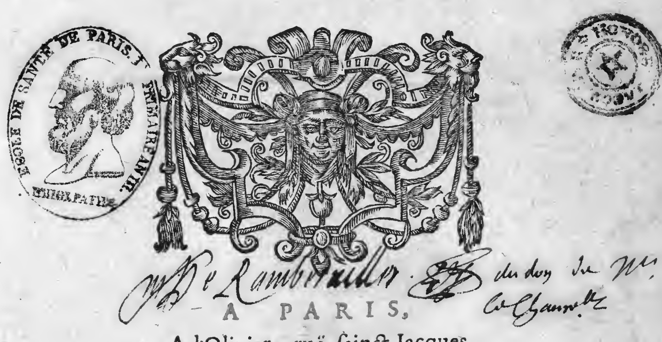
LES GYMNOPODES, OV DE LA NVDITE' DES PIEDS.

Disputée de part & d'autre:

Capucins Recolets &c & les Conuentuels

Par Mr. SEBASTIAN ROVLLIARD de Melun, Aduocat en Parlement.





M. de Rambouillet. du don de M. le Chancelier

A PARIS,
A l'Oliuier, ruë sainct Iacques.

M. DC. XXIIII.
AVEC PRIVILEGE.



IE N'ESCRIS DE LA NVDITE',
POVR FAIRE A AVCVN, PREIVDICE:
MAIS AFIN QVE LA VERITE',
PAR CE DEBAT MIEVX S'ESCLAIRCISSE.





Exteriora meæ placeant spectacula formæ:
Dum magis ipse lubens interiora probes.



LES GYMNOPODES, OV DE LA NVDITÉ DES PIEDS,

Diſputée de part & d'autre:

Par Mᴱ. SEBASTIAN ROVLLIARD de Melun, Aduocat en Parlement.

PARTIE AFFIRMATIVE.

SI CALANVS l'vn des Gymnoſophiſtes des Indes, ne voulut autrefois reueler les ſecrets de ſa doctrine, au Grec Oneſicritus, quoy qu'il en fuſt par luy tres-inſtamment requis: qu'au preallable iceluy ſuppliant ne ſe fuſt deſpouillé des habits, dont il eſtoit veſtu: ſoit, que ce Maiſtre enflé de vaine gloire, affectaſt cet honneur ſeulement deub aux Dieux, *quos depoſitis Penulis adorare mos erat*: ou qu'il

exigeaſt de ce futur ſien Diſciple, ceſte profonde humiliation: affin que venant prendre chez luy de nouueaux ornements, pour parer ſon eſprit: il ſceuſt que la piaffe ordinaire de ceux du corps, ne ſert que d'vn fardeau penible & incommode, que le luſtre d'iceux, apres auoir eſclaté quelque temps, ſe terniſt en peu d'heure,

Et fuſcata ſitu corrumpit vena colorem.

Ie deſirerois icy, où il s'agiſt d'vne nudité de pieds, que la teſte la premiere en reſſentiſt l'effect; & que ceux qui par curioſité, & peut eſtre, autant pour leur profit, que plaiſir non commun, voudront preſter l'œil, & la main, à ce Problême Agoniſtique: au lieu des veſtements du corps, euſſent au preallable à ſe deſpoüiller de ceux, dont les Ames ſont quelquefois ſaiſies & affublees: I'entends, de ces paſſions abſurdes & ſiniſtres, qui ont de couſtume d'alterer le ſens & la raiſon: faire prendre à gauche, ce que l'on tend à droicte, & imaginer des ombres au Tropique de la Siene d'Ægypte, où ne s'y en veid, où n'y en eut iamais. Bref qui conuertiſſent la lumiere en tenebres, ou s'il leur aduient de la laiſſer en ſon entier: font, qu'on ne puiſſe en plein iour, la veoir ny recognoiſtre: *ſiue nimia cæcitate*, comme parle Sainct Auguſtin; *qua nec aperta cernuntur; ſiue obſtinatiſſima peruicacia, qua & ea quæ cernuntur, non creduntur.*

Auſſi eſtimé-ie, que pour euiter à ce meſchef & incõuenient: Platon *in Gorgia*, ſoubs ſens Allegorique, vouloit que les iugements fuſſent exercez à nud, tant par les Iuges, que par les parties meſmes: ſur ce qu'il preſumoit, que leurs habillements ne ſeruoient qu'à offuſquer la lumiere de l'ame, & de la verité: ταῦτα δὴ αὐτοῖς, πάντα ἔμπροσθεν γίγνεται, καὶ τὰ αὐτῶν ἀμφιέσματα, καὶ τὰ τῶν κρινομένων. Comme en outre, pour quelque pareil ſymbole, les Preteurs Romains ou leurs Deleguez, ſouloient ſe deſveſtir de leurs Togues en plein ſiege, lors qu'ils auoient

à prononcer quelque iugement d'importance, notamment ſur la vie & l'eſtat des perſonnes : ſelon qu'il fut practiqué par Ciceron, Iuge commis en la cauſe de Licinius Macer : au douzieſme chapitre; du neufieſme liure de Valere Maxime.

Ou bien ſi tandis, que pardeuãt l'Empereur Claude Cæſar, on plaidoit vne cauſe de Peregrinité : c'eſt à dire d'vne iniuſte vſurpation pretenduë faicte par certain eſtranger ; du droict de la Togue & Bourgeoiſie Romaine : cet Empereur enioignit à l'accuſé, tantoſt de prendre la Robe de Peregrin, tantoſt celle de Citoyen : affin qu'il demeuraſt Neutre, en l'vn & l'autre habit, durant l'incertitude de ſa condition : & iuſqu'à ce qu'il fuſt decidé.

---- *Tros Tyriuſ-ve foret.*

Le meſme ſeroit-il point à imiter au different qui s'offre? & qu'en attendant qu'il prenne fin, par l'authorité d'vn iugemẽt ſupreſme ; ou pour vſer des termes de Symmaque, à l'Empereur Theodoſe : *donec nutanti negotio, ſtabile remedium deferatur*: chacun cependant, tienne le mouuemẽt de ſon cœur en balãce, ſuſpende ſon ſentiment, & rende ſon aduis moitoyen *inter ſtrepitum & ictum:* ſans reſſembler à ce genre d'hommes, reueſche & trop determiné, qui ſoudain ſe fiche à vne ou autre opinion, ſans puis apres la vouloir onc deſmordre: qui prend dégouſt à tout ce qui eſt contre ſon appetit : *cui amaro nil dulceſcit, cui turbato nil quieſcit, & cui vago nil conſiſtit?*

Quoy qu'il en ſoit, & ſoubs ceſte eſperance : les ſpectateurs candides & fauorables, seront conuiez de vouloir d'vn poulce heureuſement tourné, applaudir aux demarches de cet ambidextre fils de Iemini, de cet Homerique Aſteropæe, qui ſe preſentant ſur les rangs en armes blanches, peut affermer ſelon l'ancien ſerment des Olympioniques, que c'eſt auec toute ſyncerité, ſans machination de fraude, ſans piege, & ſans embuſches: qu'il ha pour vray deſſein de tellemẽt pro-

pugner vn party : que l'autre toutesfois pendant le conflict, n'en souffre preiudice. Et qu'il aduienne en somme, que ce soit vn exploict Martial, semblable aucunement à celuy du Diomede d'Homere : duquel on disoit, qu'il estoit incertain, s'il guerroyoit du costé des Grecs, ou bien pour les Troyens:

Τυδεΐδην δ' οὐκ ἂν γνοίης ποτέροισι μετείη :
ἠὲ μετὰ Τρώεσσιν ὁμιλέοι, ἦ μετ' Ἀχαιοῖς.

Ainsi donc le but de cet œuure estant descouuert, & le voile leué : au lieu que iadis fut faict reproche à Theophraste: que pour contempler le Ciel trop attentiuement: & faute de par luy regarder à ses pieds: il se mettoit en danger de cheoir inopinement au fonds d'vn precipice. Icy de prime abord, seront aduertis les Peres Conuentuels de l'Ordre Seraphique, de prendre tellement garde à leurs pieds, que pourtant ils ne perdent le ciel, ny sa route de veuë: ains aduisent s'ils sont NVDS, s'ils sont nets, si assez dispos & agiles, pour les y faire atteindre & paruenir : & leur donner tel essor & si libre, qu'auec pleine allegresse :

Ardua securis scandant laquearia plantis.

Qu'ils tentent, si leurs six æles Seraphiques: deux pour munir leurs corps, deux pour couurir leurs pieds, & les deux autres pour esleuer en l'air le vol de leur esprit, les pourront despestrer des entraues, & garantir des pieges de ce bas monde. Bref facent espreuue, si les Stigmates ignees de leur Pere S. FRANÇOIS, auront la force d'eschaufer leurs ames de telle ardeur, & percer leurs cœurs d'vn si vif aiguillon de l'amour diuin: qu'il n'y ait doute, que le moindre d'entre-eux, qui en sera espoint, qui en sera espris:

Irruet intrepidus flammis, HYBERNA secabit
ÆQVORA, & armatas acies superabit inermis.

Bel aduertissement, à vray dire: soit qu'il vienne de la fille de la voix, comme parlent les Hebreux, & de reuelation occul-

te: ou qu'il ait eu ſon Principe exterieur de l'arriuee du Reuerendiſſime General BENIGNE A GENVA: au grand Conuent des Cordeliers de Paris: ſur le commencement du mois de Decembre, mille ſix cens vingt & vn. GENERAL (diſ-ie) & noteray en paſſant, qu'il eſtoit appellé des Grecs PANTOCRATORENVS, ſelon qu'il ſe peut apprendre de Balſamon, ſur le premier chapitre du Nomocanon de Photius, comme qui diroit, Commandeur General ſur tous les Monaſteres de ſa reigle, & ſon ordre.

Mais ce bon Pere, autant de nom que par effect BENING, raualant le ſourcil de ce titre, par l'humilité de ſon Miniſtere: teſmoigna de prim' abord, que ſa venue eſtoit pour proffiter: non pour affecter ce que ſon grade ſuperieur, luy donnoit de pouuoir legitime ſur les ſiens. Si ce n'eſt qu'on vueille dire, que l'humilité des Prefects Monaſtiques, par vne vertu infuſe & cachee, ha vn eſprit Hegemonique ou Dominant: qui meine les volontaires, & traiſne les Refractaires. *In domo iuſti viuentis ex fide* (diſoit S. Auguſtin) *& adhuc ab illa cœleſti Ciuitate peregrinantis*, ETIAM QVI IMPERAT, SERVIT EIS *quibus videtur imperare: Neque enim dominandi cupiditate imperat: ſed officio conſulendi: nec principandi ſuperbia: ſed prouidendi miſericordia.*

Et ce conſeil, ceſte preuoiance, ceſte miſericorde ou charité vrayment paternelle; ha l'effect d'autant plus ſalutaire: qu'eſtant pouſſee & conduitte par l'Enthouſiaſme de ce ſouffle d'enhaut, qui tourne tout à bien: *à quo petit nauigaturus ſerenum: peregrinaturus reditum, pugnaturus auſpicium*: elle ne reſpire que le profit vnique de ceux, qui meſmes n'en veulent point, & par erreur ou deſdain font mine d'y reſiſter: & ne tend qu'à les reduire malgré eux, à ſauourer la Doſe: laquelle le S. Auguſtin pré-allegué, appelle *Medicinam omnibus conſulentem, omnia tumentia comprimentem, omnia tabeſcētia refouentem,*

omnia ſuperflua reſecantem, & omnia deprauata corrigentem.

Tout ainſi donc que les Ephores de Lacedæmone, à l'entree de leurs Magiſtratures, pour premiere proclamation, enioignoient à chacun de leurs Concitoyens, de ſe raire les Barbes : affin que ceux qui en choſe ſi petite, ne feroient refus ou déni d'executer leur commandement, donnaſſent par là vn ſignal aſſeuré, qu'ils leur obeiroient plus volontiers és grandes.

Au cas pareil : ce Pere GENERAL, pour eſtablir le premier fondement de ſa Reforme, s'eſtant propoſé qu'en S. FRANÇOIS D'ASSISE, s'eſtoit accomplie la prophetie d'Eſaye : *In die illa Dominus nouacula conducta radet caput, &* PILOS PEDVM, de ceux qui habiteront outre l'Euphrate: c'eſt à dire, de ceux qui auront traieté le fleuue de lieſſe, pour viure en Penitence : Et que de faict ſa Regle bien qu'enfrainte de ceſte part, eſtoit preciſe pour la deſchauſſure & NVDITE' DES PIEDS. Il confera ſur ce ſubiect pluſieurs iours auec les DISCRETS de la Maiſon : commença par des exhortations amiables : puis faute de les veoir ſe reſoudre, enioignit à tous par ordonnance expreſſe, de quitter ſouliers, gueſtres, ou bas de chauſſes : & aller deſormais NVDS PIEDS, auec ſimples ſandales, & tellement deſcouuerts par l'empaing : VT MAIOR PARS PEDIS APPARERET.

Mais à ces paroles inopinees, parut pour veritable, ce que diſoit Iules Cæſar; qu'il n'y ha eſprit ſi fort qui ne ſe trouble, à l'arriuee de quelque eſtrange nouueauté. Elles gelerent le ſang, ſtupefierent le ſens, arreſterent, ou irriterent la langue, à grand nombre d'entr'eux :

Ah pietas! ſignis contraria ſigna paternis
Egerunt:

Et pour peu qui ſubirent le ioug : combien de refractaires? *an non ſub eodem igne aurum rutilat, & palea fumat? nonne manſit*

dissimilitudo patientium, etiam in similitudine passionum?

Voires prenoit on pour pretexte, que la saison qui regnoit lors à Paris, sembloit de plus en plus rengreger le motif de leur tristesse & mescontentement. Car de long temps ne s'y estoit veu si rude Hyuer, ne si aspre froidure: l'haleine mesme des personnes se geloit.

Styriaque impexis induruit horrida barbis:

Les iours y estoient sombres & hideux, & les nuits trop plus insupportables, mesmement en vne Maison de Mendiants, ordinairement assez mal fournie de bois, & autres commoditez. Ce n'estoient que battements de pieds, frissons & tremblements,

Thracio bacchante sub inter-
--Lunia vento.

De maniere, qu'à ceste inesperee semonce, plusieurs sentirent leurs esprits distraits, & agitez de la mesme perplexité, qu'autresfois les Palladins de Grece, sur le combat singulier à eux offert par le Troyen Hector: ils auoient honte (dit Homere) de le refuser, & s'y: craignoient de l'accepter.

Αἴδεσθεν μὲν ἀνήνασθαι, δεῖσαν δ' ὑποδέχθαι.

L'exéple de leur General, d'vne part les saisissoit de pudeur: veu que iaçoit que Superieur, d'ailleurs attenué de trauaux, & cassé de vieillesse: toutesfois il n'auoit feint ny faict difficulté, de se mettre en chemin auec la Cappe & la Baguette, & LES PIEDS NVDS, trauerser les roches glacees des Alpes Iuliennes, Cotiennes: fendre les raboteuses collines des Pyrenees, brosser par les campaignes inesgalles: & traiecter mers & riuieres par vn temps si fascheux, pour les venir trouuer, les venir visiter; sans que son Genie endurcy à la fatigue, fust entré en ceste delicate saouleur ou apprehension:

Ah! tibi ne teneras glacies secet aspera plantas!

Ainsi le voyoient-ils en propre personne, leur seruir d'Ar-

chetype: monstrer par les effects, ce que le Philosophe Zenon souhaitoit dans Clement Alexandrin : de veoir plustost vn Brachmane se iettant dans le feu : que d'ouïr mille discours du mespris de la mort. Et finalement le recognoissoient faire en luy la mesme espreuue, que ce Demetrius le Stoicien, duquel Seneque rapporte en quelque endroit : *cum illum video NVDVM : & quantò minùs quàm stramentis incubantem : tunc mihi non Præceptor veri, sed TESTIS est.* Ie r'enuieray icy sur Seneque, & diray : *imò plusquam testis : veri scilicet INDEX & IVDEX.* Partant estoit-ce pas vne taisible semonce à chacun d'eux, de vouloir l'imiter?

Quemque ducem vitæ sequitur, pietate sequatur?

D'autre costé aussi, disoient-ils auoir peur : de se soubsmettre à vn ioug, qu'ils ne peussent porter : du moins sans l'essayer par vn an de iuste probation : & de se départir des dispenses de tant de Papes & Saincts Peres, qui pour plusieurs causes raisonnables, & de grande importance, leur auroient des long-temps permis ceste chaussure : à laquelle de faict, ils estoient ja tous accoustumez. Quelle apparence donc de la leur faire abdiquer si soudain ? & quand il seroit force d'en venir là, quelle rigueur & precipitation, (s'escrioient-ils ?) que de commencer par vn temps si rude & importun ?

--- quid si Troia alta maneret?
Troia per vndosum peteretur classibus æquor?

Là dessus, bruit entre les Freres : ainsi confus, ainsi perplex, ainsi agitez, qui d'vn costé qui d'autre.

----velut syluis vbi fortè
Palantes error recto de tramite pellit:
Ille sinistrorsum, hic dextrorsum abit.

Et combien que les Nathinæans, ou Dieu-donnez, c'est à dire les Religieux du Prophete Esdras, ayent esté autrefois par luy logez au quartier nommé Ophel : ce qui signifie tenebres &

obſcurité : vray-ſemblablement pour ce que les affaires du Cloiſtre y doiuét demeurer couuertes & reſſerrees, ſans paſſer plus auant:& ſans que le populaire y puiſſe ietter la veuë: pour laquelle cauſe auſſi les feneſtres du Temple, eſtoient obliques & faictes de biais.

Neantmoins la rumeur à l'inſtant s'en reſpand par la ville: elle reſonne, elle eſclatte, *in triuijs Geth, & in compitis Aſcalonis:* ſa Majeſté eſt ſuppliee d'y prouuoir & donner ordre: le Conſeil priué, la Cour de Parlement, le Recteur de l'Vniuerſité, & autres Gents notables s'y employent, & tous à bon eſcient. Voires force eſt d'y entremeſler le ſecours des Cohortes Pretoriennes: pour garantir les vns d'offenſe, fournir aux autres de preſente deffenſe: & empeſcher que parmy eux ne ſe trouuaſt aucun reietton de ce Ioab: *qui olim poſuit crimen prælij in Balthæo &* CALCEAMENTO.

De là en auant, l'affaire reçoit diuerſes criſes & ſymptomes, & n'y eſt la reſine de Galaad eſpargnee, pour remedier à vn mal, qui autrement ſembloit menacer de quelque plus grand peril. On recherche infinis moyens, on tente pluſieurs expedients, pour addoucir les eſprits, appaiſer cet orage, & rompre ce diſcord. Mais tandis que cõtre la prohibition diuine, en la celebration du Sabbath, ou d'vn acte de repos, les vns allument le feu, les autres le ſoufflent & ventelent, pour rengreger le trouble: tandis que chacun penſe auoir le droict de ſon coſté: *& magno ſe iudice quiſque tuetur*: la choſe eſt pluſtoſt iuſqu'à huy demeuree en ſuſpens, que miſe totalement à execution: *neque tot difficultatibus* (pour vſer de ces termes d'Ammian Marcellin.) *hucvſque diligens ratio victrix eſſe potuit.*

Ainçois à parler en termes de Iuriſconſulte: ſemble, que ceſte action ſoit maintenant deuenue publique & populaire: affin que chacun, s'il eſt pouſſé d'vn bon Genie, apporte de l'eau, pour eſteindre s'il peut, ce feu trop s'aduançant, ou pour

euiter, que par vn trop lourd contre-heurt de vents impetueux : ceste belle Plante Seraphique, ne vienne à se broüir: de mesmes que jadis à Rome, si le Cormier miraculeusement prouenu de la hampe du Iauelot de Romule, donnoit indice de se flestrir & desslecher : chacun couroit vistement au Tybre, & quiconque se fust monstré restif à l'arrouser, eust esté mis au rang des Cerites & impies.

Tellement que parmy le grand nombre de ceux, qui *è Legione Auxiliatrice*, se sont meslez d'y contribuer de leur secours & assistance: l'excez d'vne affection syncere, m'auroit pareillement poussé à y porter la mienne: non pour diuiser la victime en deux, & passer au trauers, ce que Dieu deffendit au Prophete Ieremie : car ce seroit fomenter la diuision des Contretenants, sans ayder l'vn ny l'autre : comme d'ordinaire vne entremise moitoyenne, *nec amicum parit*, selon Tacite, *nec inimicum tollit*.

Mais pour imiter le Patriarche Iacob, qui ayant à traiecter le fleuue du Iourdain, c'est à dire fleuue de iugement : sonda au preallable le gué de Naboc, qui signifie *euacuationem belli*. Car est-ce pas le vray moyen d'euacuer la guerre? faire cesser la querelle, & finir la dispute ? que de representer si naïfuement les raisons de part & d'autre, les examiner auec telle discretion, les approfondir auec telle solidité, & en descouurir la force ou foiblesse auec telle dexterité : que la decision en deuienne facile à ceux, qui tiennent en main la Balance de droicture ? *quique rectè censendi habent Portisculum* ? Et desia est-il point à esperer, que par l'interposition de leurs mains salutaires,

----medijs secessibus Aulæ,
Intemeratorum stabit Reuerentia FRATRVM?

IL N'A iamais esté (pour commencer icy la premiere partie) que ceux qui ont offert leurs Ames à Dieu, en la plage de Charan, d'Anatheme ou Consecration, pour luy adherer en

tous leurs exercices, autant ſeparez du corps, qu'eſloignez de la terre : n'ayent pris couſtume, outre l'alteration de l'homme interieur : d'en porter auſſi les marques & enſeignes à l'exterieur : *vt eructaret ab interiore in ſuperficiem*, ſelon que parle Tertullian : & que la principale de ces marques, n'ayt eſté LA NVDITE' DES PIEDS. Soit pour leur ſeruir à eux-meſmes, de perpetuel memorial de leur Deuotion: ne plus ne moins que la bandelette d'eſcarlatte, ordonnee par Moyſe à ſon peuple d'eſlite : ou pour edifier, & conuertir les autres à leur exemple : puis qu'au dire de S. Ambroiſe : *Iuſti adſpectus in pleriſque, admonitionis correctio, perfectioribus lætitia eſt* : & qu'en outre, ſuiuant S. Leon Pape : *plenius docetur opere, quàm voce ; ac exempla quàm verba validiora ſunt.*

Cela ſe peut prouuer par les monuments antiques du Iudaiſme, Paganiſme, ſinge d'iceluy : & de l'Egliſe Chreſtienne, meilleure que tous les deux : & par eſpecial victorieuſe de ce puiſſant & ſuperbe Paganiſme : puis qu'en fin elle auroit faict deſapprendre aux Sectateurs d'iceluy, voires meſmes condamner

Præteritos fœdis cum Relligionibus annos.

Si ie veux ouurir la carriere par le Iudaiſme, comme plus ancien : & remonter aux ſiecles, eſquels Dieu pour ſe familiariſer auec ce peuple Circoncis, luy donnoit plus de certitude du cult de ſa Religion : i'entendray auſſi toſt vn Iacob, diſant à ſes Domeſtiques : MVTEMVS VESTIMENTA : *& aſcendamus in Bethel, domum Domini.* Auſſi toſt i'oiray crier à Moyſe ſans menace, & à Ioſué auec la terreur du glaiue deſgainé par vn Ange : DESCHAVSSEZ-VOVS : le lieu eſt ſainct.

Iuſſi nexa pedum vincula ſoluere :
Ne ſanctum inuolucris pollueront locum.

En apres, si selon S. Augustin, au Sermon de l'anniuersaire Dedicace de l'Eglise : *quicquid in Templis manufactis agitur : totum in nobis spiritali ædificatione completur : non enim mentitus est ille qui dixit : Templum Dei sanctum, quod estis vos : & iterum nescitis quia corpora vestra, Templum sunt spiritus sancti, qui in vobis est :* Il est trop constant, que supposé, que la partie superieure du Tabernacle de Moyse, & Temple de Salomon, fust couuerte : neantmoins la partie inferieure d'iceluy, estoit descouuerte, & exposee aux vents & à la pluye. Cela donc demonstroit-il point la figure de LA NVDITÉ DES PIEDS, des Religieux Reformez ? qui sont le principal Temple, illuminé de l'Orient de la grace de Dieu : *vbi nec auditur malleus, neque securis* : à cause de leur estroict silence, qui vaut d'vn familier colloque auec les Anges?

Et quand au grand Pontife de ce Diuin Manoir, & de ses successeurs : autres Prebstres & Leuites : de sçauoir s'ils estoiẽt PIEDS NVDS : la verité est, que nous ne le pouuons bonnement colliger ny du 28. de l'Exode, ny du 8. du Leuitique : ores que leurs vestements y soient designez par le menu, en leur forme & matiere : ny de Philon le Iuif, au troisiesme Liure de la vie de Moyse, où il en descouure excellemment toutes les Allegories : ny de Iosephe au troisiesme Liure de ses Antiquitez chapitre 8. & au sixiesme de la prise de Iudee, chapitre sixiesme : encores que cet Autheur en ait peu parler plus certainement qu'aucun autre, pour ce qu'il estoit Prebstre, & de la race des Prebstres Aaronites : ny de S. Hierosme, bien qu'il ait escrit deux Epistres expresses, l'vne *ad Marcellam*, l'autre, *ad Fabiolã, de vestitu sacerdotũ* : ny des autres Autheurs qui nous en sont restez. Car à l'esgard du Liure de Tertullian *de vestibus Aaronis*, S. Hierosme tesmoigne que de son temps, il estoit ja fort rare & difficile à recouurer : & ne se trouue point parmy ses Liures imprimez, ains seule-

ment en eſt-il donné indice au catalogue d'iceux.

Neantmoins à s'arreſter plus preciſement au rapport de Ioſephe, que d'aucun autre, moins informé que luy : Il dict que quand le Sacrificateur ou Leuite, vouloit ſeruir à l'Autel : premierement il ſe chauſſoit du Michneſe מכנסי brayer, ou femoral, tiſſu de fin lin, ou creſpe blanc renforcé, qui luy prenoit depuis les reins, & deſcendoit iuſques ſur les genoux. Sur iceluy, il veſtoit le Chetoneth, כתנת, qui eſtoit vne chemiſe de lin, à manches eſtroictes, ſemblable à noſtre Aulbe d'Egliſe, elle eſtoit Podere, ou luy deualoit iuſques ſur les pieds. S. Hieroſme la compare *Camiſiæ lineæ Militum, qua in expeditione vtebantur hi. vt illi:*

Sur icelle : il ſe ceignoit au Diaphragme, d'vne zone de la largeur de quatre doigts, tiſſue de fin creſpe, & diuerſifiee de pluſieurs fleurages, & reſſembloit à la peau, que la Couleuure deſpouille à l'entrée du Printemps. D'icelle au coſté gauche, dependoit vn ceinturon, en forme d'eſcarcelle : qui deualoit bien auant ſur la cuiſſe. Mais au point du miniſtere : lors qu'il falloit monter ou deſcendre, de peur que ce ceinturon ne l'empeſchaſt trop en cet endroit là : il le faiſoit remonter ſur ſon eſpaule gauche, & ainſi biaizé tenoit forme d'Eſcharpe.

Ie m'eſtonne, comme icy ny Ioſephe, ny les Autheurs pré-alleguez, ne luy baillẽt l'Eſpaulier ou Ephod-bad. אפיר בר, ſuperhumeral de fin lin : veu qu'il eſt ſi frequent en l'Eſcriture : S. Hieroſme le figure, comme vne Cazaque ſans Capuchon : *in modum Caracallæ, abſque cucullo.* Et tant luy, que Ioſephe, obſeruent que les ſimples ſacrificateurs, & Leuites, ne le pouuoient porter que de blanc : au lieu que celuy du grand Pontife, eſtoit *ex quatuor coloribus, ex hyacintho, byſſo, cocco, purpura; & ex auro habebat contextum.* Tellement qu'il reſte à eſclaircir, s'ils prenoient le Chetoneth pour l'Ephod-

bad, & si au cas que ce fussent choses differentes, la coustume n'estoit de vestir ce dernier : quand ils auoient le premier: sçauoir ce Chetoneth ; comme nos Prebstres, quand ils ont l'Aulbe vestuë, ne prennent le Surplis.

La couuerture de leur teste, estoit vn petit bonnet rond, tissu de soye en forme de Calotte : Car S. Hierosme le compare à la moitié d'vne boule coupee en deux, & dict qu'il estoit sans pointe, *quale Vlyssæum Pileolum conspicimus*. Il adiouste, qu'il ne couuroit que la tierce partie de la teste, & encores du derriere : & estoit serré d'vn linge recoquillé, ce qui nous represẽte quelque forme de ce Tulbent ou Turban, encores auiourd'huy si frequent en la Palestine, & autres païs Orientaux. Iosephe plus que S. Hierosme, sur ce petit bonnet, met vne autre toile, qui descendoit en auant sur le front.

Voila quels estoient les ornemẽts ordinaires, des Prebstres inferieurs, & Leuites ministrants à l'autel. Le grãd Pontife les portoit tous aussi : mais auec iceux, auoit cela d'abondant, & de different : que sur son Aulbe, il portoit la Tunique Hyacinthine, ouuerte par enhaut, où il fourroit sa teste : & par le bas, estoit ceste Tunique, parsemee & bordee de clochettes & grenades. Sur icelle estoit mis l'Ephod, auec ses dorures & enchirissements : au millieu d'iceluy le Chosen חשן l'oracle ou Rational, auec ses diuerses pierreries : & le tout soustenu de chesnes & chesnons d'or, qui pendoient aux deux sardoines Espaulieres. Sur le bas de cet Ephod, estoit l'Abnet, אבנט Bauldrier ou Ceinture, enioliuee d'autre maint artifice. Sur sa teste, outre le petit bonnet, ou Calote pré-alleguee, il auoit la Tiare, auec sa Lame d'or, portant le nom ineffable: serrée d'vn Diadesme, frontail, ou cordon, aucunement semblable à celuy, que l'on voit au bas anterieur des Mitres de nos Euesques : & dont les deux bouts leur pendent derriere les Espaules.

Tel estoit le magnifique accoustrement, & plus que Royal de ce grand Pontife, qui mystiquement en iceluy, portoit la figure, de toutes les beautez celestes,& terrestres. Et puis qu'à l'arriuee du superbe Alexandre en Hierusalem, Iaddus lors le Cohen Gadol, ou grand Prebstre, auec la compagnie de ses milliers de Leuites, s'estant presenté à luy, en cet auguste habit: incontinent cet insigne Monarque, estonné & foudroyé de tant d'esclairs, qui sortoient d'iceluy: se fleschit les genoux contre terre, & luy rendit l'honneur de l'adoration, disant qu'il luy sembloit plustost vn Dieu: qu'vn homme: c'est bien pour en induire, que ce grand Prince, à qui les autres pompes n'estoient incogneuës, n'en auoit iamais veu de telle que celle-là.

Neantmoins pour descendre maintenant à mon propos, parmy vne description si exacte & si particuliere, de tant de sortes d'habits & ornements: il n'est dict vn seul mot ny dse chaussure, ny de couuerture des pieds, ny de brodequins, sandales, ou souliers. Ce que l'escriture saincte, ny tant d'Autheurs vray semblablement n'eussent omis, n'estoit, comme il est à presumer, qu'ils n'en portoient point, ains estoient NVDS PIEDS: du moins pendant leurs sacrifices.

Ie le collige infailliblement, de ce qu'au huictiesme chapitre du Leuitique; apres que Moyse eut presenté au peuple son frere Aaron, en l'equipage susdict, & les autres Leuites: & que les sacrifices & oblations furent paracheuees: l'Escriture dict, que Moyse frotta le bout de l'oreille droicte d'Aaron, du sang du Belier immolé, & le poulce de sa main droicte, SIMILITER ET PEDIS: il estoit donc NVDS PIEDS: Aussi en la plusspart des Bibles figurees, on voit les bouts des doigts de ses pieds, passer dessous sa robbe. Autant en fit Moyse, aux fils d'Aaron, *& ijs sanguine tetigit extremum pollicis manus*, *&* PEDIS: ils estoient donc PIEDS NVDS.

De vray: si Philon le Iuif, au traicté des victimes, dict : que les intestins & PIEDS d'icelles, estoient lauez par le grand Prebstre, comme le fit Aarõ au neufiesme du Leuitique: pour demonstrer (dict-il) que l'homme sanctifié, ne doit plus marcher à terre, ains voler haut en l'air. Estoit ce point à plus forte raison, le doctrinal, que leur deuoient donner les lauements frequents, à eux enioints par le seiziesme chapitre du Leuitique? & autres endroits? & desquels on peut colliger l'ordinaire nudité de leurs pieds?

En apres, ce qui est dict au chapitre onziesme, du mesme Leuitique: *quicquid ambulat quidem super quatuor pedes, sed habet longiora retrò crura, sicut Locusta, per quæ salit super terram, comedere debetis:* Est-ce point aussi vn symbole de la pureté de ceux, de qui les jambes pour estre nuës, en paroissent plus longues? & s'esleuent au ciel, pour ne toucher à terre? Que si les Locustes en ce sens, estoient entre les mondes volatiles: nous esbahirons-nous, si S. Iean, la pureté mesme: viuoit de ces Locustes? Car c'estoient animaux, & non bourgeons ou fueilles d'arbres. Et outre les Acridophages d'Ægypte: Pline au sixiesme de son histoire naturelle, parle de certain peuple d'Æthiopie, *qui victitabat Locustis, sale & fumo duratis.*

Mais me retirant de ceste digression: bien qu'assez opportune: & pour reuenir à la nudité des pieds, des Prebstres & Leuites: est elle point assez denotee par la prohibition à eux faicte au 20. de l'Exode, de ne monter par degrez, à l'autel de pierre? *ne reuelaretur aliquid non videndum?* De mesmes qu'anciennement pardeuers les Romains, *Flaminicæ sacerdotali, plus tribus gradibus ascendere religiosum erat?* Et en outre par le mystere des douze pierres, posees au fleuue du Iourdain, à l'endroit où ces Prebstres auoiẽt passé? *Egressus est populus de Tabernaculis suis, vt transiret Jordanem: & sacerdotes qui portabant arcam fœderis, pergebant ante eam: Ingressisque eis Iordánem:* ET PEDI-

BVS EORVM IN PARTE AQVÆ TINCTIS, *steterunt aquæ, descendentes in loco vno.*

Entendons nous point assez clairement par là, qu'ils eussent les PIEDS NVDS? bien qu'au reste le peuple fust chaussé: puis que Dieu luy fit ce reproche, au dix-neufiesme chapitre du Deuteronome : que par quarante ans és deserts, ses chaussures ne s'estoient point vsées.

Mais chaussures de sandales, liez de courroies, les pieds nuds dedans: & c'est en apparence, pourquoy au lieu que le dix-neufiesme chapitre pré-allegué porte ces mots, *quadraginta annis per desertum*, CALCEAMENTA PEDVM *vestrorum, vetustate consumpta non sunt*, Le huictiesme chapitre du mesme Liure, vse de ces autres termes: *Pes tuus non est subtritus, en quadragesimus annus est:* comme si ceste subtrition du pied, estoit vne apparente marque de sa nudité, pour la plus grande partie.

Ie le collige en outre du 14. chapitre de la Genese, où Abraham dit au Roy de Sodome, qu'il ne prendroit rien de luy, *à filo subtegminis*, VSQVE AD CORRIGIAM CALIGÆ. Ensemble de cet autre passage du 46. chapitre du mesme Liure, où le susdit Abraham ayant rencontré trois Anges, figurants vn seul Seigneur, à luy lors incogneu. *Obsecro* (dict-il) *Dómine, ne transeas seruum tuum: sed afferam pauxillum aquæ, &* LAVENTVR PEDES VESTRI: car ces derniers mots donnent coniecture d'vne nudité de pieds. Et l'histoire de Tobie, faisant mention, qu'il laua les siens au fleuue de Tygris, sans parler de chaussure ny deschaussure, nous faict presumer, qu'il eust les jambes nuës dans le sandale ouuert. Et l'Ange aussi qui luy faisoit escorte. Pour le moins sont-ils figurez tels, és communes peintures.

En somme: pour ioindre de plus pres à nostre subiect: si ie viens à jetter les yeux sur le Prophete Helie, Patriarche des

Anachoretes: lequel les Satellites du Roy Ochosias, luy figuroient, *hominem hispidum, & pelliceis indutum*: ou sur Helisee son Disciple, à qui la veuue de Sarepte, prepara pour tout mesnage, *sellam, lectum*; *mensam*, tous signes d'vne grande simplicité: Ou sur les enfants des Prophetes, qui auoient leurs loges voisines des riues du Iourdain, & viuoient d'herbes & racines ameres: selon qu'outre la Bible, S. Hierosme le rapporte en ses Epistres.

Ou si descendant aux siecles d'audessoubs, ie me mets à considerer le vestement blanc, & maniere de viure des Esseens, selon qu'elle nous est amplemēt descripte par Iosephe, au dix-neufiesme de son Archæologie, chapitre second: & au deuxiesme Liure de la prise de Iudee, chapitre septiesme. Ou finalement que ie leur cōioigne ces Therapeutes ou Cure-penséez d'Alexandrie, Moines: ou Chrestiens primitifs, si exactement & curieusement depeints par Philon le Iuif: ie ne doute point, que la nudité des pieds n'accompagnast leurs autres austeritez: encores qu'il n'en soit faict bien expres rapport, peut estre comme de chose vile & abiecte, ou autrement commune, & ordinaire à tels Philosophes Celestes,

---quibus terræque, fretumque:
Sub pedibus: queis nulla tulit vestigia campus.

Et ce qui me confirme dauantage, en ceste persuasion, est: que comme selon Tertullian: l'Autheur du Paganisme, *ipsas quoque res diuinorū Sacramentorum, in Idolorū mysterijs æmulatur:* ainsi ceste nudité auoit lieu entre les singeries d'iceluy. Partant, puis qu'il est loisible d'argumenter des exemples des Gentils: *can submittitur distinct. 21.* Maintenant y viendray-ie par ordre, pour dire: que les Prebstres Ægyptiens, & Moines d'Isis, qui auoiēt tiré la pluspart de leur doctrine, de l'Eschole des Iuifs, leurs voisins; voire long-temps demeurez parmy eux: sans doute alloient NVDS PIEDS, ou nuës jambes, & suiuant

ſuiuant Herodote *in Euterpe*, ne leur eſtoit permis de porter ſouliers, ou ſandales, que faicts de Ionc du Nil, appellé Papier: non d'aucune autre eſtofe.

Ce que Pythagore leur Diſciple, par l'eſpace de vingt-deux ans, au recit d'Iamblique en ſa vie, ayant appris & retenu d'eux, enſemble des Sectateurs du Phyſiologiſte MOCHVS, τοῦ Μόχου τοῦ φυσιολόγου, il veut dire Moſché ou Moyſe: & autres, auec leſquels il auoit conferé long-temps en la Iudee & Phoenicie: il ſouloit aller NVDS PIEDS, & deffendoit de s'approcher du ſacrifice, ſinon les pieds nuds: ἀνυπόδητον θύειν καὶ προσκυνεῖν.

Et ceſte notion, que la nudité d'iceux, ſoit vne marque de deuotion inſigne, ſemble auoir eſté fort vniuerſelle à toutes ſortes d'eſprits, voires des antiques, & plus releuez en ſçauoir: puis qu'Homere au ſeizieſme de ſon Iliade, apoſtrophant à Iupiter. A l'entour de toy (dict-il) habitent les Selles, Prophetes de la Dodone hyuernale, ayants les pieds non lauez (par où il veut deſigner leur nudité) & couchants touſiours à meſme terre.

Δωδώνης μεδέων δυσχειμέρου, ἀμφὶ δὲ Σελλοὶ,
Σοὶ ναίουσ' ὑποφῆται, ἀνιπτόποδες, χαμαιεῦναι.

Ie croy, que d'iceux entend parler Tyrius Maximus elegant Platonicien, en ſa diſſertation troiſieſme, quand il diſcourt de ceux, qui par le ſuſdict Homere, ſont appellez *Humicubæ, & Illotipedes*. Χαμαιεῦναι καθ' Ὅμηρον, καὶ ἀνιπτόποδες.

Auſſi les Gymnoſophiſtes des Indes, alloient nuds pieds, ſelon que le recite Philoſtrate en la vie d'Apollonius: Et quand aux Preſtres, & Moines Profez és myſteres de l'oracle d'Hammon,

—*& queis fas, adyti penetralia noſſe:*
Illis: ſelon le rapport du Poëte *Silius Italicus*:
PES NVDVS, *tonſumque caput, caſtumque Cubile.*

Ce sont d'estranges exemples pour des profanes : & neantmoins peut on dire auec Tertullian : *Numen proposuisse illa extraneis in testimonium, suis in solatium.*

Et affin que l'on n'obiecte point, que c'estoient pays chauds, où telle nudité reuenoit plustost à plaisir, & soulagement, qu'à incommodité: premierement l'epithete d'HYVERNAL δυσχείμερον, qu'Homere attribuë à ce pays de Dodone, faict à peser au passage pré-allegué : pour ce qu'elle augmente l'austerité des pieds nuds, ou non lauez, auec le dormir ou coucher sur la dure. Comme aussi Aristophane en sa Comedie des Nuées, recite, que ceux qui de son temps professoient vne speciale austerité de vie, ne se faisoient tondre le poil, ny lauer les pieds. Et tel peut auoir esté vn Diogene, qui de ses pieds crottez, foula les beaux licts de Platon, ou pour emprunter ces termes de Tertullian, *qui cœnulentis pedibus calcauit thoros Platonis.*

Secondement, le pré-nommé Tyrius Maximus, en sa Dialexe quatorziesme, nous descriuant son Sage, ou Stoicien, endurcy à toutes sortes de trauaux : ne le represente pas seulement nuds pieds, és pays chaleureux : mais (dict-il) à la longue, il s'est accoustumé aux neiges, συνήθης νιφετῶν, il est tousiours à l'erte, PIEDS NVDS, ἀνυπόδητος, sans sommeil : neantmoins le corps bien resserré, robuste, qui faict sa besongne luy-mesme, & n'a besoin de rien. Sous laquelle description, peut estre y auroit-il lieu de se figurer ce memorable Anacharsis, natif du plus profond de la froide Scythie ; lequel tesmoigne de luy-mesme, en vne sienne Epistre, rapportee par Ciceron au cinquiesme liure de ses Tusculanes : & par Clement Alexandrin, au premier de ses Stromates, presque en mesme substance. *Anacharsis Hammoni. S. Mihi amictus est Scythicum tegmen;* CALCEAMENTVM, *solorum callum : Cubile, terra : pulpamentum, fames.*

Cessant toute vanterie, tant y ha, qu'il est certain, que ceux des Philosophes, qui par l'aspreté de leur forme de viure, & grauité de leur maintien, se vouloient faire discerner d'auec le populaire : ou tout à faict alloient nuds pieds, & nuës jambes : ou s'ils portoient soulier, c'estoit d'vne espece particuliere, fenduë & entrouuerte, appellee BAXEA, ou BAXA dans Tertullian, au liure *de Pallio*, si ce n'est qu'il y ait faute d'vne lettre.

Et quand à ce commun dire du Philosophe Chrysippus :

--- sapiens Crepidas sibi nunquam
Aut Soleas fecit, Sutor tamen est sapiens, &c.

Il se peut aussi tost entendre, que le sage sçait tout faire, & iusqu'à ses souliers, dequoy se vantoit le Sophiste Hippias : comme qu'en autre sens, il n'en ha de besoin : ou du moins luy suffisent BAXEÆ. Suiuant quoy, voyons nous dans Apulee, que Zaclas *produxit in medium, Iuuenem quempiam, lineis amiculis intextum*, PEDESQVE PALMEIS *B*AXEIS *indutum, & deraso capite spectabilem.* Et à l'imitation des Philosophes, pareillement les enfans d'Æsculape, ou Medecins : auoient aussi leurs chaussures distinctes, appellées ARBYLÆ *Lutigradæ*, par l'interprete d'Hippocrate, au traicté *de articulis*.

Mais outre ce qui est dict des Prestres, Moines, Philosophes, & autres addonnez à l'estude & contemplation. Est il point à remarquer, & faire sonner haut ? que les Fondateurs des Republiques, & Legislateurs plus seueres, ont voulu introduire ceste nudité parmy leurs Citoyens, comme l'ingredient d'vne estroicte, & forte discipline ? Les Ægyptiens en frayeront les premiers le sentier, à leur basse ieunesse, recours à Diodore Sicilien : & Lycurgue en outre en monstrera l'exemple : qui retenant quelque chose de l'au-

sterité des Iuifs, desquels les Lacedemoniens estoient issus, freres & confederez, comme l'escrit Iosephe: ordonna pour leurs enfans & des leur bas aage, la nudité de la teste, & des pieds: auec peines & flagellations, pour les accoustumer de bonne heure, à toutes sortes de mesaises.

---talem Ledæo gurgite pubem,
Educat Eurotas: teneri sic integer æui
Elin adit: primosque Ioui puer approbat annos.

Et Platon qui ha plustost cherché dans le Ciel, que sur la terre, ὥσπερ ἐν δράματι, dict Tyrius son Sectaire, le moule ou Archetype de sa nouuelle Republique, & des Disciples duquel, S. Augustin en ses Confessions recognoist, auoir appris, *quàm bene dogma eorum, cum Euangelio*, IN PRINCIPIO, *conueniret.*

Ce Platon encores vn coup, qui ha r'emporté le titre de diuin, plus qu'humain: auroit statué au douziesme de ses loix: que des le Berceau on duisist & façonnast les enfants, à faire abstinence du boire & du manger, à coucher sur la dure, & par especial, à ne point corrompre la force naturelle de leur teste, & leurs pieds, par des couuertures empruntées de dehors: ains se contenter des cheueux, & du CAL, ou de la dureté, de la plante d'iceux pieds: que Nature ha donné à l'homme, pour bonnets, & souliers: il promet par là plus de vigueur, plus forte habitude, & meilleure santé: τὴν τῆς κεφαλῆς καὶ πολῶν δύναμιν; μὴ διαφθείρειν τῇ τῶν ἀλλοτρείων σκεπασμάτων περικαλυφῇ, τὴν τῶν οἰκείων ἀπολλύντας πίλων τε καὶ ὑποδυμάτων γένεσιν καὶ φύσιν. πάντα γὰρ ἀκρωτήρια ὄντα σωζόμενα, ἔχει μεγίστην δύναμιν παντὸς τοῦ σώματος, καὶ τοὐναντίου ἐναντίως.

Le mesme adiouste; au cinquiesme de sa Republique pré-alleguee: qu'au commencement que les Candiots, puis, les Lacedæmoniens, se mirent à despouiller les Athletes: &

monſtrer leurs corps à nud, lors de leurs exercices : & ce, pour les rendre plus forts & vigoureux : chacun trouua ſi eſtrange, de veoir des hommes tous nuds:qu'on ne pouuoit s'abſtenir d'en bruire, & murmurer. Mais à la longue:comme on ſe fut accouſtumé à tels ſpectacles : & que l'on recogneut l'honneur & proffit, qui reuenoit de ceſte Nudité: elle ne fut plus trouuée odieuſe, ſinon par les Barbares: οἷς γελοῖον τοὺς ἄνδρας γυμνοὺς ὁρᾶσθαι.

Auquel propos merite d'eſtre adiouſté, ce que ſur pareil ſubiect, ha ſemblablement eſcript le Philoſophe Muſonius, graue & tetrique : & qui floriſſoit à Rome, vers le temps de Traian: lequel en vn fragment, qui nous eſt reſté dans Stobée, diſcourant ſur le ply qu'on doit prendre à tous laborieux & rudes exercices: dict, qu'à ne porter qu'vne Tunique, & non deux: & pluſtoſt à eſtre pieds-deſchaux, que chauſſé : infailliblement, c'eſt ſe monſtrer braue & magnanime par deſſus le commun : d'autant que la courroye du ſoulier, qui bride l'Empaing, faict reſſembler vn homme chauſſé, à vn eſclaue empriſonné, ou lié par les pieds.

Pour ceſte meſme cauſe, à ſon dire: les Courriers & Meſſagers, alloient nuds pieds par les Campaignes:& les Athletes, lors qu'ils couroient ſur l'areine, pour ſe gaigner le prix, n'auoient ny ſouliers ny courroyes: de peur que cela ne leur ſeruiſt d'embarraſſement, & retardaſt l'effect de leur viſteſſe. Ainçois vient-il à croire: que ce fuſt la mode, de tous les voyageurs de Grece:puis que Polycaſte fille du Roy Neſtor, lauoit les pieds des hoſtes de ſon Pere. La fille de Cleobule Prince Lindien, tout de meſmes: & que ce lauement ordinaire faict preſumer la nudité des pieds, de ceux qui alloient par les champs: & alors ſelon le dire d'Vlyſſe, à ſa nourrice Euryclée.

Γίγνεται μοι ποδάνιπτρα ποδῶν ἐπιήρανα θυμῷ-

En fin conclud Musonius : que la nudité des pieds, est vn merueilleux remede pour la force, & ferme santé du corps; depuis que la continuation de l'exercice, l'auroit faict apprivoiser, & passer en coustume; ἡ ἀνυποδησία πολλὴν ἀλυπίαν τινὰ καὶ εὐκολίαν παρέχει τοῖς ποσὶν ; ὅταν γεγυμνασμένοι ὦσιν. Dequoy le Pontique de Synope, ainsi appellé par Tyrius Maximus, fit vne notable experience, en sa propre personne : pource que s'estant familiarisé auec l'air συνήθης τῷ ἀέρι, comme le corps d'vn Lyon : & ayant pris habitude à ne fuir, ny le vent ny la pluye, à ne chercher ny le chaud en Hyuer, ny le froid en Esté: & à supporter toutes sortes de fatigues : il s'estoit formé vne si robuste, & si valide complexion : qu'il n'eut iamais affaire de Medecine, ny du sçauoir de l'art de Chiron, ny des Asclepiades : καὶ κατεγήρασεν εἰς τὸ ἀκέραιον.

Laquelle consideration de santé, auec quelque monstre exterieure de grauité, peut aussi auoir meu les Magistrats de quelques Republiques, à prendre la nudité des pieds, comme geste de bien-seance : de mesmes qu'outre les Coripodes ou Pieds-poudreux d'Epidaure : ce Phocion d'Athenes, homme paradoxe en ses deportements, & qui ne haissoit rien tant que de complaire au peuple : lequel le plus souuent NVDS PIEDS, & sans saye, au recit de Plutarque, alloit en la salle du Conseil, ou montoit sur la Tribune, pour traicter des affaires publiques. Ne plus ne moins aussi qu'à Rome, Caton d'Vtique, son Æmulateur en degré parallele : lequel imbeu de l'austere doctrine des Stoiciens, souloit par vne façon extraordinaire, se transporter en simple Tunique : & NVDS PIEDS, au siege de sa Preture.

Et par vn temps, on ha tenu à Rome, que c'estoit le geste d'vn homme timoré. De maniere, qu'en ce sens, l'Empereur Neron dans Suetone, *aliquando circa cultum, habitumque adeò pudendus fuit, vt synthesim indutus, ligatoque circum collum*

ſudario, prodiret in publicum ſine cinctu, *&* DISCALCIATVS.
Au cas pareil, l'hiſtorien Dion, repreſentant l'Empereur Commode, *tanquam Secutorem Arenarium*: le faict ſortir en public, ἐν τῷ χιτῶνι, καὶ ἀνυπόδητον, *In Tunica*, *&* DISCALCIATVM. Mais qui plus eſt: l'Empereur Antonin le Philoſophe, parmy les delices de la Cour, & affluence de toutes commoditez: voulant s'habituer à vne forme de vie plus maſle & vigoureuſe: *ex quo habitum Philoſophi ſumpſit: humi cubare coepit: vix Matre cogente, vt inſtrato pellibus lecto vteretur.*

Ce qui ſemble donner ouuerture à renouueller, & tout enſemble recommander la memoire de ce Stoique Attalus, *qui laudare ſolebat Culcitam, quæ reſiſteret corpori: tali (inquiebat) vtor etiam ſenex, in qua veſtigium apparere non poſsit. Culcita in terra iacet, ego in culcita: ex duabus penulis, altera, ſtragulum eſt: altera opertorium.* C'eſt ſon grand admirateur Seneque le moral, qui le rapporte ainſi: mais que dirons-nous de luy-meſme? qui parmy ſes grandes richeſſes, & à luy ſi ſouuent reprocheez, *ſæpiùs in frigidam deſcendit, & ſimplice victu, agreſtibuſque pomis: & ſi ſitis admoneret, profluente aqua vſus eſt*? Et luy conioindrons nous point ſon contemporain Artemidore? duquel Pline le jeune oſoit aſſeurer: *ex omnibus qui nunc ſe Philoſophos vocant: vix vnum aut alterum inueniri, tanta ſynceritate, tanta veritate: omitto qua patientia corporis, HYEMES iuxta & æſtates ferat.*

La nudité en eſtoit-elle dehors? non plus qu'à ce patient Epictete, qui bien qu'eſtropié: pauure, & des plus chetifs: ſe diſoit eſtre les delices du ciel? & la vie duquel, par la recognoiſſance de S. Charles de Borromee, auroit en beaucoup de particularitez, ſeruy de modelle à la ſienne? Tant y ha, que les ſerfs Romains, du nombre deſquels eſtoit ce Philoſophe, ſoubs le regne de Domitian; *neque Colobijs vtebantur, neque* CALCEIS: ſelon que l'atteſte Seruius ſur le premier

de l'Æneide: & à tels Serfs, en droict souuentefois sont comparez nos Moines, bien que ce ne soit à dire, qu'il y ait en tout le reste, pareille correspondance:

---nam non habet vmbra,
Quod corpus solidum: cuius simulatio in vmbra est.

Reste donc de venir au Christianisme: *in quo nec laborandum operosa inquisitione, nec certandum contentiosa disputatione videri posit:* ains le champ en est d'autant plus large & fecond, l'entrée d'autant plus facile, & l'issuë d'autant plus opportune & commode: que ie voy de prim' abord, l'Autheur & Port-Enseigne d'iceluy Christianisme: & qui ha estably sa principauté, par le sanglant Trophée, du quadrangle de la Croix: toute sa vie, auoir esté NVDS PIEDS: voires probablement, sans souliers, ny sandales.

Consideré, que ce qui fut dict de luy, par S. Iean Baptiste: qu'iceluy son Precurseur ne s'estimoit digne; de luy deslier la courroye de ses souliers: est interpreté par plusieurs allegoriquement: & selon la figure appellée ταπείνωσις ou μείωσις: pour signifier le plus bas & abiect ministere, qui puisse estre rendu à aucun: *etiamne à maximo, inter natos mulierum?* A quoy peut bien estre adaptée, la forme de parler: dont en passant i'ay faict obseruation, au quatorziesme chapitre de la Genese: quand le Roy de Sodome, ayant offert de grands presents au vainqueur Abraham: luy fut respondu sur le champ: *leuo manum meam, quod à filo subtegminis, vsque* AD CORRIGIAM CALIGÆ, *non accipiam ex omnibus, quæ tua sunt:* pour dire depuis le plus haut, iusqu'au plus bas; ie ne prendray rien du tout.

Theophylacte & Euthymius, l'expliquent comme dessus, au pied de la lettre. Les autres viennent aussi aux allegories: comme S. Gregoire, Homelie septiesme, qui par le soulier estofé de peau de beste morte, entend l'humanité de nostre Seigneur:

Seigneur : & par la courroye, le lien & vnion hypostatique de la diuinité. Rupert l'approprie au mariage de la synagogue : par l'exemple de ce qu'au vingt-troisiesme chapitre du Deuteronome, le prochain lignager deslioit la courroye de celuy, qui ne vouloit susciter la semence, ny espouser la Relicte de son frere. D'autre façon, Origene adapte les deux souliers, aux deux aduenements du Messie, l'vn en ce monde, l'autre au fonds des Enfers : *varij varia* : chacun selon la portée de ses inuentions.

Mais ce qui faict presumer ; que nostre Seigneur allast NVDS PIEDS, & sans chaussures : est : qu'au septiesme chapitre de S. Luc : la femme pecheresse ayant sceu, qu'il estoit à Table chez vn Phariséen, vint espandre l'onguent de son Albastre sur les pieds d'iceluy, & les essuya de ses propres cheueux : ce qu'elle n'eust peu faire, s'il n'eust esté NVDS PIEDS. Car l'Euangile ne dict point, & vray-semblablement n'eust omis à dire : qu'au préallable, elle l'auoit deschaussé.

Neantmoins, il y ha vn grand secret à descouurir sur ce que S. Luc dict ; que ceste femme Pecheresse, estoit debout, aupres des pieds de nostre Seigneur, & ce par derriere : ΟΠΙΣΩ, RETRO. Car c'est pour faire taisiblement sçauoir, que nostre Seigneur à Table, estoit couché sur le Lict du Sigma ou Triclinium, par la posture duquel, ainsi que nous l'apprenons des Antiquaires, il estoit appuyé sur le coude de son bras droict :

---in cubitum sese Conuiua reponit:

& auoit les pieds estendus sur le lict en arriere : Tellement qu'il fut fort facile à ceste Dame, sans l'incommoder, ny luy, ny ceux qui banquetoient en sa compagnie, de venir par derriere, luy lauer & essuyer les pieds.

Nos Peintres, qui contre le texte de l'Euangile, au lieu de

la mettre aucunement débout; la font prosternée, & au lieu du derriere: gisante pardeuant, & à trauers les Bas-lustres des Treteaux, luy lauer & essuyer les pieds: demonstrent autant leur ignorance, que l'incommodité de l'acte qu'ils veulent figurer: & ainsi le recognoist on aisement:

---quum ventum est ad normam rationis & artis.

Pareil erreur s'est aussi commis en la peincture de la Cene de nostre Seigneur. Car soubs ombre qu'il est dit qu'en icelle, sainct Iean l'Euangeliste, *supra pectus Domini in cœna recubuit:* les vns des Peinctres, le font penchant ou dormant, qui sur l'Espaule, qui sur le my-bras, d'autres emmy le sein, comme s'il y auoit de l'apparence; qu'il eust dormy sur vn si grand mystere:

---potes hoc sub casu ducere somnos?

Si ce n'est qu'on vueille dire auec sainct Augustin, au sermon 124. *in Ioannem:* que l'on croit encores à Ephese, qu'il dort en son Sepulchre, à cause que la terre boult & se remuë, à l'endroit, où gist son chef: ce que l'on estime proceder du souffle de ses narines: *& assumunt in argumentum, quod illic terra sensim scatere, & quasi ebullire perhibetur, atque hoc, eius anhelitu fieri, siue constanter, siue pertinaciter asseuerant.*

Mais le vray sens est: que ceux qui banquetoient sur le *Sigma* ou *Triclinium*: & sur lequel, d'ailleurs ils montoient LES PIEDS NVDS, *dicebantur discumbere vel recumbere*, comme au septiesme chapitre pré-allegué de S. Luc: & en l'Euangile qui commence, *Recumbentibus vndecim.* Or nostre Seigneur celebra la Cene sur le *Triclinium*: & ainsi i'interprete, ce que sainct Luc, au chapitre 22. appelle *Coenaculum magnum*, STRATVM: *ἀνώγεων μέγα ἐστρωμένον.*

Et pour ce que par la posture de ceste Gesine, plustost que seance: nostre Seigneur, estoit obliquement couché *summo lecto*: de là s'ensuit que la teste de S. Iean couché au-

pres de luy, & qui tenoit la place du fauory, donnoit & respondoit iustement sur sa poictrine. Qu'ainsi soit : presque en mesmes termes, dans Pline le jeune, liure quatriesme, Epistre vingt-deuxiesme, *Cœnabat* (dict-il) *Imperator Nerua, cum paucis, Veiento proximus* : ATQVE ETIAM IN SINV RECVMBEBAT.

C'est donc en ce sens, que l'Escripture dict, que S. Iean *supra pectus Domini in cœna recubuit* : non qu'il dormist, non qu'il luy apportast de l'incommodité ainsi estendu : *sed quia hic erat ordo discubitus Triclinij*, comme on peut veoir dans Plutarque, au premier des Symposiaques, chapitre troisiesme, & autres Antiquaires. Ie m'estonne comme l'erreur de telles peinctures ha esté si lōg temps soufferte : sans estre corrigée. Encores que l'on dievulgairement, que tout est loisible aux Peinctres & aux Poëtes :

Ac vnum sectantur iter, & inania rerum
Somnia concipiunt, & Homerus, & acer Apelles.

Somme : que pour me retirer de ceste digression, faicte sur l'occurrence pré-touchée, & peut estre non du tout intempestiue : & pour reprendre en suitte, le fil de mon discours, ce qui m'accroist de plus en plus ceste creance : que nostre Seigneur, dont la vie est la speciale institution de tous Religieux, allast nuds pieds : & sans chaussures, tant deuant sa passion, que depuis sa resurrection : est : quand au premier, que les Pellerins de Hierusalem, nous rapportent, que les vestiges des plantes d'iceluy, se voyent encores imprimez sur le roc du torrent de Cedron, à la pente du mont d'Oliuet : ce qui vray-semblablement aduint, lors que les Satellites de Pilate, & des Iuifs, le tiraillerent : pour le garoter, & mener en prison.

Et à l'esgard du second, sçauoir depuis sa Resurrection; les mesmes traces de ses pieds nuds, furent emprainctes sur le

coupeau du mont d'Oliuet: lors que du haut d'iceluy, il tressaillit au Ciel, le iour de son Ascension. L'vn se void encores audit lieu, & l'autre ha esté taillé & enleué du Roc d'iceluy, depuis soixante ans ou enuiron, par vn Bascha de la Palæstine, qui le fit mettre dans le Temple de Salomon, & trois Lampes deuant. Ainsi de façon ou d'autre, nostre Seigneur alloit nuds pieds, sans souliers ny courroyes.

Que s'il est question de clorre ce poinct par vne espece d'autre preuue que l'on peut dire publique & Theatrale: il appert par les anciennes peinctures de l'Eglise, notamment par les Eicades qui le retrayent au naturel: & selon la vraye forme de sa stature, qu'il n'est aucunement chaussé. Specialement en la vieille Bible, toute manuscripte en vellin, qui est dans l'interieure Bibliotheque de S. Germain des prez à Paris: & laquelle par singularité fut portee au Colloque de Poissy: affin que pour sa venerable antiquité, la foy du texte d'icelle ne peust estre reuoquee en doute par les Sectaires, là venus en grand nombre: comme ceste Bible est par certaines Tables & Rubriques, enrichie de plusieurs figures enluminées d'or & d'azur: aussi entr'autres, il y en ha vne, representant la Magdeleine prosternée aux pieds de nostre Seigneur, & le suppliant de resusciter le Lazare son frere: & là au bas de sa robe vn peu entr'ouuerte, se voyent ses jambes nuës, & les pieds aussi, sans socques ny sandales.

Hæcne Euangelici pietas spernenda libelli?

Maintenant en ce qui touche ses Apostres & Disciples: outre ce que S. Pol au chapitre onziesme de son Epistre, aux Hebreux: ha descript en general de l'austerité de leur vie, & vilité de leurs habits, quand il dict, *Circuierunt in Melotis (id est in pellibus Ouium) & in pellibus Caprinis, egentes, angustiati, afflicti, quibus dignus non erat Mundus.* Veut on vn plus euident ou asseuré tesmoignage, de la Nudité de leurs Pieds?

que ce qui leur fut dict, dans sainct Mathieu, & sainct Luc, chapitre en tous deux, dixiesme? *Ite sine pera, & baculo, &* SINE CALCEAMENTIS? Et qu'ils eussent volontiers executé ce commandement, ie le collige; de ce qu'au 13. chapitre de S. Iean: nostre Seigneur s'estant mis à leur lauer les pieds: n'est point dict, qu'il eust eu la peine de les deschausser, ou qu'ils se fussent eux mesmes deschaussez, ce que probablement l'Euangile n'eust omis.

Et nous le pouuons en outre recueillir, de ce qui aduint à S. Marc mesme entrant en Alexandrie; sçauoir qu'au recit d'Abdias en l'histoire Apostolique: la courroye de son soulier s'estant rompuë: il iugea, que Dieu le vouloit retenir là, pour prescher l'Euangile, sans passer plus auant: comme de faict, il se retira chez le Cordonnier qu'il veid à l'entrée de la porte, & lequel luy refit sa courroye: au reste estant NVDS PIEDS.

Le mesme Abdias, aussi rapporte en la vie de S. Barthelemy, qu'estant arriué és Indes, & par sa venuë ayant faict taire les Oracles, mesmement celuy d'Astaroth: & comme ceux de la Prouince s'en estants esbahis: se fussent enquis de leur autre Dæmon nommé Berith: d'où venoit ce silence: il leur respondit, que c'estoit par l'arriuée d'vn homme: lequel affin qu'ils peussent aisement recognoistre, il leur figura par tous les traicts de son visage, quantité de sa stature, estofe & façon de ses habits: & entr'autres choses leur dict: qu'il auoit vne Tunique blanche, entretissuë d'vn bord de pourpre, vn manteau blanc dessus: *similiter &* SANDALIA CVM AMENTIS, c'est à dire auec larges courroyes, *quæ per viginti annos non inueterauerant.* Et ainsi nudité de pieds & de jambes, selon le præcepte que dessus.

Ce que l'on peut encores confirmer, non seulement à l'esgard des Apostres: Mais aussi de leurs Disciples & Domesti-

ques, notamment de S. Martial, enuoyé par S. Pierre auec son Baston, pour prescher l'Euangile, en ce païs de Gaule. Car S. Aurelian resuscité par luy de mort à vie: & qui fut son successeur en la premiere chaire Episcopale de tout le Limosin, rapporte comme tesmoin oculaire, en l'histoire par luy composée de ce Sainct: que quand il alloit annoncer la parole de Dieu aux Limosins, & Bordelois, çà & là par les villes & villages: *non equo vehebatur, non asino, non iumento:* NEC CALCEAMENTA PROPRIIS INDVEBAT PEDIBVS: *sed iuxta Domini sui, ac Magistri Iesu Christi sententiam, quam ipse tam illi, quàm aliis aptis inculcare solebat: vt pergentes de ciuitate in ciuitatem, non saccum, neque peram secum tollerent*, NEQVE CALCEAMENTA: NVDIS INCEDENS GRESSIBVS, *imitator Christi, atque beati Petri, Apostolorum Principis* CONSANGVINEIQVE SVI; *in omnibus quæ idem præcepit, existere curabat.*

Et cela dauantage se peut asseurer, outre les Apostres & leurs Commensaux: de plusieurs autres hommes du temps Apostolique, comme entre iceux de S. Polycarpe, Disciple de S. Iean l'Euangeliste, & par luy ordonné Euesque de Smyrne: selon le rapport de S. Irenée. Car Eusebe au quatriesme de l'histoire Ecclesiastique, chapitre quinze: parlant du martyre d'iceluy, & comme il fut condamné au feu: sa constance (dict il) parut telle, qu'il desvestit luy-mesme ses habits, deslia sa Zone ou ceinture; & au lieu qu'auparauant pour l'insigne respect d'iceluy: il y auoit presse à luy deslier la courroye de ses souliers: luy-mesme au contraire, voulut se rendre ce dernier office. De bas de chausses nulle mention, pource qu'il estoit nuës jambes, & nuds pieds, dans ses sandales ou souliers escolletez.

Lequel mesme exemple, bien que par interualle de temps, fut du depuis renouuellé au martyre de S. Fructueux, Eues-

que d'Arragon : & lequel ie veux icy entre-lasser pour estre Parallele : Voicy comme le Poëte Prudence le descript : & comme il rapporte, que ce S. Euesque à pareille occurrence fit du Moyse : & deschaussa luy mesme ses souliers.

Certant officijs pij sodales,
Plantis CALCEAMENTA *dissolutis,*
Pronus detrahere studebat vnus.
Sed sanctus vetat ora FRVCTVOSVS
Inclinata premi : facessite (inquit)
Ne nostram grauet obsequela mortem.
Atquin ipse MEOS PEDES RESOLVAM,
Ne vestigia præpedita vinclis
Tardis gressibus irruant in ignem.
Vix hæc addiderat : relaxat ipse
INDVMENTA PEDVM, *velut Moyses,*
Quondam fecerat ad rubum propinquans.
Non calcare sacram cremationem
Aut adstare Deo priùs licebat :
Quàm vestigia pura figerentur.

Lequel dernier couplet faict grandement à remarquer: pour en induire, quelle estime faisoit ce Sainct de la nudité des pieds : car il n'auoit point de bas de chausses : non plus que le sainct Polycarpe pré-allegué : & croyoit de là resulter vne pureté de vestiges ; sans laquelle aucun ne deuoit oser se presenter à Dieu.

Mais de ceste digression anticipee, pour reprendre maintenant le fil de mon discours, selon l'ordre des temps : il est certain que ceste obseruance de la Nudité des Pieds, passa de siecle en siecle, aux autres successeurs des Apostres : mesmement és mysteres de l'Eglise. Attendu que nous apprenons de sainct Denys l'Areopagite, sur la fin de son liure de la Celeste Hierarchie: que quand le Liturgue ou Ministre de l'Au-

tel, estoit jadis initié & ordonné, on gardoit pour Ceremonie, & auoit on de coustume de le despouiller de sa Robe, DE LE DESCHAVSSER; & luy tourner la face vers l'Orient: pour luy faire entendre, qu'il estoit deuenu nouuel homme, & fraischement regeneré au Christ.

Le mesme, ainsi qu'il atteste, se practiquoit à l'initiation des Therapeutes, depuis appellez Moines, ausquels outre ladicte DESCHAVSSVRE, on rasoit la teste, on les des-vestoit, & leur bailloit-on d'autres habits, auec infinies telles Ritualitez, οἱ λειτουργοὶ τὸν προσιόντα, τῆς παλαιᾶς ἀπογυμνοῦσιν ἐσθῆτος. ETI MEN KAI ΥΠΟΛΥΟΥΣΙ καὶ πρὸς ἔσω μετάγουσιν, &c.

En apres: sainct Iustin le Martyr fort proche du siecle d'iceluy S. Denys l'Areopagite: sur la fin de son Apologie seconde, escripte pour les Chrestiens de l'Eglise primitiue, apres celles de Quadratus & Aristides: Entre vous Gentils (dict il) vous vsez de plusieurs superstitions, forgées SVR NOS DIVINES INSTITVTIONS: comme la coustume que vous auez DE VOVS DESCHAVSSER LES SOVLIERS, auant que celebrer les choses sacrées: ΤΟ ΥΠΟΛΥΕΣΘΑΙ ἐπιβαίνοντας τοῖς ἱεροῖς. Laquelle obseruance est enioincte precisement, & en grand mystere par les Prebstres de vostre loy, tant aux sacrificateurs & immolateurs, qu'à ceux du peuple qui s'y trouuent & assistent.

Puis il adiouste: Et vous auez appris ceste ceremonie, de nostre grand Prophete Moyse: à qui nostre Christ commanda, lors qu'il paissoit ses Brebis en Arabie, DE SE DESCHAVSSER LES SOVLIERS, pour approcher du Buisson ardant: & apprendre les mysteres, desquels il vouloit le rendre executeur: Au texte Grec, duquel S. Iustin, comme du pré-allegué sainct Denys l'Areopagite: ΤΟ ΥΠΟΛΥΕΣΘΑΙ, veut dire DESCHAVSSER LES SOVLIERS: pource qu'il ne fail-

ne failloit que deslier la courroye d'iceux, ΤΟΥ ΠΟ-ΛΥΕΣΘΑΙ.

En suite : & assez pres du mesme siecle, le Polyhistor, ou Tout-sçauant Clement Alexandrin, disciple du grand Pantænus : mais precepteur du Diamantin Origene : & ce Clement, en outre si proche des successeurs des Apostres : qu'il r'apporte en son liure de la Pasque, lequel nous n'auons pas, mais qui est cité par Eusebe Pamphile : qu'il fut prié par ses Confreres de leur bailler par escript, ce qu'il auoit appris de bouche, ou pour la Catechese de Maistres si insignes.

Ce Clement encores vn coup, qui escript auoir appris de la tradition d'iceux, l'ordre des Euangiles : & de l'intelligence de l'Escriture saincte : ce qui doit iustement luy concilier plus de foy, s'estant r'encontré à discourir sur nostre subiect, au second Liure du Pædagogue Chrestien, chap. 11. Il sied fort bien à l'homme (dict-il) de n'auoir point de souliers : pource que l'homme chaussé ne differe gueres d'vn homme lié, ou enchaisné par les pieds : & l'exercice est fort bon pour la santé d'aller PIEDS NVDS. Que si quelqu'vn ne le peut faire : ou que la necessité soit à l'opposite : au moins qu'il vse de soles, semelles, socques ou sandales, simples & sans artifice. *Hæc ille.*

Et personne des siens, ne practiqua mieux ce precepte, que son Escholier pré-allegué l'inuincible Origene. Car par vne ardeur excessiue, à l'aduancement de la Religion Chrestienne : & par vn bouïllant desir d'acquerir toutes les sciences, qui pouuoient seruir à son dessein : il se mattoit iour & nuict d'vne estroicte abstinence : au rapport d'Eusebe liure sixiesme : chapitre troisiesme : se crucioit par jeusnes continuels, & par veilles sans cesse : de maniere, que s'il estoit contrainct, de vouloir indulger quelque repos à la Nature, c'estoit à mesme terre, non sur lict ny paillasse ; sur tout accomplissoit le comman-

dement de l'Euangile; de n'vser de deux Tuniques: NEQVE CALCEAMENTIS VTI: *Adeò* VT TRADATVR PER MVLTOS ANNOS, ABSQVE OMNI CALCEAMENTO, NVDIS INCESSISSE VESTIGIIS.

Presque enuiron le mesme siecle de ces trois grands personnages, & celebres entre les Grecs: Tertullian d'autre part, florissant pour vn temps en l'Eglise Romaine, retraça pareillement les vestiges de ceste NVDITE' PEDALE, pour tous les Chrestiens nouuellement catechisez: & qui lors bien qu'en estat seculier, menoyent vne vie de vrays Religieux. CALCEOS (dict-il) au Liure *de Pallio*, *nihil dicimus*, *proprium Togæ tormentum*, *immundissimam Pedum tutelam*, *verùm & falsam*: *Quem enim non expediat, in* ARDORE ET ALGORE RIGERE NVDIPEDEM, *quàm in* CALCEO *vnguipedem? Certè* PEDES NVDI, *magis viriles, quàm in* CALCEIS.

Puis que donc au rapport de si excellents & antiques Escriuains; au temps de la primitiue Eglise, non seulement les Prebstres ou Therapeutes, & Ministres d'icelle: ains aussi les Laïques, & seculiers vsoient de LA NVDITE' DES PIEDS: & estimoient, que c'estoit vn acte d'insigne deuotion; & absoluë mortification. Ne se faut estonner si ceux qui vers le temps de CONSTANTIN le grand, se sequestrerent du Monde, pour viure en toute austerité de vie: à plus forte raison embrasserent ceste Nudité, voires iusqu'à quitter souliers & sandales: ne se souciants d'auoir les pieds crottez, à l'esgard des Mondains, pourueu qu'ils fussent nets & aggreables à Dieu.

Et ainsi dans vn fragment des Concions de S. Antoine le Grand: voyez-vous (dict-il) ces hommes-là, pauures, sans feu, sans lieu: secs & descharnez, qui ont les PIEDS NON LAVEZ, & qui couchét à terre, τοὺς ἀνιπτόποδας καὶ χαμαιεύνους: ils viuent à Dieu, ils approchent du Ciel, & tout rabbaissez,

qu'on les croie, ils ſurmontent les choſes les plus hautes, & ſourcilleuſes du Monde, καὶ ἐν ἀνθρώποις ὑπὲρ τ' ἀνθρώπινα τυγχάνουσι.

Tellement qu'à l'exemple de ce grand Patriarche des Anachoretes: duquel le fameux S. Athanaſe, ha deſcript la vie par admiration: & laquelle S. Auguſtin rapporte auoir eſté trouuée à Treues, en vn cachot ſecret: ceux qui par le bruit qui en auoit ja couru par tout, ont eſté diuinement inſpirez depuis luy, de faire vne profeſſion de vie autant eſtroicte & auſtere: que le monde à l'oppoſite recherche la plus large: ſingulierement auroient retenu ceſte NVDITE' DE PIEDS: comme on peut plus qu'à ſuffire, apprendre de ceux de l'Ægypte, Thebaide, Palæſtine, & regions prochaines: Sans parler de ces Sarabaites d'Ægypte: leſquels au recit de S. Auguſtin, en ſon Sermon 21. *ad Fratres in Heremo*: portants des eſpines à leurs Talons, & y pendantes par derriere, du haut de leurs ceintures: DISCALCEATI, *& ſanguine cruentati, cauernis exeuntes, ad feſtum Scenopegiæ pergebant Hieroſolymam.*

Veritablement ce qu'Euſebe, Nicephore, Palladius en l'hiſtoire Lauſiaque, Sulpice Seuere, en la vie de S. Martin, & autres, nous en eſcriuent, ſemble ſi prodigieux: que la merueille preſque y faict deroger foy: tant les Lecteurs ont de peine à croire, ce qu'ils eſtiment ſurmonter les effects de la puiſſance humaine: ainçois pour mieux dire, les croyent d'autant plus volontiers: que la grandeur diuine y paroiſt dauantage: *adeò fides non habet meritum, quando humana ratio ei præbet experimentum.*

Ainſi: feray-ie mention de ces Moines de Syrie, appellez βοσκοὶ *paſcentes*: à cauſe qu'en leur nudité, preſque ferine: ils ne viuoient que de racines, leſquelles ils arrachoient de terre,

auec vne petite faucille qu'ils portoient en la main ? De ceux de la Cœlesyrie? dont l'austerité seruit à conuertir au Christianisme, tant de Payens & Idolatres?

Mettray-ie en ce rang ce braue Hilarion ? qui tousiours combattoit contre le froid & la faim ? & ce Batthée tout sec de nudité ? à qui les dents fourmillerent de vers, par trop grande abstinence? Cet Amon, qui nuds PIEDS, & nuës jambes, comme il estoit d'ordinaire : ayant traiecté le fleuue de Lycus, fut veu par son compagnon Theodore, auoir les pieds secs : comme s'il eust esté suspendu en l'air, par la grace diuine ? Et ce Paul Phernean; qui parmy ses poinctes & frissons : ne cessoit de frequenter ses prieres, à certain nombre de cailloux arrangez ; qui estoit vne espece de CHAPPELET?

Tireray-ie en ceste ligne, l'incomparable Ephrem? cet Ange de l'Eglise des Thmuïtes Serapion? plus souuent rauy hors du corps? que songeant à le fournir de ses necessitez? Et finalement pour me resserrer parmy vn si grand nombre : ce memorable Barsanuphius, pres de Gaze en la Palæstine : qui par l'espace de cinquante ans, n'vsa ny de viure ny de vestiaire? & ne sceut-on rien de luy, par vn long-temps ? iusqu'à ce qu'il fut descouuert par Sallusle Euesque de Hierusalem, en ayant eu quelque signal Cæleste?

Quitteray-ie toutes ces regions Orientales? pour venir au Ponant, ramenteuoir l'honneur deub à la memoire de nostre Moine Gratian, tant celebre Compilateur du Decret? & qui fleurit, soubs l'Empereur Henry quart, enuiron l'an mille cent vingtiesme ? Car il est escript de luy en sa vie, *hirsutum ei caput fuisse, incomptis, & horrentibus comis, & quantum sufficit attonsis,* PEDES NVDOS, *& Apostolicis similes.* Et partant luy doibs-ie associer, cet autre insigne Canoniste, Iean André:

bien que de different estat ? lequel par l'espace de vingt ans, ne coucha que dans vne peau d'Ours, s'estant abdiqué de tous plaisirs du lict, à l'exemple de ceux :

---- quibus intima casti
Vena animi, sola Christi de Lampade feruet?

Passeray-ie plus outre ? & descendray-ie au siecle du Seraphique S. Frãçois d'Assise, pour la gloire duquel, ha esté principalement entrepris ce discours ? S'est-il iamais veu vn exemple de Nudité, ou aspreté de vie, parallele à la sienne ? Quoy, de S. Nicolas de Tollentin ? de S. François de Paule, en nostre France ? & de S. Charles de Borromée, qui allant nuds pieds en vne procession ? & s'estant vn cloud fiché en l'vn d'iceux, auec effusion de sang ; ne voulut pourtant quitter l'ordre de la Ceremonie ?

Quoy ? de tant d'autres modernes en tous Ordres ? qui par l'exces de leur deuotion, & ferueur de leur zele, au seruice de Dieu : la plus-part du temps, ont marché nuds pieds, & sans sandales, par les glaces, par les neiges, par les bruslantes areines, & par les chemins aspres & raboteux : affin de paruenir plus alaigrement à la Croix de celuy, qui autrefois la voulut figurer, par les cornes d'vn Belier embarrassé d'espines ? pour demonstrer : quelle force est requise à supporter toutes sortes de peines, & tribulations, en esperance de la future beatitude ?

Quorsum igitur limo tanta indulgentia nostro?
& à quoy tant luy procurer ses aises ?

Mais pour m'arrester specialement, au Pere Seraphique S. FRANÇOIS, puis que (comme ha esté touché) c'est le principal obiect & subiect de cet œuure : *& hoc omne militatur bellum, in spem eius gloriæ :* il est certain : qu'ayant commencé à espandre sa lumiere au monde, vers l'an 1208. il eut vn tel desir de former son ordre, sur la perfection des loix de l'Euangi-

le : qu'il ne se contenta d'embrasser les austeritez d'icelle, mesmement pour la nudité pedale : ains voulut qu'elle fust suiuie par ceux de sa famille : recours à ce qu'escript S. Bonauenture, en la vie d'iceluy : DETRAXIT SIBI FRANCISCVS CALCEOS, CVM DVODECIM QVOS MINORES INSTITVIT.

Tesmoin aussi son Decret, DE NON PORTANDO CALCEAMENTO, *& non equitando, extra casum* NECESSITATIS, qui est expres en sa Regle, approuuée par le Pape Honore I I I. l'an 1224. & de rechef homologuée auec le mesme Decret, au Concile general de Vienne, par le Pape Clement cinq, duquel est la decretale, *Exiui de Paradiso*, aux Clementines *titulo de verborum signific.* sans omettre la Decretale, *Exijt qui seminat eodem tit. in 6.* le chapitre premier, le chapitre, *quia nonnumquam*, & le Chapitre, *ad Conditorem eodem tit.* aux Extrauagantes du Pape Iean vingt-deuxiesme.

De faict : que Frere Thomas de Chantpré, tres-docte Iacobin, & du depuis Suffragant du siege Cathedral de Cambray, qui fleurissoit vers le regne de nostre S. Louys : soubs lequel cet Ordre nouueau-nay, jecta ses premieres verdures : atteste au second liure de ses Abeilles, sur la fin du chapitre troisiesme : que les Freres Mineurs ou Cordeliers, deslors ALLOIENT NVDS PIEDS. Voicy les mots du texte. *De fratribus* MINORIBVS *quid dicam ? qui duro cincti funiculo, & sine amictu Cappæ vel Pallij : induti Tunica super* NVDO, PEDIBVS NVDIS, *super niuem gelidam, quasi super Lanam deambulant ? & panem suum cottidiè, quasi Pauperes mendicant ?*

Et c'est pourquoy le mesme Autheur rapporte, que certaine Abbesse de Val-le-Duc en Brabant : ordre de Cisteaux, nommée Adeleyde, souloit dire : que quand les Freres Mineurs l'alloient veoir : tres volontiers elle leur preparoit le

bain pour lauer leurs pieds crottez : ce qu'elle ne faisoit aux Cisterciens, bien qu'elle fust de leur ordre : à cause qu'ils aloient à Cheual, bien chaussez, bien vestus.

Mais non seulement au temps pré-allegué, qui estoit comme le Berceau & Maillot de l'Ordre de S. François ; ains continuellement du depuis de Siecle en siecle : tous les freres Obseruantins, c'est à dire qui pretendent garder sa Regle *ad literam* : ce que les Grecs appellent τῷ γράμματι ἐπικαθίσθαι : & és aages modernes, les Peres Capuchins, Recollects, & Tierciers, de la mesme famille Seraphique : ont tousiours estroictemét obserué, suiuy & entretenu ceste NVDITE' DE PIEDS : & la gardent encores à la veuë d'vn chacun : *ijsque* (pour vser de ces termes de S. Augustin) *Maiorum exempla non deuitare, sed superare propositum est.*

Ny ha que les Cordeliers qui s'appellent Conuentuels, & qui se disent professer, & garder la Regle de ce bien-heureux Patriarche, non au pied de la lettre, ains selon les modifications & dispenses des Papes ; qui soubs ce pretexte, ont osé s'exempter de ceste Nudité. Et comme les peuples nommez Sciopodes se deffendent contre le Soleil, de l'ombre de leurs pieds : ceux-cy targuent la couuerture des-leur, auec telle pertinacité : qu'ils ne feignent d'exposer leurs testes au danger des Censures, sur la pretension qu'ils ont d'y estre maintenus. O vaine asseurance contre vn si grand peril ! ô mauuaise attente ! & ô loyers de trop peu de ressourse !

Si dare Sutori Calceus ista potest.

Car s'il est question d'examiner & approfondir, comment tant de sortes de peuples : quoy que differents de langue, de meurs & humeurs, & chacun desquels abonde ordinairement en son sens, selon que le discourt Platon *in Minoë*. Neantmoins par vn commun suffrage, auroient peu s'accorder en l'approbation de ceste Nudité : pour vn acte d'insigne

deuotion : à mon aduis, on en peut alleguer six raisons pregnantes & peremptoires.

La premiere : que comme selon le dire de Tyrius Maximus, en sa Dialexe septiesme, és choses mystiques, souuent autres sont les paroles, & autre, le sens d'icelles : καὶ δεῖ καταμαντεύεσθαι τῶν αἰνιγμάτων μεγαλοπρεπῶς κατὰ τὴν τῶν θείων δίκην. Ainsi en l'Escripture saincte, les PIEDS, sont reputez pour le symbole de nos affections. Et en ce sens, le Prophete Esaye dict : que la Terre est l'Escabeau des pieds diuins : pour demonstrer contre la doctrine des Atheistes & Epicuriens, que Dieu y estend & deuale ses affections, & ha soucy des choses d'icy bas :

Ille Deus, meritóque Deus, quia primus & vnus;
Ex quo cuncta fluunt, & lux, & tempora, & anni:
Qui viget, ac viguit super omnia, quique vigebit.

Au premier chapitre de l'Apocalypse, les Pieds du mesme Dieu, sont dicts ardants comme l'ærein enflammé : pour tesmoigner l'ardeur de son amour vers le genre des hommes. A l'opposite, le Serpent, n'ha point de pieds : pource qu'au dire des Hebreux : il est totalemét vuide de bonne affection. Et au lieu qu'Aristote dict, au liure *de communi Animalium gressu* : que c'est pource que Nature ne faict rien en vain : & que quand elle eust donné des pieds au serpent : pourtant n'eust il peu croistre, ny s'estendre en haulteur. Plus correctement peut on asseurer, que ç'à esté vn traict de la Prouidence diuine : de n'auoir point donné de pieds au Serpent : affin de luy oster l'instrument & le moyen, de pouuoir promptement executer le mal, qu'il machine sans cesse :

O tortuose serpens!
Qui mille per Mæandros:
Fraudesque flexuosas,
Agitas quieta corda!

Dauantage

Dauantage : pour confirmer de plus en plus, que les PIEDS, ſont les ſignes ænigmatiques des affectiõs, on le peut recueillir, de ce que les Hebreux appelloient LIBVN לבן, & dont eſt parlé au 25. du Deuteronome, & au 4. de l'hiſtoire de Ruth. Qui eſtoit, que ſi le Frere ſuruiuant, ne vouloit eſpouſer la Relicte, & ſuſciter la ſemence de ſon frere : il eſtoit loiſible à ceſte veuue, de luy cracher en la face, deuãt les Senieurs de la ville : & luy deſlier la courroye de ſon ſoulier : pour vn teſmoignage public, qu'il eſtoit veuf, & deſpouillé de toute affection, ſignifiée par ceſte NVDATION DV PIED.

Et tant les Hebreux, que Grecs, & Latins, expliquants ce verſet : qui ha eſtably mes pieds ſur la Pierre : & cet autre : pour diriger nos pieds en la voye de paix : interpretent les PIEDS, pour les affections. Et S. Auguſtin le diſcourt amplement en ſon traicté 56. ſur l'Euangile de S. Iean.

Donc, tout ainſi, que pardeuers les Ægyptiens, aucun n'eſtoit initié à leurs myſteres : qu'au pré-allable le Bœuf Apis, ne fuſt enterré : Au cas pareil doit eſtre eſtouffée la brutalité des affections terreſtres, & appetits charnels de l'homme : & teſmoignage de ce baillé par la nudation des pieds : auant qu'il puiſſe de l'eſprit conuerſer auec Dieu : qui eſt l'effect principal de ceſte Religieuſe initiation : ſelon que l'eſcrit Platon *in Phædone* : ὥσπερ λέγεται κατὰ τῶν μεμυημένων, ὡς ἀληθῶς τὸν λοιπὸν χρόνον μετὰ θεῶν διάγουσιν.

Ce ſont les habillements, dont parle l'Eſcripture, deſveſtus par Salomon : pour ne les plus reueſtir : *expoliaui me Tunica mea : quomodo induar illa ?* Ceux entendus par ſainct Pol, au troiſieſme chapitre de l'Epiſtre aux Coloſſiens ou Rhodiens : *expoliantes veterem hominem, cum actibus ſuis, & induentes nouum eum, qui renouatur in agnitione Dei ; ſecundum imaginem eius, qui creauit illum.* Et à ce propos, le Poëte tout Payen qu'il fuſt :

--- quod si

Frigida curarum fomenta relinquere posses:

Quò te cœlestis sapientia duceret: ires.

La seconde raison de la nudité des Pieds, semble fondée sur la reuerence deuë aux lieux, esquels les Moines habitent, appellez Sacraires, Semnies, & Phrontisteres, par Philon le Iuif. Iosephe, S. Basile, & autres Autheurs Grecs: qui sont tous noms pleins d'auguste respect: Tellement que ce seroit les profaner, d'y porter des souliers, suiuant l'aduertissement susdict donné à Moyse & Iethro. Pour mesme pré-caution, les Gentils souloient peindre vne Estoile, sur le frontispice de leurs Temples ou Delubres. *Lamella ærea* (dict Festus) *assimilis stellæ, locis inauguratis infigitur,* ou bien auoient de coustume d'y grauer deux serpents:

Pinge duos Angues: sacer est locus.

Pour vn signal aux profanes, de ne s'en approcher, & de n'y faire immondice.

Mais en voicy vn exemple du Christianisme, d'autant plus notable: qu'au lieu qu'en iceluy, le soulier ou Brodequin, auoit esté pris pour penser dauantage honorer la solennité, & au contraire, estant apparu par miracle diuin, qu'il y seruoit d'obstacle; soudain le fallut quitter & mettre bas.

L'Empereur Heracle, par sa memorable victoire, gaignée contre Cosroes Roy des Perses, ayant heureusement reconquis la vraye Croix de nostre Seigneur, enleuée de Hierusalem par cet infidelle, y auoit quatorze ans: se resolut à son retour, & passant par ladicte ville Saincte, de replanter ceste Croix sur le mont de Caluaire. Comme il en eut conferé, & pris iour à cet effect, auec le venerable Zacharie lors Euesque de Hierusalem, qu'il se fut faict reuestir de ses ornements, & chausser de ses BRODEQVINS ROYAVX: pour donner

plus de lustre à la Ceremonie : Il aduint par prodige estrange, qu'au millieu de la procession, estant arriué iusqu'à la porte dudit mont de Caluaire : tout à coup il demoura immobile, sans pouuoir remuer vn pas, ny auant ny arriere.

Bien estonné, & luy, & tout le monde qui l'assistoit en grand' deuotion : l'Euesque Zacharie vray-semblablement inspiré d'enhaut, luy dit : SIRE Empereur : voyez si nostre Seigneur par là monstre point, qu'il ait à desplaisir, de vous voir auec tant d'or & d'azur, tant de pourpre, & de pompe, marcher en vn lieu, auquel on l'ha mené tout nud, auec ignominie.

L'Empereur frappé de ceste voix, comme venuë du Ciel & croyant, que c'estoit la vraye cause de l'obstacle suruenu: se faict despouïller de son manteau, & deschausser de ses Brodequins ou Bottines Royalles : & lors NVDS PIEDS, comme deschargé de ce fardeau, poursuiuit aisément son voyage : & en fin monté sur la croupe de Caluaire, y replanta la vraye Croix auec tant de ioye & applaudissemét : que la feste de ceste Exaltation en est demeurée, & demeurera solennelle en l'Eglise : tant que le mois de Septembre, ramenera la memoire de celuy, qui seul ha pressuré le pressoüer de sa Passion, & garanty sa vigne du Sanglier sauuage, qui la vouloit gaster : *vineam illam Sorech, quam plantauerat electam, & sepiuerat eam, & ædificauerat turrim in medio eius.*

Aussi par esgal respect, comme ie croy, en nostre Eglise Chrestienne & Catholique : le iour du Vendredy Aoré : nos Prebstres lors qu'ils chantent l'Hymne *Tris agie*, & celebrent l'adoration de la Croix : se mettent NVDS PIEDS, sans souliers ny sandales : pour marque d'vne plus estroicte deuotion, & plus insigne reuerence vers ce precieux instrument de nostre salut : & duquel la Sibylle ha chanté autrefois. O Bo-

tres-heureux! auquel le Redempteur ha esté de son long estendu:

ὦ ξύλον μακάριστον! ἐν ᾧ θεὸς ἐξετανύσθη.

Et pour mesme raison, nostre Roy S. Louys: selon que le rapporte Frere Eustache de Beau-lieu son Confesseur: s'il luy aduenoit de visiter les cloistres des Religieux: & qu'il apperceust des Croix emprainctes sur les carreaux d'iceux: il se destournoit aussi-tost: tant il auoit peur de marcher dessus.

Voires, encores à present les Chrestiens d'Armenie, suiuant la relation des voyageurs dudict pays: portent tant de respect à l'Eglise: que Prebstres ou Laïques, ils n'y entrent que NVDS PIEDS: car dés la porte ils deschaussent leurs souliers, & les laissent soubs le Porche, les hommes d'vn costé, & les femmes de l'autre: mesmes y apportent encores ceste reuerence & honesteté, qu'ils ne crachent iamais sur le paué de l'Eglise, ains sur des mouchoüers, qu'ils ont à cet effect.

Les Turcs aussi, quoy que profanes, toutesfois aucunement imbeus de ceste notion: ont de coustume de deschausser leurs souliers, quand ils descendent au caueau de la sepulture du Roy Dauid, qui est soubs l'Eglise du mont de Sion, de marbre blanc esleué de quatre pieds, couuert d'vn drap damasquiné, somptueusement enrichy de diuerses figures; & auquel sont entretenuës six lampes ardantes continuellement. Qui plus est: ceux qui vont visiter leur Mophti, ou pretendu Patriarche de leur Secte, en la ville de Hierusalem; sont tenus selon la coustume du pays, de se DESCHAVSSER au pré-allable dans vn petit Cabinet, qui ioint à la porte de sa chambre, puis se rechaussent en sortant.

Par où l'on doit trouuer moins estrange, ains au contraire admirer comme vn acte d'extreme respect & veneration, ce

qui est rapporté par Aurelian, en la vie de S. Martial, premier Apostre de Limoges; qu'ayant par luy baptizé, & instruict en la foy Catholique, Estienne le grand Duc & Vice-Roy du Limosin, & Guiennois, auec plusieurs Princes & Seigneurs de sa Cour: & s'estant aduisé de les enuoyer en pellerinage à Rome, pour visiter S. Pierre son bon Maistre, qui lors viuoit encores: & luy tesmoigner, le grand fruict, que ce sien Disciple auoit faict par deçà: *vbi viderunt Apostolum in Vaticano, docentem multas populorum turmas: Dux ille, & omnis eius Exercitus, cum magna humilitate,* DISCALCEATIS PEDIBVS, *& in Cilicio, proiecerunt se ad pedes eius.*

Laquelle humilité auroit en outre paru és processions solennelles de l'Eglise, & faictes mesmement en France pour quelques necessitez publiques. Comme Rigordus rapporte en la vie de nostre Philippe Auguste, qu'au mois de Iuillet 1191. Louys son fils Aisné, estant tombé en vne extreme maladie: & desesperée des Medecins. Pour obtenir de Dieu sa guarison: les Religieux, Abbé & Conuent de sainct Denys en France, vindrent faire vne procession solennelle à Paris, *comitante Clero & populo* NVDIS PEDIBVS: portants entre autres Reliques, la Couronne de nostre Seigneur, le sainct Clou, & le bras de sainct Symeon. Et comme ils furent paruenus iusqu'à l'Eglise sainct Lazare, au Fauxboug de ce costé-là: rencontrerent venant au deuant d'eux, Maurice Euesque de Paris, auec tout son Clergé, & grand nombre des supposts de l'Vniuersité, NVDIS PLANTIS, qui portoient auec eux plusieurs sainctes Reliques, *flentes, & lacrymantes*: & Dieu eut ceste deuotion si à gré: que les effects en parurent incontinent, par la santé miraculeusement renduë à ce Royal enfant.

Ainsi, au rapport du mesme Historien, l'an 1196. en Mars: le desbordement des eaux, estant deuenu si grand à Paris: que

l'on sembloit craindre vn second Deluge: fut faicte vne procession solennelle de tous les ordres de ladicte ville, NVDIS PEDIBVS: & le Roy Philippes Auguste, y estoit en personne NVDS PIEDS, *sicut vnus de populo*. La misericorde de Dieu en fut touchée: & peu de iours aprés, les eaux se remirent en leur lict ordinaire. Pour mesme cas, en Decembre 1206. & soubs le mesme Roy, Dieu appaisa son courroux, tesmoigné par vn autre Cataclysme, sur l'agreable object d'vne semblable procession, faicte PIEDS NVDS par les Religieux de S. Denys en France, *sub Abbate Henrico*, auec le Prelat & Clergé de Paris.

Finalement en Aoust 1239. selon le rapport de la Chronique de Guillaume de Nangis, lors que le Roy S. Louys, Messieurs ses freres, Princes, Prelats, & autres Seigneurs de France: firent la solennelle procession, en laquelle la saincte Couronne d'espines, & autres Reliquaires precieux de la Passion de nostre Redempteur, furent apportez du bois de Vincennes, en l'Eglise de Nostre-dame, & de là en la saincte Chappelle: ce pieux Roy auec tous ses honorables assistants *cumque maximo Cleri, plebisque tripudio*, NVDIS PEDIBVS PROCESSIT. Et les grands biens & honneurs, qui en seroient aduenus à la Frãce, me font surseoir d'en parler dauantage. Sans toutesfois omettre, ce dont l'aage passé, & le present tesmoigne, que les Religieux, & Confreres de saincte Geneuiefue, Patrone de Paris, vont NVDS PIEDS parmy les ruës, lors que l'on porte sa chasse en procession: & dont les effects ne sont iamais frustrez, non plus que des autres solennitez semblables, esquelles se practique ceste NVDITE' PEDALE.

Autrement si ceste marque d'extréme Deuotion, n'estoit gardée ny retenuë parmy le Christianisme: les Payens auroient vn iour dequoy nous en faire reproche, veu qu'il est

certain au rapport du Poëte Prudence, & autres: qu'en la procession solennelle, de la Mere Berecynthienne, ou Deesse Ideenne; tous les Patrices, Consuls, Senateurs, Tribuns, & le reste du Peuple souloient aller NVDS PIEDS. Et en ceste guise conduisoient son Effigie, iusqu'au ruisseau d'Almon, où elle estoit lauée: puis luy faisoient plusieurs ceremonies, & actes (selon qu'ils pensoient) d'vne profonde reuerence: & non commune aux autres Dieux, ny Deesses: De là sainct Romain pendant l'estrif de son Martyre, disoit à son Prefect Asclepiade, & aux Licteurs qui l'assistoient:

Quid esse vobis æstimem proiectius?
NVDARE PLANTAS, *ante Carpentum scio*
Proceres Togatos, Matris Idææ sacris.
Lapis nigellus euehendus Essedo,
Muliebris oris, clausus argento sedet.
Quem dum ad lauacrum præeundo ducitis:
Pedes REMOTIS *atterentes* CALCEIS,
Almonis vsque peruenitis Riuulum.

Partant pour conclurre ce deuxiesme poinct: si Platon descriuant l'Amour terrestre, entre-autres particularitez, le faict Humi-cube, & DESCHAVSSE', χαμαιπετὴς ὢν καὶ ἀνυπόδητος: Ces enseignes côuiennent-elles point mieux, à vn amour tout diuin & celeste? & seruent-elles poinct à augmenter dauantage le respect des lieux, où les estincelles d'iceluy brillent à merueilles, & où les esclats tout expres s'en iectent au dehors?

Ne minùs interno niteant præcordia cultu?

Aussi la troisiesme raison semble auoir pour obiect, la iustification, contr'-opposée au peché: qui ha produict la nudité, & à la ruine duquel, se faict vne purification de l'homme interieur: nonobstant les souilleures de l'exterieur: en ses pieds boüeux & crottez: & ce par vn plus grand mespris de l'orgueil & vanité du Monde.

Car que le peché, ayt produit la Nudité: nos premiers peres en ont esprouué le malheur: & leur posterité, à son grand regret, en ressent tous les iours les effects. D'ailleurs il est dict au 32. chapitre de l'Exode, que le peuple d'Israël, ayant forfaict & preuariqué en l'adoration du veau d'or: *vidit Moyses populum quòd esset* NVDATVS; *spoliauerat enim eum Aaron, propter ignominiam sordis*: & ainsi deuindrent si lasches & si foibles, qu'ils furent desconfits par les Leuites, sans aucune resistance!

Est-ce pas donc aux Religieux, vn traict de genereux courage? d'opposer à vne nudité contrainctе & forcée, & venuë du peché: vne nudité volontaire des pieds? par forme de synecdoche *partis pro toto*? pour atteindre au degré de pleine iustification? Que si autrefois Isadas, fils de Phoebidas, s'estant presenté à NVD, pour combatre les ennemis venus à l'improuiste, & les ayant vaillamment repoussez sans auoir esté aucunement blessé, par là fut reputé auoir fait vn acte plus que d'homme: La gloire est-elle point plus grande à ces Athletes spirituels? de se fortifier tellement par la nudité, contre les Genies immondes, qui leur liurēt mille assauts iour & nuict; par toutes sortes d'horribles tentations: tellement les vaincre & terrasser; & auec tant de constance & fermeté: qu'ainsi desconfits, ils soient contraints de s'escrier:

Vincimur heu! segnes: nec nostra potentia praefert
Vim solitam: languet violentia saeua nocendi?

Sainct Macaire l'Ægyptien, en son Homelie deuxiesme, discourt sur ce subiect si dignement: qu'il ny ha celuy qui recognoissant le danger, auquel il est, sans y songer: ne tasche à s'en vouloir garantir & deffendre. Le Prince des tenebres, (dict-il) ayant captiué l'homme, l'auroit entierement reuestu corps & ame, de l'habit noir & affreux du peché, l'ha sany, l'ha pollu: & reduit soubs le ioug de sa fiere Tyrannie.

Et ne

Et ne plus ne moins, qu'en l'infirmité de l'homme, vne partie ne ſouffre pas ſeule, ains le corps entier : au cas pareil, en ceſte detreſſe de l'ame, Satan n'ha rien eſpargné des facultez d'icelle, qu'il n'ait tout infecté du venin du peché. οὕτως καὶ ἡ ψυχὴ ὅλη ἔπαθε τὰ τῆς κακίας πάθη, καὶ ἁμαρτίας, ἐνέδυσε δὲ τὴν ψυχὴν ὅλην, τὴν κακίαν αὐτοῦ, τοῦτ' ἔστι, τὴν ἁμαρτίαν. Conſequemment faut-il pas, que chaſque partie de l'ame & du corps, contribuë à ſe lauer, à ſe nettoyer de ceſte ordure, à ſe deſpeſtrer des liens de ceſte captiuité :

Et mortis laqueis expediat caput ?

Sainct Auguſtin au Sermon *de conflictu virtutum & vitiorum* : nous en rapporte vn memorable exemple. Il y eut (dit-il) nagueres vn Religieux, & reueſtu de l'habit Monachal, qui ſouffrit vne merueilleuſe tentation du malin Eſprit. Car à chaque bout de champ, il luy venoit toucher quelque pan de ſa robe, & l'infectoit de telle puanteur, qu'on ne la pouuoit faire en aller, pour quelque laueure ou parfum, qu'on y ſceuſt appliquer. Ce ſainct Eueſque, vray oracle de l'Afrique, eſtant conſulté & interrogé, comment Dieu auoit donné ceſte puiſſance à ce faſcheux Dæmon : fit vne reſponſe tres-remarquable, & tres-digne de luy; *Deum Serpenti, eam poteſtatem in Monachum illum dediſſe: vt cordis eius immunditiam foris oſtenderet; quod nunquam in exteriore habitu feciſſet, niſi interiorem omnino corrupiſſet : ſcilicet, aut infidelitate, & blaſphemia, aut certè vana & inani gloria.*

Cela eſtant : & veu ce ſtratageme horrible de Satan : d'empuantir la robe d'vn Religieux par luy tenté : quelle ruſe & ſouppleſſe de le combatre, & affrõter par la ſouïlleure volontaire des pieds NVDS? pour marque d'vne purification & mortification interne ; qui le renuerſe, qui le confond, & luy cauſe vn perpetuel deſpit, de veoir que l'homme ainſi ſe vange, d'auoir eſté par luy reduit à ceſte nudité ? Car Satan n'en voudroit iamais rien veoir, iamais oüir parler: & ce qu'aux myſte-

res des Thesmophories : il auoit deffendu, de ne gouster ny manger le moindre grain de grenade, la plus belle des pommes : τῆς ῥοιᾶς τοὺς κόκκους μὴ ἐσθίειν, selon Clement Alexandrin : c'est qu'il vouloit cacher & celer, par quel moyen, il auoit seduit l'homme : affin que ce trompé ne s'efforceast d'en prendre la vengeance.

Mais par l'expedient de ceste Nudité : on le luy descouure à sa honte, on le braue, on le morgue, & luy en faict-on reproche à tout moment. Partant doit-on beaucoup cherir & estimer ceste nudité : mesmement celle des pieds : & ne s'offenser de la pretenduë immondice, qui en resulte, & paroist au dehors.

Consideré : que c'est bien à l'esgard des Mondains, que peut auoir lieu, ce traict de S. Iean : *Totus mundus in maligno positus est : qui in sordibus est, sordescat adhuc.* Mais à l'esgard des Religieux Gymnopodes : est-ce pas pour leur consolation, que chante l'Espoux du Cantique ? *Laui pedes meos : quomodo iterum inquinabo illos ?* Ie les ay laué par le Baptesme : ie les ay purgé par la regeneration de l'estat Monachal : comment les pourray-ie encores soüiller ? *non si deferar* (disoit Tertullian) *in Adyta Cloacinarum.*

Venant d'ailleurs à obseruer : que puis qu'au dire du grand Anachorete S. Anthoine : la vie monastique est vn long martyre : & vne perpetuelle Penitence, ὑπόθεσις ἀθλήσεως, καὶ πόνων περιουσιοτέρων, καὶ ὑπομονῆς τῆς ἐν θλίψει : Le geste exterieur d'icelle, ne peut estre mieux seant : que par la nudité des pieds boüeux & crottez, comme euidentes marques d'vne profonde humiliation. Et en ce sens mystique, l'Escripture saincte nous represente, au second liure des Roys, chapitre dix-neufiesme, que Mephiboseth fils de Saul, vint crier mercy à Dauid, ILLOTIS PEDIBUS, *& intonsa coma.*

Submission faicte par vn subiect à son Roy : en voicy vne, renduë par vn grand Roy, à son jadis subiect : pour expier

l'offense de l'auoir faict iniustement mourir : Henry second du nom, Roy d'Angleterre, sentant tous les iours sur soy, & son Estat, les rudes effects de l'ire de Dieu : pour auoir esté cause du meurtre cōmis en la personne de sainct Thomas de Cantorbie, & s'estant mis en deuoir d'en faire penitence, & rendre à ce glorieux sainct, tout deuoir de satisfaction. Il se vint presenter au sepulchre d'iceluy, pleurant & gemissant, (dict Iean de Sarisbery, Disciple & domestique de ce sainct:) & entre autres marques d'humiliation, *processit* NVDIPES: *& ad verbera quoque Episcoporum, ac Monachorum suscipienda spontaneus:* Comme de faict ils luy baillerent tous la discipline sur son dos, & A NVD.

Et Dieu eut cet acte d'humilité si aggreable, que par l'intercession du Sainct, vray-semblablement reconcilié à ce Roy: il luy donna le mesme iour vne insigne victoire contre ses Ennemis : Et de là en auant ses affaires commencerent à prosperer : au lieu qu'auparauant d'heure à autre, on les voyoit menacées d'vne totale ruine.

De mesmes : bien qu'en vn faict contraire ou dissemblable : nostre histoire de France soubs Philippes de Valois porte, que lors qu'Eustache de sainct Pierre, Iean d'Aire, & quatre autres Citoyens de Calais, à iamais memorables : se deuoüerent pour leur patrie, & allerent implorer la mercy du Roy d'Angleterre Edoüard, grandement irrité contre eux, de ce qu'ils auoient par l'espace d'vn an, resisté à ses forces, & rendu son siege frustratoire : ils se presenterent à luy suiuant son mandement precis ; LA TESTE ET PIEDS NVDS, luy liurerent les Clefs de leur ville, & quand & quand soubsmirent eux & leur vie à sa discretion.

Mais le respect de leur fidelité, à leur Prince naturel : & de leur constante resolution à souffrir la mort pour leur pays: fleschirent le cœur forcené de ce Prince ; & leur fit trouuer grace, où ils n'attendoient que leur perdition. Qui osera

mettre en ce rang les Codres de Grece? & les Decies de Rome? puis que l'on void six naturels François, & d'vn commun accord, NVDS PIEDS, & la hart au col,

Talia pro patriæ censere litanda salute?

Dauantage, que ceste nudité Pedale, soit vn comble de satisfaction, nous l'apprendrons du plus sage de nos Roys, & autres qui ayent esté depuis Salomon: sçauoir de nostre sainct Louys. Car le Sire de Ioinuille rapporte, qu'en l'expedition de la terre saincte, comme vn Sergent d'armes de sa Majesté, eust faict outrage à certain sien cheualier: & qu'instamment iceluy sire de Ioinuille, en eust demandé iustice à ce Roy: qui entre autres vertus, aimoit tant celle-là.

L'ordonnance d'iceluy fut, que selon l'vsage du pays, le Sergent TOVT DESCHAVX ET EN CHEMISE, & tenant vne espée nuë en sa main, iroit au pauillõ du Sire de Ioinuille, se mettre à genoux deuant le Cheualier par luy offensé: là, luy demanderoit pardon: & en outre luy tendroit son Espée par le pommeau, auec submission d'en auoir le poing coupé, si telle estoit la volonté du Cheualier. Mais à la priere du Sire de Ioinuille, il luy remit son maltalent; & ceste profonde humiliation eut plus de force à l'appaiser, que le ressentiment de l'offense, ne luy auoit donné de subiect, de se mettre en colere. *Sic in alieno peccato* (disoit S. Hierosme) *optimus quisque facilè sui miseretur.*

Ie passe vne autre espece d'amende honorable, de nos vieux Cheualiers François, quand ils auoient outrageusemẽt offensé leur Seigneur souuerain, de se venir presenter deuant luy à genoux, vne selle de Cheual sur leurs Espaules: comme se recognoissants par là plus vils & plus indignes que la beste dont ils portoient le harnois sur le dos: selon qu'il fut practiqué par Guillaume deuxiesme Comte d'Alẽçon, à l'endroict de Robert, Duc de Normandie, au rapport de Guillaume de Iumieges, *Oldricus Vitalis*, & autres historiens.

Et encores que ceste remarque puisse beaucoup seruir à l'humiliation des Cheualiers de la Milice Celeste : si leur pied ha brõché. Neãtmoins encores vn coup ie la passe à la legere, pour n'interrõpre mon propos, & n'oublier ce que le Sire de Ioinuille pré-allegué, tesmoigne de luy-mesme, & de l'estat de Penitence, auquel il se disposa, lors qu'auec le Roy pré-allegué, il entreprit la Croisade, & le voyage de la terre saincte, pour obtenir la remission de ses pechez, & le loyer de la vie eternelle.

I'enuoiay querir (dict-il) l'Abbé de Cheminon, reputé le plus Prud'homme, qui fust en l'ordre Blanche, pour me reconcilier à luy : Ce qu'ayant faict, il me bailla, & ceignit mon Escharpe : & me mit mon Bourdon en la main. Et tantost ie partis de mon Chasteau, & allay en plusieurs pellerinages, à Bleicour, à S. Vrbain, & autres lieux proches de Ioinuille, TOVT A PIED, DESCHAVX ; & EN LANGES. Sontce pas là les marques d'vn vray penitent ? & par quel autre moyen, ou en quelle autre posture, peut-on requerir grace de la rebellion iournaliere, qui se commet contre le Roy des Roys ?

L'Eglise nostre Mere & Maistresse, en auroit eu vn vray ressentiment : quand elle ha ordonné, au Concile d'Agde ou Agathe, dont le canon est rapporté au Decret. *I* N CAPITE, distinction cinquantiesme, qu'au premier iour de la saincte Quarantaine, destinée entierement à toute austerité de vie : ceux qui auront pris resolution de faire vne Pœnitence publique ; seront tenus se representer à l'Euesque de la Cité, deuant le portail de l'Eglise, affublez d'vn sac, NVDIS PEDIBVS, le Chef baissé en terre, *& Reos se ipso Habitu, & vultu protestari.* Qui est presque le mesme habit que le Poëte Prudence attribuë à la Foy, port'-Enseigne des Chrestiens.

Prima petit campum dubia sub sorte Duelli,
Pugnatura F IDES, *agresti turbida vultu,*

NVDA humeros, intonsa comas, exerta lacertos.

Mais comment les Orthodoxes, ne seroient-ils entrez en ceste creance? veu que les Payens mesmes, se sont imaginez que cet habit vil & abiect, & ceste NVDITE' DE PIEDS, estoient vne espece d'amende honorable, & reparation? *Tertia pœnarum, est infamia* (dict Varron) *stans nixa in vulgi pectore, fluctuante* INTONSA COMA, SORDIDO VESTITV, *ore seuero.* Et nous apprenons de l'histoire Romaine, qu'en ce sens, & à cet esgard, *L. Calpurnius Piso, Titium Equitum Præfectum,* NVDIS PEDIBVS, *fimbrijs abscißis,* DISCINCTA TVNICA, *propter pusillanimitatem: Castrorum principia obambulare, à mane ad vesperam iußit.*

Et le Poëte Comique *in Hecyra*, voulant descrire la mortification d'vne fille desconfortée:

Huic (dict-il) *nihil erat adiumenti ad pulchritudnem:*
Capillus paßus, NVDVS PES, *ipsa horrida,*
Lacrymæ, vestitus turpis, &c.

Partant: si à l'vn cotté au premier exemple, la NVDITE' DES PIEDS, fut enioincte, pour peine de son lasche courage: Est-il point plus seant? qu'elle serue icy aux Religieux, de marque de leur constance & magnanimité? Et au dernier: si vn geste si vil & contemptible, fut trouué conuenable, à vn Dueil temporaire: Quoy? pour vne Penitence embrassée tout le cours de son aage? & par le vœu de laquelle, l'esprit contrit,

Exuit antiquæ corrupta exordia vitæ?

Veu d'ailleurs (& ce qui faict plus à remarquer) que la Volupté mesme, ouy, ceste Poupée, si encline à toutes sortes de delices: neātmoins en la Psychomachie du Poëte Prudence, ayant esté vaincuë au combat, & desconfite par la Dame Chasteté: iecta bien viste au loing ses sandales mignons, pour s'enfuir NVDS PIEDS par les espines, & tascher à trouuer quelque lieu de refuge:

Nec piget ATTRITIS PEDIBVS *per acuta fruteta,*
Ire VOLVPTATEM: *quoniam vis maior acerbam*
Compellit tolerare fugam, formido pericli
Indurat TENERAS *iter ad* CRVCIABILE PLANTAS.

Et qui plus eſt: ceſte Amazone de Chaſteté, auec ſes cohortes virginales, eſtant entrée dans les tentes de ceſte Salmacide, & y ayant trouué force ioyaux, force affiquets, & meſmes les patins, & ſandales d'icelle: iamais ny elle, ny pas vne des ſiennes, ne les voulut chauſſer.

Abſtinet exuuijs Miles, damnataque caſtis
SANDALA PROCVLCAT PEDIBVS, &c.

Tellement que les Religieux, qui ſe ſont touſiours eſloignez des attraits de ceſte pipereſſe, & qui ont eſtroictement gardé ce precepte:

Omitte corpus, rem ſepulchri, & funeris.

ſeroient de tout temps entrez en ceſte iuſte perſuaſion, que ce ne leur eſtoit aſſez de ſe deprimer & auilir par l'habit & geſte exterieur, quelquesfois practiqué des profanes: ains qu'il falloit encores les r'enuier: & r'encherir par deſſus eux: affin que le ſeul regard de leur craſſe, de leur immondice, NVDITE' DES PIEDS, & autres telles circonſtances, les fiſt auſſi-toſt recognoiſtre pour tels qu'ils eſtoient: & ce à leur interne conſolation: bien qu'auec la riſée & le meſpris des autres. Et parlant d'eux diſoit S. Auguſtin au Pſeaume 147. *Ethnici vident plerumque, vt fit, in tranſitu, ſeruos Dei, quos cognoſcunt ipſo* HABITV ORIS VEL CORPORIS, VEL CAPITIS, *vel fortè notos habent: & dicunt apud ſemetipſos vel ſecum:* O MISEROS ISTOS! QVID PERDVNT!

Mais non ſeulement leſdits Payens & Idolatres: ains auſſi trouuons nous que jadis les Heretiques Nouatiens, qui contrefaiſoient les Cathares, purs, où purifiez: auroient voulu crier contre ceſte ruſticité de poil, craſſe de la peau, vilité d'habits, & immondices exterieures des hommes Pœnitents:

an non istud(hurloiét-ils) *contra naturam est? torquere corpus suum? fertiles odisse munditias, squallorem appetere, & cibis non tantum vilibus vti, sed horridis?*

Si est-ce que S. Epiphane, au troisiesme liure contre les Heresies: monstre par plusieurs belles authoritez, que ces pretenduës immondices, sont des ballieures & reliefs de netteté enuers Dieu: de plus grande blancheur, que toutes les perles Orientales: de plus exquise polisseure, que tout l'yuoire Elephantin, de plus vif esclat, que l'or fin recuict au fourneau, ny que l'argent esbroüé, ou repurgé sept fois. Autant en dit Tertullian, au liure de la Penitence: *cum Pœnitentia prouoluit hominem, magis releuat: & cum squallidum reddit, magis mundatum facit, exhibetque.* De mesmes S. Ambroise, en semblable traicté: S. Hierosme, sur le Pseaume 38. & au liure *ad Eustochium, de custodia virginitatis.*

De maniere: qu'en ce sens, la nudité des pieds fangeux, & non lauez, outre l'ornement qu'elle baille à l'interieur, tesmoigne dauantage par la mortification exterieure de soymesme: vn mespris de l'orgueil & vanité du Monde. Car tout ainsi qu'au seiziesme chapitre d'Ezechiel: quand Dieu dict à son peuple, qu'il l'ha mis en gloire & à son aise: il luy remarque par especial, *vestiui te discoloribus*, & CALCEAVI TE HYACINTHO.

Au cas pareil, dans le cinquiesme d'Esaye, menaçant de le punir & raualer pour ses iniquitez: *In die illa* (dit-il) *Dominus auferet* ORNAMENTA CALCEAMENTORVM. Et en vn autre endroit: *Ibit* DISCALCEATVS *hic populus, & discerptus natibus, vsque ad ignominiam.* Ce qui fut executé lors de l'aduenture des Threnes ou Lamentations de Hieremie: SORDES EIVS IN PEDIBVS EIVS.

Et peut estre seroit-ce peu, que les Iuifs se fussent glorifiez en la ioliueté de leurs chaussures: Si les Heretiques ne se trouuoient auoir aussi participé au vent de cet orgueil. Car selon

ſelon le teſmoignage de Tertullian, au premier liure contre Marcion, *inflabantur pueri Marcionitæ,* NOVIS CALCEIS: *ſed à vetere Pædagogo* CALCEATI, *mox vanam gloriam vapulabant.*

Donc le Religieux, qui affecte & ſupporte volontairement vne NVDITE' DE PIEDS: que les Mondains ont tant à contre-cœur; & qui en ſçait arborer ſon Trophée: au lieu que les autres la tiennent à vn rebut d'ignominie: faict-il pas aſſez paroiſtre, qu'il eſtime moins le monde, que la Bouë, qu'il foule de ſes pieds nuds? *facilè ſiquidem contemnit omnia,* diſoit Seneque, *qui ad contemptum ſui venit.* Et qu'en outre il practique pour la ſanté de l'Ame, ce qu'au rapport d'Ariſtote, liure premier des Rhetoriques, *ad Theodecten,* ſouloit faire Herodicus, pour la ſanté du corps, ſçauoir: de viure tout à rebours des autres? ne ſuiure point le trac commun, ſelon Pythagore, ἐκτὸς λεωφόρου βαδίζειν, & marcher en l'Eſchole de Platon, *pedibus retrogradis?*

Grande ædification, pour ſon prochain: s'il le ſçait recognoiſtre: & inſigne conſolation à luy: encores que couſtumierement auec ceſte nudité,

Victum infelicem, baccas, lapidoſáque corna
Dent rami, & vulſis paſcant radicibus herbæ.

Mais Ieuſne & abſtinence, qui de beaucoup ſurmonte toutes les friandiſes d'Apicius, tous les maſſe-pans exquis de ce Pagamus, premier autheur d'iceux: & du nom, duquel ils ſont appellez *Pagamadia,* par S. Hieroſme & Suidas: bref abſtinence & ſobrieté, qui excelle par deſſus toutes les delices deſquelles diſoit le Comique.

IS ODOR DIMISSIS PEDIBVS *in cœlum volat:*
& faict mes-eſtimer toutes ces deſnaturées confitures: deſquelles ſe mocquoit le meſme:

Quas herbas Pecudes non edunt, homines edunt.

Viendray-ie donc point de ce pas, à la quatrieſme raiſon

de la NVDITE' DES PIEDS LIEZ dans le sandale? que c'est le symbole d'vne solitude, & closture perpetuelle? De faict que le mot נעל *Nahal*, par lequel les Hebreux designent la Chaussure, signifie aussi cadenats, serrure, entraue, & lien ou courroye. Tellement que c'est la vraye execution de ce conseil de l'Ecclesiastique, au chapitre sixiesme, *Inijce* PEDEM *tuum* IN COMPEDES *sapientiæ, & in torques illius collum tuum, subijce humerum, & porta illam, & ne acedieris V*INCVLIS EIVS.

Or nous auons ja prouué des authoritez de Platon, Musonius, Clement Alexandrin, Tertullian, & autres: que l'homme qui ha le pied lié des courroyes d'vn sandale, ressemble à vn captif ou prisonnier,

----qui compede dura
Nectitur, & pedibus seruilia vincula limat.

Er pour ceste mesme cause, le pré-allegué Platon *in Cratylo*, dit que Neptune est appellé ποσειδῶν: comme qui diroit lié par les pieds: à cause que Dieu auroit prefiny des bornes à la Mer, laquelle comme captiue, elle n'ose outrepasser. *Conclusit* (dict Iob) *ostijs mare, quando erumpebat de vulua procedens.*

Dauantage, par la loy de Pompée, contre les Parricides: si tost qu'ils auoient esté condamnez à vn supplice aussi desnaturé, que leur enorme crime: *statim pelliculo lupino, eis os obuoluebatur: &* SOLEÆ LIGNEÆ *pedibus eorum inducebantur: deinde in carcerem, vsque ad supplicij sumendi tempus coniiciebantur.* Quoy de la seruitude de ceux, ausquels leur Pere Celeste reproche tant de forfaicts? En somme le soulier ha cela, qu'il porte auec soy sa gesne, & torture ordinaire:

Si Pede maior erit: subuertet: si minor: vret.

En apres, si au rapport de Pline en son Histoire naturelle, le pourtraict *de Cornelia* Mere des Gracques: estoit representé dans vn Tableau, comme d'vne Dame assise dans vne chaire: SES SEMELLES OV SANDALES AV COSTE' d'elle, SOLEÆ

sine amentis, sans liens, sans courroyes : pour demonstrer que la chaste Matrone, doit tousiours demourer close & cachée en sa maison : & n'ha que faire de sandales : voires ne luy peuuent seruir, puis qu'ils sont sans courroyes.

Sera-ce point vn enseignement, à l'Ame du Religieux, iustement reuestuë de pareille, ou plus grãde pudeur? que la solitude du Cloistre est son Paradis, & le monde, vne affreuse prison? Que là selõ Seneque, *amplecti licet otium, quod inter Deos agitur? quod Deos facit?* Que ses pieds, peuuent marcher plus seurement, auec leur Nudité, sur le carreau de son Eglise, de son Dortoüer, de son Estude, que sur le paué des ruës? & autres lieux publics, où tout est plein de bruit & de tumulte? *vbi quò maior est populus, cui miscemur, hinc periculi plus est?*

Ainsi les vns des Religieux du passé, habitoient sur des Coulomnes, les autres soubs des grottes, les autres parmy les brossailles des forests, πάτον ἀνθρώπων ἀλεείνοντες, reclus, couuerts & cachez : & sans trotter ny courir, comme les Menagyrtes & Parabolans, ou autres gyrouagues. Et à bon droict, S. Hierosme : *quid facis in turba, qui solus diceris?* Voire, ceste restriction claustrale, apporte ce notable profict au dire de S. Gregoire : que ne plus ne moins que l'Arbre, qui est empesché de s'eslargir en rameaux, est contrainct par là de s'accroistre en hauteur : & le tuyau d'vne fontaine estant bouché : force est à l'eauë de reiaillir contre mont : *sic animæ si exterior euagatio clauditur : interior accessus aperitur.*

De là donc nous tirerons vne cinquiesme raison par Antithese, ou sens aucunement contraire au precedent. Et dirons : que si la courroye qui lie le pied dans le sandale, est vne marque de certaine captiuité du corps : A l'opposite, la nudité entiere, sans socques & liens, est vn vray symbole de la liberté de l'esprit, *qui cùm nihil videtur agere, maiora tunc agit.* De maniere que le Religieux, qui va NVDS PIEDS : sans courroyes & sandales : tesmoigne comme il est despestré des pan-

thieres du monde, que ſon Eſprit vole au Ciel : & que ſon corps gliſſe ſur terre à la mode des Anges. Le marcher des hommes eſt, de mettre & aduancer vn des pieds deuant l'autre: mais celuy des Dieux, & des Anges, eſt de les mouuoir eſgallement, comme les oiſeaux ſautelants : *& tollutim gradiri;* ſelon que nous apprenons d'Heliodore en ſon hiſtoire Æthiopique. Par où on peut interpreter ce vers de Virgile:

Et verè inceſſu patuit Dea :

nempe ſaltuatim gradiendo.

Et tel eſt le vray marcher de ces Ames heureuſes, qu ont fabriqué des Eſcaliers, & diſpoſé des degrez en leurs cœurs, pour monter au ſommet de Sion :

Fælices animæ! quibus hæc cognoſcere primùm,
Inque domos ſuperas ſcandere cura fuit.
Legis amor, tales corpus tenuauit ad vſus:
Aptáque ſubducto corpore membra dedit.

Partant: me tourneray-ie à la ſixieſme & derniere raiſon, de la NVDITE' DES PIEDS ? ſçauoir qu'elle ſert à la ſanté du corps ? & par meſme moyen à celle de l'Eſprit ? Car outre ce que nous auons cy-deſſus rapporté de Lycurgue, de Platon, & autres: Tyrius Maximus, apres les Poëtes, recite en ſa Dialexe 18. de Chiron le Vieil Centaure, que ceux qu'on luy donnoit à nourrir & eſleuer : il les exerçoit à toutes ſortes de trauaux & fatigues, à chaſſer, à grimper ſur les montaignes, galoper par les campaignes, à coucher ſur paillaſſes ἐπὶ ςιβάδων, viure de Sauuagine, nuds, deſcouuerts, boire de l'eauë toute pure : & autres auſteritez : par leſquelles il leur fortifioit le corps, & les faiſoit paruenir à vne ferme ſanté. εἰς τὸ ἀκρεότατον τοῦ ὑγιεῖνου. Autant en dict-il, du laborieux Hiercule en ſa diſſertation. 22. Et quand Homere donne vne ſi forte conualeſcence à l'Ithaquois Vlyſſe ; il adiouſte que ſon courage eſtoit determiné à tous labeurs, & toutes peines non vulgaires.

---σαόφρων κραδίη, καὶ θυμὸς ἀγήνωρ
ἐν πολύτεσσι πόνοισι.

Le mesme auroit-il esté de tous les anciens Palladins, & peuples belliqueux, qui ont creu que c'estoit vn bon exercice, pour se fortifier & endurcir le corps, & le préseruer de toute infirmité, langueur, ou maladie, que de s'accoustumer à la NVDITE' des deux extremitez d'iceluy, de la teste, & des pieds: à cause de leur correspondance, par la liaison des nerfs, qui de l'vne abboutissent à l'autre. Et ainsi Masinissa Roy des Numides, quelque vieil qu'il fust & aduãcé en aage, ne sceut iamais estre induict, par pluye, par vent, par chaud, par froid, ny autre intemperie de l'air, à se vouloir couurir & affubler la teste. Domitian pareillement secoüoit la sienne, de la neige & la pluye, si elle suruenoit pendant qu'il séeoit au Theatre, luy tout accoustumé de long-temps à cela:

Sydus Hyperborei solitus lassare Bootæ,
Et madidis Helicen dißimulare comis.

Et affin que l'on ne crie point: *Mor-fonture, Mor-fonture:* est il à croire qu'aucun Religieux, voulust refuser, pour le salut de son Ame? le remede que receut & souffrit l'Empereur Auguste, pour guarison d'vne maladie fascheuse & extraordinaire? Ce fut vn baing d'eauë froide & gelée, à luy ordonné, par son Archiatre *Antonius Musa*: par le moyen duquel estãt reuenu en conualescence: à l'exemple du Prince, l'vsage des baings froids deuint si commun à Rome, que l'on voyoit au cœur de l'Hyuer, *senes defloccatos in media glacie balnei rigentes.*

Iosephe en sa vie: escript auoir pres de trois ans conuersé auec vn Religieux, qui ne cessoit pareillement de s'estuuer en eauë froide & gelée: sans doute, à mesme fin que par entreiect de tẽps, nostre S. FRANÇOIS d'Assise: lors que pour admortir le feu de toute concupiscence: il rouloit son corps

tout nud parmy les neiges : O estuue ! mille fois plus salutaire, que les Thermes de Bayes, ny de Poussols ! ny que les eaux sulfurées de ce Mont-gibel, proche repaire des supposts de l'Auerne !

Non est amarum, quo reformatur salus,
Videntur ista carpere artus tabidos :
Sed dant medelam rebus intus viuidis.

D'ailleurs penseroit-on ? que la froidure fust exempte de tout plaisir ? Qu'est-ce donc au rapport de Pline, *cum ad frigidos potus, vas petitur in nubila ? cœlóque proximæ rupes cauantur, vt bibatur glacie ?* Ou en quel rang, doit-on mettre ces festins, dont parle *Latinus Pacatus*, en son Panegyrique, à l'Empereur Theodose ? *vbi poculis* HYBERNÆ ROSÆ *innatabant ? & æstiuam in gemmis capacibus* GLACIEM *falerna frangebant ?* Ou que voudroit on dire, du souper de Septitius dans Pline le jeune ? *vbi Alica cum mulso, &* NIVE ?

Si c'est par vne demence Hypochondriaque, que les Mondains recherchent ceste volupté ? pourquoy les Gymnopodes par vne meilleure inspiration, ne la conuertiront-ils aux delices de l'ame ?

---quis sapiens potiora putarit
Gaudia membrorum ? quàm viuæ præmia mentis ?

Car est-ce point ce que signifie ceste sentence du sage ? *sicut frigus niuis, in die messis : sic animam iusti Deus requiescere faciet ?* Et ceste autre à l'opposite ? *propter frigus piger arare noluit, mendicabit ergo æstate, & non dabitur illi ?* Finalement estoit-ce pas aux Athletes vn r'enfort d'allegresse ? *frigidam ijs suffundere ?*

Donc toutes ces six raisons & appendices d'icelles, aussi meurement examinées : que l'espreuue les fera trouuer iustes & pertinentes : Doit on trouuer estrange ? trop rude, ou trop precipité ? que le Reuerendissime General de l'Ordre de sainct François, estant venu au grand Conuent des Cordeliers de Paris, qui n'est faict que pour seruir aux autres de miroüer &

d'exemple : & ayant de prim' abord recogneu : la NVDITE' DES PIEDS, n'y estre gardée suiuant la Regle : se soit mis en deuoir de l'y restablir? à cause que ce dereglement en la maison capitale, se deriuoit aux membres inferieurs? Car l'experience faict recognoistre pour veritable, ce traict de Pline, en l'vne de ses Epistres : *grauissimum esse morbum , qui à capite diffunditur* : Et puis selon le dire du Poëte Lucrece :

---- in fabrica, si praua est Regula prima :
Omnia mendosè fieri, atque obstipa necesse est.

Hé quel pretexte ont-ils eu, de tant s'en esmouuoir, ou quel subiect à la pluspart, de si grand fremissement, de si fascheux murmure? voyent-ils pas à Paris mesme, sans aller plus loing? soubs mesme Zenith, soubs mesme horizon, & en mesme climat : les Obseruantins, les Capuchins, Recollects, & Tierciers, aller NVDS PIEDS par tout, soit Esté ou Hyuer? Hé qui est le Mondain? qui voyant de tels Xenocrates Chrestiens, ne die asseurément : *non in corpore mortali, sed in arce cœlesti, armatum eorum animum : vitæ stationem peragere?*

Qui est le cœur si dur? qui ne s'attendrisse à cet aspect? qui n'ayt vne compunction interne? à qui les larmes de pitié, ne viennent aux yeux? qui n'entre aussi tost en vn mespris du Monde? qui ne croye vne autre vie, apres celle-cy? en somme qui n'ayt horreur, & honte de soy-mesme? de faire du delicat, auec ses pannes, ses martres, & fourreures : & tandis il contemple ces Religieux, lesquels il sçait pour la pluspart estre issus d'opulentes & illustres familles, casser allaigrement les glaces de leurs PIEDS NVDS, iarcez & escorchez de la violẽce du froid? fouler les neiges espaisses? gascher les boües des Ruës? & trauerser le courant des ruisseaux?

Quæ cautes illud perpeti spectaculum?
Quis ferre possit æris aut ferri rigor?

Et neantmoins, c'est par expres, pour matter, affoiblir &

desconfire ce corps : le tuer de peur qu'il ne tuë, disoit le Moine Grec Dorothée : & subiuguer cet interne Ennemy : pour luy oster tout moyen de ne faire effort à la plus syncere partie de leurs Ames :

Ne mentem grauidis contentus sternere curis,
Indigno subdat domino, perituráque primùm
Diligat? & curuo quærat terrestria sensu.

Sainct Augustin, eut-il point tel obiect ? ou fut-il point saisi de quelque telle pensée ? quand il s'escria de la sorte qui suit, en son Sermon cinquiesme *ad Fratres in Heremo* : O Mondains ! Vous estes fourrez de letices, & menu vair ! *vos pellibus Cuniculorum, & variorum ornati inceditis ! At ipsi ouino colore, nigerrimo, asperrimóque induti sunt : præter ea quæ intrinsecùs sunt : Egredimini foras : & quod estis, & quod ipsi sunt, considerare vos volo. Nunquid & vos tales estis ? quales ipsi sunt ? O vtinam ! tales essetis, quales & ipsi sunt ?*

Il faisoit vray-semblablement ce vœu : & souhaittoit ceste conformité : pour ce qu'en la ferueur de la primitiue Eglise : les Chrestiens Laïques viuoient la pluspart auec autāt de discipline, que les Religieux. C'est ce que disoit S. Macaire en son Homelie 32. Les langues du Monde, sont diuerses : chasque Nation ha la sienne : mais les Chrestiens n'en ont qu'vne : & ne sont instruits, qu'en vne seule Philosophie, non de celle du Monde, ny du siecle courant, ains de celle du Ciel : & enseignée par le fils de Dieu mesme : οἱ χριστιανοὶ μίαν καὶ νιῶ γλῶσσαν μανθάνουσι, καὶ ὅλοι ὑπὸ μίαν σοφίαν παιδεύονται, τοῦ σοφίαν.

Et au mesme propos, elegamment le Poëte Prudence.

----- Deus vndique gentes
Inclinare caput docuit, sub legibus ijsdem :
Ius fecit commune pares, & nomine eodem
Nexuit : & domitos FRATERNA *in vincla redegit.*
Viuitur omnigenis in partibus, haud secùs acsi
Ciues congenitos concludat mœnibus vnis

Vrbs

Vrbs patria, atque omnes lare concilientur auito:
Distantes regione plagæ, diuisáque ponto
Littora conueniunt.

Or si anciennement l'vnion de l'Eglise Chrestienne, operoit telle correspondance au seruice de Dieu, entre tous les Chrestiens, en general, de quelque pays qu'ils fussent: combien plus particulieremēt entre ceux d'vn mesme ordre Monastique, mesmement en celuy de S. FRANÇOIS D'ASSISE? sont ils pas tous mesmes Freres? procedez de mesme origine? nourris en mesme discipline? qui ont mesme chef, mesme Guide, & qui militent tous soubs pareil estendard?

----Stilico Ductor tot Gentibus vnus,
Quas vel progrediens, vel conspicit Occiduus Sol:

Qui les empeschera donc d'accomplir tous vnanimement, la prophetie de Sophonias, *vt* SERVIANT DEO, HVMERO VNO?

Car si au dire de S. Iustin le martyr, n'y ha rien qui tant fraternise à l'homme, que l'homme mesme: qui est-ce qui symbolise dauantage au Cordelier? que celuy-là, qui porte la Corde de S. François? Or la fraternité consiste principalement, en la conformité des meurs, & consonance des œuures, dict Clement Alexādrin au septiesme de ses Stromates. Pourquoy donc les vns d'entre-eux, iront-ils nuds pieds? les autres non? quel inconuenient? que la loüange des vns, fust à l'opprobre des autres? *Nonne vt Arphath? sic Emath? numquid non vt Damascus, sic & Syria?* Tous les Pauillons des Enfans d'Israël, estoient-ils pas faicts à vne mesme mesure? Exode 26[e].

Et tous les Franciscains se doiuent-ils pas entretenir, comme les doigts de la main? toutes leurs Maisons doiuent-elles pas estre reputées pour vne? *Ecclesiæ nostræ numerantur in nomine:* disoit Optat Mileuitain, au second liure contre Parmenian: *sed vno intellectu, suo iunguntur in corpore: vt in manu Digiti: quos interuallis singulos videmus esse distinctos.*

Mais n'y faict rien ceste distinction : consideré que S. Iustin le martyr, rapporte bien à propos, en son dialogue contre Tryphon : qu'anciennement la science de Philosophie estoit seule & vnique. Et bien qu'elle ait esté du depuis diuersifiée, & separée en sectes de Stoiques, Platoniques, Peripateriques, Academiques & autres : toutesfois ce n'auroit esté, que par le simple accident, des diuersitez d'opinions, qui n'auroient peu alterer sa substance.

Ce que l'on peut adapter à la Philosophie celeste de sainct François d'Assise, auec d'autant plus de raison : qu'en quelques familles qu'elle soit distribuée : elle ha tousiours retenu ce que souhaitoit le Philosophe Parmenides : vn seul & vnique Principe. De mesmes aussi que le Ciel est tousiours demouré vn : encore que les Augurs de la Toscane, pour auoir plus certaine vision de leurs signes & presages, l'eussent diuisé non simplement en quatre : ains en seize regions : dans Ciceron au second *de Diuinatione*.

Tellement que puis qu'au dire d'Aristote, en son premier *de cœlo*: le Ciel ne peut changer ny alterer son mouuement, ny selon nature, ny outre, ou contre icelle, en son tout ny partie : tant pour les raisons qu'il allegue, qu'aussi que selon sainct Augustin : *turpis esset pars, suo vniuerso non congruens.*

Il n'y ha consequemment propos ny apparence de penser introduire aucune bigarrure, ou difformité, entre les Cordeliers Conuentuels, & Obseruantins, Capuchins, Recollects, Bullequins, ou Tierciers : d'autant que le Ciel de leur ordre tourne sur mesme piuot, en tout, ou en partie : & chascun se ressent de l'influence de son premier Principe. *Etiam* (dict Tertullian) *cum radius ex sole porrigitur, portio ex summa : sed sol erit in radio, quia solis est radius : nec separatur substantia, sed extenditur.* Et en vn autre endroict : sur semblable propos. *Nam & riuulus tenuis ex suo fonte, & surculus modicus ex sua fronde, qualitatem originis continet.*

Dont resulte : que comme ainsi soit : que le Philosophe Alcmæon, ait autrefois en l'esgalité des humeurs, constitué le poinct de la santé de l'homme : sans doute le vray moyen de conseruer & accroistre la bonne disposition de ce grãd corps d'ordre, depend de l'astraindre precisement à vne obseruance vniforme de la Regle : mesmement pour la NVDITE' DES PIEDS, comme des plus importantes. Se recognoissant par l'experience pour veritable : ce que discourt Tyrius Maximus en sa dialexe dix-neufiesme : que tous les Animaux, soit qu'ils volent en l'air, ou paissent sur la terre, ou nagent soubs les eaux : selon qu'ils sont diuisez par troupes : tendent neantmoins à vn bien commun, pour conseruer leur estre ; qui est, qu'ils gardent vne mesme teneur de vie, & correspondent ensemble selon leur singuliere espece : ὅμοια τοῖς ὁμοίοις, καὶ ἕκαστα ἑκάστοις.

De maniere, que ce sera pour exciter les Peres Conuentuels, au desir de mesme conformité, par ceste Remonstrance :

----scissura domestica turbat
Rem populi : titubatque foris, quod dissidet intus,
Ergo cauete viri, ne sit sententia discors
Sensibus in vestris : ne secta exotica tectis
Nascatur conflata odijs : quia scissa voluntas
Confundit variis arcana biformia fibris :
Quod sapimus, coniungat amor : quod viuimus, vno
Conspiret studio : nil dissociabile firmum est.

Ioint que la regle pré-alleguée du S. Pere Seraphique, estant expresse pour ceste NVDITE', le texte de la lettre en doit tousiours sembler vniforme, à tous ceux qui le lisent & fueilletent : & selon les termes de Platon, κινδυνεύει γὰρ μὲν πανταχοῦ ὅμοιος ὁ λόγος. autrement à le vouloir bigarrer, seroit-ce point donner ouuerture à ce reproche d'Optat Mileuitain? *quid recitas testamentum meum, qui testamentum non seruas? in quo descripta est disciplina, quam seruare non vultis?* Et ny font rien ces

pretenduës dispenses & priuileges, à cause que s'estants par l'abus, conuertis en sinistres prauileges, ils doiuent estre abolis. *Maleque se habet*, (disoit Pline) *cum, quod nobis terra malorum remedium genuit: nos illud vltro fecimus venenum.*

Sans omettre, que l'indulgence faict presumer quelque chose d'illicite: pource que suiuant Tertullian au liure *de Monogamia: Quod merè bonum est, non permittitur, sed vltrò licet.* Et puis: l'histoire d'Esther, sur la fin, nous apprend assez, comme les graces des Princes, sont souuent obreptiues. Finalement que celles dont se vantent les Peres Conuentuels: soit de Iules second, ou autres, peuuent auoir esté fondées sur des circonstances du temps & du lieu: qui cessent maintenant, par la diuersité des accidents contraires. Attendu que la vie des hommes, en quelque profession que ce soit, reçoit diuers symptomes, maintes syncopes, & alterations:

Et modò Threïcio Borea, modò curritur Euro.

Quoy qu'il en soit: les dispenses tirent quelquefois à vne consequence de mal'heur, que l'on n'eust esperé. Et pour exemple: l'Escripture saincte nous rapporte, que le Patriarche des fidelles Abraham, s'estant relasché iusques là, que d'octroyer quarante Ames au Roy de Sodome: l'issuë en fut telle, selon les Hebreux: que Dieu par punition, fit pâtir le peuple d'Israël, quarante ans au desert. Et non sans vn exacte Syndicat de Conscience: *Petrus Blesensis: haud valere dispensationem, quæ impedit lucrum charitatis*: & le vray gain de charité, est: de preferer le salut de son Ame, à toutes offres d'aises & commoditez. Autrement y auroit-il lieu, de s'escrier auec Ciceron, dont le passage est rapporté par sainct Augustin en sa Cité de Dieu. O MISEROS! QVIBVS PECCARE LICEAT.

Venant d'ailleurs à considerer: que les pretenduës dispenses des Conuentuels, leur ont esté concedées long-temps auparauant ces nouuelles sectes, & heresies: qui depuis six vingts

ans, ont esleué tant de furieuses bourrasques, contre la Nauire de l'Eglise: & causé tant de troubles, à tout l'Orbe Chrestien. Si cela fust arriué en ce temps-là, vray-semblablement les SS. Peres, ne les eussent octroyeez,

Legitimo discussa modo, plerumque feruntur
In casus alios, quam lex habet, aut iter anni.

Car comme ainsi soit, que ces nouueaux sectaires, *qui sagittant in obscuro rectos corde:* c'est à dire qui ne pouuants offusquer la foy, taschent à noircir la vie, de ceux qui la professent: sur ce dessein ayent principalement bandé leur arc contre l'Estat Monastique, par eux recogneu le principal Bouleuert de la Chrestienté, ἀκαταγώνιστον καταγώγιον, pour vser des termes de S. Iean Chrysostome: & qu'en outre, ils se soient aheurtez à luy liurer de si furieux assauts: qu'ils l'ōt exterminé par tout où ils auroient peu gaigner vne absoluë puissance & domination: selon qu'autresfois au dire de Brito, en sa huictiesme Philippide, le Roy Anglois, Iean sans terre, ayant esté excommunié par le Pape.

Non parsit Monachis, quos aut Cistercius ordo
Candidat; aut habitus denigrat Cluniacensis:
Intereà sanctos pascebat Francia Patres,
Sedibus eiectos propriis, quibus alta Philippi
Magnanimi pietas, tutum præstabat Asylum.

La crainte de cet inconuenient, doit principalement exciter les Religieux restez, sains & saufs, és autres pays & contrées de la terre: a monstrer plus que iamais bon exemple de vie, sur laquelle les autres ont tant tasché à mordre, redoubler leurs austeritez, nuditez, ieusnes & prieres, plus que deuant: iecter bas les despouilles des Tenebres: se reuestir des armes de lumiere: & auec plus d'entregent que les Flamines Romains, porter la Lampe d'vne main, & le laurier de l'autre: la Lampe pour seruir de Phare, ainçois d'Astre brillant: & le laurier, pour le signal de l'heureuse victoire, qu'ils se promet-

tent contre l'effort des puissances ennemies. Or la victoire ne se peut gaigner sans valeur & courage : seroit-ce point donc trop de honte? de paslir ? de fremir, & se tirer arriere?

Turpe referre PEDEM, *nec passu stare tenaci,*
Turpe laborantem deseruisse ratem.

Les necessitez publiques, & perils imminents, des malheurs, & desastres: contraignent souuent mesmes en l'estat du Monde, selon Tacite, *fortioribus remediis agere :* Themistocles sur le poinct de donner la bataille Salamine, sacrifia trois ieunes enfants de Perse à Bacchus, sur-nommé Omestes ou Mâge-crud: & sur le reproche qu'on luy fit de ceste inhumanité: ne s'en peut deffendre par autre excuse : sinon du danger present, que par là il pensoit destourner. Les Romains pareillement; sur l'annonce d'vn tumulte Gaulois, firent plusieurs sacrifices, non beaucoup differents du pré-allegué: *adeò scilicet rebus in arctis, nisi tutiora legeris consilia: speciosa sequenti cedendum est.*

Non pas toutesfois, que lesdicts exemples soient icy ramenteus, pour retracer aucuns vestiges de rage & cruauté. Mais affin que les bons Religieux les conuertissent sur eux-mesmes, en austerité de vie reformée, & amendement, excedant le commun. Se proposants deuant les yeux, que c'est par là qu'il conuient plus que iamais, contre-pointer, honnir, & confondre la bombance excessiue, & luxe superflu d'auiourd'huy : par les diuers artifices duquel, l'vn & l'autre sexe semble se prouoquer à toute espece de dissolution, par lequel le masculin perdant la memoire de son estre, & de sa dignité, n'ha point de vergongne de degenerer en l'autre plein de mollesse & lascheté : voires y apporte vne passion si desnaturée, vn appetit si desreiglé, & y faict des efforts si violents: que s'il estoit question de prendre en main la broche de Censure: diroit on point prix pour prix? que les femmes auroiét dequoy s'excuser? & que ce seroit principalement le front

des hommes, qui en deuroit rougir? porter le blasme, & souffrir le reproche?

--- cernas mollescere cultu
Heroas vetulos: opifex quibus aspera membra
Finxerat: & rigidis durauerat ossibus artus:
Sed pudet esse viros: quærunt vanissima quæque,
Queis niteant, genuina, lues vt robora soluat.

Et de là, ces bons Peres doiuent entrer en ceste autre consideration: qu'il ne se faut esbahir, si nous viuons en vn siecle, plein d'infinies miseres: auquel *cœpit Dominus tædere super filios Israël:* auquel iustement offensé de nos fautes, il descoche de toutes parts les fleches de son ire: *venit dies eius quasi ignis cōflans, & herba fullonum:* Guerre intestine presque parmy tous les Potentats de la Chrestienté: peste, famine, & toutes ces autres mal'heuretez, que Tertullian appelle *insolescentis humani generis tonsuras.* Bref pour comble final, vne subuersion generale, de toute l'ancienne police des villes & Republiques:

Ipsa quoque impositum destructo fœdere certo,
Transcendunt Elementa modum, rapiuntque, ruuntque,
Omnia legirupis quassantia viribus orbem.

Est-ce point donc pour dire aux Religieux? notamment de l'Ordre S. François? Esteignez, Esteignez, auec vos pieds nuds, moüillez & crottez, *ollam succensam ab Aquilone*: ce pot boüillant du costé de vengeance: *& adspergite vos cinere, Optimates gregis.*

Aussi void-on: que par vne inspiration occulte, & par vn ressentiment taisible du besoing qui en presse, la plus part des autres ordres, volontairement se porte à la reforme:

Nunc nunc seuerùm viuitur:
Nunc nemo tentat ludicrum:
Inepta nunc omnes sua
Vultu excolorant serio.

Pourquoy donc les Cordeliers Conuentuels, s'y rendront-ils

reuesches & refractaires? *Nam vt laboriosum istud sit, & tædio plenum*, disoit Pline en ses Epistres: *tamen ipsa difficultate fructuosum est, recalescere ex integro, & resumere impetum fractum, omissumque: postremò noua velut membra peracto corpori intexere, nec tamen priora turbare.*

Ioinct qu'il y ha lieu d'asseurer: que tout ainsi que les Grecs apres auoir assiegé la ville de Troyes, par dix ans: sans y rien aduancer; apprirent de l'Oracle en leur perplexité: qu'ils ne la prendroient iamais, qne par l'ayde d'vn pied-deschaud, boiteux & stropié: ce que l'euenement monstra, si tost que de Lemnos, ils eurent amené Philoctete en leur camp: De mesmes, l'Empire de Satan, ne sera principalement expugné, détruict ny abbatu, que par le secours des Religieux deschaussez, & entre iceux, des Cordeliers reformez: à cause de leur plus estroicte profession de pauureté, humilité, mortification, & autres telles marques d'extreme Pœnitence, cottées au canon *Pœnitentia*, distinction cinquante.

A quoy par consequent leur deuoir les oblige d'entendre volontiers: & croire qu'en nos iours doit de rechef paroistre, ce qui aduint soubs nostre Philippe Auguste, en Feburier 1189, qu'vn peu auant la poincte de l'Aurore, la Lune en son plein fut veuë descendre en terre: & puis petit à petit remonter au lieu, d'où elle estoit venuë. Ce que les Spectateurs, interpreterent de l'Eglise, à laquelle la Lune est comparée: & estimerent qu'estant pour vn tẽps descheuë de sa splendeur, elle se releueroit, & remettroit en son lustre plus que iamais, soubs le regne d'vn Prince si pieux. Oseroit-on le desesperer en ce siecle present? ou plustost le tout consideré:

Quis non omen habet, magni, clarique triumphi?

Mais ce sera, prouueu que ces pretenduës dispenses, ou priuileges sur-annez, ny seruent point d'obstacle: quãd outre ce que dessus: ne viendroit autre chose à se representer, sinon: que la simplicité de nos Ancestres, ha indulgé beau-

coup

coup de passe-droicts, que la posterité mieux experimentée, & plus ingenieuse, reiecte auiourd'huy comme dessaisonnées, & mal conuenables au temps: *vt in nauis administratione, alia in secunda, alia in aduersa tempestate, vsui sunt:* disoit le Consul Valere dans Tite-Liue: & le Iurisconsulte Affricain, au premier chapitre du vingtiesme d'Aulugelle.

Aussi que les Esprits se polissent, & affinent tous les iours, & se practique par effect, ce qu'Aristote rapporte si souuent d'Empedocle:

Ad præsens hominum crescit sapientia semper.

Affin qu'au lieu de crier contre nostre aage, à la mode commune: nous le benissions de tant de deuotions nouuelles, & de tant de reformes modernes: qu'ils nous ha versé de sa Corne d'Amalthée, & qui ont surpassé l'odeur de toutes Mandragores. En fin que nous disions hardimẽt auec Symmaque: *habemus sæculum virtuti amicum: quo nisi optimus quisque gloriam parit, hominis est culpa, non temporis.*

Dequoy nous aurons pour Autheurs & garends, Tertullian, sainct Ambroise, & le poëte Prudence: D'autant que sur ce que les Payens obiectoient à nos Chrestiens de la primitiue Eglise: qu'au lieu de rien innouer, au faict de la religion: ils deuoient se pestrir au vieil leuain de leurs predecesseurs. On leur respondoit, si vous auez inuenté tant de reliefs, & polissures, & introduict tant de nouueaux artifices en l'estat politique: pourquoy ne nous efforcerons-nous de vous imiter, voires surpasser, au regime de l'Eglise plus important? *Certè quidem* (disoit Tertullian) *ipse Orbis in promptu est, cultior de die, & instructior pristino. Omnia iam peruia, omnia nota, omnia negotiosa; solitudines famosas, retrò fundi amœnissimi obliterauerunt, syluas arua domuerunt, feras pecora fugauerunt: harenæ seruntur, saxa panguntur, paludes eliquantur, tantæ vrbes, quantæ non casæ quondam.*

Et S. Ambroise, à l'Empereur Theodose, contre la Rela-

tion de Symmaque : *Quid, quòd postea omnia in melius profecerũt? Mundus ipse, qui vel primùm coactis Elementorum per inane seminibus, tenero orbe concreuerat, vel confuso adhuc indigesti operis caligabat horrore, nonnè posteà distincto cœli, maris, terrarumque discrimine, rerum formas quibus speciosus videtur, accepit? Exutæ humentibus tenebris terræ, nouum stupuére solem, dies in exordio non refulget, sed in processu temporis, incremento luminis micat, & caloris exæstuat. Luna ipsa in menstruas reparatur ætates. Exerceri in fructus, terræ ante nesciebant: post vbi imperare aruis, sollicitus cœpit Agricola, & informe solum vestire vinetis, syluestres annimos domesticis mollitæ cultibus exuerunt, &c. Dicant igitur in suis omnia manere debuisse principijs: mundum tenebris obductum, quia splendore solis illuxerit, displicere. Et quantò grauius est? animi tenebras depulisse quàm corporis?* FIDEIQVE *Iubar emicuisse, quàm solis?*

Et le Poëte Prudence, au mesme Empereur: sur semblable subiect: par vne Apostrophe au suſ-nommé Symmaque.

Quid mihi tu ritus solitos Romane Senator,
Obiectas? quùm scita patrum, populique frequenter
In Tabulis placiti, sententia flexa nouarit?
Crescit vita hominis, & longo proficit vsu:
Sic æui mortalis habet se mobilis Ordo:
Sic variat Natura vices, infantia cœpit,
Infirmus titubat pueri gressusque, animusque,
Mox stabilità venit maturi temporis ætas,
Vltima consilio melior---

Qu'elle apparence donc, contre l'air noũueau d'vne Reforme, plus proprement restablie, & mieux executée, qu'on n'eust peu se promettre; d'oposer le remeugle des abus du passé? *& quod moribus sæuis familiare atque cognatum est,* disoit le Senateur Romain pré-allegué, *armare spiritus, immunitatis exemplo?* Veu qu'au contraire, en vn besoing, *bonarum est mentium,*

ibi culpam timere, vbi culpa non reperitur. Et qu'en somme, c'est le faict d'vne ame genereuse, & pieuse tout ensemble: de se desister & abdiquer des priuileges introduits en sa faueur, là où il va du respect, & de l'accroissement de la Religion. *Lucius Furius Bibaculus*, Preteur de Rome, nous en fournist dans Valere Maxime, vn memorable exemple: *Prætor enim, à patre suo, Collegij Saliorum Magistro iussus, sex lictoribus præcedentibus, arma Ancylia tulit*: QVAMVIS VACATIONEM HVIVS OFFICII, HONORIS BENEFICIO HABERET: OMNIA NAMQVE POST RELIGIONEM PONENDA, SEMPER NOSTRA CIVITAS DVXIT.

La dessus voyez vne estrange Antithese. Caton, le Censeur, & le seul nom duquel emporte l'emphase d'vne extreme sagesse: ayant esté aduerty à son retour de Cypre, par luy regie auec toute sorte d'integrité, que le Senat par vn special respect, luy auoit octroyé ce passe-droict, *vt P. R. Comitijs, extra ordinem, ratio eius haberetur*: honestement refusa de l'accepter, *iniquum esse affirmans, quod nulli alij tribueretur, sibi decerni.* A l'opposite Iules Cæsar, duquel selon la iuste verité, on ne peut parler, sans la preface d'vn homme gauchement nay, pour renuerser l'estat de sa patrie: ayant demandé dispense, à son retour de la conqueste des Gaules: *vt eius absentis ratio in Comitijs haberetur*: le Senat sur l'opposition de Pompée, & autres adherants, luy en fit vn absolu refus.

Qu'aduint-il de cet octroy repudié par Caton? & de ce priuilege, affecté par Cæsar? Que celuy-là, plein de zele, conserua la Republique en son ancienne & entiere splendeur. Et celuy-cy pretendant chose indeuë, fut le flambeau fatal de la ruine d'icelle. Partant que deuiendra l'ordre de sainct François, parmy les pretenduës dispenses, dont ne se veulent departir les peres Conuentuels? Mais au contraire, seront-elles point reiectées pour leur plus grand bien, *dum eorum con-*

ſulitur potiùs vtilitati, quàm voluntati, quâ ipſi ad bonum ſuum inueniuntur eſſe inuiti?

Que ſi le Philoſophe Gargetius, tout Sectateur d'Epicure, qu'il fuſt; ſe vantoit de pouuoir combatre auec toute perſonne de la felicité, & renoncer à tous plaiſirs: prouueu qu'il euſt de l'eauë, & vne miche de pain, pour ſon boire & manger: μᾶζαι καὶ ὕδωρ. Si Platon en vne ſoif extreme, verſoit à terre, l'eauë qu'on luy apportoit. Si les Scythes à la relation de Tyrius Maximus, en ſa Dialexe onzieſme, lors que plus ils affectoient vne large yureſſe, faiſoient vn grand feu d'herbes odoriferantes, & s'arrangeants tout à l'entour, haletoient ceſte odeur, comme s'ils euſſent beu force verres de vin: εὐωχοῦνται τῆς ὀδμῆς, καθάπερ οἱ ἄλλοι τοῦ ποτοῦ.

Bref ſi le Roy de Babylone, ayant offert grande partie de ſes Threſors, au Philoſophe Thyanean: il les refuſa: & luy dit: pour toy ſoit l'or, & pour moy la paille: auons-nous point ſubiect d'aſſeurer, que tous les pré-alleguez ont eſtimé, que de reiecter ces faueurs & courtoiſies, bien qu'à eux offertes: c'eſtoit plus l'acte d'vn cœur viril & genereux, que de les accepter? ou ſelon Symmaque, *ſpecimen eſſe animi continentis, ſibi negare, quod alijs deferatur?*

Et ainſi au 22. de l'Odyſſée d'Homere, Vlyſſe nouuel hoſte d'Ithaque, eſtant prié par ſon fils, qui toutesfois ne le recognoiſſoit encores pas: de dormir à ſon aiſe: ſur lict & loudier, ne le voulut faire: ains coucha au portail de la maiſon ſur des cuirs de Bœuf y eſtendus: diſant que c'eſtoit le vray giſte & repoſouër d'vn homme miſerable:

ὅς πάμπαν ὀϊζυρὸς καὶ ἄποτμος.

Tellement qu'à plus forte raiſon: il eſt de la bien-ſeance d'vn Religieux, d'auoir à contre-cœur, & r'enfrôgner le ſourcil, à toutes les ſuppoſeez exemptions, qui tendent à relaſcher l'auſterité de ſa vie & diſcipline: ſelon que le monſtra

bien Damis, à son Maistre Apollone Thyanean, duquel auec autres, il estoit Sectateur. Car leur ayant esté par luy baillée licence, de pouuoit manger chair: celuy cy declara n'en vouloir vser, alleguant pour excuse: qu'il n'estoit pas seulement son Escholier: ains aussi profez en sa Religion: C'est qu'en somme, il ne se vouloit departir de l'exacte obseruance de sa Regle: comme aussi tout bon Religieux, se doit d'autant moins aider d'aucune relasche & indulgence: que par là il tesmoigne l'effort de son masle courage, & tirant de plus pres à la perfection. *Qui nil facit licenter, cum potest: nunquam voluit*, disoit Pacatus auec argutie, en son Panegyrique à l'Empereur Theodose.

C'est donc vne extreme obligation, que tout l'ordre Seraphique, doit ressentir auoir au Reuerendissime General, d'auoir des sa premiere entrée, faict mettre bas les chaussures: & prendre la Nudité pedale: d'auoir restably ceste austerité, comme l'Arche fut ramenée, *in Mense Bethanin*, au mois d'affliction. Hé pourquoy ne fust-il venu *in virga Virorum?* pourquoy n'eust-il à la façon d'Esaye, commencé par vn bruit de Trompette?

Vrayement peut on dire, qu'il ha ressemblé le Roy des Abeilles: qui faict garnir l'aduenüe de ses Ruches, de toutes herbes ameres: & puis enioinct à ses Mouscherettes, de couler le doux miel: Il ha imité ce braue Scipion, qui des son arriuée en l'Affrique, *& eodem temporis momento, quo castra intrauit: edixit, vt omnia ex ijs quæ voluptatis causa comparata erant, auferrentur.* Et ceste prompte reforme, fut cause, que l'armée qni auparauant effeminée par sa corruption, auoit suby le ioug honteux de l'Ennemy: par la restauration de sa discipline, reprit courage, terrassa le vainqueur, reduisit Numance, & le pays, soubs les Aigles de l'Empire Romain:

Iussitque Ausoniis subiectos viuere frænis.

Bref il ha aucunement renouuellé le traict de ce determiné

Caton d'Vtique, lequel voulant faire trauerser la Libye à ses Gensdarmes, ne leur desguisa rien de l'aspreté d'icelle. Vous aurez (dit-il) à passer des hautes Dunes de sables mouuants, & souffrir les tourbillons des areines bruslantes, aborder des pays perdus, & deserts inaccessibles, pleins de Chelydres, de Dipsades, & bestes venimeuses. Qui me voudra suiure, demeure: qui en fera refus, se retire autre part:

---Et qui sponsore salutis,
Miles eget, capiturque animæ dulcedine, vadat
Ad Dominum, meliore via---

Pensoient-ils à son arriuée, rencontrer vn Chamos des Moabites, *vel Deum palpantem*? Au contraire, est-il pas dict en la Genese, que les Pasteurs de Iacob, habitoient *in Ramesses*? c'est à dire *in confractione tineæ*? pour demonstrer que la vraye charge des Pasteurs, & de tous ceux qui ont droict de superiorité: est d'arracher la tigne? & extirper les abus, qui pourroient à la longue corrompre l'esprit, & alterer la discipline de leurs inferieurs? Aussi le Prophete Zacharie, bien imbeu de ceste notion, menaçoit, qu'il auoit pris deux verges, l'vne appellée Bien-seance, l'autre foüet ou correction, *alteram, decorem, alteram, funiculum*. La premiere: pour ceux qui luy rendroient volontaire Peitarchie & obeïssance: & l'autre pour ceux qui se monstreroient reuesches & refractaires: comme il aduient maintefois, disoit Lactance: *vt cum quis audit præcipientem: non velit sibi parendi necessitatem imponi*:

Et pour marque de ce, en nostre Eglise Chrestienne, quand les Euesques officient, en ceremonie Pontificale: veritablement quittent la crosse & baston Pastoral: lors qu'ils se tournent vers l'Autel: pour demonstrer, qu'ils n'en sont que Ministres: mais quand ils se retournent vers le peuple: ils reprennent ce Baston en main: pour marque de leur puissance, sur les oüailles de leur troupeau: selon qu'il se recueille de l'authorité de S. Gregoire: au canon *disciplina: & ibi gloss. inf.*

distinctione 45. & au Canon, *nullus Episcopus, de consecratione, distinct. 1.*

Tellement qu'en ceste consideration, & à eux, & à tous autres Superieurs, est addressée ceste Remonstrance, criez, preschez, arguez, opportunement, importunement. Et sainct Augustin en suite de ce: *Corrigite, arguendo, consolamini alloquendo, & exemplum præbete, bene viuendo.* Car comme il adiouste luy mesme en autre endroict: *quid proficit, dominandi habere potestatem? si Dominus ipse non habeat virtutis vigorem?*

Le cry de l'Aigle, & le rugissement du Lyon, effroyent les personnes: disoit Tyrius Maximus: neantmoins à les ouïr, on recognoist leur force interieure: qui ha donné le commandement à l'vne sur les oiseaux, & à l'autre, sur les bestes terrestres. D'ailleurs, combien voit-on le Sculpteur donner de coups de marteau, de burin, & de ciseau, à la statuë qu'il desire enioliuer, elabourer, & mettre au comble de sa perfection? *Annon & Rosæ suauiùs olent? quæ vmbilico sunt asperiore?*

Autrement, seroit-il à craindre, que la conniuence & dissimulation des Superieurs, ne leur fist porter la peine des fautes de leurs supposts: Comme de faict, Moyse: *ille domesticus egregius fidei Dei*, selon l'epithete de sainct Augustin: cet excellent Moyse, encores vn coup: fit iadis reproche au peuple d'Israël, de ce que pour ne l'auoir assez chastié de ses offenses: il auoit luy-mesme encouru la disgrace de Dieu: Et à ce propos, vient fort à remarquer, ce que souloit dire S. Mathias, lors qu'il preschoit en la Iudée, escheuë au lot de son partage: selon que le rapporte Clement Alexandrin, au septiesme de ses Stromates: Si le voisin d'vn Esleu de Dieu (disoit-il) se met à pecher & preuariquer: cet Esleu est pareillement coulpable du peché de son voisin, d'autant que s'il eust faict son deuoir de l'admonester en temps & lieu, de le chastier & reprendre: vray-semblablement se fust-il abstenu de pecher.

Tellement, qu'il y ha lieu d'adiouster foy, à ce que Frere Thomas de Chantpré, rapporte d'vn exemple memorable, aduenu en son temps (il y ha trois cent cinquante années & plus) quand il dict, qu'vn Prelat de Cambray, estant decedé, apparut en vision à vn Religieux : & luy dit : qu'il estoit tourmenté au feu d'enfer : pour n'auoir esté assez seuere en sa charge : ains pour auoir par complaisance humaine, conniué à plusieurs abus, qu'il deuoit corriger : C'est la menace Prophetique : pource que tu as rachepté l'homme, digne de mort : que tu l'as laissé impunement croupir en son forfaict : ton ame sera pour la sienne. *Deus diuidit Sichima, id est humeros : vt alius peccet : alius tollat iugum.*

Combien donc plustost le Prefect Monastique, pourroit-il encourir ceste lourde menace ? s'il se rendoit coulpable de la desertion de son office ? attendu qu'il luy est faict vœu plus estroit, d'vne plus precise, & presque aueugle obeissance ?

---quid graue, aut durum est mihi ?

disoit Seneque en sa Troade ?

Quod te sciam voluisse ? tu tantum IMPERA.

Ce qui suffiroit à faire reiecter l'opposition de ceux, qui se sont ingerez, d'esleuer si haut le sourcil contre leur pere General : *Flagrante cunctis peruicace audacia :* & qui ont crié si fort contre sa reforme, supposants qu'il en estoit aduenu du trouble & du scandale. Attendu que selon S. Bernard, sur le Cantique : *Quum carpuntur vitia, & inde scandalum oritur, ipse sibi scãdali causa est, qui fecit quod argui debeat. Non ergo timeas contra charitatem esse, si vnius scandalum, multorum compensaueris pace : Melius est enim, vt pereat vnus, quàm vnitas.*

De vray : ce ne fut sans mystere, que la loy fut donnée à Moyse, sur la Montaigne de Sinay : c'est à dire sur la montaigne d'INIMITIE. Car cela vouloit signifier, que la loy qui force l'homme au bien, contre son naturel enclin au mal, par là, elle

là, elle met guerre & inimitié, entre l'ame & le corps d'iceluy: trenche du glaiue entre l'vne & l'autre : suscite discorde entre la raison & son appetit, vne rebellion entre ses affections synceres, & desirs vicieux, lesquels militent contre son esprit, disoit S. Pierre, en sa premiere Epistre :

Sed scito hominem, tenebris obsitum :
Si fortè non cedit Deo,
Vires rebelles perdere.

Et voila en somme: d'où seroit procedée ceste haine & rancune, contre le General : Il est venu apporter la guerre, non la paix, à l'abus & desordre ?

----studuit-ne publica morum
Plaga, cicatricem summa leuiter cute clausam
Duceret.

Ou si le Correcteur souloit estre comparé à vn Medecin par le Philosophe Clitomachus : c'est vn Æsculape spirituel: qui applique le Castoreum, la Scammonée, voires le Cautere, à ceux de ses freres qu'il voit en auoir extreme necessité. Hé qu'importe de la rigueur ou rudesse? *Nonne vt corrigant Medici, frangunt? & faciunt vulnus nouum? quia mala erat sanitas praua ?* Et supposé que plusieurs en gemissent, ou s'en plaignent, *plures timidi & malè verecundi* : doit-il pourtant sur-seoir de leur procurer leur salut, malgré eux ? *& cur non horrorem operis, fructus excuset ?*

D'ailleurs, pourquoy les Medecins, sont-ils comparez aux Geants, en l'Escripture saincte ? Du moins, l'admirable Euesque d'Hippone, expliquant ce verset du Pseaume 87. AN MEDICI CONFITEBVNTVR TIBI? obserue: que les septante Interpretes, *quorum authoritas tanta est, vt non immeritò propter admirabilem consonantiam : diuino spiritu interpretati esse dicantur ;* s'estants mis deuant les yeux, la correspondance de la diction REPHAIM רפאים, par laquelle en langue Hebraique, les Geants & Medecins, sonnent en mesme maniere: ils n'au-

roient faict difficulté de les confondre, & prendre l'vn pour lautre.

Que representent donc ces Geants? sinon ces forts & robustes Medecins des Ames? determinez, & braues Correcteurs? lesquels, prouueu qu'ils trouuent vn subiect proprement disposé: peuuent resusciter de la mort du peché, à la vie de la grace? autrement si ce sont gents accroupis au sepulchre de leurs abus inueterez: *nunquid mortui resurgent, ô Deus? aut confitebuntur tibi?*

Non: ils ne te confesseront point ô Dieu! ains plustost se mettront à tumultuer, se debatre, & crier: comme le patient se plaint, que la Medecine luy faict mal: laquelle toutefois il doit croire, luy estre necessairement donnée pour sa santé:

----Pol me occidistis amici:
Non seruastis: ait.

Mais si par la doctrine d'Hippocrate, en ses Coaques predictions: telle obstination, ou impatience du malade, souuentefois redouble son tourment, & qui pis est, luy aduance la mort. Quelle crainte au prix à celuy: qui trois doigts pres du naufrage de la barque Stygienne, se croit sain d'esprit, & asseuré en sa cõscience, bien qu'agitée par vn remors occulte? Et qui ayant besoing des incantations de Zamolxide, ou plustost du chant harmonieux de la lyre de Dauid, pour allentir & appaiser la partie brutale, qui à bride abbatuë, le transporte au danger d'vn horrible precipice: s'imagine toutesfois, par vn aueuglement insigne, que sens & raison dominent en luy, & soient capables de donner la loy, non de la receuoir? là dessus brise la ferule, rompt le frein, secoüe le ioug.

Impatiensque animi, nec adhuc tractabilis arte,
Respuit: atque odio verba monentis habet?

Certainement, il y ha bien lieu d'entendre en ce sens: ce que le Philosophe Anacharsis souloit asseurer, que l'homme

n'ha point de plus grand ennemy que soy-mesme. Et sainct Iustin le Martyr, le recognoissant ainsi, en la preface de son Paraenetique: dict: que ce sont gents, qui par vne sinistre enuie, de contendre contre ceux, ausquels ils doiuent obeïssance: & ne sçachants souuent la cause du courroux, auquel ils se laissent transporter: prennent leur Phare pour tenebres: & pour escueil, le port de leur salut. Car quoy qu'il en soit: s'il y ha du miel en ceste amertume: *habet quoque amor plagas suas*, selon S. Ambroise, *quæ dulciores sunt, quum amariùs inferuntur: Dulcior est enim religiosa castigatio, quàm blanda remissio.*

Partant: puis que l'vn & l'autre de ces deux SS. Peres, l'vn Grec, l'autre Latin: conseillent de ne point indulger à l'humeur refractaire: qui semble proceder d'vn esprit non assez confirmé en l'estat de sa vie: ains de sonder la cause & origine du mal: affin d'y apporter le remede, selon la difference de sa nature, & qualité: *quia diuersum poscit remedium, diuersa qualitas passionum.*

Ce lieu requiert-il point maintenant, de monstrer au doigt & à l'œil, & parcourir en sommaire, tous les chefs de la plainte des Peres Conuentuels? manifester dequoy ils s'esmeuuent? dequoy ils se formalisent? d'où leur vient ceste bourrasque? cét orage? ceste indignation?

---- Vnde illa loquendi
Libertas? cuius non audeo dicere nomen?

ILS DISENT, en vn mot, que leur Regle, ne commande point par expres, d'aller nuds pieds: du moins qu'à leur esgard, elle est despieça hors d'vsage. Qu'ils n'ont point faict l'an de probation pour la nudité des pieds: qu'ils n'en ont point faict de profession: Qu'ils ne l'eussent voulu faire auec ceste austerité, ceste nudité: que tel peut supporter la rigueur d'vne reigle, qui toutesfois non d'autre. Qu'ils ne peuuent

estre contraincts malgré eux, & outre leur profession, à prendre vne vie plus austere, ny subir vne regle plus estroicte.

Que depuis tant d'années, leurs Ancestres excellents en doctrine, & saincteté de vie, renommez par leurs braues predications, & insignes par toutes sortes d'escripts; auroient vescu, & finy leurs iours en ceste maison, les pieds couuerts, & guestrez ou chaussez, sans que pour cela ils ayent pensé faire tort à leur conscience, ny preuariquer ou faillir en leur Regle: au contraire que vray-semblablement ils n'auroient laissé de gaigner la Palme Celeste: & comme bons & fidelles seruiteurs, seroient entrez en la ioye de leur Maistre.

Bref, que ce nouueau remuement est attenté en saison importune, & auec plus de violence & precipitation, que de prudence ou moderation. Qu'au pis aller, on leur octroye vn nouuel an de probation: pour ceste NVDITE' DES PIEDS: S'ils la peuuent supporter: ils demeureront: sinon s'aduiseront à chercher condition ailleurs: bien que neantmoins leur soit fort rude d'ouïr ceste menace:

----*veteres migrate Coloni.*

Quoy donc? est-ce là en somme, le pretexte feint ou veritable, de leur contumace & desobeïssance? *an vt causam suam molliorem, non meliorem faciant*? Se sont-ils ainsi esmeus, ainsi troublez, ainsi diuisez, non pour autre subiect, sinon?

Vt tener incessus vestigia syrmate verrat?

Mais chose si legere, les deuoit-elle aliener? ou escarter de la Charité de Christ? froid, chaud, faim, intemperie de l'air, ou quelque petit malaise de la personne? De vray le Philosophe Parmenide, selon Aristote en sa Physique, cōstituoit le froid, & le chaud, pour les deux principes, qui ont estably la Nature. Et pourroit-il arriuer ce malheur? que ces deux mesmes principes, tout à rebours, fussent capables de subuertir vn corps si bien composé, que l'ordre de S. François?

Anciennement, ſelon le teſmoignage de Sulpice Seuere: c'eſtoit vne couſtume à nos vieux Gaulois, pendant leur paganiſme, *ſimulachra Dæmonum candido tecta velamine, per agros circumferre:* veut-on voir icy vne plus ſpecieuſe oſtentation de la plus hideuſe Megære? & de la plus abominable Diſcorde? qui puiſſe iecter ſon feu de combuſtion, entre des Religieux?

Quis furor inſanas agitat caligine mentes?
Quo ruitis? cui colla datis?

Leuez le maſque, deſtendez le rideau: quelle vergongne au deſſoubs, quelle confuſion? Eſt il pas de l'honneur & intereſt du Pere General, de la deſcouurir, de la manifeſter? de maintenir ſon authorité, deffendre la iuſtice de ſa cauſe: & contre tant de coups ruez en l'air?

----tutum ſeruare à vulnere pectus?
Oppoſitáque velut iaculum depellere parma?

Donc pour reſpondre à toutes les obiections ſuſdictes: & au lieu que les Tophaſmin ou Philoſophes des Phœniciens, enuelopoient de tenebres l'origine des choſes: pour à l'oppoſite, donner lumiere à ceſte repartie des ſon commencement: Le Pere General maintient, quand à la premiere obiection: que la Regle eſt preciſe pour la NVDITE' DES PIEDS; par le ſtatut formel de NON PORTANDO CALCEAMENTO: ET DE NON EQVITANDO, NISI IN CASV NECESSITATIS.

Pource que par la doctrine des Iuriſconſultes, & Canoniſtes *ſemper potētior eſt lex quæ vetat, arctior, quæ negat.* Que l'exception de la neceſſité, confirme la regle en tous les autres cas libres, & exempts d'icelle: & ſelon le brocard du droict ciuil: *exceptio firmat regulam in cæteris: l. quæſitum §. denique Neratius, verſic. qui excepit, ff. de inſtruct. & inſtrum. legat. l. cum prætor ff. de iudicijs: & §. vbi autem auth. de non alienandis.* De meſmes par le droict Canon: *cap. nonne de præſumpt. cap. ſuper, de ſentent. excomm. & can. cum autem diſtinct. 44.*

En apres, cela reſulte de l'argument, *à contrario ſenſu, quod*

dicitur fortißimum in iure, mesmement *in statutis. l. 1. versic. huius rei fortißimum argumentum : ff. de officio eius cui mandat est Iurisdict. can. Imperatores 9. distinct. & can. qui episcopatum 8. quæst. 1.* Donc celuy qui ne permet de porter chaussure, qu'en cas de necessité : demonstre bien par raison contraire, qu'il le prohibe toute necessité cessant. *Si exceptio facit ne liceat* : disoit Ciceron, *pro Cornelio Balbo : ibi necesse est licere, vbi non sit exceptum.*

Et ce seul cas est excepté, pour faire paroistre, que le ioug de ceste loy doit sembler doux & supportable, en ce qu'elle ne veut que la necessité puisse obliger les Freres : d'autant que toutes autres choses s'en exemptent & deliurent, *l. quod si minor*, §. *sed parcius, ff. de minoribus, & l. si merces* §. *vis maior ff. locati.* Et à ce propos, elegamment Tertullian au liure *de Baptismo. Omnia licere dixit sanctißimus Apostolus : sed non omnia expedire: sufficit, scilicet* IN NECESSITATIBVS, *si vtaris : sicubi aut loci, aut temporis, aut personæ conditio compellit. Tunc enim constantia succurentis excipitur : cum vrget circumstantia periclitantis. Quoniam reus erit perdtti hominis, si superséderit præstare, quod liberè potuit.*

Laquelle cause de necessité, vray-semblablement selon le discours de Sextus Cæcilius, auec le Philosophe Fauorinus, au premier chapitre du 20. d'Aulugelle; se doit entendre *de Sontico morbo*, comme parlent nos Iurisconsultes, apres les loix des douze Tables, *in l. quæsitum ff. de re iudic.* ou d'extreme vieillesse, appellée par icelles, ÆVITATIS VITIVM, ou telle autre non affectée indisposition. *l. certæ C. de proxim. Sacrorum scrin. l. ordinarium C. de Decurionibus,* & en ce cas, le Prefect peut relascher: *l. nemo C. de decurionibus:* Pour ce que les loix pleines de douceur & benignité : le veulent ainsi, *l. si cui* §. *vlt. ff. ex quibus caus. maiores.* Voires à l'esgard des Esclaues chargez de faire quelque office, ministere, ou coruée. *l. arboribus* §. *de illo ff. de vsuf.*

Ainçois, le feruiteur qui gift au lict malade, eft cenfé toutesfois nous rendre feruice : d'autant qu'il ne manque de bonne volonté. *L. cum heres §. Stichus ff. de ſtatu liber.* Le mefme des foldats de la milice terreftre. *l. qui cum vno §. vlt. ff. de re militari.* Et le femblable auffi de ceux de la milice celefte, comme Prebftres, Chanoines, ou autres : qui en cas de maladie, ou autre tel empefchement, font reputez prefents au diuin Seruice, & ce qui en depend : & gaignent leurs diftributions, comme les autres refidents : *gloſſ. pragmaticæ, verſic. niſi forte neceſſitate cogente, tit. quo quiſque tempore debeat eſſe in Choro.*

Dauantage : il eft certain qu'en cas de doute, l'vfage interterprete le tiltre, *cap. cum dilectus de conſuetud.* & pour cefte caufe en plufieurs decifions, nos Iurifconfultes vfent de cefte formule : HOC IVRE VTIMVR. *l. hoc iure ff. de euict. l. iam hoc iure ff. de vulg. & pupill. l. hoc iure ff. de donat. & al.* Or depuis la Regle du Patriarche S. François, homologuée, comme ha efté dict : par le Pape Honore 3. & derechef confirmée par Clement cinquiefme : ceux qui fe font dicts garder cefte Regle *ad literam* : comme les Obferuantins, qui en ont tiré leur nom, les Peres Capucins, Recollects, & femblables : ont toufiours retenu & retiennent encores la NVDITE' DES PIEDS : qui douteroit donc qu'elle ne fuft effentielle des vœux de cefte Religion ?

Quid renuis ? quid inane caput non credule quaſſas ?

Car ce feroit trop fe circonuenir, ou vouloir abufer autruy : que de fuppofer qu'ils foient autres, que les Cordeliers Conuentuels : d'autant que côme ha efté ia difcouru & prouué cy deffus, ils font tous deriuez d'vne mefme origine : partant y auroit lieu de dire auec le Tribun Marcellin, celuy qui prefida pour l'Empereur Honore à la conference des Catholiques & Donatiftes : *Optarem equidem tantæ huius multitudinis ſanctitatem : quæ ſub vnius Chriſti Dei religione cenſetur : nulla à ſe*

dissensione seiungi: Car puisque c'est vn contract procedé d'vne mesme source: le droict d'iceluy ne doit estre different: *l. vlt. C. de duobus reis.* Ains tous ont obligation precise à ceste mesme Obseruance: afin que l'vn ne vienne point à dire estre de Cepha, & l'autre d'Apollo: mais que tous militans soubs vn mesme estendart; ils gardent aussi pareille discipline: *l. officium regentis ff. de re Militari.*

Ne faict rien: qu'ils sont aucunement differents en habits: & departis en diuerses maisons. Consideré: que ce sont cõme soldats d'vn mesme Capitaine, distribuez en diuers escadrõs. *l. 2 ff. de his qui notantur infamia.* Si donc Marcellus valeureux Capitaine Romain, fit par honte & ignominie jetter de l'orge à ceux de ses soldats, qui auoient par lascheté, abandonné leur rang? que sera-ce de ces Religieux, deserteurs de leur discipline? *Transite ad insulas Cethim: & videte, & in Cedar mittite, & considerate vehementer: si factum est huiuscemodi, si mutauit gens deos suos.*

Il n'y ha ny pardon, ny droict postliminaire, ou de retour pour eux: *l. item ff. ex quibus caus. maiores: & l. desertores ff. de re militari.* Leur front en est-il point desia tout abbaissé?

Conscius ipse animus numquid se fortè remordet?

Car quelle pitié de s'estre ainsi trauestis: d'auoir quitté leur rang? delaissé leurs enseignes? & d'auoir transfuy en vne autre espece de Regiment?

Heu frondosa priùs ramis felicibus arbor,
Pinguibus heu! quondam radix oleagina baccis:
Ecce tibi ex terni vestitur cortice libri.
Iam miserere tui: nec se syluestris oliui
Surculus, exultans alieno stipite iactet.

Parquoy ceste premiere obiection, ainsi viuement refutée: la seconde en sera destruite par mesme force, ou plus legerement passée, par forme de mespris, cõme vn friuole obstacle.

Quod velut excitus difflato puluere ventus,

Præterit

Præterit: exemplo tenuis quod transuolat vmbræ.

Nous n'auons faict (disent-ils) l'an de probation: pour la NVDITE' DES PIEDS. Est-ce là tout le beau pretexte de ceste faillite? *an ad saluationis vehiculum? an ad æternæ damnationis vinculum?*

Mais pour rompre ce coup: vn beau traict, & sans plus de S. Barnabé, homme Apostolique, l'vn des septante Discisciples, & Coadiuteur de S. Paul: ainsi est-il qualifié par Clement Alexandrin, qui rapporte ce traict, de l'vn des Sermons d'iceluy, au second liure de ses Stromates. Auparauant (disoit-il) que nous eussions creu au vray Dieu, l'habitacle de nostre cœur, estoit foible, & subiect à la mort: C'estoit vrayment vn Temple faict à la main, vn nid de Dæmons, vn Repaire d'Idoles: dans lequel se commettoient toutes choses contraires au seruice de Dieu. Mais depuis que par la creance d'iceluy, nous auons esté fortifiez: & qu'il habite en nous, rien ne nous peut plus effrayer du furieux assault de ces Dæmons, ny nous tromper de leurs illusions: bien que par trop frequentes, & ordinaires.

C'est donc à dire: que si auparauant, qu'auoir suby la rigueur de la Regle Seraphique: quelque Neophyte ou Tyruncule, faisoit ceste querimonie: paraduenture seroit-elle receuë: quoy que procedât de faute de courage, & d'vn coüard qui craint, *rudem obsequio fidem*, comme parle Tertullian, *operosis officiis dedolare.*

Mais à des Religieux, qui ont ja conuersé en la maison, vingt, trente ou quarante ans, plus ou moins: s'ils se sont volontairement exercez en toutes les austeritez requises par la Regle, s'ils se sont mortifiez à suffire: si endurcis aux plus grands & penibles trauaux: la nudité sans doute, leur doit sembler des moindres.

Telluris Herculem pondus immensæ premit?
Nullo premetur onere, qui cælum tulit.

C'est ce que disoit Isocrate, en son Busiris: que ceux qui apres leur initiation aux saincts mysteres, ont exactement gardé la teneur de la regle d'iceux: doiuent estre censez auoir donné vne suffisante espreuue de leur vertu, pour tout ce qui en depend, ou qui en peut rester: τοὺς ἐπὶ πολὺ τῶν ὁμοίως ἐμμένοντας τῇ τάξει, βεβαίως ἐνόμιζεν οὗτος τὴν αὐτῶν εὐσέβειαν ἐπιδεδειγμένους.

Aquoy ce traict de Symmaque, reuient presque en substance: *præsentia hebetantur incommoda, si priùs maior dolor accesserit.* Et Tyrius Maximus dict elegamment en sa dialexe 41: que l'homme qui ha par long espace de temps, endurcy son corps, à toutes sortes de labeurs: ne fera point de difficulté, de mettre ses habits bas, *vt corpus suum aëri*, NVDVM NVDO, *amicum amico, liberum libero permittat:* ὡς παραδοῦναι τὸ σῶμα τῷ ἀέρι, γυμνὸν γυμνῷ, φίλον φίλῳ, ἐλεύθερον ἐλευθέρῳ.

Au reste: Rachel mourut (disent les Hebreux) apres auoir enfanté Benjamin: pource que l'homme qui est paruenu au faiste de la contemplation, *verè tunc moritur sibi.* Or celuy qui est mort à soy: peut-il plus ressentir aucune incommodité, ou malaise du corps? Et quelle honte? de demander vn nouuel an de probation, pour vne si legere coruée, que de la nudité des Pieds? mesmement en France, & par especial à Paris, où l'hyuer se passe communément en pluye? & la plus forte gelée ne dure que cinq ou six sepmaines? quel preiudice en si brief moment? en vn atome, en vne minute, & pour chose si courte & passagere?

Nil graue (disoit S. Cyprian à celuy qui le martyrisoit.)
Quod peragi finis facit, & quiete donat.
Omne malum volucri nam tempore transuolare cursim:
Esse leuem cruciatum, si modò conferat futura,
Quæ Deus ipse viris intermina fortibus spopondit.

Et sainct Romain, tout de mesme parmy son agonie:

An corpus ægrum Lictor asper torqueat?
Quum sæpe morbos maior armet sæuitia?

M

D'auantage : & pour heurter encores de plus pres : ce pretendu an de probation. Samſon ayant enfoncé les portes d'vne ville, & icelles traiſné ſur ſes eſpaules : auoit-il beſoin d'eſprouuer ſes forces, pour porter vne perche, ou vn roſeau ? Le Pilote, qui ha conduit heureuſement mille & mille vaiſſeaux, ſur la mer Ægée ou Caſpienne :

Qui ſiccis oculis monſtra natantia :
Qui vidit mare turgidum.

doit-il faire tentatiue de ſon art ? pour conduire vne Barque, ſur quelque petit fleuue ?

Le braue & expert Medecin, qui s'eſt long temps faict recognoiſtre pour adextre, & habile, à la cure des plus faſcheuſes maladies, vn ſecond Aſclepiade, *magna authoritate, nec minore fama : qui occurrens ignoto funeri, hominem à rogo ſeruauit :* doit-il faire chef-d'œuure de ſon art ? pour guarir vn panaris, au bout de quelque doigt ? Vn Demoſthene, ou vn Ciceron, qui ont tonné dans les Barreaux, & monſtré les efforts de leur viue Eloquence, *quibus maius fuit, Græci & Romani ingenij terminos promouiſſe, quàm Imperij :* Vn Carneades plein d'argutie, *& quo diſceptante*, ſelon Caton le Cenſeur, *quid veri eſſet, haud facilè peruidebatur :* feroiét-ils tenus d'eſprouuer la faculté de leur Rhetorique, à faire vn diſcours familier, *inter menſas, diſcoſque nitentes ?*

Et le ſage & magnanime Capitaine, qui ha tant conduict d'armées, tant pris de villes, & gaigné de batailles : *cuius*, comme diſoit Pline de Iules Ceſar, *qui res geſtas percenſere velit : totum orbem ſubactum profectò enumerare debeat :* ſeroit-il reduict à l'apprentiſſage d'vn ſimple jeu d'eſcrime ? Au contraire : Pompée, fut tout du premier coup Empereur, ou General d'armée, auant que Tyruncule : il fut Maiſtre, auant qu'apprenty, & à l'eſgard de l'artiſte Phidias : *ſignum eius ſemel viſum, ſtatim probatum eſt.*

Au ſurplus : s'il eſt permis d'argumenter du mariage ſpirituel, au charnel : ſuiuant le chapitre *inter, de tranſlat. Epiſcop.*

celuy qui entre en l'vnion de ce Sacrement, faict-il espreuue de toutes les mes-aises, fatigues, & incommoditez, qu'il y peut endurer ? sçauons-nous point ceste vieille plainte? voyez mon soulier beau & poly : & neantmoins vous ne sçauez pas, en quelle part il me blesse? Et pour cela, aussi tost viendroit-on à dire : *res tuas tibi habeto ?* aussi tost rupture ? aussi tost diuorce ? La loy Chrestienne le defend, & l'vsage y resiste. Et sagement disoit ceste chaste Matrone.

Non potes auelli : simul hinc simul ibimus (inquit)
Te sequar, & coniux coniugis exul ero.

Quoy donc des Religieux, alliez par mariage spirituel à l'ordre de S. François? Voyez mon pied sans soulier: diront-ils? & vousne sçauez en quel lieu, m'en cuist la morfonture? Mais si selō vostre vœu, vous vous estes de bon cœur exercez à d'autres plus grandes austeritez : pourquoy minuter ce diuorce : ou se renfrongner à ceste petite là ? Endure encores, gentil cœur (disoit Vlysse à soy mesme :) car tu as ja souffert de plus grands maux :

Τέτλαθι δὴ κραδίη, καὶ κύντερον ἄλλο ποτ' ἔτλης.

Aussi par les Constitutions Canoniques, le Moine ja recogneu : n'ha besoin de telle ou si longue probation, que le forain, & du tout inexpert: *can. si quis incognitus 17. quæst. 1. gloss. can. Gonsaldus ibidem, & cap. ad Apostolicam extra de Regularib.* Et la probation est reputée pour la plus seure, quand elle a esté faite en l'habit de la Religion : *can. legem in f. & ibi glossa distinct. 53.*

Somme : que celuy qui ha monstré sa suffisance, és charges plus grandes, & s'en est dignement acquité, n'ha besoin d'examen, pour d'autres inferieures: à cause de la iuste presomptiō, qu'il en soit plus capable. *cap. ex studiis, ē de præsumpt. l. cū propitia C. de offic. Magistr. Militum, & l. nemo versic. quem prolixior labor, & meliora stipendia fecerint anteire. l. nemo C de offic. Magistr. offic.* Et regulierement, l'esprouué vne fois, n'ha plus besoin d'espreuue. *l. licet C. de assessorib. & l. ex Agentibus. C. de princip. Agentium in rebus.*

Donc l'an de probatiõ, faict és choses plus rudes, n'en desire vn second, és moindres & plus legeres. Outre que par l'ancien droict augural de Rome, *in eodem tabernaculo bis auspicari nefas erat*. Et ne doit dependre de l'imagination, ou de la delicatesse d'vn Religieux, d'estimer, ou pretendre, que la NVDITE' DES PIEDS, luy soit plus rude, ou plus fascheuse: *Opinio* (disoit le Philosophe Heraclite) *est impedimentum profectus*: & selon S. Augustin: *nihil infelicius est homine, cui sua figmenta dominantur*.

Veu, que d'ailleurs en vn besoin: on luy obiecteroit vne infinité de pauures: qui en plein Hyuer, vont non seulemẽt nuds pieds, ains souuent tout le corps: & neantmoins ne laissent de subsister: & resister au froid. Partant abus de s'arrester aux apparences exterieures, trop souuent tromperesses: l'ardeur de l'amour diuin doit dissiper tout cela: *& discutiendæ sunt deliciæ* (disoit Tertullian:) *quarum mollitie & fluxu: fidei virtus effœminari potest*.

Par ce que dessus donc: le chemin est fort applany à la troisiesme obiection: Qu'ils n'ont faict profession mentale, ny labiale, intensiue, ny extensiue de ceste Nudité des pieds: qu'ils ne l'eussent voulu faire, auec charge de ceste austerité, que tel peut porter vn fardeau: qui non vn autre. Que c'est vne profession limitée: à quoy l'estendre? veu que les actions des hommes, ne doiuent iamais operer outre leur intention? Que c'est vn contract faict en l'Eglise, *conceptis verbis: & per vota, quæ distinxerunt labia nostra*: y doit-il auoir de la soubs-entente, ou surprise? Est-on ignorant de ceste loy, des douze tables? *vti quisque lingua nuncupaßit: ita ius esto*?

Mais tout à rebours: est ce pas là vne contre-poincte, *potius resistendi voluntate, quàm potestate lædendi*? Voyez par quel desvoiement d'esprit: & absurdité de pensées erratiques:

Turbidulos sensus: & litigiosa fragosis
Argumenta modis, concludunt agmen in vnum.

Car premierement, en general : toute profession de Religion, est vne promesse irretractable, d'vne conuersion de vie, d'vne reformation de meurs : d'vne abdication du vieil Adã : d'vne regeneration en celuy, qui au prix de son sang, nous ha honorez de son adoption. Maxime constante, & asseurée en la loy, & doctrine Chrestienne : & d'autant plus, que mesmes en la Philosophie Payenne : Socrate ne vouloit receuoir pas vn au nombre de ses Disciples : qu'au préallable il ne luy eust conté toute sa vie, passée & presente, faict confession entiere de ses fautes & pechez, & apres en auoir suby condigne reprimende, ne luy eust promis vn parfaict amendement de vie à l'auenir.

Ce recit peut estre pourra sembler estrange : mais c'est de Platon, que ie le tire en son Dialogue, *Laches* : & voicy ses termes grecs, affin qu'aucun n'en doute : ἀνάγκη αὐτῷ ἐὰν ἄρα καὶ περὶ ἄλλου του πρότερον ἄρξηται, διαλέγεσθαι, μὴ παύσασθαι ὑπὸ τούτου περιαγόμενον τῷ λόγῳ, ΠΡΙΝ ΕΜΠΕΣΗ ΕΙΣ ΤΟ ΔΙΔΟΝΑΙ ΠΕΡΙ ΕΑΥΤΟΥ ΛΟΓΟΝ, ΟΝ ΤΙΝΑ ΤΡΟΠΟΝ ΝΥΝ ΤΕ ΖΗ ; ΚΑΙ ΟΝ ΤΙΝΑ ΤΟΝ ΠΑΡΕΛΗΛΥΘΟΤΑ ΒΙΟΝ ΒΕΒΙΩΚΕΝ. ἐπειδὰν δ' ἐμπέσῃ, ὅτι οὐ πρότερον αὐτὸν ἀφήσει Σωκράτης, πρὶν ἂν ΒΑΣΑΝΙΣΗ ταῦτα ΕΥ ΤΕ ΚΑΙ ΚΑΛΩΣ ΑΠΑΝΤΑ, &c.

C'est en apparence, que Socrate estimoit, que si le vaisseau n'estoit net : en vain y eust-il mis aucune souësue infusion. De mesmes que l'oracle de Delphes deffendit aux Grecs, de ne faire aucun sacrifice, apres la victoire de Platées : qu'au pré-allable, le feu pollu par les Barbares, ne fust totalement esteint, & vn autre r'allumé. *Aufer rubiginem de argento,* disoit Salomon, *& egredietur vas purissimum.*

Aussi rien ne peut agir de bon, sinon sur vn subiect bien disposé : Et à ce propos, Iamblique rapporte, qu'il estoit escript és coulomnes de Mercure Trismegiste, que toutes les influxions des astres estoient bonnes, prouueu qu'elles ren-

contrassent vn subiect, & matiere de mesme : Est-ce point, comme l'on craint au faict du labourage, que la semence ne tombe sur vn mauuais gueret?

Neve in spinosos incurrant semina vepres?
Aspera nam segetem surgentem vincula texunt?
Ac fragiles calamos nodis rubus arctat acutis?

Voila pourquoy en general : la premiere affection & intention de tout Religieux, est de deffricher, essarter, polir, & cultiuer le champ de son Ame : & le rendre susceptible de toute bonne doctrine, affin qu'elle y fructifie, & pour vser des termes de Pierre de Rauenne, *vt intra domicilium synceri pectoris, lætitiæ diuinæ æternam præparet mansionem.*

Mais en second lieu: quand à la profession particuliere des Peres Conuentuels : puisque la regle de S. François, par la lettre, & sens d'icelle, mesmes par les Decretales des Papes préalleguez : n'ha pour but principal, que de diriger ses Sectateurs, en tout ce qui est de son possible, à la perfection Euangelique, & austerité de la vie des Apostres : de là s'ensuit, que tout Religieux faisant profession de ceste regle, s'oblige mentalement, labialement, implicitement, & explicitement, intensiuement, & extensiuement, à la NVDITE' DES PIEDS : comme faisant partie de ceste perfection Euangelique, & austerité de vie Apostolique, par luy formellement voüée. Autrement y auroit de l'abomination à dire, que l'on auroit iuré de la langue, non du cœur : *& nolle se facere ex arbitrio : quod non tenetur ex præcepto.*

Pareillement, seroit-ce chose captieuse, d'insister : qu'il n'auroit, *vltra mentem iniuratam*, proferé les paroles de la nudité des pieds: d'autant que comme parlent les Iurisconsultes, & Canonistes : *expreßio eorum quæ tacitè insunt : nihil operatur. l. in emptionibus, ff. de pactis l. ex empto, ff. de act. empt. l. non dubitatur, C. de euict. & cap. significasti cum gloss. ext. de elect. & elect. potest.*

Or en la profeſſion de la Regle de ſainct François, faicte ſelon la perfection Euangelique, & vie Apoſtolique, la nudité des pieds, *ineſt* τῇ δυνάμει, *vi ipſa* : pour emprunter encores ce terme des Iuriſconſultes. *l. aduerſus verſ.* τῇ δυνάμει, *ff. de recept. l. cogi §. inde quæritur, ff. ad Trebelli, l. 1. ff. de ſtatuliberis, & l. cum lex ff. de fideiuſſ.*

Ainſi mentalement, & labialement, inplicitement, & explicitement, ceſte nudité des pieds, vient *in conſequentiam*: comme les eſtincelles de l'enclume, & les bluettes de la fournaiſe, & choſes ſemblables, ne ſont pas œuures de l'art : ains affections de la matiere, venants en conſequence d'icelle : ſelon Tyrius Maximus en ſa dialexe 25. οὐ τέχνης ἔργα, ἀλλ' ὕλης πάθη, ἀναγκαῖα μὲν τῇ ἐργασίᾳ : οὐ προηγούμενα δὲ τῷ τεχνίτῃ, Comme d'ailleurs par la maxime de Iuriſprudence, beaucoup de choſes viennent en conſequence, qui non par voye directe. *l. Tutelæ ff. de legitim. Tutoribus. gloſſ. l. 1. ff. de auth & conſenſ. Tutorum, & l. de bonis ff. de Carbon. Edicto.*

A quoy conuient adiouſter, que par la doctrine des Canoniſtes, le vœu ſimple oblige autant enuers Dieu, que le ſolennel, *cap. rurſus è qui Clerici vel Vouentes.* Outre que l'on ſçait par l'hiſtoire Grecque & Romaine, que l'adiuration ou anatheme de ceux, *qui dicebantur* DEVOTI, & qui ſe deuoüoient pour la patrie, cõtenoit vne dedication abſoluë de l'ame & du corps, auec abiuration totale de tout le reſte.

Tel eſtoit auſſi l'ancien vſage des Feudes, à l'eſgard de ceux, appellez *Conſacramentales*, & par les derniers liures du Code, *Dicatiſſimi Milites*: qui ſont vaſſaux voüez, & determinez à ſouffrir la mort, pour leur Seigneur, ſans aucune exception : tels que les Ambactes & Clients, dans Cæſar au ſixieſme des Cõmẽtaires *de bello Gallico*, dans Agathias Scholaſticus, dans Athenée : & ſans omettre ce teſmoignage de Valere Maxime : *Celtiberi* (dict-il) *nefas eſſe ducebant, prælio ſupereſſe : cum is occidiſſet, pro cuius Salute ſpiritum deuouerant.*

Quoy

Quoy donc? où il s'agist, d'exposer corps & ame, pour celuy qui ha souffert vne mort si cruelle pour nous?

Hoc genus mortis decorum est (disoient ces braues Athletes de la foy, *Hemiterius & Cheledonius*)
Hoc probis dignum viris.
Membra morbis exedenda, texta venis languidis,
Hostico donare ferro: morte & hostem vincere.

C'est nostre grand Pontife, qui se seroit tout rougy de son sang, pour nous purifier, & rendre la vie perduë. Et m'estonne comme le Paganisme de Rome, en auroit peu auoir si pleine & entiere notion, & si dextrement en contrefaire, ou imiter l'exemple. Ie ne sçache auoir leu ce traict d'antiquité, que dans le Poëte Prudence, en l'hymne de sainct Romain: mais ie l'ay tousiours trouué insigne & memorable.

Quand donc les vieux Romains, vouloient consacrer leur grand Pontife: leur coustume estoit, de luy couurir le chef d'vne Couronne d'or, luy ceindre les temples, d'vne bandelette retorte: le vestir d'vne Robe Talaire, & la luy ceindre à la mode Gabine. Ainsi equipé, ils le deualoient dans vne fosse creuse, & large, & faicte par expres pour ceste solennité: Sur icelle, ils estendoient le plancher d'vn Pont de bois, percé en tant d'endroits, que presque ce n'estoient que des trous & pertuis. Au milieu, on sacrifioit vn gros Taureau, le sang duquel chaud & bouïllant, venāt à ruisseler, deualoit par tous ces pertuis en la fosse susdicte. Là ce Pontife designé, estendoit sa teste, humoit & aualoit ce sang de sa bouche, le reste luy tomboit sur les yeux, sur les oreilles, sur tout son visage, sur tous ses habits: & ainsi tout rouge & tout sanglant, les Flamines le retiroient de là: & y auoit lors presse à l'adorer.

Hunc inquinatum talibus contagijs,
Tabo recentis sordidum piaculi,

Omnes salutant, ATQVE ADORANT *eminùs:*
Vilis quod illum sanguis, & bos mortuus,
Fœdis latentem sub cauernis lauerint.

C'est de là qu'il estoit appellé PONTIFEX, *quasi de Ponte factus*, non pour là raison vulgairement allegueée, *quod Pontem faceret*, ny pour autres telles Etymologies. Mais comme S. Romain insultoit là dessus aux Idolatres de Rome: ce Pontife, n'estoit arrousé que du sang forain d'vne beste tuée: au lieu que le nostre, vrayement le Pontife des Pontifes, ha espandu le sien propre, & n'en ha reserué iusqu'à la moindre goutte. Hé donc, qui d'entre les Deuoüez? Religieux, ou autres? mais principalement des Religieux, comme plus obligez à ceste deuotion, voudra luy bailler au moins quelque partie du sien? Si le pied nud s'escorche? est-ce pour luy satisfaire? veu que comme ha esté dict, le vœu des Deuoüez doit passer à la mort? voires plus outre, si l'homme auoit plus d'vne vie? *ô bone Christe, quid tibi est? mori nos debuimus, & tu soluis;, nos peccauimus, & tu luis: opus sine exemplo, gratia sine merito, charitas sine modo.*

Allez dõc, & faictes si vous pouuez, qu'vn vœu simple n'oblige autant enuers Dieu qu'vn solennel: veu qu'outre ceste doctrine cõstãte entre les Canonistes: le sẽblable est tenu par les Iurisconsultes, *de simplici pollicitatione*: à prendre icelle specifiquement: & pour vne chose promise à l'honneur de Dieu, ou de la Republique. Et ce contre les Regles, par lesquelles *ex pacto nudo, & sine duorum conuentione, non nascitur neque obligatio, neque actio. L. Iuris gentium ff. de pact. & l. pactum ff. de pollicitat.*

Ne se peuuent en outre, telles pollicitations, bien que simples & nuës, reuoquer par repentance posterieure: aussi contre les regles communes, *in d. l. pactum*. Car c'est la prerogatiue, des vœux ou promesses faictes au Tẽple, ou à la Cité. Or vn ordre Monastique est *Ciuitas Dei*, & la profession fai-

cte de l'exalter & embellir par austerité de vie, & perfection de meurs, produit vn vœu irretractable, οὐ παλινάγρετον, οὐδ' ἀπατηλόν, selon que parle Homere au premier de l'Iliade. Et Eustathius son Interprete escript; que pour ceste cause, n'estoit permis de manger de l'hostie du serment: & ainsi le practiquerent Agamemnon, Tyndarus, & autres Princes de la Grece. ἐκ τοῦ ὃν ἐπὶ ὅρκον σφάξῃ που ὁ βασιλεύς, γεύσασθαι ἀπόμοτον ἦν.

Car le serment doit demeurer inuiolable, non que l'on puisse rien alterer de l'essence d'iceluy: si ce n'est que suiuant l'aduis de sainct Bernard, il soit estendu & accreu en merite vers Dieu: *Ego* (dit-il) *non arbitror, minora vota debere impedire maiora, nec Deum exigere quodcunque sibi promissum bonum: si pro eo melius aliquid fuerit persolutum.*

Et par là, soubs correction, se trouuera fort esbauchée la response, à la quatriesme obiection: qu'aucun ne peut estre adstrainct à vne regle plus estroicte, ny à vie plus austere.

Nec moueor: quod pars hominum rarissima, clausos
Non aperit sub luce oculos, & gressibus errat.

Car combien, que ceste question soit grande & celebre, & diuersement agitée par les Docteurs du droict Ciuil, & Canon, mesmement par Hostiense, Panorme, Felin, singulierement par Philippus Decius, sur le troisiesme chapitre: qui se commence, *ad nostram, de appellat.* Neantmoins tous tranchent par ceste resolution: que si c'est *in diuersa regula*: cela ne se peut faire: si c'est *in eadem*, comme en l'hypothese qui s'offre: cela se peut infailliblement: suiuant le chapitre *quod omnes, de regulis Iuris in 6.* veu que mesmes *sola petita venia, licet non impetrata*, vn Religieux, quoy que lié à son Superieur, par vœu d'obedience: le peut quitter, *& ad strictiorem regulam conuolare. cap. licet, ë de regularibus.*

Et les obiections que l'on faict au contraire, se peuuent

principalement resoudre en trois: *ad quas nec conticescet oratio, nec erubescet ratio, nec deficiet interpretatio.*

La premiere: que par le canon *gesta, distinct. 74.* tiré du premier Registre de S. Gregoire: NEMO POTEST COGI CRESCERE: où la glose remarque, *hunc textum facere pro Monachis, & Canonicis: vt non possint cogi* AD STRICTIOREM REGVLAM. Mais ce Canon parle d'vn Diacre indigne, & incapable: qui partant ne pouuoit estre contrainct de se faire promouuoir, au plus haut, & dernier degré du Sacerdoce: Duquel au contraire il se sentoit debuoir estre repoussé.

Ainsi de l'indiuidu d'vne hypothese, & qui ha son subiect specialissime: la glose n'ha peu, ny deub par violence, tirer vne induction generale, qui est outre la lettre: & contre l'expresse induction du texte. Aussi l'apostille d'Archidiaconus, sur le Canon susdict, porte ces mots chancellans: *hoc dictum fortè verum est in Clericis,* NON PROFESSIS: & la raison veut qu'à cet égard, le texte ne soit violenté: non plus qu'en toutes autres choses, qui pourroient tendre à vne intelligence vicieuse, & absurde. *l. cum patrem f. C. de condit. insert. cap. significasti, vbi latè Felinus, de foro competenti, & cap. à nobis de sentent. excommunicationis.*

Au contraire, pour monstrer que l'Axiome de la glose pré-alleguée, *non tam est assertio, quàm ordinis desertio:* c'est que plusieurs textes du droict ciuil & canon, decident que LE CROISTRE EN DEGRE, peut estre contraint, & commandé. Par la loy, *ad splendidioris, C. de diuers. officiis.* ASCENDERE, NON DESCENDERE FAS EST. Et ceux qui sont paruenus à vn plus haut rang, ne peuuent estre forcez, à descendre plus bas, *l. maioribus C. quemadmodum munera ciuilia indicantur:* Ainçois est-il ordinaire, *vt malint homines* ASCENDERE *quàm,* DESCENDERE: ET AVGERI, QVAM MINVI, *cap. cum accessissent, versic. confirmatum ē de constitut.* Et naturellement les No-

bles, aiment mieux croistre en biens, que descroistre, *cap.* 1. *de donat.* Bref suiuant la parabole de Salomon: *Melius est vt dicatur tibi*, ASCENDE HVC: *quàm vt humilieris coram principe.*

Qui est-ce, qui ne prend plaisir à lire dans l'histoire d'Abdias? que ce Cordonnier qui refit la courroye rompuë du sandale de S. Marc: fut par luy creé premier Euesque d'Alexandrie? Et pour ne nous esloigner de ceste matiere de chaussure: quel honneur à *P. Alphenus Varus*, apres auoir long temps faict des souliers à Cremone, d'aller estudier à Rome? y deuenir vn excellent Iurisconsulte, & d'estre faict Consul? *De sutore Consulem fieri: quàm occulti miranda potentia fati!*

Mais de croistre ez dons & graces de l'esprit, & d'y faire vn insigne progrez, le desir en doit-il pas estre dautant plus grand és Religieux? que quiconque entre en vn monastere, en ce lauouër d'immondices, en ce fourneau d'expiation, en ceste officine de Reformation? le faict presomptiuement, *quod meritum augere desideret? gloss. can. alienum distinct.* 50. *& can. sunt qui dicunt* 27. *quæst.* 2.

La seconde obiection, est tirée du canon *præsens* 20. *quæst.* 3. qui parle d'vn Religieux violenté par son pere, à prendre la Cuculle, & faire profession en vn lieu, duquel il ne croyoit la regle estre si estroite. Le Pape Nicolas, duquel est ce canon, casse & annulle le tout: hé pourquoy non, eu esgard au vice originaire?

Nam pauor attonito rationis demerat vsum.

Aussi par le chapitre premier *c. de his quæ vi metusve causa:* toute entrée en Religion, toute prise d'habit Monastique, & profession faite par force & contrainte, est nulle & non vallable: pour ce que la premiere & principale partie, qui est le consentement, y auroit defailly.

---arguit asper
Exitus, euentu, praui consulta timoris.

Le droict Oriental en rapporte deux exemples notables: L'vn de Nicolas Musalon, Euesque d'Amycleez, *qui à Magistratu, vi tonsus est.* L'autre de Theodora Lapardé femme de l'Empereur Andronicus, par luy contrainte de se faire Moniale, mais le tout du depuis annullé: selon que Balsamon rapporte sur le canon second, du Concile d'Ancyre. De vray, si au dire de Lactance: *qui Pauorem & Pallorem* Deos *figurarunt, illos semper præsentes habere debuerunt*. l'opposite se peut bien asseurer de ceux, qui constamment se voüent au seruice du vray Dieu: *Ibi sit enim mera libertas, & securitas:* pour ce qu'au dire de sainct Augustin, chascun apres son vœu n'est plus tel qu'auparauant. *Minor tunc esses non peior, modò autem quod absit, miserior si Deo fidem fregeris, quanto beatior, si persolueris.*

La troisiesme & derniere opposition, est fondée sur le canon *integritas*, extraict de S. Ambroise 32. *quæst.* 1. par lequel, est dict en substance, *virginitatem consilio suaderi, non imperio præcipi posse.* Qui en doute? non pas mesmes comme ie croy, le Sceptique, ou Pyrrhonique Amphibie, & qui doutoit de tout. Personne ne sera contraint, ne violenté, de voüer virginité, obedience, ou pauureté.

--- libertas laxior ipsi
Concessa est homini, formam cui flectere vitæ,
Atque voluntatis licitum est, seu tramite dextro
Scandere, seu læuo malit decurrere campo,
Sumere seu requiem, seu continuare laborem.

Mais s'il ha vne fois librement & vallablement voüé les choses que dessus: il sera contraint soubs les districtions Canoniques, de garder son vœu inuiolablement. *Nam qui est in lege*, disoit sainct Augustin, *secundum legem agit: qui est sub lege, secundum legem agitur.*

C'est tout ainsi, qu'vn Iuif, vn Sarrazin, vn Mahometan, ou tout autre infidelle, ne pourra pas estre forcé de se faire Chrestien, ou d'embrasser la loy de l'Euangile. Mais si vne

fois il ha receu le baptesme, de sa libre volonté: & s'il ha donné le nom à la milice Chrestienne: il sera cõtrainct & violenté d'y demeurer, d'y reuenir en cas de fuite, & puny de sa transgression, *cap. maiores §. item, de baptismo, & cap. sicut Iudæi, ë de Iudæis, iuncto canone de Iudæis, distinct. 45.*

Tellement que pour decider analytiquemẽt ceste questiõ: & la guarantir de toute equiuoque & surprise: conuient distinguer, *inter voluntatem integram, & affectam*: entre vne volonté libre & absoluë *primariò*, & entre vne volõté contrainte *secundariò*: entant qu'elle se tire en consequence d'vn primitif consentement, ja librement presté. C'est la notable distinction d'Aristote, au premier, second, & troisiesme chap. du troisiesme des Ethiques: *Et hoc si non præcedente sapientia, certè consequenti experientia discere licet.*

Pour exemple: au canon *innouamus, distinct. eadem, 74.* bien cõtraire au canon preallegué *gesta*: les Archediacres, Doyens, Preuosts, & autres qui sont ja entrez aux ordres inferieurs: peuuent estre contraincts de se faire promouuoir aux plus hauts & derniers: *alioqui si inobedientes ordinari contempserint, honore subscepto priuari debent.* La glose n'en peut dissimuler la raison: sçauoir que la prise des premiers ordres volontairement faicte, oblige necessairement, à passer outre aux derniers, qui en restent. *Vituperationem enim generant*, disoit Cassiodore, *quæ in mediis conatibus ægra deseruntur: quia defectus rerum: aut consilium titubare, aut vires arguit defuisse.*

Dauantage, aucun ne peut estre contrainct de prendre vn Episcopat: sauf toutefois, si ce n'est vne vrgente necessité de l'estat de l'Eglise: *can. vbi, distinct. 73.* Neantmoins, si quelqu'vn de son gré, est paruenu à ce haut sacerdoce: par apres, il peut estre cõtraint de prendre vn Eueſché, pour vn autre: & le Pape malgré luy, l'en peut distraire, & transferer ailleurs: *can. scias frater 7. quæst. 1. Hostiensis, & Andræas, cap. & si vnanimiter de postulat. Prælat.*

Et vient à obseruer pour vn poinct decisif, que les Canonistes, quand ils veulent rendre la raison de ceste forcée translation, en prennent l'exemple du Moine, lequel ne peut estre contrainct du commencement à prendre la Cuculle. Mais s'il l'ha froquée vne fois : il peut estre transferé, rehaulsé, & commis à telle charge, que veut son pere Superieur, sans qu'il ose luy contredire, *can. non dicatis 12. quæst. 1.*

Auparauant comme disoit nostre Seigneur à S. Pierre : qui par ce moyen, *factus est de piscatore piscatio, de præda prædatio, de pirata captiuitas*, il estoit loisible à cet encores non Moine : d'aller, de courir, de se vestir, de se despoüiller, comme bon luy sembloit, *& sponte sua componere curas.* Mais depuis qu'vn autre l'ha ceinct, l'ha lié : alors peut-il bien dire, Adieu liberté pure, Adieu arbitre absolu : son vouloir & non vouloir, sont de là en auant renfermez au buffet de son Superieur : *cap. 2. de testam.* C'est l'ourse ou Tramontane, à laquelle faut qu'il ait tousiours le visage tourné : c'est le ressort, auquel force luy est, qu'il se meuue :

Ducitur vt neruis alienis mobile lignum.

Et ne luy est resté autre talent, que d'obeyr : entant qu'ayãt faict vœu d'estroicte obediẽce, cela includ tout ce qui vient en cõsequence necessaire d'iceluy. *Tam tibi nolle iam non licet : quàm velle priùs licuit*, disoit Pacatus en son Panegyrique, à l'Empereur Theodose.

Aristote traicte vn sẽblable subiect, au chapitre vnziesme du second *de generatione*, & Ciceron apres luy en ses Academiques. Les Iurisconsultes le decident en la loy *Tutelæ ff. de legitimis Tutorib. l. & per §. & si fideiussor ff. de accepti lat.* Et les Canonistes sur le chapitre *quæsitum, de rerum permutat.* Car c'est ne plus ne moins que celuy, qui apres sa pollicitation, ha commencé quelque œuure : d'autant que luy, ou les siens sont precisément tenus de le paracheuer : *quia iam opus affectum est l. 1. & 4 ff. de pollicit.* Autrement y auroit-il de la honte selon

Hesiode

Hesiode: & seroit à craindre, que la Corneille vinst à criailler dessus:

Μή τοι ἐφεζομένη κρώζῃ λακέρυζα κορώνη.

Sus donc: Peres Conuentuels: perdez ceste inepte creance: NEMINEM COGI POSSE CRESCERE. Au contraire: de quelle benediction fut beny ce Ioseph? *Ille* FILIVS ACCRESCENS (loüé tel par deux fois) ET DECORVS ASPECTV? Ou que ne peut on ressentir d'allegresse, en ce dire du Sage? *Iustorum semita, quasi lux splendens*, PROCEDIT, ET CRESCIT, VSQVE AD PERFECTVM DIEM?

Partant suiuez ceste voye, & le progrez d'icelle: Et ne serue de pretexte à vous en desmouuoir, ce qu'obiectez, que vos Ancestres, insignes en doctrine & pieté, ont vescu chaussez, & les pieds couuerts: neantmoins que vous croyez, qu'ils n'ont laissé pour cela d'entrer en la gloire celeste. Comment renouueller ce vieil dire?

--- *potior mihi* PRISTINVS EST MOS:
Quàm via iustitiæ, pietas quàm prodita cœlo?
Quámque fides veri? rectæ quàm Regula sectæ?

Mais sauf à reseruer le iugement des defuncts au Tribunal de Dieu: Sainct Cyprian vous fera ceste responce: que si l'on ha erré pour vn tẽps: ce n'est à dire, qu'il faille errer tousiours: en ce cas, *vetustas consuetudinis, vetustas erroris est: itaque relicto errore sequamur veritatem.* Deus *enim via est & veritas, non consuetudo.*

Vos Maieurs par l'abus du siecle: se sont desuoyez du droict chemin: pourquoy donc ne tascherez-vous à y r'entrer? Ce chemin droict, est elegamment appellé CANAL, par les nostres: au dernier canon du Concile de Sardique, *versic.* ἐν τῷ κανάλιῳ, *in Canali constituti. id est in cursu, vel itinere publico*: De mesmes en la loy *præsidibus C. de cursu publico.* Pour demonstrer, que c'est vn droict conduict, lequel si on transgresse de part ou d'autre: on vient à verser & se perdre. Et ce

danger, eſt-il point principalement pour ceux, leſquels ſelon S. Auguſtin; *praue cõſuetudinis vitiis oblectari, quã obluctari malũt?*

D'ailleurs, parmy tant de ſortes d'exemples: en pourroit-on pas propoſer plus grand nombre pour la nudité, que contre la deſchauſſure? *Cur non igitur ſana ratio exemplis anteponetur? cui quidem & exempla concordant? ſed illa quę tantò digniora ſunt imitatione, quantò excellentiora ſunt pietate?* Et partant apres les auoir recogneus: quelle abſurdité, d'inſiſter plus outre, contre iceux? & en rechercher d'autres obliques? ny dignes d'imiter, ny portans ſur ſoy les marques de ceſte antique pieté?

Imò faceſſat cæcitas,
Quę voſmet in præceps diu
Lapſos ſiniſtris greſſibus,
Errore traxit deuio.

Au reſte: comme les choſes humaines, ſont en perpetuel mouuement: & que pour ceſte cauſe Homere, deriue leur principe, du flux & reflux de l'Ocean: Ainſi les ordres Monaſtiques, tantoſt fleuriſſent, tantoſt faniſſent: & n'eſt poſſible par l'inſtabilité des affaires du monde, de leur pouuoir touſiours garder vne eſgalle cõſonance: veu qu'elles meſmes ſont plus ſubiectes à empirer, qu'à prendre amendement.

- -- ſcilicet omnia fatis
In peius ruere, & retrò ſublapſa referri.

Tyrius Maximus le diſcourt fort à propos, en ſa Dialexe 36. Vous voyez ſouuent (dit-il) ceux qui viuent ſoubs meſme horiſon, qui reſpirent meſme air, parlent vne meſme langue, cultiuent vne meſme terre, ſe paiſſent de meſmes fruicts, celebrent meſmes ſacrifices, qu'vn meſme mur encloſt, qu'vne meſme cité r'enferme: auoir touſiours entr'eux des deſordres & diſſenſions: les vns s'addonner à vne mode, les autres à vne autre: & de petits friuuſcles, venir en fin à de faſcheux diuorces. τὰ αὐτὰ τελουμένους, οὓς περιβάλλει τεῖχος ἓν, καὶ πόλις μία, σιωπημένους. καὶ προφάσεις μικρὰς μεγίστων κακῶν παρέχειν.

Tellement que ce feroit chofe abfurde, d'imiter ceux de Lacedæmone, qui pour rien ne vouloient permettre, qu'on changeaft le ton de leur Mufique: ains pluftoft fuiure l'expedient des Ægyptiens: qui felon l'occurrence des temps, la fouloient reformer, s'il y auoit quelque difcord au Diapafon, ou que fa premiere harmonie euft efté alterée.

Autrement s'il falloit perpetuellement garder fon vieil remeugle: & toufiours tenir en main vne lyre mal mõtée, fans y ofer toucher: fouffrir la playe à iamais, sãs y chercher remede:

---- redeamus ad antra,
Pellibus infutis hirtos fumamus amictus.
Immanes quondam populi feritate fubacta,
Edomiti, iam triftè fremant, iterúmque ferinos
In mores redeant: atque ad fua tefqua recurrant.

Quelle pitié de demander le vieil cahos, apres la doreure des rayons du Soleil? Ou d'aimer mieux, que la vigne tant efleuë de Sorech, produife des lambronches, que des grappes d'ambrofie? Quelle honte, de veoir ce qui eft de meilleur? & cõme vne tragique Medée, fuiure obftinément, ce qui paroift de pire? Mais quelle en eft l'iffuë que fa ruine propre? que le defaftre d'Efau? *tinea fuiipfius*, felon le vray fens de fon nom? Hé, qui tuë l'yuraïe, que fa femence, qui retõbe au pied d'elle?

Ipfa fibi eft hoftis væfania, féque furendo,
Interimit: moritúrque fuis nimis improba telis.

N'obiectez donc, que fi c'eftoit vne nouuelle legiflatiõ: elle deuoit eftre au preallable, concertée, difputée, deliberée, *proquiritata in Trinundinum*, & propofée en public *programmate præuio:* Non qu'il ait efté ciuil ny legal, de commencer abruptement par l'execution: mefmement auec cefte menace de Xerxes, *Cæterùm fcitote effe parendum.*

Confideré: que ce n'eft point vne inftitution de nouuelle regle, ains vn renouuellement de l'ancienne, ou obmife par nonchalance, ou violée par indeuotion. Ce que l'on apper-

çoit practiqué de ſuite en ſuite : és Conciles de l'Egliſe, qui rafraichiſſent pluſieurs anciens Decrets, & Canons, ja faicts auparauant : mais ou intermis par oubliance, ou ſciemment enfraincts & tranſgreſſez. De meſmes en l'eſtat des Republiques temporelles, *vbi* ſelon Macrobe, *tralatitia feruntur Edicta, exoleſcente metu legum priorum.*

Et dans Symmaque liure ſecond, Epiſtre treizieſme: *Frigent iamdiu apud homines criminoſos, vetera decreta : quorum vigor cum Latoribus ſuis occidit. Quare tantum denuò ſeueritatis legibus addendum eſt, quantum flagitia creuerunt.* Mais generalement pour toutes matieres pænales, ou ciuiles : cet vſage ſouuent ſe renouuelle : & les Authentiques de Iuſtinian, en ſeruiront-elles point de teſmoignage public & manifeſte? Ne plus ne moins que dans Claudian :

Neglectum Stilico iam per tot ſæcula morem
Reſtituit?

Dequoy le plaiſir & profit eſt, que le rafraiſchiſſement de la loy, venant à imprimer vne affection nouuelle, de la garder & ſuiure : & ne plus encourir la tranſgreſſion vſitée au paſſé. Semble que la diſcipline reſtablie, vaille mieux : que ſi touſiours on l'auoit obſeruée. C'eſt ce que remonſtroit le Tribun Marcellin, aux Peres de la Conference, d'entre les Orthodoxes, & Donatiſtes : *Quis magna eſſe gaudia dubitet? cum inueteratæ ægritudini, prouenit inſperata curatio? nonne cauſam exultationis in talibus maiorem facit ſanitas reſtituta, quàm ſemper retenta?*

A quel propos donc, demander vn delay de deliberer? ſi l'on acceptera ceſte reforme, ou non? *Qui deliberant* (ſelon Tacite) *iam deſciſcunt* : ou comme Bias ſouloit dire, que les Nautonniers, qui flottent ſur la mer, ne doiuent eſtre mis, entre les vifs ny les morts : ſoubs quel genre de Religieux, ſeront rangez ces amphibies?

---- an libera Iudice ſeſe
Mens humilis? quam degenerem trepidatio prodit?

Anciennement, on abominoit ce Gallien Cæsar, qui recherchoit vn presage d'Haruspice, dans les entrailles des enfants, *à quibus fugauerat vitam :* hé quoy, apres auoir chassé l'obedience, penser trouuer vn salutaire aduis? *Væ filij desertores* (s'escrioit Esaye) *qui Concilium fecerunt, sed non ex me.* L'obeïssance Monastique peut-elle souffrir ceste deliberation? au contraire, si tost qu'elle passe en genre deliberatif, disoit *Petrus Blesensis*, elle commence à perdre son nom, & son effect. *Imò*, selon le Prophete Samuel : *quasi peccatum est hariolandi, repugnare : & quasi scelus idololatriæ, nolle acquiescere.*

Comment donc rechercher des fuites & allonges ? & se dire en l'oreille l'vn à l'autre, de mesmes que iadis Asellius au Cassius de Rome ? si nous pouuōs encores retarder vn Hyuer: nous gaignerons le temps, d'auoir autant vescu? Hé combien ridicule ce Tigellinus? qui pressé de quelque commandement precis, demanda le loisir de se raire la barbe?

Specieuses excuses, mais d'ames trop delicates ; mesmement en chose qui doit suiure, & marcher aussi viste, que l'aile de la parole : ou que le simple mouuement de la main ? *Imperat animus, vt moueatur manus* (suiuant le traict elegant de S. Augustin) *& tanta est facilitas, vt vix à seruitio discernatur Imperium.*

D'ailleurs, si par la loy Mosaïque, l'hostie des pacifiques, estant vne fois immolée, deuoit estre mangée le iour mesme, ou dans celuy d'apres, non à autre plus tard : *alioquin si quis ex ea post biduum comederet : fiebat profanus, & impietatis Reus.* Comment sur vne reforme Monastique, rebrousser en arriere ? est-ce pas vne vraye hostie de pacifiques ? puis que par icelle, les Ames discordantes en leur ton, & alienées de leur deuoir, sont reduites en concorde, & remises en ordre ? Platon mesmes, disoit que c'estoit le principal effect de la iustice. Cependant on veut icy crier auec le hargneux de l'Ecclesiastique : *molestum esse ascensum arenosum, in pedibus veterani.*

Mais d'autant plus absurdement : qu'au contraire és actiõs genereuses, la celerité ha tousiours esté grandement estimée. Les Libyens à ceste cause, faisoient pour Roy le plus viste d'entre-eux. Et ainsi les Ames releuées, Roynes de leurs passions, és affaires d'importance, y apportent vne promptitude extreme:& s'agissant de reforme:ne font point ceste clameur, comme ceux du iadis, au Prophete Aggée : NON ESSE TEMPVS ÆDIFICANDÆ DOMVS DEI : à l'opposite: *numquam non sera est illis ad bonos mores via.* Leur ardeur les porte à redoubler le pas, & rompre tous obstacles :

----nec ipsa hæc viuida cæli
Semina, mortales norunt sentire latebras:
Nec possunt perferre moras.

Prenons neantmoins, que ce delay vous soit baillé, que ceste deliberation vous soit indulgée, quel en sera l'effect? qu'elle en sera l'issuë? sera ce point ? comme de ceste Hostie, que ceux de Panæade sacrifioient au pied du mont Liban ? & laquelle estãt esvanoüie par prestiges, ils la faisoiẽt acroire estre rauie au ciel ? Au lieu dequoy Asterius Senateur Chrestien, apres auoir prié Dieu, de dessiller les yeux de ces pauures Gentils, & les tirer de cet erreur : leur fit veoir la victime, qui nageoit sur les eaux, du Iourdain là tout proche ?

Ainsi en ce Discretoire, vous penserez esleuer vos ames en haut, pour en attendre quelque inspiration, qui soit à vostre gré : & au bout de là, est-il point à craindre, que l'on vous voye flotter en pareil, ou plus grand doubte qu'auparauant ?

----Deus at dubitabile pectus,
Sub titubante fide, refugo contemnit honore.

Que si en outre, de vos deportements presents, on peut colliger l'auenir : au cas que vous preniez quelque resolution, qui osera cautionner : qu'elle ne tombe au pire? puis que par vne vaine apprehẽsion de l'incommodité des pieds nuds,

il y en ha d'entre-vous, qui faute d'vn nouuel an de probation, demandent ja passe-port? *an vt in montem Auentinum? an vt vltra amnem Anienem?*

Partant vaut-il mieux préuenir ce meschef: & empescher de bonne heure, qu'vn abysme n'en inuoque vn autre, à vostre precipice, à vostre perte & dommage. Donc point de delay, point de discretoire:

Cur indecores in limine primo
Deficitis?
Imbelles-ne animos virtus tepefacta resoluit?

mais à quoy cet effroy? ce frisson? ce changement de couleur, & ce trouble d'esprit? Qu'auez-vous encores trouué digne de plaincte? s'escrioit Symmaque, sur vn subiect presque semblable? *Nondum te militares contumeliæ perculerunt, nondum cateruas mulierum scissa veste fugisti: nondum ante ianuas eminentium potestatum, vigilem noctem salutator expertus es, & iam delicato fastidio renuis Magistratum?*

Neantmoins pour dissiper ce faux ombrage, & vous bailler asseurance en vous mesmes, escoutez l'aduis qui vient de Blesensis, autant bon à sçauoir, qu'vtile à practiquer: *Inconsulta carnis affectio, proditoriè blandiens, & amicabiliter fallens, in deuium te retorquet: dum à pusillanimitate spiritus conturbatus, primitias religionis, & introitum sanctitatis abhorres. At tu, si iugo Domini assuescere velis, factus tanquam vitula Ephraim, docta diligere trituram, affectabis, quod times: cupies, quod vereris.* Car par experience iournaliere, se recognoist pour veritable, ce conseil d'Epictete: qu'il n'est que d'eslire vn bon genre de vie: & que bien que fascheux de prim'abord, l'accoustumance le rendra facile & supportable. Parquoy, non faulsement le Poëte:

Est artis tantum tristissima Janua nostræ,
Et labor est vnus, tempora prima pati.

Estant certain: que souuent la longue habitude passe en Nature: ou pour vser des termes d'Arnobe, *fit familiaris è mora,*

natura in consuetudinem versa. Et ainsi au rapport de Pline, vn Senateur Romain, *è Vocontiorum genere*: s'estant vn temps abstenu de boire, *ex hydropis cura*; du depuis en prit l'habitude, tout le reste de sa vie, *& in senecta, potu omnino caruit.* Mais qui n'adiousteroit foy à ces vers du Poëte, qui en parle, comme de chose esprouuée à ses propres despens?

---corpus quod inantè laborum
Impatiens nobis, inualidumque fuit:
Sufficit: atque ipso vexatum induruit vsu.

Car la continuë emporte tout: & selon Symmaque: *omne quod in cursu est: viget: continuatio experientiæ, vires suas renouat.* Cause que Virgile donnant les preceptes de l'agriculture, & prescriuant la methode de façonner les Limonniers, destinez au labour: conseille de leur imposer du commencement des fardeaux legers: & puis quand ils y sont façonnez à la longue: de les contraindre à la souffrance d'autres plus lourds & plus pesants:

Ac primùm laxos tenui de vimine Circlos
Ceruici subnecte: dehinc vbi libera colla
Seruitio assuerint: ipsos è torquibus aptis
Iunge pares: & coge gradum conferre Iuuencos.

Et c'est le mesme expedient que l'on practique à l'esgard de ceux, qui par longue accoustumance ont pris vne habitude à tous actes serieux: *eoque casu*, suiuant le dire de Ciceron, *ad Brutum: durior est conditio spectatæ virtutis, quàm incognitæ:* Mais plus dure en vn sens, au lieu que d'vn autre, on la croit plus facile, par les espreuues du passé: comme l'escript S. Basile en son Homelie περὶ ἀρετῆς. A quoy semble auoir miré le Poëte par ces vers:

Eheu, quisquis amat, ferro præcordia duret:
Nil properet: discatque diu patienter amare.

Sans omettre: que si par le cinquiesme Concile d'Orleans, & general de Vienne: tenu par Clement cinquiesme, vne tacite profession

profeſſion par longue demeure, & habitude, peut obliger ſans probation nouuelle, à vne expreſſe profeſſion : plus fortement vne profeſſion expreſſe, peut aſtraindre ſans nouuelle Dokimaſie, ou tentatiue, à l'obſeruance des acceſſoires, & branches de la Regle : *D.D. cap. beneficium de regularib. in 6. Archid. cap. exceo de elect. in 6. & can. vt lex continentiæ, 27. quæſt. 1.*

Et quant aux menaces de ſortir du cloiſtre, faute de ceſte nouuelle probation : n'eſt-ce point comme de ceux, dont parle l'Empereur ? *qui ſignis felicibus applicati, militiæ rudimenta timuerunt, & caſtrenſibus ſtipendiis degenerem latebram quæſierunt?* Mais quelle peine cõtre les Deſerteurs de ceſte Milice terreſtre? & plus contre les Transfuyards de la celeſte? *qui poſt deuoratos ſanctos, vota retractãt? Melius eſt enim,* dict l'Eccleſiaſtique, *non vouere, quàm poſt votum, promiſſa non reddere.* Et bien à propos, S. Bernard : *Iuſtè cogitur ad ſoluendum, qui non cogitur ad vouendum : alioqui reſtrictio contra voluntatem : murmur eſt, non profectus: & abſque neceßitate remißio, non diſpenſatio, ſed præuaricatio eſt.*

A quoy auſſi viſant Platon, dict en ſon ſecond Alcibiade: que c'eſt vn ſigne euident, de n'auoir faict ſes vœux auec ſyncerité : quãd on eſt bien aiſe d'auoir trouué quelque occaſion d'en pouuoir reſilir, ὀλίγον ἐπισχόντες ἐνίοτε παλινῳδοῦσιν ἀνευχόμενοι ἅττ' ἂν τὸ πρῶτον εὔξωνται. De maniere que le Religieux qui en cela monſtre faute de cœur, donne à coniecturer, que ſa premiere initiation, n'ait eſté droicte, ny pourſuiuie d'vne franche affection: *nullum deſiderium ad ſecunda progreditur, ſi prima diſpliceant.*

Auſſi à l'oppoſite, vne ame bien diſpoſée, & vne poictrine bien preparée, ne conceura iamais vn deſſein de telle laſcheté. *Numquam comederunt filij Iſrael neruum, qui emarcuit in femore Iacob.* Ioint que par l'experience commune & ordinaire.

Terror in his ipſo maior ſolet eſſe periclo:
Quemque timere libet: pertimuiſſe pudet.

Q

C'est vn prouerbe de Salomon : *Adolescens etiam cum senuerit, non recedet à via sua.* Autrement celuy, qui par forme de desespoir : ou pour auoir l'esprit trop fiché à ses aises & commoditez, s'ingere de faire faillite, *& recedit à via doctrinæ : in cœtu Gygantium commorabitur*, tres-mauuaise demeure, & de faulse compagnie : *quoniam*, dict Esaye : *Gygantes non resurgent, cum Dominus eos contriuerit.*

Les Dauphins accompaignent les Nauires, tant qu'ils sentent de l'eauë : mais les abandonnent, si tost qu'elles viennent à sec : Et si les Religieux auoient ce pusillanime penser, que de seiourner au cloistre : tant qu'ils s'y trouueroient bien : & le deguerpir, si tost qu'ils y craindroient du mal : seroit-ce poinct pour encourir l'apostasie, tant & tant abhorrée des Pythagoriciens, qu'au rapport d'Iamblique, ils érigeoient vn Tombeau, au millieu de leur Eschole, pour ceux que le desvoyement d'esprit, emportoit à ce crime? Car le Sage demeure ferme & stable :

--- *votique*

Propositum semper non commutabile seruat.

Autrement, selon Anaxandrides, vaudroit mieux mille fois estre mort : qu'apres auoir bien commencé : aboutir honteusement à vne funeste Catastrophe. Ce seroit bien pour regretter auec le Mime Laberius : *vno die plus vixisse, quàm viuendum foret.* Que si les Romains aux Ides de Decembre, sacrifioient vn Cheual à Mars : pour punition, de ce que c'est l'asyle & le refuge de ceux, qui veulent fuir, & tourner le dos à l'ennemy. Et si tous ceux qui prirent la fuite à la bataille de Leuctres, mal'heureusemét perduë par ceux de Lacedæmone, furent notez d'vne publique infamie : quelle peine peuuent attendre les Religieux, qui taschent à s'escarter, & rompre les rangs de leur Milice? Et fut-ce point vne extreme loüange au valeureux Argonaute Iason : de ce que depuis qu'il eut entrepris la conqueste de la toison d'or : qu'il se fut embarqué :

& veid ſa nef ſurgir en mer : ny luy ny les ſiens :

Nec quiſquam freta, nec patrias iam reſpicit vrbes:
Sed magis ad præſens itur decus?

Suetone eſcript de Iules Cæſar: qu'eſtant arriué ſur le bord du Rubicon : il dit à ſes ſoldats: *etiam nunc regredi poßumus: quòd ſi ſemel ponticulum tranſierimus, omnia mox armis agenda erunt.* Le meſmes des Religieux, ou Aſcetes, *in caſtris Eccleſiæ.* Auparauant leur profeſſion ou ſerment de vie reformée, proferé à la face de Dieu, & de ſes Anges, il leur eſt loiſible de retourner le pied, *& regredi per ſepem, ſi fortè ingreßi erant per viam:* Mais depuis que la Ceremonie en eſt faicte : c'eſt vne irreuerſion Platonique:

----nec licet ore
Poſt tergum verſo, ſpeculari funera rerum.

Ains ne leur reſte autre gloire, que de perſeuerance: laquelle ſi vous retrachez, ou tolliſſez au Souuerain bien, vous corrõpez l'eſtat de ſa Nature, diſoit Tyrius Maximus, en ſa Dialexe 32. de meſmes que ſi vous oſtez au Soleil ſon perpetuel mouuement, ou à la terre ſon immobilité : vous alterez l'eſſence de l'vn & l'autre. οὕτως καὶ τοῦ ἀγαθοῦ εἴ τις ἀφέλῃ τὴν ἀκρίβειαν, καὶ τὴν ΣΤΑΣΙΝ, συναφεῖλεν αὐτοῦ καὶ τὴν φύσιν.

Auſſi Platon rapporte *in Lyſide* : que le Prince Athenien Hipparchus, auoit faict eriger deux Colomnes, au milieu de deux Carfours de la ville d'Athenes. L'vne, qui portoit ceſte inſcription: στεῖχε δικαιοφρονῶν. *P* ERGE *quæ recta ſunt,* CVRARE: Et l'autre φίλον μὴ ἐξαπατᾶν : *A* MICVM NE DECIPIAS. Or ce ne ſeroit pas accõplir le premier poinct: au lieu de tirer outre à la perfectiõ: de rebrouſſer arriere. Ce ne ſeroit pas auſſi executer le dernier, de faulſer vne promeſſe faicte à Dieu, & aux ſaincts; qui nous doiuent eſtre plus chers, que tous autres amis, d'autant que ſelon S. Hieroſme contre Vigilance: *poſt coronas & victorias, in cœlo ſolliciti ſunt pro nobis,* & par ceſte ſollicitude,

Horum præsidio fouentur omnes.

Dailleurs, pour vn symbole mystique de ceste perseuerance : & pour destourner tout Religieux de ce crime de faillite : l'Escripture saincte, nous represente, que les Animaux du chariot d'Ezechiel, *non reuertebantur, cum incederent, sed vnumquodque ante faciem suam gradiebatur.* Et par la parabole de l'Euangile, en vain laboure celuy, qui ayant la main à la charruë, tourne la face arriere, combien donc au contraire meritent les Religieux ?

Auersis qui ritè oculis, post terga, tenebras
Liquerunt : miseri fugiendo pericula mundi ?

Ne seruiroit d'excuse aux Peres Conuentuels : que ce n'est de leur gré : ains qu'on les force, & contrainct à sortir, par l'imposition d'vn nouueau faix, & inaccoustumé : Attendu que par obedience & humilité Monastique, fault faire en ce cas, de necessité, vertu : Ne fust-ce qu'à l'exemple de sainct Paul l'Anachorete, *qui persecutionem fugiens : necessitatem, in vinculum monastici propositi conuertit.* Ce sont les propres termes de sainct Hierosme : lesquels semblent auoir esté imitez par *Petrus Blesensis*, en son Epistre onziesme : *Conuertisti ô amice, in necessitatem, tuæ libertatis arbitrium, nec sine animæ periculo, & famæ dispendio, conuersionem tuam detrectare poteris, aut differre.*

La nauire n'est pas loüangée, pour estre bien peincte, & de belles figures : comme autrefois selon Pline, on est venu à ceste superfluité, *vt classes pingerentur* : mais entant qu'elle est forte & ferme, pour resister aux vagues, & tempestes. Hé, qu'elle estime est-ce que l'on fera d'vn Religieux, supposé qu'il soit ceinct de chorde, couuert de cendre, & d'vn exterieur tout plein de saincteté, s'il n'ha le cœur de supporter quelque fatigue : & quelqu'vne des austeritez Monastiques, telle que la deschaussure? S'il s'en veut aller : s'il met desja la main sur la clef de la porte ? & bien que son General,

que son Superieur, luy en ait peut estre donné la faculté: du moins qu'il ait mis cela au choix de son arbitre: le doit-il pourtant faire? *Nunquid & vos vultis abire?*

Noëmi en l'Escriture saincte, se voyant vieille, & ses enfans defuncts, pria leurs veuues Orpha & Ruth, ses deux Brus: de se retirer d'auec elle, & chercher ailleurs quelque meilleur party. De prime face, elles s'en excuserent, & se tindrent long temps, sans y vouloir entendre. En fin Orpha se relaschant, prit congé d'elle, bien que non sans regret: Ruth seule demeura, & ne pût estre esmuë de la vouloir quitter: De ceste Orpha n'est plus parlé, depuis sa retraicte: Mais de Ruth, est dict, qu'elle fut comblée de benediction: Quel grand mystere caché soubs l'escorce de leurs noms? Orpha en langue Hebraïque, vaut autant à dire, que *ceruicosa*, testuë & opiniastre, aussi elle abandonna *speciosam Noëmi.* Ruth signifie vne personne contente, & satisfaicte: *illa remanendo: Patrisfamilias reperit gratiam.*

Qui seront ceux, qui sur le congé du General, luy voudront faire faillite? *An-non filij istius ceruicosæ?* les seuls reuesches & indociles? Et qui demeureront auec luy, sinon les debonnaires, paisibles, & æquanimes? Quel plaisir & honneur à ceux cy? & quelle vergongne aux autres? comment desceindre la corde S. François pour en auoir licence? *& hunc fidei præcidere funem? an omnia quę licent, expediunt?* perseuerez au contraire, perseuerez, puisque selon sainct Bernard, *si tollas perseuerantiam, nec obsequium mercedem habet, nec beneficium gratia, nec laudem fortitudo.* Marchez auant, plus on vous tire arriere.

Et quantò minùs ire voles: tamen ire memento:
Perfer, & inuitos currere coge PEDES.

Voila donc toutes vos obiections refutées à suffire: *& plura loquentem impedit pudor, etsi non deficit ratio cogitantem.* Car semble, que c'eust esté, & seroit encores assez de dire en vn mot: OBEDITE PRÆPOSITO. Hé pourquoy le Religieux en

choſes ſainctes & loüables, n'obeïroit-il à ſon Superieur, eſtably de Dieu, pour diriger ſa vie ? puiſque, ce Dieu meſme, ce Createur immenſe & infiny, obeït bien à l'homme ? Ioſuë commanda au Soleil d'arreſter ſa courſe : & Dieu autheur & premier moteur du Soleil, le fit auſſi toſt arreſter. Prompte obeyſſance d'vn ſi grand, enuers ſi baſſe creature. De meſmes dans l'Exode, *Deus fecit ſecundum verbum Moſis, pro ſponſione Ranarum.*

Veritablement, c'eſt bien au contraire, de ce que Protagoras, dans les Poëtiques d'Ariſtote, condamnoit la Preface de l'Iliade d'Homere, en ces mots, μῆνιν ἄειδε θεά. *O Dea canta iram* : à cauſe qu'ils ſentent plus leur commandement d'vn Poëte : que ſa priere enuers vne Deeſſe. Mais autre eſt le vray Dieu, qui ſe laiſſe commander, & monſtre luy-meſme l'exẽple d'obedience : puiſqu'il l'ha preferée à tous ſacrifices. Et autres ſont les Dæmons, qui n'aiment tant l'obedience, que la nideur, & fumée des victimes. *Recte autem,* dict S. Gregoire, *Deus præfert obedientiam ſacrificio, quia per hoc aliena caro, per illam voluntas propria mactatur.*

Auſſi à l'oppoſite, de ſçauoir s'il faut obeyr à Dieu, ſi aux Peres, ſi aux Gouuerneurs, celeſtement eſtablis, & qui le repreſentent en perſonne viſible : c'eſt choſe (diſoit Ariſtote en ſes Topiques) qu'on ne doit perſuader par raiſon, ains ſeulement apprendre à coups de foüet, διὰ τῶν μαστίγων.

Pour ceſte cauſe Homere, par vne belle Mythologie, introduiſant Minerue Deeſſe de Prudence, aucunement malcontente de Iupiter ſon Pere, dict toutesfois, qu'elle n'oſa ſouffler vn ſeul mot contre luy :

ἤτοι Ἀθηναίη ἀκέων ἦν, οὐδ' ἔτι εἶπεν,
σκυζομένη Διὶ πατρί.

Et iamais n'aduient bien (dict-il ailleurs) à celuy qui s'ingere de reſiſter au fauory de Dieu, & lequel par eſlite, il ha præpoſé à d'autres : pour auoir ſur eux charge & cõmandemẽt :

ὁππότ' ἀνὴρ ἐθέλῃ πρὸς δαίμονα φωτὶ μάχεσθαι,
ὅν ῥα θεὸς τιμᾷ, τάχ' οἱ μέγα πῆμ' ἀκολουθεῖ.

Singulierement, l'homme ſpirituel, ha cela de pré rogatiue, *vt iudicet omnes*, *& non iudicetur à quoquam*, au moins de ſes inferieurs. Pour ceſte cauſe celuy qui ſe rend inobedient à ſon Prelat, eſt autant declaré ſon ennemy, s'il luy contredit en vne choſe, qu'en toutes: *can. ſi quis Diaconus quæſt. 50.* attẽdu qu'il faut que tout vienne à perir, là où l'obediẽce n'ha point de lieu. *can. miramur 61. diſtinct.* Et ne doit-on murmurer cõtre luy: ſuppoſé meſmes, qu'il excede en ſa correction. *can. quanto 8. diſtinct.* Si cela de tous Prelats: donc d'vn General d'ordre, meſmement des Cordeliers: puis qu'vn ſimple Gardien eſt cenſé Prelat, & auoir preeminence & iuriſdiction, *natiuam, ſi non datiuam.* DD. *cap. edoceri de reſcript. clement.* 1. *eodem tit. & in Clementina dudum, verſic. non habentur, tit. de ſepulturis.*

De vray: c'eſt choſe eſtrãge, & plus qu'on ne ſçauroit penſer, que de l'eſtroicte obedience d'vn Moine. Tant s'en faut qu'il ait pouuoir de reſiſter à ſon Superieur, luy cõmandant choſes auſteres: que luy-meſme ne peut entreprendre choſes d'auſterité, & loüables de ſoy, ſans le cõmandemẽt de ſon Superieur, dict S. Baſile: μηδὲ αὐτὰ ἐπαινετὰ χωρὶς τῆς ἐκείνου γνώμης ποιεῖν.

Petrus Bleſenſis paſſe plus outre; & par vn traict ſuperlatif. Le Religieux (dit-il) au Sermon *9. de Purifica.* eſt plus crucifié en vn cloiſtre, que noſtre Seigneur en la Croix. car en icelle bien que pieds & mains cloüeez, il auoit la langue libre, & pria meſmes pour ſes perſecuteurs. Le Moine ha cela de par-ſus, qu'il eſt crucifié par la langue: dautant qu'il n'oſe parler, s'il ne luy eſt cõmandé par ſõ Superieur. *Itẽ vir contẽplatiuus, ſic omnia ſua mẽbra* CLAVIS OBEDIENTIÆ ARCTAVIT: *vt nec etiã lingua loqui valeat: ſed etiam in neceſſariis, manus innuens, mutæ ſubueniat ſorori.* Mais auſſi en cõtre-eſchange, ſelon le meſme, ceſte obedience eſtroicte, luy apporte grand honneur & profit. *Vir obediens loquitur victorias, vincit mundum, & ſeipſum.*

Ce que considerant à par-moy : ie trouue, qu'il y ha és Intelligences celestes, quelque symbole de ceste obedience estroicte. Car quand les Hebreux traictent la question : de sçauoir : si ces hautes intelligences, comme Cherubins, Seraphins, Anges, & Archanges, ont vn liberal arbitre : leur resolution est : qu'à l'esgard de Dieu, ils sont comme des Buccines ou Haults-bois, qui reçoiuent le souffle & l'inspiration de celuy, qui leur cõmande, sans s'esmouuoir ou parler dauantage. Et ie croy qu'Homere, qui auoit eu fort familiere cõuersation auec les Iuifs & Ægyptiens, auroit esté, comme en plusieurs autres choses, bien imbeu de ceste doctrine : quand il nous represente, notamment és 15. & 24. de l'Iliade : qu'Iris enuoyée en Ambassade par Iupiter, repete tous les mesmes mots : que ceux qui luy ont esté dictez, sans en changer, ny adiouster vn seul : de mesmes que la Buccine on Haultbois, ne sonne rien que ce qu'on luy souffle.

Tale aliquid formans in sese, quale sequuta est
Passio, quæ corpus sibi vindicat.

Or l'ordinaire de tout bon Superieur, est d'enioindre choses dures & austeres: *& talia suadentes, instrumẽta sunt boni sæculi,* pour ce que selon Sulpice Seuere, en la vie de S. Martin, *vbi durior vita, ibi gloriosior corona.* Et là mesmes il rapporte l'exẽple d'vn Abbé : *qui cùm Monasterium ingresso, cœpisset multa proponere : graues esse istius disciplinæ labores, sua verò dura imperia, quæ nullius facilè valeret implere patientia: aliud potius monasterium vbi facilioribus legibus viueretur, expeteret:* ce nouueau Religieux, ne s'en estõna pourtant: ains rendit des actes d'obediẽce si estranges, qu'estant librement entré dans vn four chaud : & ayant quelque temps arrousé vn arbre sec, l'inopiné succez passa en forme de miracle.

Le mesme Sulpice Seuere tesmoigne, que ce grand Apostre des Gaules S. Martin : estoit principalement vexé & trauaillé par deux fascheux Dæmons, l'vn nommé Iupiter, lequel il esprou-

esprouuoit pour brutal & stupide; l'autre, Mercure: alaigre & babillard: & qui au reste le trauailloit le plus. Sur ce il recommandoit la simplicité: & le silence aux siens, comme les vrais effects d'vne iuste obedience. Et d'où par interualle de temps, S. Bernard ha pris subiect de dire: que le tout bien consideré, *perfecta obedientia legem nescit, terminis non arctatur, nec contenta angustiis professionis, largiori voluntate fertur in latitudinem charitatis, & ad omne quod iniungitur, spontaneo vigore liberalis, alacrisque animi motum non considerans, in infinitam libertatem extenditur.*

Ce qui m'auroit faict persuader, que ce n'ha point esté sans mystere: qu'en la Genese, Enoch qui signifie vn homme discipliné, est dict auoir engendré Iared, qui vaut autant à dire, que descendant, se fleschissant, ou obeïssant. car certes l'obeïssance est fille de la bõne discipline. Et ce que la mesme Escriture rapporte, qu'Enoch ha vescu 365. ans, autant d'années, qu'il y ha de iours en l'an: & qu'au bout de là, il ne mourut point, ains fut rauy au ciel: qu'est ce autre chose, sinon pour demõstrer, que le dernier loyer de la discipline, & obedience, est l'immortalité? C'est ce que le Religieux peut vn iour gaigner là hault: car ça bas, disoit S. Augustin, *quomodo in potestate habeat vitam, qui nec habet vitem?*

Ainsi selon Menandre & Euripide, subiection par tout. mais sans doute és Moines, dautãt plus estroicte, que leur professiõ, au dire d'Apulée, & qui est merueilleux pour vn Payen: leur profession encores vn coup, *est genus* VOLVNTARIÆ MORTIS, ET PRECARIÆ SERVITVTIS. si precaire seruitude: cõment peut-elle estre sans obedience? *illa perẽptoria omnis appetitus illiciti?* & laquelle suiuant d'autres Epithetes emphatiques, est appellée *vnica clauis innocentiæ, religionis anchora: custos ordinis, & per quam specialiter motus animi, reuocatur à malo, & stabilitur ad bonum?*

Seroit-ce donc point honte à des Religieux? de restiuer ou

se roidir contre icelle: veu mesmes ce que Platon *in Euthydemo*, recite de Ctesippus, l'vn des Disciples de Socrate: que comme autresfois on luy tinst quelque propos de reforme. Ie l'accepte (dit-il) & que mes Precepteurs m'escorchét s'ils veulét: prouueu qu'ils ne conuertissent point ma peau, en celle de Marsye: mais à bon escient au cuir robuste de la vertu: εἴ μοι ἡ δορὰ μὴ εἰς ἀσκὸν τελευτήσει, ὥσπερ ἡ τοῦ Μαρσύου: ΑΛΛΑ ΕΙΣ ΑΡΕΤΗΝ. Suiuant le rapport du mesme *in Protagora*: les Escholiers de ce Sophiste, luy rendoient tant de submission: que si tost qu'en se promenant, ils le voyoient s'arrester: pas vn d'eux n'eust entrepris de remuer le pied. μήποτε ἐμποδὼν εἶναι προσάγεσθαι, ἀλλ' ἐν κύκλῳ περιιόντες, ἀεὶ εἰς τὸ ὄπισθεν καθίστασθαι κάλλιστα.

Et icy par quel defaut? ou quelle contumace? vn Pere General, ne peut-il sur la nudité de ses pieds, esmouuoir ses Disciples, & enfans spirituels, à la mesme nudité? Ou plustost cela leur eust-il point deub venir de leur volonté propre? *adeò dulce est iuberi*, disoit Pline, *quod deceat vel sponte fecisse*. Et le Poëte proprement:

Quod necesse est, cur non voluntas occupet?

Cause que Socrate auoit raison d'asseurer, que le commandement legitime d'autruy, est chose tres-bonne: mais que meilleur est celuy, par lequel chacun se commande à soy-mesme.

Et ainsi dans Homere, les Nauires des Phæaciens, n'auoiét ny gouuerneur, ny gouuernail, pour les cõduire, cõme les autres: ains entendoient d'elles-mesmes les volontez & pensées des personnes, & nageans toutes seules sur les eaux, les sçauoient mener sains & saufs, cõme elles firẽt Vlysse, en sõ païs d'Ithaque.

Οὐ γὰρ Φαιήκεσσι κυβερνητῆρες ἔασιν.
Οὐδέ τι πηδάλι' ἐστί, τά τ' ἄλλαι νῆες ἔχουσιν·
Ἀλλ' αὐταὶ ἴσασι νοήματα, καὶ φρένας ἀνδρῶν·
Καὶ λαῖτμα τάχιστ' ἁλὸς ἐκπερόωσι.

comment non plustost ceste obedience vltronée, en la Nef de S. Pierre? en laquelle des-obeïr, *est vitam sine gubernaculo rationis transfretare?*

Mais ce qui doit dauantage exciter les ſubiects au reſpect de leurs Superieurs: les enfans, au commandement de leurs Peres ſpirituels, ou autres: & à l'exemple de la fleur appellée Calliſtephane, ou Belle-couronne: auoir les fueilles ſupines, c'eſt à dire, le dos deſſus, & la face contre terre: eſt: que par vne violente preſomption de Nature, & de philoſtorgie: la pieté paternelle, ne ceſſe de prendre conſeil pour ſes enfans: & leur ſçait mieux prouuoir, qu'ils ne croyent eux-meſmes. Cyrus l'aſſeuroit dans Xenophon: οἱ πατέρες προγνοοῦσι τῶν παίδων. Et lors que Dædale vit faire le premier vol à ſon fils Icare:

Vix patriæ lachrymas continuere genæ.

Auſſi nos Iuriſconſultes ont eu meſme ſentiment: *quod nullus ſit affectus, qui vincat paternum l. Aurelius. §. Titius ff. de liberat legat. & l. cum furioſus c. de Curatore furioſi.* Et comment ne ſeroit? veu que le mot Hebreu AB אב ou Syriaque, ABBA, qui veut dire vn Pere, ſignifie proprement AFFECTION? En ce ſens donc, Dieu eſt nommé par nous Pere.

----- quoniam mortalia ſemper
Admiſcenda ſibi proprio curauit AMORE.

Partant ſelon le conſeil de Platon: au 4. de ſes loix: ſi le pere renfrongne quelquefois le ſourcil à ſon fils, s'il luy vſe de quelques paroles d'aigreur, ou de rebut: le fils bien morigené, ne s'en doit faſcher; ains prendre patience: *Patres enim his quos plus diligunt filÿs, triſtiores eſſe ſolent,* diſoit au meſme propos Pacatus en ſon Panegyrique: parquoy ceſte rudeſſe imaginaire venãt d'vn excez de vraye dilection, luy doit eſtre aggreable: comme deuant reüſſir à ſon plus grand profit:

----- vtinamque oculos in pectore poſſes
Inſerere: & patrias intus deprendere curas.

Singulierement: c'eſt vne marque de ceſte exuberante affection paternelle: de ce que les peres ne ſe peuuent iamais aſſez contenter de l'aduance ou progrez de leurs enfans: ains deſirẽt touſiours qu'ils montẽt à plus haut degré d'honneur:

&se pousset de plus en plus à la perfection. Symmaque le dict ainsi en la 59. du neufiesme de ses Epistres, & par vne formule de parler assez nouuelle, mais à luy peculiere: *scio* dit il) *Patres auaros esse voti, nec vlla bona Filiorum putare esse perfecta.* DESIDERIO ET CVPIDITATE POTIORE. Mais ce desir de progrez, paroist-il point aussi és peres de la patrie? promeus aux dignitez & charges temporelles? & s'accroist-il pas en eux-mesmes pour leur respect, afin que leurs enfans, soient excitez d'ensuiure leur exemple? *Nemo* (disoit Seneque) *agit de Tribunatu gratias: sed conqueritur, quod vsque ad Præturam non est perductus. si adsit consulatus, nec hoc quidem sufficit, si vnus est vltra. Cupiditas, non vnde venerit, respicit: sed quò tendit.*

Combien donc à plus forte raison, les Peres spirituels, mesmement les Prefects Monastiques, doiuent ils estre rongez d'vn interne soucy, de voir leurs Ascetes, contendre tous leurs nerfs, & bander toutes leurs forces, pour paruenir à la perfection? Si vous estiez adopté pour enfant de Cæsar, (souloit dire Epictete) combien releueriez-vous vostre sourcil? pour entreprendre au monde toutes choses arduës & sublimes? Hé, quoy? pour les œuures dignes de la gloire du Ciel? *Te quoque dignum, finge Deo.* Et à ce propos elegamment sainct Augustin: *se Deo genitum credat Homo, vt eo modo, animus Humanus, velut diuinæ stirpis fiduciam gerens, res magnas aggrediendas præsumat audaciùs, agat vehementiùs; & ob hoc impleat ipsa securitate feliciùs.*

Mais specialement, toutes choses semblent induire les Religieux, ou de volonté, à ceste perfection, ou par contraincte, les y presser & attirer. Voyez la partie plus eminéte en eux, qui est la COVRONNE DE LEVRS TESTES, elle est de forme Circulaire. Or la rotondité d'icelle, est le symbole de la perfectiõ: pour ce que les deux extremitez s'y cõioignent, & n'y ha ny vuide, ny defaut. Ainsi le discourt Philon le Iuif, parlant de l'effusion circulaire du sang de la victime: ainsi Clement

Alexandrin, Athenée, Eustathius sur le 13. de l'Iliade, & autres rares Autheurs.

Dauantage Alcinous au 12. chapitre de la doctrine de Platon : dict, que Dieu ha donné au Soleil, la forme Sphærique : comme la plus belle, plus capable, & plus propre de toutes, à vn prompt mouuement. Et que ce mouuemét luy ha esté designé en rond, comme estant naturel à l'esprit, & au progrez de la prudence. *μόνην αὐτῷ δέδωκε κυκλοφορητικὴν, νοῦ καὶ φρονήσεως οἰκείαν ὑπάρχουσαν.* Voires Zoroastre adiouste : que non simplement le Soleil, ains tout l'Vniuers, ha esté creé en forme circulaire : comme la plus parfaicte, pour vn chef-d'œuure sans pair : & le Poëte aussi proprement, apres luy :

Hæc æterna manet, Diuisque simillima forma,
Cui neque principium est vsquam, nec finis in ipsa.
Sed similis toto remanet, perque omnia par est.

Sur ceste notion, les Payens, souloient ceindre le circuit de leurs Temples, de couronnes de fleurs, & de laine meslée : ou si le circuit en estoit trop large: le portail seulement:

------ *variis florentia limina sertis.*

autant en faisoient-ils à leurs Autels, pour ceste cause appellez CORONATI IGNES par Statius, pour ce que (dict Lactance interprete d'iceluy) ARÆ *omnibus sacrificiis* CORONABANTVR. Il n'estoit pas iusqu'aux trepieds d'Apollon, qu'ils ne fussent couronnez, tesmoin le Scholiaste d'Aristophane *in Pluto.*

Et sur ce modelle, selon Aristide Orateur Grec, ils souloiét couronner les sepulchres, & vrnes des Trespassez. Dans *Minutius Felix, Coronas sepulchris non denegatis*, pour ce qu'ils les reputoient pour Manes: c'est à dire, pour Deïfiez, & paruenus à vne condition de vie entierement parfaicte. *ὅτι διὰ τοῦ στέφους ἡ πλήρωσις σημαίνεται.*

Les Religieux donc morts au monde, portent-ils point la couronne pour mesme subiect ? Ainçois plus que ceux de la simple Clericature, lesquels neantmoins reçoiuent la Pappa-

lithre, ainsi les Grecs appelloient la petite Tonsure : mais les vns & les autres, pour vn charactere & presage de reformation. Et en ceste maniere, selon Prudence, en l'hymne de S. Cyprian, depuis qu'il eut deguerpy les vanitez du monde, esquels l'esprit de tentation ne l'auoit que trop enuelopé : pour signal de ce changement,

Deflua Cæsaries ei compescitur ad breues capillos.

Certainement les Peres du 4. Concile de Carthage, l'ont creu ainsi, au canon *Psalmista distinct. 25. iuncto cap. cum dilecti ē de success. ab intestat.* Et S. Hierosme au canon, *duo sunt, versic. hanc Coronam habent* IN SIGNVM REGNI *12. quæst.* 1. *&* *Clement. quoniã vers. Tonsuram, ē de vita & honestate Clericorum.*

Et ce qui le tesmoigne encores, est la façon en laquelle ceste Couronne se faict, sçauoir par la Tonsure, ou rasure des cheueux. S. Hierosme au passage pré-allegué. *Rasio capitis est temporalium depositio.* Et S. Augustin au traicté *de contemptu mundi : caput radere, significat cogitationes terrenas & superfluas à mente resecare : nec incongruè per pilos & capillos, significantur cogitationes superfluæ.* Et les extremitez qui restent de ces cheueux, signifient, qu'il leur doit demeurer quelque chose, *ad sustentationem: gloss. d. can. duo.*

Satan auoit bien autre sentiment en ses Orgies, ou festes Trieteriques. Car entre autres mysteres, failloit y apporter vne Toison non pas lauée, ny repurgée, mais auec toute la crasse, qu'elle retenoit du corps, dont elle estoit tirée : ἐρίων τὰ μὴ εἰς ἐργασίαν πω ἥκοντα, comme parle Pausanias en ses Arcadiques, ἀλλὰ ἔτι αὐάπλεα τοῦ οἰσύπου. C'est que la toison estant attachée à la peau, comme le poil à la teste, & la plume à l'oiseau : & se ressentant de plus pres de sa matiere primitiue : il vouloit que l'homme demeurast tousiours emphiltré à sa chair : tousiours fiché à ses appetits sensuels : tousiours eust vne inclination brutale, & panchée contre terre. Arnobe adiouste *inde & teporis aliquid posse conciliari, membris (nempè) ad libidinem frigentibus.*

Au lieu qu'à l'initiation des Religieux, aux myſteres de la vie parfaicte, on leur ſepare l'excrement des cheueux, d'auec le ſommet de la teſte : on faict abſtraction de la forme d'auec la matiere : on faict diuiſion entre leur ame & leur corps : afin que tout eſtant net, & purifié ſur eux : ils ſe deſpoüillent de toutes affections mondaines & terreſtres : ils ne participent plus à la confuſion & meſlange d'icelles : qu'ils ne reſpirent plus rien, que l'air proche du Ciel, & n'ayent plaiſir qu'au gouſt de ſa Beatitude. Et n'eſt-ce point l'expiation myſtique, de la rongneure des cheueux? enioincte aux eſclaues proſelytes du peuple d'Iſraël? chap. 4. du Leuitique, Nombres 8. Deuteronome 6. & vingt & vnieſme?

En ſomme : ſi au paſſé, en peril de naufrage, c'eſtoit la couſtume, de raſer ſes cheueux, & les preſenter à Neptune, comme on voit dans Petrone. Si pour ceſte meſme cauſe pardeuers Nonius, ceux qui eſtoient Manumis, & gratifiez du don de la liberté, eſtoient raſez, *vt tempeſtatem ſeruitutis effugiſſe viderentur*.

Si au recit de Pline le Ieune en la 37. du liure ſept de ſes Epiſtres, quelques ſiens Affranchis, couchez de nuict en ſa maiſon : ayans eſté tondus en ſonge, & leurs cheueux eſpandus ſur la place, par deux Dæmons, qui leur apparurent en habit blanc, *quique in Tunicis albis, per feneſtras venerant* : Ceſte tonſure inopinée ſeruit de preſage à luy leur Maiſtre & Patron, qu'il eſtoit miraculeuſement eſchapé de l'accuſation machinée contre luy, par Carus ſoubs l'Empereur Domitian : & qui fut deſcouuerte peu apres le treſpas d'iceluy : ce preſage fondé, ſur ce que la couſtume des Accuſez eſtoit à Rome, non pas de ſe raſer, ains ſe laiſſer croiſtre les cheueux : ou pour vſer des termes d'iceluy : *Moris erat ibi* REIS *ſubmittere capillum.*

En ſuitte : ſi l'vſage eſtoit auſſi audit lieu, quand vn homme s'eſtoit ſauué d'vne accuſation capitale, de monter au Capitole la teſte raſe, pour rendre grace aux Dieux, de ce que du peril

de la mort : il estoit comme restitué à vne nouuelle vie, selon qu'il s'apprend de ce vers de Martial :

Ad alta TONSVM *Templa quum* REVM *misit.*

Finalemẽt, pour y adiouster quelque singularité de nostre France : si enuiron l'an 1200. Rotrou Comte du Perche, indigné de ce qu'à son occasion, Hildebert Euesque du Mans, auoit esté par la mere de luy Rotrou, arresté prisonnier en son chasteau de Nogent : ne sceut la contraindre ou conuier, par aucun symbole plus emphatique : à mettre promptement ce Prelat en liberté : que D'ENVOYER A SADITE MERE, VNE BONNE PARTIE DE SES CHEVEVX, pour luy faire entendre que ce qu'il s'estoit arraché auec desplaisir, luy reuiendroit au moins à plaisir : si par ce moyen il pouuoit deliurer ce Prelat de sa capriuité.

Que sera-ce des Religieux, qui par la rasure volontaire de leurs testes, font paroistre, qu'ils se sont garantis des trauerses & bourrasques du monde ? qu'ils ont sceu, de la prison du corps, mettre leurs ames en liberté ? & se sont rachetez de la mort, peine du peché : pour viure leur vie en estat d'innocence ? Combien doiuent-ils au prix des autres, s'esuertuer à ceste perfection, marquée par leur Couronne ? Car si à croire Platon *in Euthydemo* : les Scythes qui s'imaginoient auoir de l'or dans les os de leurs testes, ne vouloient boire que dans des ossements dorez : ceux qui portent ce Cercle sur leur chef, sont-ils tenus sauourer autre chose, que l'ambrosie, qui en donne le goust ? ou dans autre vase, que ce Calice en-yurant, qui ja dés ce bas monde, trempe l'ame és delices de la vie eternelle ? *vbi abundantia sine defectu, & epulum sine fastidio ?*

Certainement : qui entend dire à vn Stoïcien, tout Ethnique qu'il soit, que celuy qui auec luy faict profession de la haulte Sapience : CVM DIIS EX PARI VIVIT : qu'il se doit asseurer d'estre DEORVM SOCIVS, NON SVPPLEX : & qui luy oyt tren-

trencher ce dernier mot, mesmement à Chrysippe, *nulla ex parte* OPTABILIOR AVT AVGVSTIOR IOVI FELICITAS, HAC HVMANA: Doit-il point en contre-carre, esleuer son esprit plus haut, à la meditation des choses vrayement diuines? & se proposer, quelle honte à luy, & à ceux de sa Regle, d'encourir ce reproche?

Nemo animum summi memorem Genitoris, in altum
Excitat: ad cælum mittit suspiria nemo:
Nec recolens apicem solij natalis, ad ipsum
Respicit AVTHOREM, NEC SPEM SVPER AERA LIBRAT?

Pour leur y faire tourner visage: examinez quel est leur nom: c'est de RELIGIEVX. Ciceron tout Payen qu'il fust: dict admirablement, au second *de natura deorum*: & comme par l'infusion d'vne lumiere de Nature. *Qui omnia quæ ad deorum cultum pertinebant: diligenter pertractarent: &* NVNQVAM RELEGERENT: DICTI SVNT RELIGIOSI, EX RELEGENDO, *vt Eligentes ab Eligendo, tanquam à diligendo diligentes, & intelligendo intelligentes.*

Lequel texte, en passant sera obserué, pour refuter ce qu'Aulugelle au 4. des Nuicts Attiques: chapitre neuf: rapporte de l'authorité de Nigidius Figulus, second Varron de Rome: que le mot *de Religiosus*, pardeuers les Anciens: sonnoit en mauuaise part: & que de là venoit ce vieil traict:

RELIGENTEM *esse oportet*, RELIGIOSVM, *nefas*. Comme si ce mot de RELIGIOSVS, estoit autant que SVPERSTITIOSVS, ou autres termes de deriuation, & consonance pareille.

Car Ciceron, Maistre insigne, de bien dire, & mieux versé, qu'aucun autre, en la droicte intelligence de la langue Latine: puis qu'il ha porté la gloire d'icelle, pardelà les bornes de l'Empire Romain: prend icy le mot de RELIGIOSVS, en bonne part: & donne aduis, qu'il est ainsi appellé, *quod sacra ritè pertractata,* NON RELEGERET, *id est non iteraret, non re-*

tractaret: il faisoit si bien du premier coup, & accomplissoit si exactement toutes les solennitez, que rien n'y defailloit, & n'y conuenoit plus toucher. Voila donc pas vn autre signe de vraye PERFECTION?

S. Augustin, le Nil fecond de l'escripture saincte : & auquel on peut iustement attribuer l'Epithete, que luy-mesme baille à Varron, au sixiesme liure de la cité de Dieu, chapitre deuxiesme: *Vndecunque doctissimus Varro*, (AVGVSTINVS) *qui tam multa legit, vt aliquid ei scribere vacasse miremur : tam multa scripsit : quàm multa vix quenquam legere potuisse credamus* : Ce grand S. Augustin donc, & l'Aigle transcendant de la Theologie : au mesme œuure de la Cité de Dieu, liure dix, chapitre quatriesme: donnant atteincte à l'explication de ce mesme mot de Religieux : *Hunc* (dict-il) *eligentes Deum, vel potiùs* RELIGENTES, *amiseramus enim negligentes, hunc ergo* RELIGENTES, *vnde &* RELIGIO *dicta perhibetur: ad eum dilectione tendimus, vt perueniendo quiescamus: ideò Beati, quia illo fine* PERFECTI.

Le mesme en ses Retractations, chapitre 13. repassant sur les discours de son traicté *de vera Religione*, escript ce qui ensuit : *Ad vnum Deum tendentes (inquam) & ei vni* RELIGANTES *animas nostras, vnde* RELIGIO *dicta creditur, omni superstitione careamus. In his verbis meis, ratio quæ reddita est, vnde sit dicta Religio : plus mihi placuit. Non me fugit, aliam nominis huius originem, exposuisse Latini sermonis Authores; quod inde sit appellata* RELIGIO, *quia Religitur : quod verbum compositum est à legendo : id est eligendo, ita vt Latinum videatur* RELIGIO, *vel religo, sicut eligo.*

Mais d'vne façon ou d'autre: vient fort à peser, ce qu'il ha dict cy-dessus, que la Religion rend les hommes heureux. QVIA ILLO FINE PERFECTI : pour faire quadrer son opinion, à celle de S. Denys l'Areopagite, en sa celeste Hierarchie; quand il dict, que des trois graces conferées à l'hom-

me entré en Religion, ou initié aux myſteres d'icelle: la premiere, ha la vertu de purger, la ſeconde d'illuminer: & la troiſieſme, de rendre accomply ET PARFAICT en ſcience, celuy qui ne peut plus rien ignorer des poincts de ſon ſalut. Qui oſera donc dire en matiere de Religieux; NEMINEM COGI CRESCERE? *Imò*, diſoit S. Hieroſme, grandement croyable és affaires Monaſtiques: PERFECTVM ESSE NOLLE; DELINQVERE EST.

Car l'Egliſe Chreſtienne, eſt vne vraye Meſopotamie, ELEVATA VOCATIO, *quia totus mundus eleuatione vocatus eſt:* cõſequemment les Religieux qui ſont par deſſus le Monde: doiuent auoir en leur vocation plus eleuée, vne plus parfaicte fonction:

Hanc diſciplinam quiſquis inſenſus vetat:
Vetat probatùm viuere, & ſanctum ſequi:
Vetat vigorem mentis altè intendere:
Noſtrique acumen ingenij ad terram vocat:
Nec excitari vim ſinit prudentiæ.

Combien toutesfois, que ce ſoit le Relief, que Dieu appete le plus: & pour ceſte cauſe entre tant d'inſtruments de Muſique: par eſpecial, il s'eſt reſerué le PSALTERIVM, pour le plus propre outil de ſes loüanges: d'autant ſelon S. Auguſtin, qu'il rẽd ſon harmonie par en-haut, & de la partie ſuperieure: au lieu que les autres, ne la rendent que par bas, & de l'inferieure. D'ailleurs le Dieu meſme en la loy Moſaïque, declare pour immondes les poiſſons, qui n'ont ny ailes ny eſcailles: à cauſe qu'ils ne ſe peuuent eſleuer du Limon. Quoy donc, du Religieux, qui veut touſiours ramper à terre? laiſſer abbrutir ſon eſprit? eſmouſſer la poincte de ſa vigueur? & croupir en la fange de ſa maſſe corporelle?

O ſpiſſus error! o tenebroſum genus!
Terris amicum, deditum cadaueri:
Subiecta ſemper intuens, numquam ſupra!

Au contraire, les Gymnosophistes, selon le recit de Philostrate, plus ils bondissoient, & s'esleuoient en l'air, parmy l'entregent de leurs danses & caroles : plus ils se pensoient rendre aggreables à leur Dieu. Comme de faict, Aristote decide, & tient pour constant, au second *de cælo* : que des motions ou lations directes : la plus excellente ; est celle, qui se pousse plus haut : entant que plus elle approche de la diuinité. Et au mesme propos, Seneque*: Generosa res est : respicientem non ad suas, sed ad naturæ vires, conari alta, tentare, & mente maiora concipere, quàm quæ etiam ingenti animo effici poßint.*

Partant les lasches & timides, seroient ils point, pour ouïr ce reproche de Iosué, aux enfants d'Israël ? *Quid marcetis ignauia ? & non intratis ad poßidendam terram ?* Quelle crainte vous saisist ? qui vous empesche, qui vous retarde ? Et puis qu'à l'instant Caleb, qui en langue Hebraique signifie tout-cœur, se mit à saillir aux montaignes, où estoient les charrettes ferrées des Geants d'Enakim. Les nostres y grauiront-ils point aussi ? ou se tiendront-ils les bras croisez, pour s'esbattre parmy les roses des champs, & les lis des vallées ?

Deijcient-ne animos ? ceu victi, & spicula ponent ?

N'auront ils point de honte, au lieu de se roidir, & prendre bon courage*:*

Elumbem mollire animum, petulanter amœnas
Haurire illecebras, & fractos soluere sensus ?

Mais à l'opposite : si le braue Vrie, estant admonesté, voires prié, de s'aller reposer chez luy, au retour d'vne longue fatigue, comment ? (dit-il) l'Arche de Dieu, est soubs les Pauillons : Ioab & les autres Preux de l'armée d'Israël, couchent tous sur la dure : & moy i'iray prendre soüefuement du repos dans mon lict ? Comment Peres Conuentuels, voila vos freres les Capuchins, Recollects, & Tierciers, qui vont NVDS PIEDS sur le carreau, soit Hyuer ou Esté, soit bon ou mauuais temps : pout accomplir ce precepte de l'Euangile : SOIEZ

PARFAICTS, comme vostre Pere qui est au ciel: & outre pour edifier de plus en plus les fidelles, qui les voyants, s'escrient! *o res Monasticè gestas in terra! sed cælitùs: per homines, sed diuinitùs!*

Et vous Conuentuels, irez les pieds chaussez & couuerts, & vous battrez contre terre, de vos ailes Seraphiques, rompuës, & deplumées. O Phrygiennes? & non plus Phrygiens! O soldats de Marcellus! faces d'hommes, & non plus de Romains!

O non virile robur! ô molles PEDES!

Neantmoins, est-ce pas allegoriquement pour vous? que le Patriarche Iacob, auroit transposé sa benediction? & donné ceste sentence: VT MAIOR SERVIRET MINORI? Que les Maieurs des villes, & familles, Princes, & Potentats de la terre, cederoient & seruiroient aux FRERES MINEVRS, à cause de la Sainteté de leur vie, mortification, & autres austeritez? qu'à raison d'icelles, ils auroient le precipu des aisnez de Dieu, & emporteroient le dessus parmy toutes les contrées du Monde? Et quand le Patriarche Iob ha dict mystiquement: FAVILLÆ DEI REDDENT HOMINEM PERFECTVM, entendoit-il point cela, de la couleur de CENDRE de vos habits, qui en estofe si vile, & couleur si abiecte, monstreroit la magnificence de toute perfection?

---Hoc Deus ipse
Constituit: cuius nutu dominaris, & orbi
Imperitas, & cuncta potens mortalia calcas.

Veritablement Pline s'est esbahy, en son histoire naturelle, des estranges effects de la semence du LIN: qu'estant si petite & si mince, elle produise la matiere de ces larges voiles, qui voguent sur les mers d'vn bout du Pole à l'autre: *mirum e tam paruo semine nasci, quod orbem terrarum vltrò citróque portet, tam grandi euentu.*

Mais cela est-il point à estimer, & admirer dauantage, en

l'ordre de S.Frãçois? qui d'vn petit essaim de Freres MINEVRS, auroit peu amplifier l'Eglise, d'vne lignée si feconde? qu'elle s'est espanduë par tous les coings de la terre, voires parmy les Sauuages, Barbares, & Infidelles? ausquels ils portent des presents plus riches & plus rares, sçauoir les dons du S. Esprit: & en rapportent, ou ramenent des ames conuerties, thresors plus precieux, que l'or, l'yuoire, & autres ioyaux exquis, qu'on apportoit à Salomon de la contrée d'Ophir? Car que signifie Ophir, en la langue Hebraique? rien que de la cendre. Helas mortels! voyez que c'est peu de chose que de vostre or: pour luisant & brillant qu'on le voye: ce n'est que cendre: mais cendre encores non cõparable à celle du Pere Seraphique, que la Chymie Theologale sçait trãsmuer en or, par l'acquisition de tant d'ames au Royaume de Dieu. *Hoc illorum labori tribuendum quisquis non videt: cæcus: quisquis videt, nec laudat, ingratus: quisquis laudanti reluctatur: insanus est.*

Quelle pitié seroit-ce donc? que de perdre ce beau talent, ce droict d'aisnesse, par vne relasche de l'austerité de la discipline, qui auroit seruy de principal motif à sa production? & de moyen à sa perfection? sans doute les mieux sensez en tireroient double mauuais presage. L'vn que comme le limon qui descouure le fonds de l'Ocean, outre les Colõnes d'Hercule, demonstre par là, au dire d'Aristote, que l'eau ny est gueres haute ny profonde: de mesmes ce dégoust si soudain donneroit argument d'vne simple, & superficiaire conuersion: & d'vn manquement de zele interieur à la deuotion, seroit indice d'vne profession clochante, & d'vn vœu imparfaict, tel que de ce Thesée, qui offrit seulement au Dieu Apollon, le deuant de ses cheueux, & laissa le derriere.

L'autre mauuaise coniecture, seroit: d'vn peril de la ruine de l'ordre: ne plus ne moins que l'hostie autrefois immolée par Iules Cæsar, s'estant trouuée sans cœur, elle fut reputée pour vn certain prognostic de sa mort. Aussi Gorgias auoit-

il raison de dire : qu'aux affaires grandes & serieuses, deux choses estoient requises, la sagesse, & l'audace : de mesmes aussi le Poëte en termes elegants:

Omne opus egregium per quod solertia pollens
Emicat: INGENII *est, aut* ROBORIS, *illud acuto*
Corde viget, duris excellit viribus istud.

Rougissez hommes, quand vous oyez vne femme, & encores vne Imperatrice Agrippine, consequemment nourrie és delices de la Cour : auoir souuentesfois dict à ses familiers, selon le tesmoignage d'Epictete: qu'elle trouuoit bon, ce que le reste du monde appelloit mal: fiebures, langueurs, maladies & autres incommoditez : qu'elle ne voioit rien de tout cela, qui ne peust estre aisément supporté. Si par vne femme? quoy par des hommes, & encores par des Religieux? Et posé que les loix Imperiales ayent iustement prohibé, de faire des Eunuques, parmy l'Orbe Romain : la peine en est-elle point plus iustement deuë, à ceux, qui effeminent leurs ames, plus nobles que le corps?

Vnde eblanditis virtutibus halitus illex,
Inspirat tenerum labefacta per ossa venenum,
Et malè dulcis odor domat ora, & pectora, & artus?

Car la virilité, la masle & robuste disposition de l'homme genereux : non seulement luy conserue la dignité de son estre : ains produit ses effects plus outre ; le rend vn Demy-Dieu, ou semblable à Dieu: entant que le septiesme des Gymnosophistes, estant interrogé par Alexandre le grand, comment l'homme peut deuenir Dieu? respondit : que c'estoit, en faisant choses, qui surpassent le commun pouuoir, & naturel des hommes:

Cum maiora petens, animam per vota tetendit
Inconcessa homini: plusquàm mortale laborans.

Or ces choses qui surpassent la commune inclination, ou faculté des hommes, sont les labeurs d'Hercule, ou plustost

les penibles exercices de l'Athlete : qui court & combat, non pour vne couronne de Ache, ou d'Oliuastre, mais pour l'Amaranthe de l'immortalité. Ce sont les mortifications, les veilles, les jeusnes, les chamæunies, les nuditez des Pieds, par lesquelles (disoit Blesensis) *grauius est illud martyrium, quod sustinetur in claustro, quàm sit illud, quod fit gladio.*

Et ne faut point se rendre si delicat en sa vaine pensée, que de s'imaginer, que la tendre charnure du corps humain, ne les puisse supporter : Car l'vn des autres Gymnosophistes : dont ha esté parlé cy dessus : estant enquis par le mesme Alexandre, lequel estoit le plus fort des deux, ou la vie, ou la mort : respondit, que c'estoit la vie ; puis qu'elle bastoit à souffrir tant de maux.

Toutesfois à bien dire : ce n'est rien de ceste patience des Gentils, en comparaison de celle des Chrestiens : celle-cy ha tousiours eu vn esclat & relief, qui auroit monstré, que l'autre au pris d'elle, n'estoit qu'ombre & fumée : Et n'en faut d'autre tesmoignage plus authentique, ou solennel ; que celuy de S. Iustin le Martyr : lequel escript de luy mesme, qu'estant Payen, & de secte Platonique : rien ne sceut tant l'esmouuoir à se rendre Chrestien : que la grande persecution, qu'il voyoit ceux de ce nom & charactere, porter si constamment, & auec tant de patience, & si ferme resolution. Voires s'exposer eux-mesmes si volontiers, à toutes sortes de tourments & martyres : qu'il iugea, qu'il failloit que ces hommes eussent vne vertu plus qu'humaine, eussent creance en vn Dieu, de toute autre nature & puissance, que ceux adorez des Gentils ; & infailliblement fussent asseurez, d'vne autre vie que celle-cy ; en laquelle ils deussent receuoir le prix & la couronne, de tant de maux soufferts, & de combats gaignez.

Neantmoins : ce qui seruit à S. Iustin pour sa conuersion : fut à l'opposite, la confusion de ce President de l'Asie, Arrius

Antoninus:

Antoninus: lequel esbahy de veoir tant de gents de tout aage, & tout sexe, s'offrir librement à toutes sortes de tourments, pour l'amour de leur Christ. Miserables, leur disoit-il: si vostre vie vous ennuye, n'auez-vous point de cordes & precipices? ὦ δειλοὶ, εἰ θέλετε ἀποθνήσκειν: κρημνοὺς ἢ βρόχους ἔχετε. Mais en sens contraire, Tertullian les confirmant par ses viues Remonstrances. *Nos* (disoit-il) *æternam consequuturi Coronam, carcerem nobis pro palæstra interpretamur: vt ad stadium Tribunalis bene exercitati, incommodis omnibus producamur.* QVIA VIRTVS DVRITIA EXTRVITVR, MOLLITIA DESTRVITVR.

Voila donc, pour tous les Chrestiens en general: mais particulierement c'est aux Religieux, QVIBVS VNGVLA BIFIDA EST, tant à cause de la solidité de leur doctrine, que scissure ou mortificatiõ de leur chair, que l'on doibt attribuer l'excés, & la gloire tout ensemble de ceste longue souffrance:

Hos successus alit: possunt, quia posse videntur:

Et pourquoy n'y eschauferoient-ils leur courage?

Lætius est quoties magno sibi constat honestum.

Ouy: plus il couste, plus il est aggreable: & pour ceste cause

----*gaudet patientia duris:*

Attendu que les choses aspres sont son vray exercice.

Nulla anceps luctamen init virtute sine ista,
Virtus, nam vidua est, quam non Patientia firmat.

Et S. Augustin ayant pré-iugé, ce que nous auons touché cy-dessus, que la patience, & souffrance des Chrestiens, comme elle est de plus grand merite, & attend vn plus noble loyer, doibt surpasser de beaucoup, celle du Paganisme, il recitoit en son Sermon 37. *ad fratres in Eremo*: qu'en qualité d'Euesque de Bonne ou Hippone, estant allé visiter & prescher l'Euangile en l'Æthiopie superieure: il y veid des hommes & des femmes, n'ayants poinct de testes, ains de gros yeux fichez en la poictrine, *vidimus ibi multos homines, & mu-*

lieres, capita non habentes, ſed craſſos oculos fixos in pectore, cætera membra, æqualia nobis habentes. Il adiouſte, que faiſant ſa meſme viſite en la baſſe Æthiopie, il y veid des hommes qui n'auoient qu'vn œil au front, *homines vnum oculum in fronte habentes:* ſçauoir tels que les Arimaſpes, ou Cyclopes nous ſont figurez par les Poëtes.

Leurs Prebſtres (dit-il) viuoient en telle mortification de la chair, telle pureté, telle abſtinence: qu'en la ſepmaine, en laquelle ils deuoient offrir de l'encens à leurs Dieux: *nihil ſumebant niſi metretam aquæ per diem, ab omni labe carnis puri.* Là deſſus ce S. Eueſque s'eſcrie, *O grandis Chriſtianorum miſeria! Ecce Pagani*, FIDELIVM DOCTORES, FACTI SVNT, *& peccatores, ac meretrices, præceſſerunt fideles in regno Dei. Non ergo ſic, fratres, non ſic: Dominum non ſolùm diligamus ore, ſed opere, & veritate: Tunc veri eius Miniſtri erimus, ſi ſobriè, & iuſtè, ſi caſtè vixerimus.*

Dirons-nous point en ſuitte de ceſte Remonſtrance? Mais vous Athletes de la vie aſcetique, refuſerez-vous en choſe, où il va du ſalut de l'ame, & du loyer de la Beatitude, ce que les Gladiateurs de Rome ſubiſſoient volontiers, en choſes viles & ludicres? Car leur ſerment eſtoit-il point dans Seneque, VRI, VIRGIS VERBERARI, FERRO NECARI? SI SE MOLLITER GERERENT? Quelle horreur pour vn ſimple combat, & paſſager ſur le plan de l'areine?

Puluis vbi Caueæ ſemper funebris? & illa
Amphitheatralis ſpectacula triſtia pompæ?

En apres: auons-nous pas, les Conſtitutions Imperiales? qui à l'eſgard des ſoldats de la iuſte milice: deffendent de leur donner, *cœnaticum, & lauachrum, ſalgamum: culcitram, lignum, oleum*? & qui commandent de les exercer chaſque iour à toutes ſortes de trauaux? Eſt-ce point pour la raiſon qu'en rend Flaue Vegece? *quòd minùs timeat mortem, qui minùs deliciarum nouit in vita?*

Qui void ces choses, qui les lit, qui les entend, qui parmy les Payens, & pour choses friuoles : doit-il point s'esbahir, iettant l'œil sur la Milice sacrée, d'ouïr tant de bruit, pour vne guestre, ou vn soulier osté ? ceste dureté pretenduë, correspond-elle à la moindre des peines pré-alleguées? Ainçois n'est-ce point chose estrange ? qu'auec toute ceste mortification, la chair ne laisse pourtant de se rendre rebelle?

Vt vulneratus anguis ictu spiculi,
Ferrum remordet, & dolore sæuior,
Quassando pressis immoratur dentibus ?

Oyez ce que *Petrus Blesensis* en dict elegamment, & auec de belles antitheses : *Hæc est pessima illa caro nostra, quæ licet sit vexata doloribus, repleta illusionibus, infecta sordibus, afflicta infirmitatibus, obnoxia passionibus, flagellis trita, plagis cæsa, morti denique deputata : tamen adhuc aculeis contradictionum hispida, rebellis, superba, contumax, inquieta, in suum & animæ coniurat exitium, nec posse satis fieri sibi putat, donec se & animam præcipitet in æternæ damnationis Abyssum?*

Hé, que ne feroit-elle donc au prix ? si on la laissoit à son aise ? sans la matter par le Cilice, par le Ieusne, par la Nudité pedale, & autres austeritez? Partant quelle honte d'ouyr dire à vn Religieux, *hoc capiti, hoc oculis, hoc stomacho, hoc hepati nocet ?* ou d'alleguer cet autre pretexte aussi friuole ? *Diu ad orationem stare, neruos debilitat : ieiunare, cerebrum turbat: vigilare, desiccat ? Nunquid inueniuntur istæ differentiæ in Euangelio ? vel Prophetis ?* Certainement l'institution du Seraphique sainct François, n'ha pas cela : *sed an miseris hoc reuelat caro & sanguis ?*

L'histoire du Dauphin d'Vtique, est prodigieuse dans la 33. du neufiesme des Epistres de Pline : Il s'appriuoisa tellement auec vn Enfant par luy aymé, qu'il venoit le prendre sur le bord de la mer : le chargeoit sur son dos, le portoit emmy les flots, & apres luy auoir donné mille sortes de passe-temps,

le ramenoit ſain & ſauf, au lieu où il l'auoit pris. Cela fut reiteré tant de fois, que les autres petits enfans voulurent auoir part au ieu, & à ceste fin se mirent à caresser le Dauphin, comme il leur rendoit le reciproque : Des petits, le bruit vint aux grands, qui maintes fois accoururent au ſpectacle.

En fin Octauius Auitus Lieutenant de la Prouince d'Affrique, voulut venir ſur le bord, & arriué là, voyant que ces Enfans à leur maniere accouſtumée, auoient attiré le Daulphin à ſec : ILLE PRAVA RELIGIONE SVPERFVDIT VNGVENTVM : Il ſe mit à iecter des parfums de ſur luy : mais le Dauphin inaccouſtumé à telles delicateſſes, & nourry à la ſaumeure de la mer, ſe reiecta promptement en icelle, fuyant ceste nouuelle odeur : & ne fut reueu là, que long-temps apres : mais tout deffaict, tout malade, LANGVIDVS ET MOESTVS.

Prendons-nous point ce ſymbole : pour en induire, que ceux qui ſe ſont accouſtumez aux auſteritez de la vie, & exercez aux trauaux ordinaires de la Religion, ſi vne fois ils viennent à receuoir quelques aiſes & douceurs : auſſi toſt ils perdent la force de leur eſprit, & vigueur de leur corps ? tant s'en faut qu'elle en ſoit par là fortifiée ? Au contraire ; comme parmy le lac de Vadimon, les choſes rompuës reprenoient leur nature ſolide : de meſmes parmy les eaux perennelles de l'affliction, ſe raffermiſt la vertu Monaſtique. Et ainſi le peuple d'Iſraël, puiſa de l'eauë à la fontaine de Mara, ou d'amertume, auant que de paruenir *ad Elim, id eſt, ad fortes.* Et de quel lieu eſt-ce ? que Ioſué enuoya les Auant-coureurs de ſes Tribus, en la terre de promiſſion ? en la terre decoulant miel & laict ? ce fut à Setin (c'eſt à dire,) *à ſpinis, & flagellis,* du lieu des foüets, & des eſpines ?

Choſe eſtrange ? que la vie de l'homme, notamment d'vn Religieux, ait vn tel precipu, ait vn tel appanage. Et partant ſur la r'encontre de ceſte terre de Miel & laict, i'ay à propo-

ſer, & faire entendre: que le Miel ha cela de ſpecial, contre tous les autres liquides: que ce qui eſt de feculent en iceluy, ſur-nage, & s'eſleue en haut: & le liquide, deuale contre bas: *quod ſpiſſum eſt, ſupernatat, quod autem liquidius, ad ima deſcendit.*

Certain ſignal: & qui bien que caché, doit eſtre mis au iour: que les delices emmiellées du monde; les pompes, les magnificences, les feſtins, les jeux d'inſtruments de Muſique, les danſes, & autres tels eſbats, ſur-nagent, paroiſſent, & eſclatent à merueilles: & par vn appaſt trompeur, ſeduiſent, & induiſent les hommes, à y appliquer leur cœur, & leur eſtude: & chacun d'eux, ou la pluſpart, *ſtatim ea ſequitur, quaſi bos ductus ad victimam, aut Auis feſtinans ad laqueum.*

A l'oppoſite: les Ieuſnes, les veilles, les macerations de la chair, les Cilices, les nuditez, qui ſont le liquide de ce Miel, deualent à bas: n'ont pas vn luſtre eſclatant parmy le monde: comme le marc de deſſus: Mais Dieu les veoid, & les cognoiſt, leurs flammeſches brillent à ſes yeux, montent iuſqu'à ſa face, & luy ſont aggreables. Or ce qui le delecte, eſt-il point plus à eſtimer, que ce qui plaiſt au monde? Conſideré meſmes, que le Monde s'abuſe: & ſon amour eſt auſſi plein de fallace, que l'oracle de ce Iupiter Philien, ou amoureux, en Antioche: duquel vn de nos Chreſtiens, par grace diuine, deſcouurit les preſtiges,

Partant à ceſte occurrence, nous reſueillerons la voix, qui fut ouye du Ciel, au martyre du braue S. Polycarpe: FORTIS ESTO, ET VIRILITER AGE, d'autant que ce redoublement de courage, redouble le merite: & que la perſeuerance finalement emporte la Palme & la Couronne. Au reſte à tel Luicteur, à tel Athlete, à tel Aſcete; *tali Pugili percuſſo, & non vulnerato: impulſo, & non deiecto: concuſſo, & non excuſſo: reor gratulandum de conſtantia, timendum de nondum finita pugna, & adhortandum de perſeuerantia. Ecce Caminus, ſed eum non ti-*

met aurum: ecce mare, ſed ſupernatat folium: ecce prælium: ſed Miles, tenet gladium.

Ouy: il tient le glaiue deſguainé, pour ne ſe laiſſer vaincre: pour reſiſter, pour prendre ſon aduantage, & gaigner le deſſus.

Fortuna fortes metuit, ignauos premit:

Et ſi au port de Sigæe, où eſt le Sepulchre du valeureux Achille, les Payſans voyent par fois la nuict, vn jeune Prince tout armé, voltiger à cheual: & s'eſleuer en l'air, comme ſi Achille, nonobſtant ſa mort, n'auoit peu encores oublier ſes premiers exercices. Tout de meſmes la magnanimité du Religieux, quoy que mort au Monde: ne doit demourer enſeuelie au tombeau de ſon corps: ains de iour & nuict, c'eſt à dire, ſoit bon ou mauuais tẽps, iecter des eſclats dignes de ſa reſolution, dignes de ſa perſeuerance: voires, par leſquels il face cet effort, *vt generatus in terra, cælum quærat, & conetur poſſidere per virtutem, quod non tenet per naturam.*

L'Athlete Piſæan, s'eſtant preſenté ſur l'areine Olympique, pour luicter, & combatre; & ayant iecté les yeux ſur l'image de Iupiter qui eſtoit là: il luy fit ceſte priere: ſi ie n'ay manqué à aucun des exercices neceſſaires, pour me rendre capable de ce qu'on faict icy: ie te prie, & non autrement, donne moy la Couronne. Partant n'y auroit apparence, que le Religieux ou Aſcete Monaſtique, ainſi appellé par ſainct Baſile: à cauſe des exercices ſpirituels, auſquels il doit inceſſamment vacquer; n'ayant pas faict la moitié d'iceux, ny obſerué entierement ſa regle; oſaſt ſe preſenter à Dieu, pour luy demander à ſi bon marché, la couronne eternelle. *Quantis ſudoribus hereditas caſſa expetitur?* diſoit ſainct Hieroſme: *an minore labore promiſſa Margarita Chriſti emi poterit?*

Ce n'eſt pas toutesfois que l'on ne ſçache, qu'elle eſt la foibleſſe du corps humain: ny que l'on vueille reduire au deſeſpoir les Profeſſeurs de ceſte vie Aſcetique: & moins les Pe-

res Conuentuels. Mais ils doiuent auoir ceste consolation, que comme S. Theodore, estant torturé en Antioche par Salluște, Lieutenant de Iulian l'Apostat : & Dieu luy ayant faict la grace que de l'en deliurer : au sortir de là, il dict à ses Amis : qu'estant à l'Agonie : il y auoit pres de luy vn Iouuenceau (vray-semblablement vn Ange) qui le confortoit ; qui luy allegeoit ses tourments. Au cas pareil, ceux qui souffrent pour se purifier à Dieu, par le lauoüer de la Croix : pour atteindre au but de la perfection, & gaigner le loyer de la perseuerance : reçoiuent de la main diuine vne joye interieure, qui leur adoucist tous leurs trauaux, & les leur rend faciles, & supportables : luy qui deuient à eux :

--- commune gementibus vltrò
Auxilium, præsens Numen, inempta salus.

Ioinct, que de sa part, le Pere Superieur, ne se rend point si roide, si rude, ou inexorable, que selon les occurrẽces & necessitez : il n'y apporte du temperament, & de la relasche, ou douceur necessaire. Mais au fonds, cela cessant : faut que le nerf de la discipline demeure en son entier. Car comme disoit Seneque, *non negamus aliquando cedendum, sed sensim relato gradu, & saluis signis, salua militari dignitate.* Autrement à la longue, tout iroit-il point, à vne finale desbauche, & dissolution ? Et vaut-il pas mieux y obuier par le feu du cautere ?

---atque animam lethali labe piatam,
Prouidè ab interno tutam seruare veneno ?

OR EN CONSEQVENCE DE CESTE NVDITE' DE PIEDS, enioincte & restablie : il estoit en outre de l'essence d'vne Reforme accomplie : D'OSTER LES TRONCS, & Thresors de l'Eglise : d'autant que la Regle du bien-heureux Patriarche, & le Statut de Clement cinq, au Concile general de Vienne : porte en termes expres : *vt quæstus omnis pecuniæ, ac oblationum quæ fiunt, pecuniarumque receptio prorsus tollatur :* IN ECCLESIA VEL ALIBI, CIPPI, SEV TRVNCI, ORDINATI AD

offerentium, seu donantium pecunias reponendas: amoueantur, interdicantur. Tant affin qu'il ne soit rien veu és temples de sainct François, qui puisse repugner au vœu de pauureté, que pour retrancher tout moyen de pecule, ou de peculiarité. *O amice! si hanc regulam egrederis, transgrederis.*

Car c'est chose condamnée en tout Religieux, de quelque ordre qu'il soit: & S. Hilarion excellent Hermite, l'auoit du tout à contre-cœur. S. Augustin au liure *de moribus Ecclesiæ Catholicæ*, le plus eloquent de ses œuures, & le premier par luy composé, apres son heureuse conuersion: Quelle loüange condigne (dict il) peut on bailler à nos Cœnobites? *qui nulla superbia tumidi, nulla peruicacia turbulenti, nulla inuidentia liuidi, sed modesti, verecundi, pacati, concordißimam vitam, & intentissimam in Deum: gratißimum munus ipsi offerunt: à quo ista posse meruerunt?* NEMO QVICQVAM POSSIDET PROPRIVM: *nemo cuiquam onerosus est.*

Le mesme des Esséens de Iudée, & d'Ægypte: de Rhinocorura, des dix mille Religieux, & disciples de S. Serapion, aupres de la contrée Arsinoite. Et Sulpice Seuere, parlant des Moines instituez par nostre S. Martin; *Nemo* (dict il) *ibi quicquam* PROPRIVM *habebat: omnia in medio conferebantur.* Et à bon droict *Petrus Blesensis*, en son Epistre cent deuxiesme, *si* MONACHVS HABEAT ALIQVID PROPRIVM, *nihil commune habet ad Christum.* Tres-bien, il n'ha rien de commun auec le Christ, qui fut en ce Monde la mesme pauureté: & ce que le Iuge de sainct Laurent luy reprocha, lors de l'effort de son martyre:

Ni fallor, haud vllam tuus
Signat Deus pecuniam.
Nec cum veniret, aureos
Secum Philippos detulit:
Præcepta sed verbis dedit:
INANIS A MARSVPIO.

Partant

Partant ſi ceſte expropriation eſt eſſentielle à tous Religieux: elle l'eſt encores plus aux Mendiants, & par eſpecial aux Peres de l'ordre de S. François: tant par les Decretales préallegúees, que par les Canons modernes du Concile de Trente: pour ce que la pauureté ne leur eſt pas ſeulement enioincte: mais auſſi l'inopie ou indigence, diſette & mendicité: choſes differentes, au premier verſet, du Pſeaume quarantieſme.

De maniere: que c'eſt tout à rebours des myſteres d'Eleuſine, eſquels entre-autres inſtruments de leurs Ceremonies, ils ne manquoient d'y apporter vn Crible & vn Van: qui ſeruoient anciennement aux enfants de Berceau, pour preſage d'vne future abondance, & pleine fertilité. C'eſt le Scholiaſte de Callimaque, qui l'eſcript ainſi, ſur l'hymne de Iupiter: ἐν λίκνοις τὸ παλαιὸν κατεκοίμιζον τὰ βρέφη, πλοῦτον καὶ καρποὺς οἰωνιζόμενοι.

Icy à l'oppoſite, aucun ſignal que de ſterilité: voires que leur eſtant interdit de manier argent: ils ne doiuent auſſi veoir aucun TRONC deuant eux: pour ce que tout ce qui nous eſt prohibé d'auoir, diſoit Tertullian, *nec viſu participare debemus.* Il en faut deſtourner les obiects, effacer les marques, & d'vn ſeul traict, abolir les veſtiges.

Ah! pereat quantum eſt auri! quantumque ſmaragdi!
pluſtoſt qu'il fuſt reproché par aucun, ſur l'aſpect de ces Troncs: voila des Gents, qui monſtrent en public, ne faire ce qu'ils profeſſent, ou faire tout l'oppoſite. Au lieu que jadis, quand Origene paroiſſoit quelque part, ceux qui le monſtroient au doigt, ſouloyent dire: HIC EST QVI QVALEM DOCTRINAM, TALEM ET VITAM HABET.

L'hiſtoire ſacrée nous r'apporte, au treizieſme, & dernier chapitre d'Eſdras: que pendant qu'iceluy Gouuerneur du peuple d'Iſraël, eſtoit abſent de Hieruſalem, en la Cour du Roy Artaxerxes: autrement par Plutarque appellé Ouarſes,

mot plus approchant de l'Assuerus des Hebreux : Il aduint à Eliasib, l'vn des Prebstres de Iudée, d'eriger & poser vn grand Tronc, & Gazophylace, dans le Temple pré-allegué: *& ibi erant ante eum, reponentes munera, & thus, & vasa, & decimam frumenti, vini, & olei, partes Leuitarum, & Cantorum, & Ianitorum, & primitias Sacerdotum.*

Mais Esdras estant de retour: & ayant veu la profanation commise en son absence, contre l'honneur de Dieu, & la pureté du Sanctuaire: esmeu d'vn iuste zele, fit incontinent enleuer, & emporter ce magazin extraordinaire: & y fit remettre au lieu d'iceluy, l'encens & le sacrifice: qui sont les symboles & attraicts des graces diuines: sur lesquelles se doiuent fier les Ecclesiastiques, pour ce qui touche leur viure & vestiaire, notamment ceux d'estroicte Religion, *quibus fas est*, pour parler auec Tertullian, *Diuinæ gratiæ visceratione frui:* non qu'il leur soit reproché, comme à d'autres par ceux de Marseille, dans Valere Maxime: *O religionis simulatione fucosam mendicitatem!*

Et quand aux Collectes de l'Eglise primitiue, dont parle S. Paul, au chapitre quinziesme de l'Epistre aux Romains, & chapitre seiziesme de la premiere aux Corinthiens: estoient-elles mises dans des TRONCS? ou si plustost, on les portoit au Prelat ou Superieur, pour en faire la distribution? sainct Iustin l'escript il pas ainsi sur la fin de sa seconde Apologie? τὸ συλλεγόμενον ΠΑΡΑ ΤΩ ΠΡΟΕΣΤΩΤΙ ἀποτίθεται, καὶ αὐτὸς ἐπικουρεῖ ὀρφανοῖς τε, καὶ χήραις, καὶ τοῖς διὰ νόσου.

Mais voyez, s'il vous plaist, comme le Paganisme ha contrefaict quelque chose de ceste expropriation, de ceste pauureté, & de ceste communion de vie. Homere escript en l'hymne d'Apollon, que ce Dieu ayant contrainct certains Gortyniens par luy trouuez dans vn vaisseau sur mer, de renoncer pour iamais à leur pays, parens, & amis: de le suiure,

ſe voüer à ſon ſeruice, & luy rendre miniſtere aſſidu en ſon Temple de Delphes, nouuellement baſty : comme à toute extremité, ils ſe furent condeſcendus à ce qu'il demandoit : & qu'il les eut introduicts en ce Temple : Nous auons (luy dirent-ils) quitté tout : & delaiſſé nos biens pour vous ſeruir icy, dequoy donc viurons-nous? Simples Gents ! leur dit-il? auez-vous ce ſoing-là ? Il ne faut à chacun de vous, ſinon vn couſteau pendu à ſa ceinture. Car de tous les coſtez, & de tous les Potentats de la terre, on vous apportera tant de victimes à immoler : que vous aurez à viure pour iamais, plus qu'il ne vous faudra.

Νήπιοι ἄνθρωποι δυστλήμονες, οἳ μελεδῶνας
βουλέσθε ἀργαλέους τε πόνους καὶ στείνεα θυμῷ,
ῥηΐδιον ἔπος ὔμμ' ἐρέω, καὶ ἐπὶ φρεσὶ θήσω,
δεξιτερῇ μάλ' ἕκαστος ἔχων ἐν χειρὶ μάχαιραν,
σφάζειν αἰεὶ μῆλα, τὰ δ' ἄφθονα πάντα παρέσται,
ὅσα ἐμοὶ ἀγάγωσι περικλυτὰ φῦλ' ἀνθρώπων.

Horreur, donc, & honte tout enſemble, aux Religieux, & Miniſtres non point d'vn Apollon imaginaire, mais du vray Dieu, donneur de tous biens; d'auoir des Reſeruouërs, & Magazins d'offrandes : leſquels meſmes les autres n'eurent, & ne requirẽt pas. Auſſi nous eſt-il rapporté par Sulpice Seuere en la vie S. Martin: qu'vn grãd perſonnage nõmé Lycontius, luy ayant apporté force preſents, pour le remercier de la guariſon miraculeuſe, & diuinement obtenuë par l'ayde de ſes prieres: S. Martin ſur le champ deſtina le tout au rachapt des captifs. Et comme il fut admoneſté par ſes Religieux, d'en reſeruer quelque partie pour leurs neceſſitez : *omnibus enim anguſtum eſſe victum : multis deeſſe veſtitum :* Sa reſponſe fut braue: *Nos (inquit)* ECCLESIA PASCAT, *&* VESTIAT : DVM MODO NIL NOSTRIS VSIBVS QVÆSIISSE VIDEAMVR.

Et d'ailleurs ceſte pauureté, faict, que les Religieux ſont moins ſubiects à l'enuie des Princes, & Seigneurs temporels.

Qu'ainsi soit: Eusebe escript au troisiesme liure de l'histoire Ecclesiastique, chap. 20. que l'Empereur Domitian, ayant conçeu quelque ombrage, du regne promis aux descendants du Roy Dauid: il les fit recercher & amener pardeuers luy: & comme il les veid pauures, à demy nuds, deschirez, deslabrez: haues, & des plus hideux: il les laissa là par mespris; n'estimant pas que pour telles gents, fust vn regne terrestre: aussi estoit-il celeste: comme celuy auquel aspirent les Peres Conuentuels: à quoy donc ces Troncs & Magazins, qui apparemment peuuent y seruir d'obstacle? Car non en vain le Poëte:

Sordet Christicolis rutilantis fulua monetæ
Effigies: sordent argenti emblemata, & omnis
THESAVRVS, *nigrante oculis vilescit honore.*

Autrement seroit-ce chose estrange: qu'il se leust en l'histoire Romaine: qu'vn Spartacus Capitaine de Serfs refugiez, eust deffendu, qu'en son armée, n'y eust or ny argent: *ne in castris esset aurum, neque argentum:* & qu'à l'opposite, les Peres Conuentuels, en leur Milice Ascetique, ressemblassent à ces peuples Orientaux, dõt parle l'Historiographe de nostre Roy Robert: qui allants à la guerre, *solebant omnem suam Gazam secũ ferre:* voires qu'ils en fissent mõstre publique par des Trõcs, & Reseruoüers dãs vn Monastere Solstitial, ou porté au comble de toute pauureté: & auquel mesmes ils n'ont pas la possession de leur simple Breuiaire. Et moins encores que celuy,

---- *qui omnia secum*
Armamentarius Afer agit, tectumque, laremque.

Nous apprenons de la loy Salique, selon la redaction qui en fut faicte sur le modelle de l'ancienne, par le Roy Charlemagne: que c'estoit vne obseruãce vsitée entre les vieux Frãçois, Saliens, ou Sicambriens; que quand quelqu'vn d'entre-eux, vouloit faire faillite, c'est à dire abandonnement ou cession de biens: il auoit accoustumé de se mettre tout nud en chemi-

se: puis alloit ramasser de sa main, la poulsiere qui estoit és quatre coings de sa maison: s'en venoit ainsi en chemise sur le sueil de sa porte, iectoit ceste poulsiere pardessus sõ Espaule: cela faict: prenoit vn BASTON BLANC en son poing, preparé à cet effect prés sa porte: à lors faisoit vne grande esjambée ou tressault, par dessus vne haye proche de là: puis tiroit chemin, sans regarder derriere: & sans plus reuenir.

De là, sans doute, est venu le Prouerbe Ironique, D'VN HOMME RICHE PARDESSVS L'ESPAVLE: & qui sort d'vne maison VN BASTON BLANC AV POING. Secret de l'antiquité Françoise, qui n'ha esté sceu, par l'Autheur des Recherches: ny descouuert par la Recherche des Recherches.

Peres Conuentuels: mirez-vous sur ceste image: & considerez, qu'encores que vous ayez quitté le monde, pour autre & meilleure cause; que la pré-alleguée: neantmoins la forme & la fin n'en ont esté de beaucoup differentes. C'a esté en partie pour accomplir le precepte; *Derelinquite omnia:* en partie pour vous despestrer du soucy de l'or & de l'argent. Saba, Ophir, Heuila, qui ont donné le nom aux Pays de l'or: sont dicts en l'Escripture, *filij Iectan, id est filij tædij, & contentionis:* & bien à propos Seneque, *illi sollicitudinis causas colligunt: & per insidiosum iter vitæ, non tantum ferunt sarcinas, sed trahunt.*

Voudriez vous de rechef vous trauailler l'esprit de cela? vous en debatre & stomaquer? vous en plaindre? & ressembler à ces miserables Plongeons, lesquels (dict Tyrius Maximus) ne pouuãts trouuer l'or sur la superficie de la terre, le võt chercher iusqu'au fonds de la mer? C'a esté pour ne plus manier, ny l'vn ny l'autre metal, de mesmes que la loy Imperiale prohibe de ne rien adenerer aux soldats, ains leur liurer tout en espece: *quod Militem, pecuniam attrectare non deceat, l. vlt. græca, C. de erogat. militaris annonæ.* Bref ç'a esté pour déguerpir la richesse, & vanité du monde: vous seroit-il seant, d'e-

ſtre plus riches, & plus auides, *ſub Chriſto? quàm in mundo?* Symmaque ſe plaignoit-il point de ceux, *quos licet integra conſcientia, tamen non ſyncero pudore videbat ditari?*

Que ſi vos autres Confreres, n'ont aucuns Troncs chez eux: & neantmoins pour cela, les aumoſnes, & bienfaicts ne leur manquent: deuez-vous par raiſon en craindre aucun defaut? Les portes du temple de Hieruſalem, hautes de ſoixante couldées: & couuertes d'or fin, eſtoient ſi maſſiues & peſantes: qu'il falloit, dict Ioſephe, deux cens hommes à les ouurir le matin: & autant encores à les fermer le ſoir: Mais la porte de l'aumoſne eſt elle point plus facile à ouurir? autrement faudroit il ſelon Pierre de Rauenne: que qui la voudroit fermer, *priùs omnem pietatis Januam apud Deum clauderet.*

Or puis que la pieté meſme faict reiecter ceſte faulſe cloſture: ſur quelle crainte aurez-vous ſoucy du lendemain? Dans le Patriarche Iob, *faciem Behemoth præcedit egeſtas*: au lieu de quoy la vraye verſion lit: *A facie eius* LAETABITVR DOLENS. Donc ſi parmy la ſouffrance de la diſette: vous tenez touſiours voſtre ame en ioye & allegreſſe: eſt-il point vray? que voſtre maiſon ſera faicte, comme la nauire du Roy Lamuel? *quaſi nauis illa Inſtitoris? de longè panem portans?*

Et de là reſulte: qu'il eſt plus conforme à voſtre profeſſion: & au precepte de la Saincte Euangile: de vous appuyer, repoſer, & fier du tout ſur la prouidence & liberalité de voſtre Pere celeſte: qui tantoſt par des oiſeaux: tantoſt par des hommes rauis en l'air, & tranſportez d'vn pays en autre: tantoſt par d'autres manieres inopinées, enuoya, & enuoye encores le repas à ſes Prophetes, & ſeruiteurs. Et comment les hommes n'auroient-ils ceſte creance au cœur, puis que les beſtes irraiſonnables, leur en monſtrent la leçon?

Nonne vides? vt nulla auium CRAS COGITET? *ac ſe*
Paſcendam præſtante Deo, non anxia credat?

Confidunt volucres victum non defore viles.
Passeribusque subest modico vænalibus asse
Indubitata fides, Dominum curare potentem
Ne pereant : Tu cura Dei, facies quoque Christi,
An dubitas ? ne te tuus vnquam deserat Author ?
Ne trepidate homines: VITÆ DATOR, EST DATOR ESCÆ.

Aussi que peut-on dire, de plus prompt, de plus seur, ou de plus copieux, que le Thresor de la grace diuine ? Que signifioit autre chose dans la Genese, le dernier puits d'Isaac, sur-nommé ABONDANCE? La grace diuine, est-ce pas vne source continuë, qui ne tarist iamais?

L'espreuue en parut au 36. de l'Exode, lors que Beseleel, & Ooliab excellens Ouuriers, instruicts & inspirez de Dieu, s'employerent à bon escient, à la manufacture des vtensiles, & vases du Sanctuaire. Car ils se plaignirent à Moyse; de ce que le peuple, contribuoit plus d'or & d'argent, qu'il ne leur en failloit: & force fut à Moyse, de faire publier à son de trompe; *ne Vir ne Mulier conferret vltra, in opus sanctuarij.* D'où venoit ceste excessiue liberalité ? ceste desmesurée ou infinie deuotion ? de la grace de Dieu ? ou de la main des hommes?

Mais que veut figurer au troisiesme liure des Roys, chapitre quatorziesme, ce que Sesac Roy d'Ægypte, estant venu faire la guerre à Roboam : il entra dans Hierusalem : & emporta du Temple, les grands Thresors, que Salomon y auoit amassez ? Sesac, en langue Hebraique, signifie le don du Sac, le don de la Besace, qui est le vray appanage de l'ordre de sainct François : Mais ce Sesac, ce donataire du sac, ce Roy de la Besace, ne laisse d'auoir la meilleure part aux Magazins sacrez. Est-ce point donc vn signal euident ? que ces Deuots Religieux, qui iour & nuict font seruice à l'Eglise : par là sont comblez des richesses de l'ame, & du corps?

que Dieu multiplie sur eux ses Benedictions ? qu'il accomplist en eux ceste promesse ? *De fructu oris homo satiabitur bonis* ? & ceste autre dans l'Exode: *Benedicam panibus tuis, & aquis: & auferam infirmitates de medio tui* ?

C'est aussi comme ie croy, le sens mystique, que l'on peut donner, à ce qui est escript, au troisiesme chapitre du second liure d'Esdras, que le grand Prebstre Eliasib, & les autres Leuites, edifierent la porte du Troupeau, establirent ses murs, & sanctifierent le tout, iusques à la Tour d'Hananeel: c'est à dire en Hebreu, de la grace de Dieu: mais ils s'arresterent là, & ne passerent plus outre. Car apres la grace de Dieu? que peut-on desirer ? que peut-il defaillir ? Et l'heberge de la Tour d'icelle, est-elle point plus seure, que de ces guarites de Constantinople, *in quarum Pedeplanis* estoient logez les soldats de l'Empire ? *l. deuotissimos C. de metatis & Epidemeticis.*

En apres, que vient-on à mediter sur l'escripture, lors qu'elle expose que Nachor, qui signifie le sec ou le bruslé, est dict Pere de Rebecca, ou de l'Engraissée: Sinon que l'ardent amour de Dieu : engraisse & nourrist l'homme, sans que mesmes il y pense, sans qu'il soit necessité de se soucier du lendemain, ny de faire aucune prouision?

Quid referam innumeras cœlesti pane cateruas
Angelicos sumpsisse cibos ? nimbisque superni
Nectaris, aëria populum dulcedine pastum,
In pluuijs habuisse dapes ? & in imbribus escas?

Finalement, quelle allegresse dans le Prophete Aggée? lors que la fille de Sion, ouït ceste parole: que du iour, qu'elle auoit commencé à bastir le Temple : toute fertilité, toute benediction luy estoit suruenuë? A l'opposite, aux rebelles de Moyse, qui demandoient vn pays de vignes, & de grenades, fut-il point respondu? *Radix Juniperorum, sit cibus eorum?*

Ne

Ne m'allez donc pretexer le grand nombre de vos Religieux : la multitude ordinaire des malades : les necessitez des Estudiants, les charges du luminaire, & autres fournitures, pour le diuin seruice: le pretendu rafroidissemẽt de la charité d'auiourd'huy: & l'accroissement des nouueaux Ordres, au secours desquels on se porte plustost, qu'à l'entretenement des anciens, quasi comme tombez en mespris : *quique velut sexagenarij de ponte deiecti sunt.*

Car tout cela n'est point suffisant à violer la regle prohibitiue des TRONCS, ny à faire croire : *vt quæstus quomodocunq; factus, pietas appellari debeat.* Que si Platon en son Protagore blasme ce Sophiste, de ce qu'il faisoit iurer ses Escholiers dans le Temple, & à l'Autel : qu'ils le payeroient bien de sa peine à les instruire : Quelle pudeur au prix, à ceux qui doiuent tout faire pour le seul honneur de Dieu ? & qui peuuent s'asseurer que sa grace, est leur entiere & vraye recompense : d'affecter pardessus icelle, vn lucre present, & vn gain tẽporel? *Deus tibi totum est :* disoit sainct Augustin sur S. Iean : *si esuris : panis tibi est : si sitis : aqua tibi est, si in tenebris es, lumen tibi est, si nudus, immortalitate tibi vestis est.*

Neantmoins, d'autant qu'on auroit voulu pretexer ces Deposts & Reseruoërs sur la necessité presente & pressãte des Estudiants : le Pere General, se seroit pareillement senty obligé en conscience, à reformer le desordre, qu'il auroit appris se commettre, ez ESTVDES de la maison. Notamment sur ce qu'on auroit voulu pretendre, que la faueur d'icelles, deuoit seruir de relasche à la Regle. *Adeò vitia nostra quia dementes amamus,* (disoit Seneque) *præfractè defendimus, & malumus illa excusare, quàm excutere.*

Mais bien à l'opposite, maintient le Pere General, que c'est contre toute raison, de penser d'vn Semnie, Phrontistere, Laure, ou Celle de Religion, en faire vn College de Libertinité. Et donner lieu derechef à ceste plaincte du mesme

Seneque, *postquam docti prodierunt : boni esse desierunt.*

Il est escrit au chapitre premier du premier liure des Machabées : que certains Iuifs desuoyez soubs le regne du Roy Antiochus : *ædificauerunt Gymnasium in Hierosolymis, secundum leges gentium, & fecerunt sibi præputium, & recesserunt à Testamento sancto : & iuncti sunt Nationibus, & vænundati sunt, vt facerent malum.* Parauenture, que c'est l'Eschole, ou Synagogue, appellée au sixiesme des Actes des Apostres, *Schola Libertinorum, vel aliàs Græciensium.* Seroit-il raisonnable d'en introduire l'vsage ? ou souffrir la practique? en la plus celebre Eschole de sainct François? & qui doit seruir de Phare & modelle aux autres de l'Vniuers, pour conioindre la doctrine auec la pieté : & les lettres auec les bonnes mœurs, *ne pro disertis, deserti sint à regulæ cultu, aut dealbatiores sæculi cursitent vias?*

A ceste cause sainct Augustin, au cinquiesme de ses Confessions, huictiesme chapitre: rendant la raison pour laquelle, il auoit quitté les Escholes de Carthage, afin d'aller à celles de Rome, y apprendre & enseigner : Apres en auoir attribué la premiere cause, à la prouidence diuine, *cuius altissimus recessus, & præsentissima in se misericordia cogitanda & prædicanda esset :* il adiouste : que ce n'estoit pas pour y gaigner plus grãd L'endict, ou Escholage: biẽ qu'il luy fust promis notable & honorable par ses intimes, qui l'auoient mandé-là. *Sed quod audijsset quietiùs ibi studere Adolescentes:* ET ORDINATIORE DISCIPLINÆ CORRECTIONE SEDARI : au lieu qu'en la ville de Carthage, *fœda erat, & intemperans licentia Scholasticorum, & propè furiosa fronte perturbauerant ordinem.*

Lequel desordre, venoit apparemment, de ce que les Escholiers, estoient enfans de bonne maison, nourris ez delices, & accoustumez à leurs aises, pleins de desbauches, & qui n'embrassoient l'estude, que par maniere d'acquict. Comme Ciceron au troisiesme *de Oratore*, nous rapporte de l'Orateur Hortense, qu'apres son Consulat, se voyant, des moyens assez:

remisit studium, quo à puero, fuerat accensus: atque in omni rerum abundantia, sic maluit beatiùs viuere. Mais Pline, non contre vn seul Hortense, ains plusieurs autres delicats de son siecle: plus generalement, & auec iuste reproche : STERILITATE FORTVNÆ *antiqui ingenia exercebant. Nos in omnium rerum copia, vix corpus,* ET DELICIIS CORRVMPIMVR.

Tres-bien : & ce sont veritablement les Delices qui rendent les Estudians, lasches & eneruez. *Certè* (disoit Tertullian) *opimitas ingenium impedit: exilitas expedit.* Quoy qu'il en soit, il se trouue & par la verité, & par l'experience commune: que la sapience & la doctrine, *non habitant in terra suauiter viuentiũ.*

Ains qu'à l'opposite : l'habitude au mal, l'accoustumance aux trauaux, la tolerance du froid, du chaud, de la faim, & d'autres telles fatigues, mesmes de la nudité : aiguisent dauantage l'esprit : ce que Xenophon en sa Cyropædie, tesmoigne des enfans des Perses, nourris durement, & en païs fascheux : & donnent plus de viuacité, pour conceuoir & elabourer mille & mille ouurages, rares & excellents: ἔλαχε δ' ἡ πενίη σοφίην: *& nescio quomodo bonæ mentis soror est paupertas.*

Et ceste Faconde, que l'on dict auoir le sein herissé, dans sa bure bruineuse : faict-elle point dauantage esclater ses discours? lors que l'antiperistase du froid, luy augmente son interne chaleur? & sçait-on point, qu'il n'y ha rien qui donne vne si viue poincte à l'intellect, que la vexation?

Ingenium mala sæpe mouent: quis crederet vnquam
Aërias hominem carpere posse vias?

C'est chose estrange : que suiuant ceste notion : rarement les Poëtes, parlent-ils d'vn homme studieux, d'vn Philosophe, ou autre amateur de science: qu'ils ne luy baillent vn Epithete ou de pauure, ou d'vn homme attenué de peines, ou d'vn homme qui endure la faim, ou telle autre austerité. Tantost vous entendrez ces vers :

Quique animi vires, & structas pondere mentes

Prudentes habuere viri : quibus omnis in ipsis
CENSVS *erat : sapiensque Solon, fortisque Lycurgus.*

Voyla pour la pauureté : voicy pour les veilles & anguſtes repas :

Quæque docet Sapiens bracchatis illita Medis,
Porticus INSOMNIS : *quibus indetonsa Iuuentus*
INVIGILAT, SILIQVIS ET GRANDI PASTA POLENTA,

en vn autre endroit, vous les verrez *cum ærumnis,* auec miſere & affliction, & vn libertin dire :

----- non ego curo
Eſſe quod Arceſilas, ÆRVMNOSIQVE *Platones.*

Le Poëte Manile en ſes Aſtronomiques, paſſe plus outre : & dict que celuy qui naiſt ſoubs l'horoſcope de l'aſtre d'Erigone : ſera ſtudieux, ſera ſçauant : mais non riche, ny addonné au lucre :

Dat quibus Erigone primum naſcentibus æuum :
Ad ſtudium ducet mores : & pectora doctis
Artibus inſtituet, NEC TAM COMPENDIA CENSVS,
Quàm cauſas, viréſque dabit perquirere rerum.

Soubs ceſte conſtellation donc Plaute fut pauure, Ariſtote fut indigent : Et neantmoins au rapport d'Aulugelle, *cum eſſent tenui cenſu, paucos libros decem millibus æris mercati ſunt.* Quoy du fameux Horace ? *quem paupertas compulit audax, vt verſus faceret* ? En fin : quoy de cét inſigne Iuriſconſulte Sabinus, ſi deſnué de moyens, *vt neceſſe haberet ab Auditoribus ſuſtentari* ? Et ſans parler de pluſieurs autres, en vn champ ſi commun : fut-il iamais hõme plus neceſſiteux par ſa confeſſion meſme, que le ſage Epictete ? & neantmoins fut-il iamais eſprit ſi riche, & content que le ſien ? ou de Diogene ſon Archetype : duquel on auroit pris ſubiect d'eſcrire ces deux vers ?

Ex animo rem ſtare æquum puto, non animum ex re :
Cuncta cupit Crœſus, Diogenes Nihilum ?

Et entre nos Chreſtiens : Origene ce tant fameux Docteur,

qui eut ce don de Dieu, estant en Alexandrie, que de catechiser, & cõuertir à la foy Chrestienne, la Princesse Mammée, mere de l'Empereur Alexandre Seuere; & qui ha plus deuoré de liures en son temps, qu'vn Charybde de Nauires: il estoit si pauure, au recit d'Eusebe Pamphile, qu'il engagea sa Bibliotheque à vn nommé Ambroise, à la charge de luy fournir quatre oboles pour le viure par iour: & c'estoit cét Ambroise qui luy administroit la pluspart de ses necessitez Mais quoy du grand sainct Augustin? si pauure, qu'il fut contrainct mourir intestat? *cum non haberet, de quo testari posset?*

Neantmoins pour toute ceste souffrance, misere, & nudité, seroit-il rien depery à l'excellence de ces deux personnages? & autres Phœnix de Literature, & miracles d'esprits? Au contraire, ils sont montez à tel comble de gloire, que leurs noms seroient demeurez au monde, non pour noms d'hommes, ains des sciences mesmes:

Ite igitur Camœnæ,
Fonticolæ puellæ,
Quæ clauditis sub antro
Mellifluos sonores.

Ce sont lyriques de la veine du S. Augustin pré-allegué: par lesquels, ô mignardes Muses, il vous inuite à restraindre vos douceurs? Et moy pour ceste fois, ie vous en coniure: afin que l'on ne tienne plus pour paradoxe, ains pour vn oracle de Delphes: que ceste pauureté, ceste fatigue, ceste nudité, non seulement esueille & recrée le Genie des esprits: mais qui plus est, augmẽte la vigueur & la force des corps: *cum infirmor* (disoit S. Paul) *fortior sum:* & les entretient en meilleur embon-poinct. L'exemple en est merueilleusement beau dans Athenée, au quatriesme de ses Dipnosophistes. Menedemus & Asclepiades, Sectateurs de la Philosophie, furent accusez pardeuant les Areopagites, d'estre trop gras, trop

fraiz, & rebondis, & disoit-on, que vray-semblablement ils faisoient trop bonne chere: pour gens que l'on sçauoit estre de peu, ou nuls moyens: *quorúmque haud esset, struices concinnare patinarias.*

Ils comparurent,& remonstrerent:qu'ils s'estoiét abonnez & loüez à vn Boulenger, pour luy puiser de l'eauë, & remuër sa paste toutes les nuicts: moyennant certains petits gages: à l'aide desquels, toutes les iournées suiuantes, ils s'employoient aux estudes, & autres exercices d'esprit. Sur le champ ils en firent preuue: & les Areopagites en furent si estonnez, qu'ils les enuoyerent absoubs: leur firent distribuer par honneur deux cents drachmes: & condamnerent leurs Calomniateurs, en de grosses amendes.

Tellement que la fatigue, la pauureté, & l'estroicte abstinence, donnoient aussi bon teinct, & aussi belle corpulence à ces deux Philosophes; que l'vsage des legumes aux trois Enfans Hebreux. Aussi estoit-ce vn precepte de l'Eschole Hebraïque: Mange vne bouchée de pain, auec du sel: boy de l'eauë par mesure, dors sur la terre, & meine vne vie laborieuse: afin que tu puisses mieux vacquer à l'estude de la loy. Si tu le fais, tu seras heureux en ce siecle, & en l'autre: אשריך בעולם הזה וטוב לך לעולם הבא &c. Que doiuent donc esperer les vrais Estudiants, és Escholes du Christianisme? & notamment en celle du bon Pere Seraphique?

----- quo præside tuti,
Non vnquam Vates inopi metuêre Senectæ?

Seroit ce point chose honteuse, d'ouyr dire au ieune Philolaches dans Plaute? que prouueu qu'il peust gaigner les bonnes graces de sa Nymphe:

Non calorem, non FRIGVS *timeret, neq; ventum, neq; grandinem:*
Imbrem se paratum perpeti, & labores omnes perferre.

Qu'vn Chasseur ou vn Nourrisson de Diane, pour attraper vn fan ou vne Bische, ait osé se vanter,

----- non me vlla vetabunt

FRIGORA *Parthenios canibus circundare saltus.*

Qu'à vn autre ayt esté dit, pour meriter vn petit prix à la course des PIEDS NVDS:

----- hæc tibi festa

GYMNAS, *& insontes iuuenum sine cæstibus Iræ.*

Finalement, qu'vn simple Berger, pour faire reuenir sa Cheure, grauie contre les roches: se soit despoüillé, se soit guindé, se soit escorché bras & jambes, contre les ronces & espines:

------ duris ego perdita ruscis

Iamdudum, & nullis dubitaui crura rubetis

Scindere: nec quicquam post TANTVM SANGVINIS EGI.

Et que les Conuentuels de S. François, ayent vne friuole apprehension du froid, du chaud, du vent, de la pluye, de la faim, de la nudité! lors qu'il s'agist d'acquerir vne si precieuse & feconde richesse, que de la Theologie, & science diuine?

At tibi ne montes sit durum, & FRIGIDA *saxa*

Galle, nec expertos semper adire lacus.

tel ioyau ne se peut gaigner sans peine, ny ceste couronne obtenir sans sueur: puisque par le moyen de ceste philosophie cæleste: ils peuuent tonner, & foudroyer en chaire, pour percer les cœurs, les amollir & flechir à leur edification, à leur conuersion: *ne tardando tenebrescant, ne recedendo frigescant, & vt ad Deum accedendo feruescant.*

Car cét exercice de leurs predications ordinaires, passe infailliblement l'estude commune des Escholes: en ce qne c'est la fonction d'vn perpetuel Doctorat en l'Eglise. Et S. Gregoire Nazianzene fit bien entendre le merite de ceste prerogatiue, à S. Hierosme son Disciple, comme il l'atteste luymesme, quand ayant enquis ce sien maistre, que vouloit dire dans S. Luc, *Sabbatum* δευτερόπρωτον: il luy respondit:

Docebo te, SED IN ECCLESIA : comme estant la vraye Eschole de la Sapience diuine, plustost que celle, où se font les leçons, & disputes ordinaires.

Le vray effect d'icelle donc, n'est pas de violer vne regle professée : ains de l'obseruer auec d'autant plus de rigueur, que la science sans discipline, ne seroit qu'vn instrument de dissolution. Auquel cas vaudroit mieux cent fois, estre du tout ignorant, que docte à son dommage : mieux cent fois, n'auoir comme sainct Anthoine, autre liure pour tout, que celuy de la Nature:&comme vn Pembo, estre analphabetaire: que de sçauoir plus de sophismes, qu'vn Ætius de Syrie, qu'vn Abayelard de Paris, qu'vn l'Escot, ou autre, à la ruine & perte de son ame. *Quid facient* (disoit Tertullian) *tot ac tantæ animæ Rupicum, & Baronum.* (ainsi faut-il lire, *non Barbarorum*, encores que l'vn & l'autre mot reuienne à mesme sens) *quid facient (inquam) illi, quibus alimenta sapientiæ desunt? tamen indocta prudentia pollent? & sine Academiis & porticibus Atticis, & carceribus Socratis, denique ieiunantes à Philosophia, nihilominùs viuunt? Non enim substantiæ ipsi, alimenta proficiunt studiorum*, SED DISCIPLINÆ, *quia nec opimiorem animam efficiunt, sed ornatiorem.*

D'où vient à recueillir, que c'est vray-semblablement en ce sens, que le Prophete Esaye ha dict autresfois, *cum Simplicibus esse sermocinationem Dei* : & que les idiots bien viuans, ont plus forte operation enuers luy, que tous ces Rabis acariastres, que tous ces Sophistes :

---- ventosa quibus doctrina superbit,
Personat eloquium, nodos fraus abdita nectit.

plus que tous ceux qui ont employé leur aage à cueillir des fleurs de Rhetorique, franchir les espines de la Dialectique, remuer la quinte-essence de la Metaphysique: ou à ponctiller iour & nuict sur l'intelligence de telles autres facultez plus sublimes : esclaircir les nombres obscurs d'vn Platon, dissou-

dre les sophismes, desbroüiller les Elenches :

---.-- & quos

Texit Aristoteles torta vertigine neruos.

Voires Senecque le Philosophe, ores qu'il n'ait tenu petit lieu, entre iceux, neantmoins auroit esté contrainct de recognoistre, que la probité simple, est meilleure qu'vne licence graduée, qu'vne literature desreglée, & que trop de liures, sans bien viure. *Quid est? quare existimes non fore sapientem eum, qui literas nescit? cum sapientia non sit in literis? Non facient bonos illæ, sed doctos: apertior res est sapere, imò simplicior: paucis opus est ad bonam mentem literis.*

Imò ferè nullis: notamment à l'esgard des vrais Religieux: Et long temps auparauant luy: l'Ecclesiastique auoit dict fort proprement, & conuenablement : *Melior est homo minoratus sapientia : & sensu deficiens in timore : quàm qui abundat sensu, & transgreditur legem Domini.*

Ce fut entre autres le principal subiect, pour lequel les Heretiques Artemonites, furent jadis condamnez: mesmement de ce que leur presomption, les portoit à negliger tout ce qui estoit des mœurs, prouueu qu'ils parussent sçauans: & encores faisoient plus d'estat des liures profanes, que des sacrez. Et de là par especial, leur deprauation:

Hinc fermentati tumuerunt crimine mores.

Comme aussi du temps de nostre Philippe Auguste: Amaulry de Chartres, & autres estans tombez en de lourdes erreurs, par la lecture, comme on croyoit, de certaines Metaphysiques d'Aristote, nouuellement apportées de Constantinople: & traduictes en Latin, mais peu bien entenduës. pour retrancher ceste gangrene, qui ja gaignoit le hault: fut ordonné par vn Concile de l'Eglise Gallicane, assemblé tout expres: que les liures susdits seroient bruslez, comme ils furent: auec deffenses de ne les lire, ny transcrire.

Et sagement certes: car à quoy ce miel empoisonné de

Trebisonde? qui trouble & desuoye l'esprit? A quoy de l'Arsenic, dans vne boëte azurée? Et à quoy la doctrine sans discipline? Voires qui la destruict & renuerse, auec d'autant plus de danger, que moins on s'en deffie, tant beau en est le lustre? Et d'ailleurs presenter ceste doctrine à vn esprit cacochyme, & qui n'ha desir d'en deuenir meilleur: c'est du tout gaster ce beau present,

Haud aliter: quàm si rastris quis tentet eburnis
Cœnosum versare solum: limoque madentes
Excolere aureolis si fortè ligonibus vluas.

Qui est bien pour esloigner le bonnet, & le Doctorat des Peres Conuentuels, de la dispense de la regle, que l'on demande en faueur d'iceluy. Veu mesmes que si Tertullian arguoit les Maistres d'Eschole de l'Eglise primitiue, de ce qu'encores qu'ils eussent en horreur le Paganisme: *tamen celebrabant Minerualia, & Saturnalia, & strenas captabant, & Septimontium, flore scholæ coronandæ:* quoy pour penser paranympher, ou faire esclater vne Eschole de Religieux, *inducere in eam Floralia Theatri?*

Ainçois plustost est-il à croire, que ne plus ne moins que la teste de la statuë d'Apollon, estant vne fois tombée, pour presage de la mort de certain Octauius: elle demeura si fixe à terre, qu'il ne fut iamais possible de la retirer, que cét Octauius ne fust mort. Au cas pareil: la guirlande du chef de ceste Eschole, estant versée à terre: *quia propter præuaricationem, Deus occidit omne pulchrum:* quel moyen sinon apres l'exstinction de ces abus, de la remettre au relief de sa gloire?

Ergo caue, EGREGIVM CAPVT ORBIS, *inania posthac*
Prodigia, & laruas stolido confingere cultu.

Et en consequence de ce: n'allez plus criant: Nos pieds deschaussez, nos troncs enleuez, & nos moyens faillis, nous feront perdre courage: personne n'aura plus enuie d'estudier, d'escrire, de composer, de trauailler; les vns s'en iront d'vn

costé, les autres d'vn autre : nos Classes en peu de iours seront vuides & vagues ; nostre maison despeuplée, & le Conuent desert: *aut relinquetur in eo sicut racemus, paruus & modicus, nequaquam multus.*

Car au contraire : iamais reforme aucune n'osta moyen de profiter,

------ & cœlestia nunquam
Terrenis rectum per iter gradientibus obstant.

Ainçois, apprenez de sainct Hierosme, que parmy ses veilles, ses Chamæunies, ses ieusnes, qui luy auoient blanchy les cheueux, & la barbe, fany le cuir, & desseché la peau: parmy sa faim, sa soif, son hermitage : parmy sa solitude, & tant d'austeritez : il ha faict toutes ces belles traductions de la Bible, tous ces beaux Commentaires, & autres liures :

Sidereis quos illa notis manus aurea duxit :

liures, que l'Eglise manie iournellement auec respect & veneration : & ne peut lire sans admiration.

Retenez de l'aduis du mesme : *bonum esse obedire Maioribus: & non vti præceptore pessimo: nimirum, præsumptione sui*: Et n'oubliez encores : ce qu'il rapporte ailleurs, que le Disciple de sainct Hilarion, pour auoir mesprisé les preceptes de son Superieur, *morbo regio statim computruit.*

Sus donc alaigrement, à la Classe, à l'Eschole, à la Chaire:

---- vocat ingenti clamore Cythæron:

franchissez le pas, & rompez toute demeure. Mordez l'Isle d'Eubœe : & saultez pardessus les autres, pour gaigner le Nauire, comme vn Ephialtes. Ayez le mesme cœur que ces Corinthiens, qui en cas de conqueste presente, enfoncerent toutes portes. Et ne ressemblez à ce Philopœmen, quoy que braue d'ailleurs : à qui souloit prendre vn branslement de teste, si tost qu'il oyoit le son de la Trompette.

Voyez vos Majeurs, voyez vos Peres : car selon qu'il fut dict à la Conference des Catholiques & Donatistes : *honori-*

ficentiæ causa, PATRES *appellamus eos, qui nos tempore, vel meritis præcesserunt.* Contemplez leurs Monuments, & fueilletez leurs gestes. Par iceux serez-vous informez, comme auec la pauureté, la nudité, & toutes autres sortes de peines & fatigues, ils sont montez à ce hault degré de perfection: ont acquis ceste grande celebrité, en toutes sortes de lettres & sciences: notamment les diuines: Et ne plus ne moins que la iournée Paschale, selon sainct Augustin, *vna de septem, tamen extra septem est*: ainsi auroient-ils faict: qu'estant vostre maison du nombre des autres Academies Monastiques: si est-ce qu'elle les ha surpassé toutes, *vna ex illis, extra, & supra illas.*

Ou de mesmes: qu'Isocrate en son Panegyrique, disoit de la ville d'Athenes: que c'estoit le domicile, non tant des Estudiants, que des estudes mesmes: semblable honneur auroient-ils acquis à vostre Conuent, & qu'il soit tenu non tant pour vne retraicte de Religieux, que de la Religion, & de la pieté, en son essence propre. Feindriez vous de retracer leurs pas? ensuiure leurs vestiges, & affecter leurs palmes?

----- an-non pudet Hercule tritas
Desperare vias? laudémque timere secundam?

OR DAVTANT qu'encores que plusieurs d'entre vous, se soient trouuez de bonne volonté: neantmoins l'vn ou l'autre de vos Ephores, & Superieurs, qui deuoient estre *in vertice Nazaræorum*, & pousser les premiers à la roue du chariot d'Aminadab: soit par faute de cœur, ou par occulte adhesion, auec les supposts de la partie contraire: sont demeurez comme *perplex inter sacrum & saxum*: & sans prendre vne resolution certaine d'obeyr.

Illi inter vitæ Dominum, mortisque, Ministri sederunt dubij. en somme ont restiué à la deschaussure: & n'auroient faict diligence de puiser à la fontaine de Rogel, appellée, PEDIS EXPLORATIO.

Là dessus, le Pere General, vsant de son authorité, les ha deposé de leurs charges, & transferé pour vn temps en vn Conuent prochain. Que pouuoit-il autrement? Dieu en fit-il pas ainsi, au Cherubin ou Ange Gardien, de la ville de Tyr? le mit-il pas hors de sa place, & de son grade? pour n'auoir faict son deuoir, & ne s'estre bien acquité de sa charge?

Qui le croyroit? vn si horrible iugement, contre vn Cherubin? contre vn Ange de tel relief? Si Ezechiel ce grand Prophete, ne nous en dōnoit tesmoignage en son chapitre 37. *Tu* CHERVB, *extentus & protegens, & posui te in monte sancto Dei, in medio lapidum ignitorum ambulasti. Perfectus in viis tuis, à die conditionis tuæ*: DONEC INVENTA EST INIQVITAS IN TE. *In multitudine negotiationis tuæ, repleta sunt interiora tua, iniquitate, & peccasti*, ET EIECI TE DE MONTE DEI, ET PERDIDI TE O CHERVB PROTEGENS, *de medio lapidum ignitorum. Omnes qui viderint te in Gentibus, obstupescent super te*: NIHIL FACTVS ES: *& non eris in perpetuum.*

Encores vn coup, effroyable iugement! Et si Dieu ha vsé de ceste rigueur, contre vn Cherubin, & contre l'Intelligence, qui presidoit à la ville de Tyr: selon que l'interprete sainct Hierosme: doit-on trouuer estrange? qu'il se monstre autant ou plus seuere, contre ses Ministres d'icy bas? *Et purgabit filios Leui*, disoit le Prophete Malachie: *& colabit eos, quasi aurum & argentum.* Si cela en la vieille Synagogue, de mesmes en l'Eglise, qui luy ha succedé! *Tempus est*, s'escrioit sainct Pierre: *vt iudicium à domo Dei incipiat*: Et n'est-il point dict ailleurs: A SANCTIS MEIS INCIPITE?

Comment donc les Superieurs establis de la main de Dieu, au regime d'icelle Eglise, ne suiuront-ils en cela son exemple? *alioquin non esset præstare regimen, sed augere discrimen*: tolerant les abus, sans y remedier. Et eux-mesmes en porteroient la peine: pour ce que la Iustice diuine leur impute les fautes de leurs inferieurs, *can. peruenit distinct. 18.*

Suiuant quoy sainct Hierosme rapporte de luy-mesme, que pour le delict d'vn Escholier, il fit punir le Maistre, & commanda d'apprehender & chastier *pædagogum plagiatorem pueri*: à l'exemple de ce vieil Philosophe, qui pour l'offense du Disciple: bailla vn soufflet, non à luy, ains à son Precepteur, qui l'auoit deub mieux nourrir & instruire: *Qui potest emendare, & negligit*, dict S. Gregoire, *participem delicti profectò se constituit.*

Aussi est ce l'ordinaire: quand les Præfects delinquent, de leur oster les charges, desquelles ils abusent. Eusebe escript au liure deuxiesme, chapitre vingt trois de l'histoire Ecclesiastique, qu'à l'instante priere du peuple de Hierusalem, Albinus President de Iudée, abdiqua, & priua du souuerain Pontificat, Ananias; à cause de ses abus & maluersations. Nectarius Patriarche de Constantinople, y abrogea la charge de Pœnitencier, pour mesme occasion. Et sainct Iean Chrysostome, deposa de leurs Prelatures, treize Euesques, en la Lycie & Phrygie: & Gerontius, du Throsne de Nicomedie: encores qu'il eust esté Archediacre du grand S. Ambroise, Archeuesque de Milan: sur les plainctes qu'on luy fit de leur mauuais gouuernement: selon que le rapporte Nicephore, au treisiesme liure de l'histoire Ecclesiastique, chapitre neufiesme.

A plus forte raison donc, ceste rigueur peut-elle estre practiquée és offices Claustraux: qui sont tous tenus *in manuali obedientia: cap. cum ad Monasteriū §. vlt. de statu Monachor. cap. his qui, de maioritate & obedientia. & cap. olim de restitut. spoliat.* De maniere: que la facilité de leur destitution, ne pouuoit estre exprimée par vn terme plus emphatique, que d'obedience manuelle: attendu ce que nous auons rapporté cy dessus de S, Augustin: *Imperare animum* MANVI, *vt moueatur: & tantam esse facilitatem: vt vix à seruitio, discernatur imperium.*

Aussi ceste destitution, peut proceder contre Moines, pour causes fort legeres, *Clement. quia regulares, de supplend. negligent. prælat. & cap. per tuas de simonia* : Ne plus ne moins que le Censeur Romain, sur fort petits pretextes, *poterat Senatorem mouere gradu* : à cause de l'extresme integrité, qui deuoit reluire en telles gens : au lieu qu'à l'esgard de ceux de moindre qualité : il estoit besoin de congnoissance de cause, pour infliger vne peine, qui peust emporter infamie. *Senatoribus autem loco motis dicebatur tantùm, inuri ignominia, non infamia* : Tite Liue *libro 42.* & Ciceron *pro Cluentio.*

Specialement les Cloistriers sont deposez, si leur faute s'addresse vers le Superieur : *quia solo vultu læditur pietas* : ou si elle induict quelque dechet, au poinct de l'obseruance de la Religion : *can. miramur distinct. 61. & can. in synodo distinct. 63.* Hé comment non, au Christianisme ? veu qu'en l'histoire Romaine, bié qu'entre Payens : *L. Cornelius*, & *Cethegus*, furent deposez de leurs Flaminats, ou sacrificatures : seulement pour n'auoir baillé par ordre les entrailles de l'Hostie ? Car comme disoit Paul Æmile Consul Romain : en matiere de Religion : ne faut rien negliger, iusques aux moindres choses.

Quel tort donc ha esté faict, à vn ou deux, qui osent s'en douloir ? *Quę tua tibi detraximus bona ?* s'escrioit la Vertu à Boëce degradé, au second de sa Consolation Philosophique ? *Si cuiusquam mortalium proprium, quid esse monstraueris : ego iam tua fuisse, quę repetis, sponte concedam.* DEDI ET NVNC MANV RETRAHERE LIBET. *habe gratiam, velut vsus alienis.* Et la practique en est-elle pas commune és Iustices subalternes ? esquelles de iour à autre, les Officiers instituez *ad nutum*, se peuuét reuoquer *ad nutum : l. solent §. sicut ff. de offic. Proconf.* Et à plus forte raison donc, és Cloistres : ou tout est precaire & manuel, *d. Clement. quia regulares, & cap. si religiosus de elect. in 6.*

Que si au rapport d'Homere : Automedon Gouuerneur du Chariot d'armes d'Achille : voyant Pedasus, l'vn de ses meilleurs cheuaux tué : & que par sa cheute & embarrassement, il retardoit & empeschoit les autres de courir, fit debuoir de le retrancher vistement, & couper les resnes: de peur que la perte de l'vn, ne fust cause de perdre tous les autres :

-----κρίκε δὲ ζυγόν, ἡνία δέ, σφι
συγχυτ', ἐπειδὴ κεῖτο παρήορος, ἐν κονίῃσι,
τοῖο μὲν αὐτομέδων δουρικλυτὸς, εὕρετο τέκμωρ
ἀΐξας ἀπέκοψε παρήορον, οὐδ' ἐμάτησε.

Eust-on peu trouuer autre remede plus prompt à ce present desordre ? Car en matiere de discipline, ou desbauche de Cloistre : c'est comme du Terrouër Attique : iamais meilleur miel : iamais pire ciguë. D'ailleurs : s'il est à croire : que ce ne fut sans mystere caché : que la loy Mosaïque fut publiée pour la seconde fois, entre Pharan, qui signifie Beauté ; & Tophel : qui veut dire ruine : peut-on point asseurer, que la reforme, est vn cousteau trenchant, à l'aduance des vns, & ruine des autres ?

In tantum miseris peccati Nectare captis:
Dulce mori est : tanta in tenebris de peste voluptas.

Neantmoins en vain, y eust-on voulu desirer les formes de la Iustice. Car premierement elles ne sont requises en telles affaires de Cloistre, & de Cuculle : *cap. ea: quę de statu Monachorum, & cap. olim de accusat.* Comme si en tel cas, deuoit estre practiqué, ce qu'vn bon seruiteur ne disoit mal dans Plaute:

INDIGNA, *digna habenda sunt, Herus quę facit.*

En apres estoit-ce poinct pour leur sauuer leur honneur : & les garantir de toute sinistre suspicion? Donc s'ils osent s'en plaindre : est-ce pas du bien receu ? & du mal destourné ? *an offenditur, cui sic ignoscitur ?*

De

De vray, toutesfois : cela s'est passé auec vn extreme regret, & desplaisir du Pere General. D'autant que si Platon au pré-ambule du neufiesme liure de ses loix : disoit que de prime-face, c'estoit chose honteuse & absurde, d'ouïr parler de crimes & de peines en vne Republique, reglée par bonnes loix : & telle que la sienne : αἰσχρὸν μὲν δή τινα τρόπον ταῦτα νομοθετεῖν ἐν τοιαύτῃ τῇ πόλει.

A plus forte raison, se pourra trouuer estrange, qu'en vn Monastere policé par loix de Religion, non point imaginaire, & Platonique : mais reelle & solide: on entende vn Prefect se plaindre de fautes & d'offenses: & qu'il soit contrainct de venir à vne destitution, priuation, ou espece de relegation. La fascherie en ha esté plus grande pour luy, que pour les deposez: & plus en haine du scandale, que pour les assauts & perils qu'il en ha soufferts, tantost d'vne façon, tantost d'vne autre :

Exoritur quoties turbatis sensibus intus
Seditio, atque animam morborum rixa fatigat.

Cependant : parce que selon le rapport de Cantipratanus: qui viuoit, comme ha esté dict, du temps de nostre S. Louys: c'estoit vn vieil prouerbe Gaulois : *Gallicum vetus prouerbium :* VBI BONA CVSTODIA : IBI BONA PAX: force ha esté de prendre vn Gardien, ou Ephore, des plus dispos à la reforme. Car quand Pharaon dans la Genese : voulut faire bailler des Pasteurs à ses Troupeaux : il dit à Ioseph son Lieutenant general : *si quos ex Fratribus tuis nosti viros industrios, constitue illos esse Magistros pecorum meorum:* Tellement qu'il fit eslite des plus industrieux.

Et lors que Dieu fit separer les Leuites, d'auec le reste du populaire : en quel lieu fut-ce ? *in* IETABATA, selon le dixiesme du Deuteronome, *id est, in loco Bonitatis.* Ainsi fit-il trier les meilleurs, pour garder son Sanctuaire, & seruir à l'Autel. Et au poinct, qu'il ordonna la composition des vapeurs aro-

matiques du Temple : de quelle matiere les voulut-il ? *Sume tibi* (dit-il) *aromata primæ myrrhæ, & electæ* ; est-ce pas l'odeur de la bonne renommée d'vne vie exemplaire ?

Finalement : pour solider l'edifice du Temple : il demanda *lapides pretiosos, & quadratos* : Hé, que signifient ces pierres precieuses, & quarrées ? sinon la vertu & cõstance de ces braues Præfects, & Superieurs, qui appuyez sur la Pierre Angulaire, Cubique, & Terragone : demeurét fermes en leur sainct propos ? & n'en peuuent estre desmeus, ny esbranlez, pour aucunes bourrasques ?

---qui nihil verentur
Non incendia, non graues ruinas :
Non casus dubios periculorum.

Et l'euenement auroit faict paroistre : que ce Pere General, n'ha faict mauuaise eslite : puis que tant auparauant que depuis son departement, & à l'instant de ces nouueaux Esleus : la Reforme s'est tellement aduancée, que ceux qui l'auoient plus debatuë aux premieres froidures, ou chaleurs : du depuis l'ont plus viuement embrassée, que les autres. Voires que fortifiants la puissance spirituelle par la temporelle : ils ont poursuiuy, & obtenu Arrest de la Cour du 27. Septembre 1622. par lequel, l'obseruance de la Reforme, est enjointe prouisionalement : mesmes POVR LA NVDITE' DES PIEDS.

Estrange Metamorphose ! On dict qu'Opimius en sa fureur, bastit à Rome le Temple de Concorde : void-on point icy quelque chose de semblable ? parmy le debat, la paix : & parmy le desdain, la reforme ? Les Patiens, qui ont le plus crié contre leur Medecin : *nuper* (dict Tertullian) *gementes & mugientes, inter manus* MEDICI : *postmodum easdem mercede cumulant ; & artifices optimas prædicant, & sæuas negant.* Est-ce point vn changement de la dextre d'enhaut ? Qui l'eust creu si soudain ? & apres tel dégoust precedent ? telle & si longue resistance ? telle & si ferme obstination ?

---quibus aspera quondam
Visa maris facies : & non tolerabile Numen ;
Ire volunt : omnemque fugæ perferre laborem.

Les autres peut estre, plustost par stupeur d'Esprit: qu'infirmité du corps : veulent demeurer en leur premier rebut : *Adducite Lamentatrices*, amenez les moy ces Præfiques : à fin que ie pleure auec elles, les desuoyez de la fille de mon peuple !

O Alpes neigeuses, peu heureusement trauersées ! ô Pyrenées franchies, auec plus de fatigue, que de contentement ! O long & penible voyage! entrepris auec meilleure volonté, que fauorable issuë! ô temps inutilement consommé ! ô iours mal employez ! Qui l'eust pensé? dans le Phrontistere capital, & sur le Theatre plus esleué de tous les Conuents de l'ordre de S. François ? Dans ceste Cariath-sepher, Cité, ou Forteresse des lettres, qui ha receu de tout temps la benediction Australe, & Boreale, qui auroit eu en dot, l'Esgoust d'enhaut, & l'Esgoust d'embas, de toutes les graces Celestes ? comment, y ay-ie trouué vne Cariath-senna ? vne Cité d'Espines ? ou vne haye de ronces & buissons?

Pœniteat : per si qua mouet Reuerentia summi
Numinis : hoc tam dulce malum voluisse nefanda
Proditione sequi : si pœnitet, an nocet error ?

Le Patriarche Isaac, voulant esprouuer si c'estoit son fils Iacob, lequel il embrassoit: PALPAVIT EI NVDA COLLI: il luy tasta la nudité du col : (car en ce temps-là, ils ne portoient point de collets au pays d'Orient, cõme ils ne font encores) il le recogneut à ce maniement : & à l'odeur souëfue de ses habits velus. I'ay voulu esprouuer les miens A LA NVDITE' DES PIEDS : & à la docilité de leurs meurs & humeurs : ie les ay trouué couuerts d'vne part:& de l'autre: qu'ay-ie senty, qu'offenses & murmures ? *Mea est vltio, & retribuam eis in tempore*, VT LABATVR PES EORVM : ou plustost

leur feray-ie grace, pour preseruer *Pedes* EORVM A LAPSV.

Car quelle aduenture plus pitoyable? voicy le second Ioseph, *qui agnouit fratres suos, & non est agnitus ab eis.* Ses freres se courroucerent contre luy IN DOTHAÏM, *id est in Ritualibus*: comme l'indignation des Conuentuels, est suruenuë de l'adstriction d'iceux, à vne plus rituale, ou plus formelle obseruance de la Regle. Là dessus, les Freres de Ioseph, le liurerent *Madianitis: hoc est litigatoribus.* De mesmes qu'on ha icy voulu reduire le General, à plaider en diuerses Iurisdictions Royalles, & seculieres. Bien qu'il s'agist d'affaire claustral & Monastique: auquel sans doubte:

--- *Imperium est in sua tecta Ioui.*

Quelle procedure plus heteroclite? ou quelle vexation trop indeuë est-ce là? *Hæc faciat Dominus, & hæc addat:* que la passion y ha plus dominé, que la droicte raison. Car Platon mesmes, tout Payen qu'il fust: & apres luy, sainct Paul, ont trouué estrange: qu'vn affaire de Religion se traictast hors le pourpris du Sanctuaire. Hé, quel reproche iadis aux Syracusains, d'auoir preferé la direction des Carthaginois, bien qu'estrangers, à celle de leurs Confreres?

Voila que c'est: les Animaux, qui ont les yeux de corne (dict Aristote) ne peuuent discerner les couleurs: comme les autres, qui les ont de peaux tendres. Et les yeux de l'ame encornez & endurcis, peuuent-ils recognoistre le charactere d'honneur & dignité, emprainct sur la face de leur Superieur? Et neantmoins Plutarque escript, que sur la teste d'vn Belier, nay en l'vne des terres de Pericle, & qui n'auoit qu'vne corne; le Deuin Lampon predit: que des deux partis de la ville d'Athenes, d'entre iceluy Pericle & Thucydide: la puissance seroit reduicte en vne, & que la part, ou estoit nay le Belier, emporteroit sur l'autre.

Donc eussiez-vous les cœurs plus durs, que la corne de ce Belier: se pourront-ils point amollir? pour vous reconcilier

à vostre Præfect, & vous fleschir soubs luy, puis que par son authorité, il doibt emporter le dessus de ses inferieurs? *Quare conuertimini ad correptionem meam* : comme disoit la Sapience dans Salomon : *En proferam vobis Spiritum meum : & ostendam vobis verba mea : quia vocaui, & renuistis : extendi manum meam, & non fuit, qui aspiceret.*

Aussi n'est-ce point sans mystere, que l'escripture Saincte nous represente, qu'entre les Leuites, les enfans de Caath, *id est* FILII RVGÆ ET OBTVSIONIS, ne portoient les vases du Tabernacle, sinon enueloppez : & leur estoit deffendu d'en prendre la veuë à descouuert : liure des Nombres chapitre quatriesme.

Qui sont ces enfants de Caath? au front ridé? au sourcil r'enfrongné? au cœur rebours, & à l'humeur reuesche? pourquoy ne voyent ils que les estuis & couuercles des vases du Tabernacle? Est-ce pas que la contumace des esprits refractaires, les offusque de tenebres? & leur faict perdre la veuë de ceste lumiere d'enhaut? qui eust peu garantir leurs pieds de chopement? *Viam autem sapientiæ monstraui vobis : quam cum ingressi fueritis, non artabuntur* GRESSVS VESTRI, *& currentes non habebunt offendiculum.*

Autrement est-il à craindre, que comme les Philistins, *hoc est populi lapsi*, menerent l'Arche du Seigneur *ad Azoton, nempè ad deprædationem* : de mesmes par ceste cheute inesperée des Principaux de l'ordre, soudain la Regle du Pere S. François, ne soit mise en proye & desolation.

Hostibus eueniant conuiuia talia nostris!

Pourquoy ne desireray-ie destourner ce mauuais presage? puis qu'au Pseaume 144. qui se commence : EXALTABO TE DEVS : *versic. 14. Fidelis Deus in omnibus operibus, &c.* Rabi Selomo, & autres Talmudistes, croyent qu'en l'ordre Alphabetique des lettres d'iceluy, le verset commençant par NVM, auroit esté omis, à cause qu'il contenoit la prædiction de la

ruine du Temple? Et plusieurs se persuadent, que Dauid la préuoyant par esprit Prophetique: auroit saulté ces vers: comme regrettant qu'à cet esgard, Dieu ne fust que trop fidelle, & ferme en ses paroles: voires en ses menaces. Et tel est-ce pas le commun sentiment de l'humanité? és choses de funeste aduenture? Hé commét ne pourroit-elle arriuer en l'ordre de S. François? si les Conuentuels, vouloient tousiours persister au proiect de leur diuorce & separation? *Separatio enim*, disoit Optat Mileuitain, *sine exterminio fieri non potest.*

Esdras nous rapporte: qu'entre tant de milliers d'hommes, qui contribuerent de leur peine & industrie: à l'edifice du Temple du Seigneur: les seuls Thecuens, *non supposuerunt collum in opus Domini.* Et ne s'en faut estonner: le mot Hebreu de Thecuens, veut dire, *murmurantes*, *clangentes*, *obstrepentes*: Mais il faut dire auec Moyse: *murmur vestrum, non est aduersus me, sed aduersus Dominum.* Car sur quel subiect? & à quoy ceste opiniastreté? son ioug est-il pas souëf? & son faix supportable? *Adeò* (disoit Boëce) *nihil est asperum, nisi cum putes: contra autem beata est sors omnis, æquanimitate tolerantis.*

Prenez-donc courage, contre ceste pretenduë austerité, contre ceste rigueur imaginaire: *Per diem Sol non vret vos: neque Luna per noctem:* Il garantira vos pieds d'entorse: & fera croistre les roses soubs vos pas: *Erit vobis in vmbraculum diei ab æstu: & in securitate, à turbine & pluuia.*

Sinon: & au cas que la præsomptueuse opinion, du respect de vos habits Religieux, & de la rasure de vos testes: vous appreste matiere de fomenter vostre desobeïssance, soubs espoir d'impunité: *vt aliquando* (disoit S. Gregoire) *pro reuerentia ordinis, peccator honoratur*: est-il point à craindre, que n'arriue ce temps de la menace de Hieremie: *visitabo* (*dixit Dominus*) *super eos qui attonsi sunt in comam?* Ou si peut estre la tiedeur de vos cœurs: vous faict redoubler ceste froidure pour vos pieds: à l'opposite: vous pourroit-on sauuer de ce prognostic

de Iob ? QVI TIMENT PRVINAM : IRRVET SVPER EOS NIX?

Or vaut-il mieux destourner son esprit de toutes ces craintes : & conceuoir autre meilleure esperance: puis que suiuant Platon, au septiesme des loix : c'est la premiere solennité des prieres publiques: VT LICEAT BENE OMINARI: πρῶτον ἐν ᾠδαῖς εὐφημία, καὶ τὸ τῆς ᾠδῆς γένος εὔφημον ἡμῖν πάντῃ πάντως ὑπαρχέτω.

Les esclats en ont ja volé : les effects en seroient parus, & paroissent tous les iours.

Dat signum felix concordia, reddere castris
Victrices Aquilas : atque in tentoria cogi.

Et c'est chose fort aggreable *: ut ab Altore Deo*, AD RVRSOREM, *orbe reciproco quisque vestrum redeat.* D'autant que ce retour, à son principe : demonstre vne ardeur, à reprendre le droict chemin, duquel on s'estoit destraqué : par des sentiers obliques. *Magna res est amor, si ad suum recurrat principium* (disoit S. Bernard) *si suæ origini redditur, si refusus suo fonti, semper ex eo sumat, vnde iugiter fluit.*

Par ceste reuersion, chaque esprit pensera, & toute langue publiera : que vos cœurs n'estoient du tout alienez, ny vos sens peruertis: que le nerf optique n'estoit entierement affoibly, ny effacé en vous, que l'infirmité n'estoit à la mort : ains que l'Até Homerique, & le Genie de Schisme, & diuision, que la bourrasque & tempeste de l'vne & l'autre:

--- illa turbatrix inuida pacis,
Heu ! tantum subita vexauit clade Triumphum.

& s'est interposée entre mes desseins, & vos deportements, pour en retarder, ou tout à faict empescher le fruict tant desiré, l'issuë tant souhaitée. Et adonc, le Pere General vous dira, comme Ioseph à ses freres. *Nolite timere : num Dei possumus resistere voluntati? Vos cogitastis de me malum : sed Deus vertit illud in bonum: vt exaltaret me sicut impræsentiarum cernitis: & saluos faceret populos multos.*

Ou pluſtoſt ô Dieu ! ce n'ha point eſté pour mon exaltatiō: ains celle de voſtre gloire, & de voſtre Sainct nom, que i'ay affectionné de tout mon cœur: promeu de toutes mes forces, & pourſuiuy à rames & à voiles, l'execution d'vne ſi ſaincte Reforme. Pareillement ay-ie viſé à reſtablir cet Ordre Seraphique, autrefois ſi lumineux, en ſa ſplendeur premiere : à le releuer par deſſus les Cedres du Liban, les Cheſnes de Baſan: & pardeſſus le maſt des Nauires de Tharſe. Et puis qu'il ny a vœu qui ne demeure fruſtratoire de ceſte part, ſans l'ayde de vos mains: vous oſeray-je point addreſſer ceſte priere: que vous fit S. Cyprian, à l'heure de ſon Martyre?

Da, ne quis iners ſit de grege, quem tuum regebam,
Ne cadat impatiens pœnæ, titubet-ve quis tuorum :
Incolumem vt numerum reddam tibi, debitumque ſoluam.

ou cete autre tracée en vers, par ſon Cōpatriote S. Auguſtine:

Siſte vagas mentes per deuia multa ruentes:
Da fontem luſtrare boni, da luce reperta,
In te conſpicuos animi defigere viſus.

C'eſt la ſeule eſperance, qui me conſole, en ceſtē affliction, ſoufferte volontiers pour voſtre ſeule amour:

O nomen prædulce mihi, lux & decus, & ſpes!
Præſidiumque meum! requies o certa laborum :
Blandus in ore ſapor, fragrans odor, irriguus fons.

Ouy, non pour autre reſpect, ains pour voſtre amour ſeule. Car qu'eſt-ce que i'ayme, quand ie vous aime ? Non l'eſclat d'vne pourpre Hierarchique, non les perles & pierreries d'vne Mithre: nō les riches reuenus d'vne Croſſe, non la douceur & melodie des loüanges, non la manne, & le miel des compliments & ſalutations: non le plaiſir & contentement de veoir des peuples infinis, ſe courber & fleſchir ſoubs mes commandements: *an ex eo bono quod communiter à te datur, liceat gloriari priuatim?*

Mais bien en vous cheriſſant: (car ie ne le puis diſſimuler:) ie che-

ie cheris vne eſpece de lumiere, ſçauoir celle qui me donne l'ouuerture de ceſte direction : vne melodie, qui me faict chercher pareille conſonance en tout l'ordre Seraphique : & vne bonne odeur, de tout ce qui eſt plus aggreable, en la vie exemplaire des vrais Religieux. Ie cheris tout cela, & auec paſſion : mais en l'interieur de mon ame, auquel vous me voyez agoniſer pour le ſalut de mes Freres, & de moy : & à cet effect bruſler d'vn iuſte zele : *in illo receſſu interioris hominis, vbi fulget animæ meæ, quod non capit locus : vbi ſonat, quod non rapit tempus : vbi olet quod non ſpargit flatus, vbi ſapit quod non minuit edacitas : & vbi hæret, quod non diuellit ſatietas.*

Si par voſtre grace : ie puis obtenir l'accompliſſement de ces miens vœux, & ſouhaits ſi ardants : alors quel excez d'allegreſſe, quelle clameur de ioye & de triomphe?

Quos ſpargam flores? quibus inſertabo coronis
Atria? quæ feſtis ſuſpendam pallia portis?

alors toutes les amertumes du paſſé, me deuiendront douces, & aggreables : mes angoiſſes ſe conuertiront en pleniere allegeance, & le triſte ſouuenir du paſſé, s'eſvanouïra, s'enfuira plus viſte que le vent. *Pyctes ipſe iam non queritur, dolere ſe non vult, corona premit vulnera, palma ſanguinem obſcurat, plus ſe amat victoriatum, quàm iniuriatum. Hunc tu læſum exiſtimabis? quem vides lætum?*

Voila donc ſon loyer pour vn combat de pouldre. Mais ô Dieu! pour des œuures meritoires, outre les inſignes recompenſes que vous donnez çà bas, & qui ſurmontent toutes celles des mortels : il y en ha vne finale, & vne palme eternelle, que vous reſeruez-là hault, à ceux qui par les degrez des vertus en vertus, y aurōt ſceu heureuſement atteindre. Or ſi c'eſt ce pourquoy ie me trauaille, pourquoy ie ſuë, à quoy i'aſpire, & pourquoy ie ſouſpire : auray-ie ceſte aſſeurance de vous, ô le ſouuerain des biens, d'y pouuoir paruenir? Et vous expoſeray-ie mō ecſtaze, és propres vers du grãd Prelat d'Hippone?

Ad perennis vitæ fontem, mens ſitiuit arida.
Clauſtra carnis præſto frangi, clauſa quærit anima.
Gliſcit, ambit, eluctatur, exul frui patria:
Nam quis promat ſummæ pacis quanta ſit lætitia?
Vbi viuis Margaritis ſurgunt ædificia?
Flos perpetuus Roſarum, ver agit perpetuum:
Candent Lilia, rubeſcit Crocus, ſudat Balſamum:
Virent prata, vernant ſata, riui mellis influunt.
CHRISTE, *Palma Bellatorum, hoc in Municipium,*
Introduc me: poſt ſolutum militare cingulum.
Fac Conſortem donatiui beatorum Ciuium:
Probes vires inexhauſto laboranti prælio.
Vt quietem poſt præcinctum, debeas Emerito:
Teque merear potiri ſine fine præmio. Amen.





LES GYMNOPODES, OV DE LA NVDITE DES PIEDS,

Diſputée de part & d'autre:

Par Me. SEBASTIAN ROVLLIARD, de Melun, Aduocat en Parlement.

PARTIE NEGATIVE.

TOVT auſſi toſt que le corps du Monde, ayant le chef orné de ſes Sphæres cœleſtes, les bras targuez contre le flux & reflux de la Mer: & ſes pieds eſtablis ſur le dos de la maſſe terreſtre: reſſentit par ſa droicte poſture: qu'il auoit au poinct du millieu, pris vne ſolide, & ferme conſiſtance: neantmoins, ſelon le dire d'Anaxagoras: de ſon mouuement propre; il ſe pencha vn peu du coſté du Midy: ἐκ τοῦ αὐτομάτου, εἰς τὸ μεσημβρινὸν αὐτοῦ μέρος, pour r'allentir, & moderer le cours trop rapide, venant de l'Aquilon: & de

peur, que par vn excez de froidure, tout fust inhabité: ou par vne insupportable vehemence de chaleur, tout broüy, tout seché:

--- neu fortè sacer tot ab ignibus Æther,
Conciperet flammas, totusque ardesceret Axis.

C'est donc le costé, vers lequel, entre la trop excessiue ardeur des vns; & trop defectueuse morfonture des autres: les Peres Conuentuels, de l'ordre de sainct François, requierent tous ceux, qui presteront l'oreille à ceste cause: de se vouloir fleschir, de se vouloir tourner: affin d'obuier, à la ruine, & desolation de la plus florissante maison & famille, qui soit sortie de l'estoc de ce grand Patriarche: & à la naissance de laquelle, fut dict par bon presage:

O nunquam peritura cohors! ô debita summo
Progenies cœlo: nullisque obnoxia fatis!

Aussi ne peuuent-ils esperer que tout bien, de ce costé Meridional; puis qu'il porte le symbole de faueur & clemence: qu'en signe de ce: lors que Dieu iugea nos premiers Peres, il s'enclina vers iceluy: *& deambulauit in Paradiso, ad auram,* POST MERIDIEM: que le Patriarche des fidelles, alloit de Midy, en Bethel: & qu'en somme, suiuant la tradition des Hebreux: c'est le costé, d'où viennent les gracieuses & douces influences: *vnde Auster perflat hortum: & fluunt Aromata illius.*

En suite dequoy, vient-il à souhaiter: qu'ayants les Auditeurs l'esprit attrempé de ces vapeurs souëfues: & le cœur despouïllé de toute sinistre passion: ils se mettent à examiner, si ces Religieux, qui ont professé la regle Seraphique, non au pied de la lettre: ains selon les dispenses des SS. Peres: lesquels ont eu autant de pouuoir de la modifier; qu'ils auoient eu, de l'homologuer en sa rigueur, la premiere fois, qu'elle fut establie: & si entre ces dispenses, estant celle de la deschaussure & nudité des Pieds, ils sont pas asseurez en cons-

cience, & ſans ſcrupule; à faire pauois de ceſte grace pleniere, du chef viſible de l'Egliſe: attendu qu'à luy ſeul, pour vſer des termes de S. Ignace, en l'Epiſtre aux Philippiens: les ſaincts des ſaincts, ont eſté baillez en garde ſuperlatiue: & qu'à luy ſeul, Dieu auroit voulu confier le ſéel de ſes ſecrets: ὁ πεπιστευμένος τὰ ἅγια τῶν ἁγίων: ὃς μόνος πεπίστευται τὰ κρυπτὰ τοῦ θεοῦ.

Qu'ils aduiſent: ſi par vn Delegué, venant du Siege d'iceluy: mais ſans mandement precis: auroit peu eſtre rien attenté, ou innoué, au preiudice de ceux, qui ſe ſont appuyez ſur ceſte puiſſance Hierarchique: laquelle és choſes ſpirituelles, donne la loy à tout l'Orbe Chreſtien: & ſpecialement oblige les Generaux des Ordres, à luy deferer toute ſubmiſſion. *Quid enim iniquius,* (diſoit S. Auguſtin) *quàm velle ſibi obtemperari à minoribus, & nolle obtemperare Maioribus?* Ou qu'ils reſoluent, ſi entre ces deux extremitez, des Papes permettants d'vne façon: & du General prohibant de l'autre: le plus ſeur ha point eſté pour ces Religieux: de s'eſtablir fermement ſur la pierre angulaire:

---cuius fundamine primo,
Res Romana valet: dum Præſide pendet ab vno.

En fin concluēt & decidēt: ſi ne plus ne moins que Sanſon, promit double paire d'habits, à ceux qui luy pourroiēt reſoudre ſon Probleſme: ainſi ceſte chauſſure, leur ayāt eſté octroyée par diſpenſe, en faueur de leurs penibles eſtudes, & actes Theologiques: & de temps immemorial, du moins auant le dernier centenaire, l'ayants par eux portée, en public, & au veu d'vn chacun: ils ont pas iuſte ſubiect d'en vouloir retenir l'vſage, & conſeruer ceſte longue poſſeſſion: voires y ſont d'autant plus obligez: que puis que par les loix Imperiales, les ſoldats de la Milice terreſtre, eſtoient punis, *ſi fortè humerale, vel* TIBIALE *abieciſſent:* à l'oppoſite les ſoldats de la milice Cœleſte: doiuent eſtre exempts de telle, ou autre peine: ſi ſuiuant le precepte de ſainct Paul, en ſon Epiſtre aux Ephe-

ſiens : *maneant* CALCEATI, *ad præparationem operis Euangelij.*

Alors ceux qui entreront en ces iuſtes conſiderations ; vray-ſemblablement ne prendront garde aux pieds de ces Conuentuels : pour ſçauoir s'ils ſont nuds : ny à leurs eſpaules ; pour deſcouurir s'il y ha des æles, qui les enleuent haut : veu qu'au moins deux des ſix, deuroient ſeruir à leur couurir les pieds : ny à leurs mains pour recognoiſtre, ſi elles ſont emprainctes de Stigmates ignées ; qui puiſſens eſchaufer l'interieur de leurs ames, à vn ſurcroiſt d'extreme deuotion. Car qu'eſt-ce que du regard de l'exterieur tout ſeul ? & quelle foy, à ſa ſimple apparence?

Quid ? ſi quis vultu toruo ferus, & PEDE NVDO,
Exiguæque Togæ ſimulet textore Catonem:
Virtutem-ne repræſentet, moreſque Catonis ?

Trop bien, qu'à l'oppoſite : on apperceura ces Conuentuels, par toutes ſortes d'exercices vrayements loüables & ſerieux : & par l'aſſiduité de leurs eſtudes, leçons, & diſputes, continuées du iour à la nuict, & de la nuict au iour : executer & accomplir ce que Rabi Ioſé, fils de Ioëzer, ſouloit conſeiller : de ſe pouldroyer dans la pouldre, tracée par les pieds & & veſtiges des Sages : והוי מתאבק בעפר רגליהם.

Et d'ailleurs : puis que les æles des Seraphins : ſelon les Theologiens, ſont les forces, qui les portent, ou ils veulent, par intelligence purifiée, & amour tres parfaict : ils apprendront que ces Conuentuels n'en ſont pas deſgarnis : & qu'auec ces æles, ils ſçauent atteindre l'eſſor de ces Oiſeaux : qui non comme les autres volent deſſoubs, ains ſelon les Hebreux, au premier de la Geneſe, deſſur la face du firmament, על פני רקיע: *Aues cœli*, dont parle l'Eccleſiaſte au chapitre dixieſme, *quibus datum eſt portare vocem, & pennis quas habent, annuntiare ſcientiam.*

Dauantage, auront vn extreme plaiſir, de recognoiſtre en

eux, des Stigmates, non pas ces affectées, que reprouue le Leuitique: ny celles de l'ostentation de ce faux Prophete, auquel, comme on demandoit dans Zacharie: *quæ sunt plagæ istæ, in medio manuum tuarum?* Sa responsce estoit: *his plagatus sum in domo eorum, qui diligebant me.* Mais de ces playes & blessures, lesquelles leur sainct Patriarche, & ceux qui apres luy ont plus zelé sa regle & discipline: ont desiré estre plustost empraintes au fonds de leur cœur: que sur le dehors de la superficie: ces playes desquelles disoit S. Augustin: *Sagittasti domine, cor nostrum, charitate tua: & gestauimus verba tua transfixa visceribus.*

Affin qu'encores qu'il soit expedient, que la pieté, mesmement pour l'exemple, se descouure au dehors: & pour vser des termes de S. Bernard, *sicut seminat Angelis gaudium, per occulta suspiria, sic hominibus bonum exemplum seminet per bona opera:* neantmoins ils prennent leur principal contentement en leur interieur: & sentent vn feu caché, tellement operer au dedans: qu'il les esmeuue, qu'il les eschaufe à l'amour diuin: mais sans qu'aucune nudité, ou froidure forcée, leur face courir ce danger, dont parle Iob: *Ne ad* NIMIVM CALOREM *transeant* AB AQVIS NIVIVM: ains de leur volonté propre, & d'vne franche allegresse, ils soient eslancez de la terre au Ciel: de mesmes que celuy, auquel on souloit dire en son Enthousiasme:

----cum sacra tuas torrebit flamma medullas:
Sis felix: cœli sis in amore potens.

LA VERITE' EST: qu'en Decembre 1621, lors qu'il pleût à leur Reuerend Pere General: de les venir visiter, en leur grand Conuent de Paris: ainçois en cet autre Bruchium d'Ægypte: appellé par Ammian Marcellin: le souuerain Domicile des hommes de lettres, & de vertu: n'y auoit pas vn d'entre-eux, ny grand ny petit: qui sur l'aspect de sa vie exemplaire: & respect de son authorité: ne se sentist feru d'vn merueil-

leux aiguillon de l'imiter, & ensuiure : & luy rendre entiere obeissance : voires à sa veuë de redoubler leurs forces, aux plus salutaires exercices de toute deuotion: & comme enfants bien nez, de donner ce singulier contentement à leur Pere spirituel : *cum anima Patris*, selon qu'on disoit de Ioseph : *ex anima filij pendeat* : N'estants en outre à sçauoir & apprendre : que les Peres Visiteurs, sont comme des nuées : *si bene excipiantur, irrigant : si malè, tot cadunt laquei.*

Aussi, ont ils esté posterieurement aduertis : & deuëment informez, par personnes d'honneur : que le premier dessein, de leur Pere General, auoit esté de faire vne entrée pacifique: non par vne contraire dissimulation,

Pacem orare manu, & præfigere puppibus arma,

ains par esprit de douceur, & æquanimité, *tanquam filijs vti temperanter, tanquam subditis obtemperanter, nullo, intemperanter.*

Du moins : que son intention estoit, de ne rien agir par contraincte, ou force Despotique : ains porter la main de sa Reforme, là où il verroit leurs volontez se tourner d'elles-mesmes : sans rien attenter, ne innouer aux vœux solennels de leur profession. De leur part aussi, la submission qu'ils desiroient luy rendre, n'estoit : qu'à l'arraisonner de ce langage, comme dans Blesensis: *Tu verò Pater, iam iam clementer adspira: confirma, quod in nobis trepidat: quod frigescit, accende: quod nutat, consolida : doce, quod desipit : erige quod desperat : collige, quod vagatur : quod superbit, humilia : excita, quod lentescit : & illumina, quod caligat.*

Mais comme on rapporte de Phocion : que voyant autrefois l'Athenien Archibiades: capter la bien-veillance du peuple, auec son crin espais, à la mode ordinaire de Sparte : luy dit : que ne te faisois tu donc au pré-allable raire la barbe : si tu en voulois venir là ? Au cas pareil : aduint-il, que deux ou trois de la maison, voyants leur Pere General, auec la Cappe, & nuds pieds : soit pour se conformer à son exemple, ou par

autre dessein : peu de iours apres, se presenterent à luy, en mesme accoustrement : comme de quelque costé, qu'on tourne le miroüer:

Res ibi respondent simili forma, atque colore.

Certes de commandement expres, n'en auoient-ils aucun : veu mesmes que l'Hyuer estoit lors fort rude,

--- geluque
Flumina constiterant acuto.

Seulement se proposerent-ils l'obiect, de leur Pere General : lequel au retour de sa visite, en l'vne & l'autre Hesperie, climat plus doux, & temperé : ayant trauersé le Languedoc, & la Touraine: où luy mourut l'vn de ses Secretaires de froid, & de fatigue : en fin, s'estoit venu rendre à Paris : là où ayant seiourné quelque temps : luy-mesme esprouua en sa propre personne, ce que le Dieu de la froidureuse Thrace, remonstroit à Mercure, enuoyé deuers luy :

---- an hunc Germane sub axem
Sponte venis? hyemesque meas? cui roscidæ iuxta
Mænala? & æstiui clementior aura Lycæi?

Neantmoins s'estant apperceu, que sur son modelle, deux ou trois, comme ha esté dict : s'estoient de leur mouuement propre, portez à ceste nudité de Pieds: non seulement il se resolut d'y perseuerer: pour ne se departir de l'austerité à luy commune & familiere : ains en outre, par vne inionction precise, statua, que grands & petits, eussent à faire le semblable. Soudain à cause de ceste nudité non professée, & pour l'aspreté de la saison, grand bruit au cloistre : & ceste clameur maintefois redoublée : MORS IN OLLA, VIR DEI. Flesschissez ceste rigueur, & addoucissez ceste amertume : OS TVVM SVMVS, ET CARO TVA.

On le supplia d'accomplir, ce que le Prophete Osée, sembloit auoir specialement figuré, pour la discipline de l'Ordre des Cordeliers. IN FVNICVLIS, TRAHAM VOS IN VINCVLO CHA-

RITATIS. Que ceste Charité paternelle, & ensemble fraternelle, que ce Genie amiable le deuoit plustost semondre, à tenir *ex sapientia modum;* & prendre la voye de douceur, qu'à les iecter abruptement & inopinement en ceste extremité. *Male vim suam potestas aliorum contumelijs experitur* (disoit Pline au huictiesme de ses Epistres) *malè terrore veneratio acquiritur: longéque valentior amor, ad obtinendum, quod velis, quàm timor: nam timor abit, si recedas, manet amor: atque fit, vt ille in odium, hic in reuerentiam vertatur.*

C'est pourquoy en la mesme Epistre, exhortant son amy Maximus, enuoyé par l'Empereur, pour regler & ordonner la Prouince d'Achaie: à prẽdre garde au naturel des peuples: se conformer aux diuersitez qu'il y pourroit trouuer, & leur conseruer à chacun, leurs franchises & anciens priuileges: *vides,* luy disoit-il, *à Medicis, quanquam in aduersa valetudine, nihil serui ac liberi differant, molliùs tamen liberos clementiúsque tractari.*

Aussi Pacatus en son Panegyrique à l'Empereur Theodose; venant à recommander le moyen qu'il auoit tenu, à son entrée au regime de l'Empire, pour reformer les licences, & desbauches de sa Cour: entre autres Eloges d'honneur, n'oublie pas celuy-cy: *Alienis vitijs corrigendis curam adiecisti,* IDQVE MODERATE': *vt* SVADERE *potiùs honesta, quàm* COGERE *videreris:* & l'issuë en auoit esté si heureuse & fauorable, *vt quod difficillimum est in natura,* EMENDASSET VOLENTES. *Sic est enim, sic est: exasperat homines* IMPERATA CORRECTIO.

De vray, que ne peut la persuasion, au prix de la contraincte? & l'attrait volontaire, au prix d'vn effort violent? Autresfois Borée, & le Soleil, ayants faict gageure, à qui feroit plustost despoüiller l'homme: Borée n'en peût venir à bout, auec son souffle impetueux, qui tout à rebours, embarrassoit les habits d'iceluy, & les resserroit l'vn sur l'autre. Veu qu'au contraire, le Soleil, par vne chaleur doucement inspirée, luy fit oster, & mettre bas, premierement le manteau, puis pour-

poinct, & chemise : Mais comment le Soleil, ne se fust-il moderé à ceste occasion ? veu que selon S. Ambroise, au second de l'Hexameron: *frequenter videmus solem madidum, & rorantem, in quo euidens dat indicium, quod alimentum sibi aquarum*, AD TEMPERIEM *sumat*?

Donc quel autre expedient de leur faire quitter la guestre & le soulier ? Car au lieu, que l'esprit de l'homme, traisné par force, se rend d'ordinaire contumax & reuesche:

---non colla iugo, non aspera præbet
Ora Lupis : Domini que negat captiuus inire Imperium :

Tout à l'opposite, venant à estre traicté doucement, & de façon benigne & moderée, ny ha rien de si doux: & se laisse emporter, où l'on veut : il se fleschit, il deuient soupple :

---ceditque : vt Hymettia Sole
Cera remollescit, multas quæ pollice tracta
Vertitur in facies.

Partant quel pouuoit estre l'effect de ce temperament: pour induire & attirer les Peres Conuentuels à ceste nouueauté, à ceste deschaussure ? qu'à leur proposer au pré-allable son Decret en public? pour estre veu & cogneu d'vn chacun? *Plerumque enim vtile est*, selon Symmaque, *in publicam proferre notitiam, quod velis esse correctum : vt denuntiatione futuri periculi, ad consulendum cunctorum cura moueatur.* Et consequemment à cet effect leur bailler le loisir d'assembler leur Conseil public, appellé Discretoire ? *Etenim mihi, persuadere non possum,* disoit le Pline pré-allegué : *quin & cum multis, & sæpe, tractandum sit : quod placere & semper, & omnibus, cupias.*

Consideré que selon Aristote, en ses Rhetoriques au Roy Alexandre : de toutes les choses humaines, la Consultation est la meilleure, mesmement és affaires d'importance. Et à plus forte raison, en celles, où il va du repos de la conscience, & du salut de l'ame : esquelles la Pronœe, vaut mieux, que la Metanœe ; c'est à dire selon Epicharme, esquelles il est plus

ſeur de preuoir & deliberer, que de ſe repentir, apres vne trop legere precipitation: οὐ μετανοεῖν, ἀλλὰ προνοεῖν χρὴ τὸν ἄνδρα τὸν σοφόν.

Autrement ſeroit-ce choſe eſtrange, qu'au paſſé, quand on vouloit mener les Lacedæmoniens en quelque expedition de guerre: au pré-allable leur faiſoit-on celebrer vn ſacrifice à Iupiter Hegetor, ou Conducteur: & que l'on ne permiſt à ces Peres, d'entrer en congregation iuſte & legitime: du moins pour implorer la grace de celuy, qui ha promis d'inſpirer, & darder ſes rayons, ſur telles compaignies, aſſemblées en ſon nom:

---quibus ille arcana recondita mentis
Ambit: & electos vocat in præcordia ſenſus.

Veu meſmes, que ſi la raiſon eſt vn autre dard à l'homme: & la prudence, au dire d'Iamblique, vn autre œil à l'eſprit: quoy donc quand pluſieurs poulſez de bône intention, viennent conioinctement à contribuer de l'vne & l'autre? qu'en peut-il arriuer qu'vn heureux & plauſible ſuccez? Hé! quelle ha eſté par le paſſé, l'eſpreuue du bien de ce Diſcretoire, ſelon les occurrences?

---vbi collecti Patres, qui rebus in arctis
Conſulerent? natiſque darent ſolatia morbis?

Au reſte: le ſubiect d'y entrer eſtoit icy tout apparent: On leur vouloit faire quitter vne chauſſure, en laquelle ſans remonter aux ſiecles plus eſloignez, le Pape Iules ſecond, y ha cent ans & plus, les auoit confirmez. De meſmes, le Pape, *Pius quintus*, bien qu'auſtere Conſeur des regles Monaſtiques, par ſes Bulles du ſixieſme May 1566, addreſſées au Pere Commiſſaire de Rome: Et entre les plus modernes, Clement huict, par le contenu en ſes Bulles, addreſſées au Reuerend Pere François à Soſa, lors leur General: qui tous ont declaré, les Conuentuels n'eſtre ſubiects ſoubs peine aucune, à ceſte deſchauſſure, & NVDITE' DES PIEDS.

De maniere, qu'il ne se faut esbahir, si l'an 1502, leur General Delphin, estant venu en leur maison à Paris, pour faire sa visite, luy chaussé, les souffrit chaussez: comme on void par la representation du Tableau, qu'à son departement, il fit apposer, au mur Meridional de leur grand Chapitre à Paris. Et en outre: ceste mesme chaussure, leur ha esté pareillement laissée, par leurs autres Generaux, A messana, de Chesfontaines, Atrechaud, de Parme, Gonzague, & Catalagerrona, ce General, qui en l'année 1598, moyenna la paix, entre la France, & l'Espagne: & depuis fut faict Patriarche, soubs le titre de Constantinople. Qui donc oseroit offenser la memoire de si grands personnages?

---nec tremeret Fabios, durumque Catonem?
Et Scauros? & Fabritios?

Dauantage, TRES-REVEREND PERE, on vous fit veoir au haut du mur, qui est à l'entrée senestre du mesme grand Chapitre: vn Tableau fort ancien, & remarquable, peinct contre la muraille, auquel frere ALEXANDRE DE HALLEZ, Cordelier, appellé par le Pape Innocent quatriesme, le Docteur irrefragable: & qui florissoit enuiron le temps de nostre sainct Louys: est representé apres le naturel, assis dans vne chaire, vn poulpitre deuant luy, & vn liure dessus: luy comme enseignant plusieurs Auditeurs, seants sur des bancs deuant luy: & entre iceux par excellence, les premiers assis, sainct Thomas d'Aquin, de l'ordre de sainct Dominique, & S. Bonauenture Cordelier, ainsi nommé, lors qu'il fut faict general de l'ordre Seraphique: car son vray nom estoit, Eustache du Bain-Royal.

Sa chaussure paroist euidemment soubs sa robe, comme soubs celle de cet insigne Alexandre de Hallez. Duquel si vous auez daigné, releuer en marbre la tombe & sepulture, à l'entrée de la nef de l'Eglise du Conuent: on peut à meilleur droict dire de vous, qu'autrefois de Cæsar, restablissant les sta-

tues de Pompée, qu'en releuant la memoire de ce Hallez, vous auez eternisé la vostre.

Mais en somme: le spectacle de ce Tableau, vous deuoit-il point au moins desmouuoir de vostre nouuelleté? Car nous lisons dans Athenée, au quatriesme de ses Dipnosophistes; que comme certain iour, les Lacedæmoniens, voulurent faire couper quelques chordes de la lyre de Terpandre: lesquelles ils disoient estre irregulieres, & supernumeraires: pour toute deffence, il ne fit autre chose, que leur monstrer vn Tableau, auquel estoit peint Apollon, tenant en main sa lyre, auec pareil nombre de chordes, & en semblable assiette. Là dessus, il fut aussi tost mis hors de Cour: & enuoyé absoubs, *candidis calculis*.

Pourquoy cet autre Tableau, ne pouuoit il enuers vous operer mesme effect? *an non decuit*, disoit Pline, *revereri gloriam veterem? & hanc ipsam senectutem, quæ in homine venerabilis, in vrbibus (imo & in Ordinibus) sacra est?* Et failloit-il point pour le respect de ces grands personnages, approuuer en leurs successeurs vne chaussure, par laquelle vray-semblablement ils n'eussent voulu faire tort à leur conscience? ny offenser leur regle?

O Apelles! ô Zeuxis Pictor! cur numerò estis mortui?
Hinc exemplum vt pingeretis: nam cæteros nil moror.

C'est vn precepte de sainct Paul: *Patres nolite filios ad iracundiam prouocare*: comme n'estant raisonnable, que soubs ombre du respect superlatif qui leur est deub: ils se iectent en des excez insupportables à leurs inferieurs. Quelle apparence donc d'irriter ces Conuentuels, par ce nouueau remuëment, & encores attenté en vn temps si mal propre, si rude, & importun?

Turbatæ mentes: imperfectusque Deorum
Cessit honos: ruptis linquunt Altaria sacris.

Aussi toutes soudaines mutations, disoit Platon comme

les secousses des humeurs du corps humain; sõt perilleuses en vn estat public. Cause, que Numa Pompilius, refusa de prime abord, la Royauté des Romains, à luy offerte par leurs Ambassadeurs: pour la crainte qu'il eut, de rien innouer en leur estat: lequel neantmoins eu esgard à l'humeur feroce du peuple, il sçauoit requerir vne autre & nouuelle discipline, qui le disposast plus à la religion, qu'à l'exercice des armes, voires qu'à cet effect, *ignorantiam protelauit in occasionem, & conscientiam corrupit in dissimulationem, aut vtrumque.*

Du moins, s'il en faut venir à ce change, comme quelquefois il est necessaire: & que les affaires du monde sont en perpetuel bransle, vertige, & mouuement: Xenophon conseille fort bien de ne se iecter abruptement d'vne extremité à l'autre, ains laisser vn millieu entre-deux. Il en allegue l'exemple des quatre saisons, dont l'Esté chaleureux, ne succede immediatement apres le froid Hyuer: ains par l'entremise du printemps, participant des deux, & ainsi de l'Hyuer, qui vient apres l'Automne intercalaire:

---simul
Pomifer Autumnus fruges effuderit: & mox
Bruma recurrit iners.

Pour ce mesme subiect, selon Philon le Iuif, le Soleil ne se presente à nous, qu'à trauers l'air opaque, autrement si d'vn droict aspect, il frapoit nostre veuë: au lieu de nous esclairer: ils nous offusqueroit. Et à ce propos, elegamment Tertullian. *Periculosa sunt, quæ magna sunt, si repentina sunt. Nam etiam lux solis subita post tenebras, splendore nimio insuetis oculis non ostendit diem, sed potiùs faciet cæcitatem. Quod ne in damnum humanorũ contingat oculorum, paulatim disruptis & dissipatis tenebris, ortus luminaris istius mediocribus incrementis fallenter adsurgens, oculos hominum sensim adsuefacit ad totum orbem suum ferendum, per incrementa radiorum:* GRADATIM ENIM ET PER INCRE-

MENTA, FRAGILITAS HVMANA REGI ET NVTRIRI DEBET.

Et sur ceste mesme consideration : suiuant Pline en son histoire naturelle : *Ex nimio rigore Saturni, & nimio ardore Martis, interpositum Iouis Sydus salutare est.* Et en vn autre endroict, pour pareille efficace de ce temperament : *Sol partitis vicibus anni Brumalis abscedit : vt noctium opacitate terras reficiat, exusturus planè.* Ce qui nous doit facilement persuader, que ç'a esté par semblable, ou plus haute prouidence : que nostre Seigneur, vray guide & recteur de ce Soleil, ainçois le Soleil mesme, & Soleil de Iustice moitoyenne entre-deux-extremitez : n'ha pas faict succeder la loy de grace ou Euangelique, directement, & sans moyen à celle de rigueur, ou Mosaique : ains par l'interposition de la Prophetie, moyenne entre les deux.

Icy tout à coup : & sans l'entre-mede d'vn an de probation, tres-instamment requis : on ha voulu iecter ces Conuentuels d'vne extremité à l'autre : *& cum libentiùs pudor adnuere soleat, quod cum fiducia postulatur*, disoit Symmaque : icy rien d'octroyé, icy tout refusé. Et de là tant de bruits & clameurs. Car Phison l'vn des quatre fleuues du Paradis terrestre, qui signifie mutation de bouche: est dict circuir la terre d'Euilath, *id est, terram parturientis vel dolentis*, d'autant que tous enfantements de noueautez fascheuses, causent de pareilles trenchées, que celles des Ilithyes : & ouurent la bouche à telles ou semblables doleances.

Eheu? quid tumidum subitis concursibus æquor,
Astræi turbant, & eunt in prælia Fratres?

TRES-REVEREND PERE. Il est escript au trentetroisiesme chapitre de la Genese: que les deux freres Esau & Iacob; ayãts faict leur entre-veuë ; Esau pria son frere, qu'ils peussent ensemble marcher de cõpagnie. Mais Iacob s'en excusa honestemẽt: & luy dit: *Nosti, Domine mi, quod paruulos habeam teneros,*

& oues

& oues & boues fœtas mecum, quas si plus in ambulando fecero laborare, morientur vna die cuncti Greges.

Seroit-il possible, que vous eussiez moindre sentiment d'humanité, vers si grand nombre de vos Enfans spirituels, & tant de pauures Estudians? qu'auroit eu ce Patriarche enuers ses bestiaux, & que parmy vn si grand trauail de iour & de nuict, vous eussiez moindre esgard à leur soulagement? veu mesmes qu'il est deffendu par les loix Imperialles, *ne plus iusto equi onerentur aut veredi. l. quoniam C. de cursu publico?* D'ailleurs sçauez vous point, que dans Platon *in Euthyphrone:* vn Maistre Naxien, fut deferé en Iustice? pour auoir laissé mourir de faim & de froid, l'vn de ses domestiques? ὑπὸ λιμοῦ καὶ ῥίγους καὶ τῶν δεσμῶν.

Ce n'est point enchanterie, que du trauail des hommes, & par especial, de ceux qui estudient:

Ac quos nocturnis iuuat impallescere chartis.

Les Magiciens de Pharaon, peurent contr'imiter, le premier & second des miracles de Moyse. Mais quand ce vint au troisiesme des Cinyphes, qui naissent de la sueur des hommes: iamais ils n'y sceurent aduenir: là ils demeurerent courts, & recongneurent l'impuissance de leurs vains artifices. Car encores vn coup, ce n'est point enchanterie, ce n'est point illusion, que de la sueur & peine de l'estude. L'esprit y est gesné, les nerfs du corps tendus, les forces naturelles y sont consommées, le corps attenué.

Vox tenuis, tardique gradus, oculique iacentes.

Tous plaisirs du monde y sont abdiquez, la fatigue se renouuelle de moment en moment: voires deuient infinie: tout de mesmes que le desir d'apprendre est infiny: *quod in multa sapientia*, dict l'Ecclesiaste, *multa sit indignatio, vel molestia.* Et si à tout cela par surcroist d'affliction, vous adioustez encores la faim & le froid: reduisez-vous pas ce pauure corps organique à succomber, & perir à la longue? Consideré qu'il

n'eſt pas ny de fer, ny d'acier: & quand il le ſeroit, pourroit-on le garantir de l'iniure du temps? qui ronge, & mine le fer? ſape & briſe les Roches?

Nec magis aſſiduo vomer tenuatur ab vſu:
Nec magis eſt curuis Appia trita rotis.

De là ceſte plainĉte du Poëte, & faite à bon eſcient?

En: me debilitat ſeries immenſa malorum,
Ante meum tempus cogor & eſſe ſenex.

Et ceſte autre procedée d'vne pareille angoiſſe.

Contudit ingenium patientia longa malorum,
Et pars antiqui magna vigoris abeſt.

Pourquoy donc tant greuer de pauures Religieux? de ſi lourdes fatigues?

Subducunt oneri colla peruſta boues.

C'eſt le ſommaire des Remonſtrances, que les Peres Conuentuels, faiſoient ou pouuoient faire à leur Superieur: & non beaucoup eſloignée de celle-cy dans Seneque: *Nimis alta promittitis, nimis dura præcipitis: nos Homunciones ſumus: omnia nobis negare non poſſumus* Et partant eſtimoient qu'à la longue, ſa Reuerence, les pourroit prendre de bonne part: puiſque ſelon Symmaque: *non poteſt eſſe culpabilis querimonia, quę ex iniuria valetudinis, non ex voluntate deſcendit.*

Ioint: que ſainĉt Iuſtin le Martyr conſeilloit en ſon Parænetique, & par tres-bon aduis: que celuy qui entreprendroit de corriger les autres de leurs fautes, pour l'authorité, qu'il exerceroit ſur eux: de l'autre part, euſt à receuoir benignement leurs plainĉtes & doleances. A quoy ſemble reuenir cét autre precepte de l'Eccleſiaſtique: *Rectorem te poſuerunt, noli extolli: eſto in illis, quaſi vnus ex ipſis.* Car l'homme ſage, qui deſire tirer profit condigne de quelque loüable deſſein, par luy conceu ou projecté: ne doit tant regarder à ce qu'il s'imagine pouuoir par ſa pré-eminence, comme à meſurer les forces de ceux, deſquels il veut eſtre obey. *Vetus eſt verbum in*

consolatione amicorum : VELLEM VT VELLES. Et fit-on autresfois estat à Rome, de ce grand Pompée, qui en vne perplexité d'affaires, ne refusa de s'accommoder, de se fleschir à tout.

Quæque dari voluit: voluit sibi posse negari.

A plus forte raison donc, le souuerain Prefect d'vn ordre Monastique, se doit-il rendre æquanime & traictable : ne fust-ce en outre, qu'à l'exemple mesme de ce pré-dominant Legislateur de l'Vniuers, qui par expres, graua ses dix Commandements, dans deux Tables de Saphir : à cause, disent les Hebreux ; que ceste pierre est comme terrestre & massiue en sa lueur : & que le choix d'icelle estoit vn symbole mystique, pour tesmoigner, qu'il vouloit par vne demission spontanée, rendre sa loy perceptible aux Neophytes, & peuples non encores initiez, aux mysteres de sa Religion : Aussi est-il rapporté par Nicephore, chapitre 14. de son neufiesme liure : que sainct Pachomius, premier instituteur des Moines de l'Orient, departoit à chacun les charges, selon la qualité de leur aage, & portée de leurs forces.

Tellement que ces Conuentuels, esperoient d'esprouuer en la personne de leur General, quelque pareil temperament, *non vt euaderet in longius, non vt extenderet se in latius.* Mesmement pour n'encourir la menace faicte aux Pasteurs, qui escartent & dispergent les oüailles de leur pasture. *si multas oues errare foris plangimus* : disoit sainct Augustin, *væ quorum humeris & lateribus factum est.*

Partant estoit-il à presumer, que vray-semblablement il aimeroit mieux, les r'allier tous ensemble de cœur & volonté : que de couper le feu auec le cousteau, introduire parmy eux, l'esprit de diuision, *scindere pallium Abiæ Silonitæ* : faire les vns de Iuda, les autres d'Israël : & ne maintenir ny les vns, ny les autres, en leur vieil institut : ce qu'il deuroit fuir, quand ce ne seroit, que de crainte d'vn scandale public, lequel ne luy pour-

roit reuenir à honneur : & leur apporteroit infailliblement vn extresme dommage. ce pendant nulle certitude, ny resolution :

------ velut anxia puppis,
Seditione maris, necquicquam obstante Magistro,
Errat, & aduerso redit in vestigia velo.

Pour à quoy obuier, les Decrets du sainct Siege, & Canons des Conciles, enioignent en ce cas, de se relascher de toute rigueur, si l'on s'apperçoit, qu'elle puisse plus nuire, que profiter. *Cogunt multas inuenire medicinas* (disoit sainct Augustin) *multorum experimenta morborum. Verum in huiusmodi causis, vbi per graues dissensionum scissuras, non huius aut illius hominis periculum, sed multorum strages iacent : detrahendum est aliquid seueritati : vt maioribus malis sanandis, charitas syncera subueniat.*

Nonobstant toutes ces Remonstrances, & autres aduis venans du dehors : soit de Prelats insignes, ou autres personnes d'eminente qualité. Ce Pere General ne se peut diuertir, ne se peut desmouuoir :

Non saxa miseris surdiora Nauitis
Neptunus alto tundit hybernus salo.

En fin : pour tascher à luy donner toute sorte de satisfaction : & monstrer par ces Conuentuels, que tant s'en failloit, qu'ils fuïssent la Reforme : qu'au contraire, plus elle seroit aggreée des Experts, & plus trouuée plausible : plus ils estimoient la pouuoir rendre ferme & durable : ils s'en seroient soubsmis, au iugement & aduis de quatre Communautez : sçauoir, de la faculté de Theologie de Paris, des Peres Chartreux, des Celestins, & Capuchins. Quelle autre eslite pouuoient-ils faire, plus propre, ou plus idoine ? Tout cela s'en est allé, à ces bouffées de vent :

----- quę nullis sensibus auctæ,
Nec veras audire queunt, nec reddere voces.

Là dessus, veritablement, quelques-vns d'entr'eux, se por-

terent à ces Propathies, ou passions premieres: que les plus sages mesmes ne peuuent euiter. *Alioquin vbi Colchus, aut Thessalus, qui statim cantu, vel manu, has offensiones leuaret?* Neantmoins quelque semblable trouble se trouue par le passé aduenu au Conuent: de maniere, qu'il ne faut recourir *ad coronatam Agnam*, pour l'expier, comme si c'estoit quelque nouueau prodige.

Car les Registres de la Cour sont chargez, que le 26. Aoust 1401. le grand Conseil du Roy (ce sont les mots du texte) auec les gens de sa Maiesté, au Chastelet, furent assemblez en Parlement: afin de prouuoir à vne sedition aduenuë au Conuent des Cordeliers de Paris: entre les Freres de la Nation de France: & les estrangers: & d'entre iceux quarante furent mis en prison, &c.

Mais au faict de present: ce qu'à l'improuiste Gardes & Archers, vindrent au Monastere: ce fut plustost pour asseurer le Pere General, contre la peur, que pour le garantir d'aucun mal, qui luy peust arriuer, parmy ses Confreres, ores que partroublez; *cum* ARA *ei esset pro Castris*: & qu'auec la grande suite de Religieux, qu'il auoit faict y venir de dehors:

Ipse locus trepido ferre valebat opem.

En fin: cét affaire, quoy que simple Monastique: se veoid franchir les bords du Cloistre: & comme il ne se pouuoit faire autrement: esclatte beaucoup çà & là par la ville; tantost il est promeiné, en la Iurisdiction spirituelle, tantost en la Royalle: comme ces Iurisdictions fraternisent d'ordinaire: & contribuent au secours, l'vne de l'autre. *Principes sæculi* (dict Isidore) *nonnunquam intra Ecclesiam, potestatis adeptæ culmina tenent, vt per eandem potestatem, disciplinam Ecclesiasticam muniant. Cæterùm intra Ecclesiam potestates necessariæ non essent: nisi vt quod non præualent sacerdotes efficere per doctrinæ sermonem, potestas hoc imperet per disciplinæ terrorem, sæpe per regnum terrenum, cæleste regnum proficit: vt qui intra Ecclesiam positi, contra fidem, & disciplinam*

agunt, rigore Principum conterantur.

Toutesfois d'en venir là, ce fut au grand regret de ces Conuentuels, qui eussent beaucoup mieux aimé, d'estre laissez au repos de leurs estudes, & exercices : & se fussent bien passez de ce trouble & tumulte. Tellement que pour leur descharge, on eust peu dire, ce que le Moine Aphraates respondit à l'Empereur Valent. Car comme il eust reproché à ce Religieux, qu'au lieu d'estre en vn Cloistre, ou vne solitude, suiuant sa profession: il luy séeoit mal d'estre veu en vne Cour de Prince. Ie voudrois bien (repartit-il) n'y estre entré, ou d'en sortir de ce pas. Mais que la faute en soit imputée à ceux, qui m'ont reduict à ceste necessité, pour tascher à garantir mes Confreres & moy : d'vne fascheuse & longue vexation.

Sur ces entre-faictes, le temps de la visite du Pere General, s'estant si aduancé, qu'il estimoit ne debuoir plus long temps demourer à Paris : aussi que ceste contention, se trouuoit par l'euenement, dautant difficile à terminer, qu'elle auoit esté facile à esmouuoir : *post longum vale*, ce General se retire, pour reprendre le chemin d'Italie :

------ rerumque relinquit habenas.

Depuis son partement : & à la poursuite d'vn Commissaire par luy delegué : ce debat ha encores receu de diuerses rencontres.

----- stat adhuc incertus in alta
Nube, quibus sese Mauors indulgeat armis.

DE L'AVLTRE PART : on s'est efforcé de monstrer, par beaucoup d'authoritez & exemples, tirées du Iudaïsme, Paganisme, & Christianisme : que la deschaussure & nudité des Pieds, est vn acte d'estroicte deuotion, mesmes qu'elle en porte vne marque particuliere. Partant que ces Peres Conuentuels, qui doiuent aspirer à la perfection Euangelique, ont tort de refuser ceste austerité, venant en suite des autres de leur Regle.

Mais en premier lieu : ce traict de response auec S. Augustin : *Non in confusione Paganorum, neq; in cæcitate Iudæorum, neque in languore Schismaticorum, quærenda est Religio, sed apud Orthodoxos*. Or les Orthodoxes leur en ont consenty, voires les Saincts Peres octroyé la dispense.

Secondement : quelle apparence, de prendre icy pour loy expresse de deuotion, vne Mode commune, & vn vsage promiscu, à toutes sortes de gens : voires de l'vn & l'autre sexe ? de porter socques & sandales, ou chaussures liées d'vne courroye? Qui ne sçait que telle estoit la coustume ordinaire en l'Orient, en la Grece, & autres tels païs? Et en outre : les Orientaux auoient vne mode, laquelle ils gardent encores auiourd'huy : selon que le rapportent les Pellerins, qui viennent de ces lieux-là : que de porter de longues chausses, comme celles que nous appellons Chausses de Marine, qui leur descendoient, & descendent iusques sur les pieds, & couurent les jambes entierement.

Ie croy : que de telles chausses on doit entendre, ce que les Perses, Medes, & Chaldeans, appelloient *Sarabara* ou *Saraballa* : selon S. Hierosme, & autres. Et ainsi lisons nous dans l'histoire de Daniel, que les trois Enfans Hebreux, sortirent du feu de la fournaise, SARABALLIS ILLÆSIS. Ce que Tertullian pareillement exprime és mesmes termes : *Babylonij ignes, nec Tiaras puerorum Hebræorum, nec* SARABARA *læserunt*. Le Poëte appelle ces Saraballes, BRACCHAS, par ce vers:

Quæque docet sapiens Bracchatis illita Medis:

des Grecs elles sont appellées περισκελῆ ou ἀναξυρίδες.

Et pour demonstrer, que par fois elles seruoient de hauts & bas de chausses, & couuroient les cuisses, & toutes les jambes : n'en faut d'autre authorité, que celle de Pomponius Mela, quand il dict : BRACCHATI SVNT TOTVM CORPVS, *Sarmatæ & Mysi : quà vident, etiam ora vestiti*. Et à cause de ceste couuerture entiere : Diodore au liure sixiesme escrit, que

les peuples des regions froides vsoient de telles Brayes, guarguesses, ou SARABALLES: *& inde* BRACCHATA *nostra Narbonensis Gallia*. Comme pareillement les Scythes habitans soubs le Pole Septentrional,

Pellibus, & laxis arcebant frigora BRACCHIS:
au rapport d'Ouide.

Auquel vers: ce qu'il vse de l'epithete LAXIS: est: que ces SARABALLES, ou Brayes, laxes & larges, nageoient dessur les pieds: En fin: pour confirmer de plus en plus, que c'estoit l'ancien habit, & ordinaire de tous Orientaux: seruira ce passage de Tacite: *Ornatum Cæcinnæ, Municipia & Coloniæ, in superbiam trahebant, quòd versicolores bracchas, barbarum tegmen indutus, Togatos alloqueretur* Il appelle ces Brayes, BARBARVM TEGMEN: pour ce que les Romains, qualifioient principalement les Orientaux, de ce nom de Barbares: tesmoin, entre autres, ce vers de Martial:

BARBARA *Pyramidum sileat miracula Memphis.*

A quoy doit estre necessairement adiousté: pour ne rien obmettre, de la mode cõmune, des habits & chaussures de l'Orient, outre ces Saraballes: que le mot CALCEAMENTA, selon S. Hierosme, sur le vingtiesme chapitre d'Esaye, *quandoque sumitur pro* CALIGIS, QVÆ TOTVM CORPVS OPERIRENT. C'estoient especes de bottes de cuir, ou autre estofe, qui depuis la plante des pieds, en remontant, s'estendoient iusques dessus les reins, dont les Rustiques de Grece, vsent encores auiourd'huy, tesmoins les Itineraires, & rapports des Modernes.

Ce discours pré-supposé, pour fondement notable, & de lumiere insigne, à toute ceste matiere: il est fort facile d'en colliger, que iamais ny les Hebreux, ny les Ægyptiens, ny les Grecs, ny autres Orientaux, ne marcherent, ny les jambes nuës, ny les pieds descouuerts; pour ce que les Saraballes, Brayes, ou Calceaments, qu'ils portoient à la mode du pays: souloient couurir toutes les parties basses. que si les socques, sandales ou sou-

fouliers,n'auoiét point d'empaing, ou couuerture deſſus:ains eſtoiét ſeulemét liez d'vne courroye:c'eſtoit la mode cõmune.

Voires qu'elle auroit paſſé en noſtre vieille France, recours à ce paſſage de Vuerimbert, qui le rapporte d'vn Moine de S.Gal,en la vie de noſtre Charlemagne:*Erat*(dit-il)*antiquorum ornatus,vel paratura Francorum*, CALCEAMENTA *forinſecùs aurata,* CORRIGIIS TRICVBITALIBVS *inſignita.* choſe eſtrange! que leurs courroyes fuſſent de la longueur de trois coudées. *Faſciolæ crurales vermiculatæ,& ſubtus eas Tibialia,ac coxalia linea,quamuis ex eodẽ colore,tamẽ artificioſiſſimo opere variata.*

Et à veoir les anciennes ſepultures de nos Roys,comme de Clouis premier, à ſaincte Geneuiefue, de Childebert,Childeric,& autres, à S.Germain des prez: meſmement à contempler au portail du grand Refectoüer de ceſte Abbaye:l'effigie toute eſleuée en boſſe, de l'vn de nos Roys, & n'agueres repeincte: leurs ſouliers y ſont deſcouuerts, & liez de courroyes. Voires n'y ha pas cinquante ans, recours aux Peinctures,& Tableaux de ce temps-là, qu'on portoit de telles chauſſures ouuertes par l'empaing, & s'appelloient ſouliers eſcolletez.

Qu'ainſi fuſt en Iudée,voires en tout l'Orient:nous l'apprenons de ce traict d'Eſaye, au chapitre cinquieſme: *non rũpetur* CORRIGIA *calceamenti eius.* Et en la Grece tout de meſmes: ce vers de Menandre, en ſa Comœdie du Superſtitieux, nous en fera foy: quand il repreſente, que ce Dyſcidæmon, ayant rompu la courroye de ſon ſoulier, en ſe leuant au matin: il demande, ſi c'eſt vn bon, ou malheureux preſage.

Bref,qu'à Rome,& és pays Occidentaux,cela fuſt auſſi practiqué:outre l'exemple de Cornelia,cy deſſus allegué de l'autre part:*cuius* SOLEÆ *ſine amentis,id eſt ſine corrigiis pictæ:*n'en faut d'autre authorité,que celle-cy d'Aulugelle,*lib.13.cap.20.* SOLEÆ PROPE NVDÆ, *& teretibus* HABENIS *vinctæ ſunt.* Sans toutesfois obmettre, ce que rapporte le Poëte Prudence, en ſon Apotheoſe: que les Peinctres & Sculpteurs des Gentil

souloient donner de telles soles, ou sandales, aux pieds des statuës de leurs Deesses.

Augustum caput, ante pedes curuare Mineruæ
Fictilis, ET SOLEAS *Iunonis lambere, plantis*
Herculis aduolui: genua incærare Dianæ.

Mais tant y ha: que l'vsage des chaussures & souliers estoit commun en tous ces pays du Leuant: recours à ce qui est reproché au peuple Iuif, dans le Deuteronome: *Vestimenta & calceamēta tua, per quadraginta annos in deserto non fuerunt attrita.* Soubs lequel mot de vestements, on peut entre autres comprendre les MISNAIIM, Brayes, ou Saraballes, qui leur vailloient de bas de chausses: ou guestres pour les pieds. Et dans Iosué, les Gabaonites, par fraude, vindrēt deuers luy, CALCEIS ATTRITIS: signe que l'vsage des souliers estoit en l'Orient.

Au second des Paralipomenes, chapitre 28. *Steterunt viri quos supra memorauim⁹, & apprehendētes captiuos, omnesq; qui nudi erant, vestierunt eos de spoliis, cumq; vestijssent eos, &* CALCEASSENT, *& refecissent cibo ac potu, vnxissentq; propter laborem, & adhibuissent eis curam, qui erant imbecillo corpore: imposuerunt eos iumentis:* &c. Esaye au chapitre vnziesme, semble faire emphase sur ce mot de Chaussé: *Desolabit* (dit il) *Dominus linguā maris Ægypti, & leuabit manum suam super fluuium in fortitudine spiritus sui, & percutiet eum in septem riuis,* ITA VT TRANSEANT PER EVM CALCEATI. Et en vn autre endroit: *Dominus auferet ornamenta* CALCEAMENTORVM: Et dans Ezechiel, CALCEAVI *te hyacintho*: Et autres passages infinis de l'Escripture saincte, qui suffiroient à monstrer, que les Hebreux, & peuples de la Palæstine, auoient tout communément l'vsage des souliers.

Sans passer soubs le silence d'oubly, ce qui est toutesfois horrible à raconter, & neantmoins sert de confirmation plus ample, à tout ce que dessus: sçauoir, que Iosephe escript, que ors de l'angoisseuse famine, aduenuë en la ville de Hierusalē, par la longueur & rigueur du siege d'icelle, opiniastré par Ve-

ſpaſian : les aſſiegez au defaut de toutes ſortes de viures,ſe mirent à faire boüillir & manger leurs ſouliers : ſigne qu'ils en auoient, & d'eſtofe de cuir : car vne autre matiere n'euſt peu ſe conuertir en telle quelle viande, pour ſinon les nourrir ; à tout le moins prolonger leur miſerable vie,par la mort de leur mort : tandis que chaſcun d'eux eſt contrainct de rechercher la paſture dans ſoy-meſme :

----dum vacuis peragit ieiunia venis,
Exercétque cibo deluſum guttur inani,
Oráque vana mouet, dentémque in dente fatigat.

Mais quittant ce triſte diſcours:pareillement oultre les ſouliers, ce peuple Iuif ſe ſeruoit auſſi de ſandales: neantmoins, tant s'en failloit,que ce fuſſent chauſſures de deuotion : qu'au contraire,l'vſage en eſtoit promiſcu aux hõmes & aux fẽmes: voires les femmes en vſoient plus que les hommes : & ceſte chauſſure leur eſtoit comme particuliere, pour plus de mignardiſe. Et ainſi au 10. chapitre de l'hiſtoire de Iudith, ceſte belle veuue, voulant aller combatre Holopherne, à force de traicts & attraicts feminins : *Induit ſe* (dict l'Eſcripture) *veſtimentis iucunditatis ſuæ, induitq;* SANDALIA *pedibus ſuis*. Et au retour de ſa victoire, le peuple de Bethulie, eſtant venu au deuant d'elle ,luy chanter vn Cantique de Triomphe : entre autres Eloges d'honneur, n'oublia pas celuy-cy : SANDALIA *eius rapuerunt oculos Holophernis, &c.*

Tellement que nous pouuons recueillir de ce paſſage, & autres de l'Eſcripture ſaincte:que l'vſage des ſouliers,ſocques, & ſandales, n'eſtoit prohibé, entant qu'il ſeruoit ſeulement à couurir la nudité des pieds : mais entant qu'à la longue,on y voulut apporter trop de delicateſſe & ſuperfluité : ſoit en l'eſtofe trop riche & precieuſe, ou en la façon trop elabourée, trop ſuperbe, & artificielle : Comme eſtant choſe indecente, & contre les bonnes mœurs,de faire tant de fraiz, ſur vne ſimple chauſſure, ſur vn petit ſoulier, qui bat la terre, qui ſe

traiſne parmy la fange : & dont l'vſage n'eſt que pour couurir la plus baſſe & vile partie du corps:

Nec pol quiſquam (diſoit Plaute) *ſine grandi malo,*
Præterquam res patitur, ſtudet huic elegantiæ.

Pour le moins, Dieu offenſé de ceſte trop curieuſe ſuperfluité : fulmine ceſte menace, au troiſieſme chapitre d'Eſaye: *Pro eo quòd eleuatæ ſunt filiæ Sion, & ambulauerunt extento collo, & nutibus oculorum ibant, & plaudebant, & pedibus ſuis compoſito gradu incedebant : Decaluabit Dominus verticem filiarum Sion : & Dominus crinem earum nudabit. In die illa auferet Dominus* ORNAMENTVM CALCEAMENTORVM, *& Lunulas, & torques, &c.* Le Prophete vſe de ce mot, *ornamentum Calceamentorum :* pour dire que Dieu n'en blaſme pas l'vſage, ains ſeulement l'abus.

Paſſant de la Iudée, en l'Ægypte voiſine, & alliée : dirons-nous, que la tant fameuſe Cleopatre, nourriciere de toutes aiſes & delices, ait porté ſur elle, aucunes marques d'auſterité, ou de deuotion ? Or ſon antiquaille qui ſe voyoit nagueres en Bronze, dans le jardin Royal de Fontainebleauë : nous repreſente vne femme eſtenduë de ſon long, ayant les pieds nuds, dans vn Sandale lié de cordons de ſoye, aboutiſſants comme des lignes portées à l'entour de leur centre, au milieu duquel ſe deſcouure vne roſe de perles & pierreries, que l'on peut ſoupçonner auoir eſté d'vn prix ineſtimable. Eſt-ce point pour dire ?

Iſthæc minis lenta vincla ſunt Veneria,
Quò magis extendas, tantò adſtringas arctius?

Venons à la Grece, & au Paganiſme : & tout du premier coup, oyons Plaute *in Tri-numno* : parlant du ſandale, non pas comme d'vne chauſſure de Reforme, mais particulierement feminine, & conuertie à trop de diſſolution.

---- *ducitur*) dit-il) *familia tota,*
Veſtiſpicij vnctor ; auri cuſtos, flabelliferæ,

SANDALIGERVLÆ, *cantrices, ciſtellatrices,*

Nuntij, renuntij, raptores panis & peni.

Lucian au cas pareil, parle de ceſte chauſſure, comme ſpeciale aux Nymphes. De meſmes Iulius Pollux en ſon Onomaſtique: où il en rapporte de diuerſes façons Ou du moins c'eſtoit vne chauſſure promiſcuë aux hommes & aux femmes, & ainſi peut-on interpreter ce traict de Terence, *in Eunucho. Vtinam tibi videam commitigari* SANDALIO *caput.*

Mais remontons à Homere, comme à la ſource de to antique literature: s'il veut donner vne Epithete à Ma mere de Mercure: il l'appelle bien chauſſée:

ἀμφὶ δ᾽ ἄρ᾽ κεφυλίδλω καὶ μηγάδα καλλιπέδιχον.

Et au treizieſme de l'Odyſſée, figurant en quel equipage Minerue deſguiſée ſoubs forme de Berger, vint aborder Vlyſſe, ſur la riue d'Ithaque: il luy donne de beaux ſouliers, ſoubs ſes pieds gras, c'eſt à dire, lauez, oincts, & huilez.

ποσὶ δ᾽ ὑπαὶ λιπαρῆσι πέδιλ᾽ ἔχε:

Le meſme Homere appelle ordinairement les Princes de Grece, Eucnemides, ou bien houſez: *bene caligatos:* ſigne que les guerriers Grecs n'auoiét la jambe nuë. Et venant au ſecond de l'Iliade, à d'eſcrire comme le Roy Agamemnon, prend la peine de s'habiller ſoy-meſme: il lia (dit-il) ſes beaux ſouliers ſoubs ſes pieds:

ποσὶ δ᾽ ὑπαὶ λιπαρῆσιν ἐδήσατο καλὰ πέδιλα.

Vlyſſe arriué incogneu en ſon Iſle d'Ithaque, vient-il arraiſonner Eumæe ſon fermier, à l'entrée de la porte? il le trouue r'accommodant ſes ſouliers à ſes pieds, coupant du cuir de bœuf, teinct, & coloré, & propre à ſon vſage:

αὐτὸς δ᾽ ἀμφὶ πόδεσσιν ἑοῖς ἀράρισκε πέδιλα

τέμνων δέρμα βόεον ἐϋχροές.

Le meſme Eumæe raconte à Vlyſſe, que Laërtes, l'ayant pris à loüage, pour le ſeruir en ſa meſtairie, luy donna veſtements & ſouliers: ποσὶν ὑποδήματα. Et Eurymachus l'vn des

amoureux de Penelopé, mescognoissant Vlysse, & luy demandant, s'il le vouloit aller seruir en sa mestairie, luy promet habits & souliers, εἵματα, καὶ ποσὶν ὑποδήματα.

En fin, le mesme Vlysse, allant chercher son pere Laërtes dans son verger, le trouua qui arrachoit des espines: & de peur d'en estre escorché, pieds ou mains; auoit, dict Homere, des gands de gros cuir, & des bottes aussi de cuir de bœuf, qui luy couuroient les jambes, & vn chappeau faict & tissu de poil de chevres, qui affubloit sa teste. Passage fort remarquable, pour l'antiquité des bottes, & des gands:

-----ἔχεν περὶ κνήμῃσι βοείας
κνημῖδας ῥαπτὰς δέδετο γραπτῦς ἀλεείνων,
χειρῖδας δ' ἐπὶ χερσὶ, βάτων ἕνεκ'.

D'où s'apprend, & par vne longue antiquité, que les vieux Palladins de la Grece, auoient l'vsage des bottes & souliers, & lequel du depuis continua de siecle en siecle, puisque Platon *in Charmide*, dict qu'en vne Republique bien ordonnée, vn mesme ouurier taillera des habits, & couldra des souliers. Et qu'à l'opposite, Xenophō au huictiesme de la Cyropædie, rapporte, qu'és villes populeuses, afin qu'il y ait autant d'ouuriers, que de manufactures: tel ne doibt estre employé qu'à couldre, & l'autre à lier la courroye.

Qu'en outre, Aristote, au second des Morales *ad Eudemum*, argumente, que le soulier est bien l'ouurage du Cordonnier, mais que l'vsage en est à celuy qui le porte. Et qu'en somme: puisque le Philosophe Crates, la plus part du temps faisoit ses leçons dans la boutique d'vn Cordonnier: c'est signe que l'exercice de la manufacture des souliers, estoit frequent en la ville d'Athenes, & ailleurs; autrement n'eust-il esté besoin de telle sorte de boutiques.

Mais comme cy dessus ha esté ja touché, & merite encores d'estre icy confirmé par exemples: si cét ouurage est tombé en blasme: ce n'ha esté qu'à cause de l'abus de la trop

riche estofe, & du trop d'artifice : Comme Athenée rapporte au sixiesme de ses Diphosophistes, que le Tyran de Chio nommé Ortyges, souloit porter des souliers deschiquetez, en diuerses manieres. Que le Comique Stratonicus se mocquoit d'vn qui vsoit de souliers trop mignonnement faicts, & les estaloit par forme de piaffe. Et vn autre nommé Demetrius, se plaisoit tant en ceste brauerie, qu'il s'en rendoit ridicule à chascun.

Bref, au lieu que le Capitaine Lamachus, portoit des pantoufles mechaniques, & coucha en ligne de compte, ce qu'il auoit employé pour la refection d'icelles. A l'opposite les Perses portoient des Pantoufles ou Panto-phelles, c'est à dire, TOVT-LIEGE. haultes & massiues, soubs leurs robes planture uses, & traisnantes : afin qu'estans ainsi couuertes & cachées, ils parussent plus grands : Et au cas pareil, selon le rapport de Suetone : *Augusti* CALCEAMENTA, ERANT PROFVSIORA, *vt altior videretur.*

De ce pas donc, nous frayerons nostre chemin vers Rome: & dirons, pour ne nous departir de cét Empereur Auguste, qu'en hyuer, *habebat femoralia, & Tibialia* : & tousiours en sa chambre, auoit vne paire de souliers preste pour les occurrences fortuites : mesmes en s'habillant au matin, prenoit garde, s'il luy aduenoit de chausser le soulier du pied droict, ou gauche, le premier : par forme de bon ou mauuais pronostic. Tybere son successeur, portoit de la broderie d'or, & des perles sur ses souliers. Caius Caligula, *soccos margaritis distinctos gestabat:* ce qui demonstre que les socques, de mesmes que les sandales, estoient souuent portez par mignardise.

Heliogabale, & Diocletian vserent de mesme luxe: & celuy cy faisoit baiser le dessus de ses souliers, ausquels y auoit quantité de perles & pierres precieuses. Alexandre Seuere deffendit toutes ces enjoliueures, comme trop feminines : & à l'enuers, l'Empereur Aurelian, *mulieribus reliquit* MVLLEOS CALCEOS,

Ce qui

ce ſont nos Mulles, *à mullando (id eſt) conſuendo dictæ*, ſelon *Titinnius*. Et quand aux ESCARPINS, Vopiſque en la vie de ce meſme Empereur, les nomme CARPISCOS CALCEOS, du nom des peuples appellez *Carpi*, qui en auoient le ſpecial vſage.

Pline en ſon hiſtoire naturelle, arguant ce luxe de Chauſſures, accreu de iour à autre : *Vidimus* (dit il) *gemmas calceis impactas, pedibus calcari* : & en vn autre endroict, *vidimus veſtigia pedum vnguentis tingi*. Sur tout, les Dames Romaines, *ſtantibus quidem mœnibus, ſed euerſis moribus*, excedoient en ce luxe, comme en celuy de leurs autres pareures. Peut eſtre pour n'en rien debuoir à ce mignard Patin de Rhodope, qui fut par vn Aigle enleué du bord de la mer, comme elle s'eſtoit deſchauſſée, pour s'y oindre & lauer : ou pour ne ceder en gentilleſſe, à ces Vierges Tyriennes : qui auoient la couſtume de porter le carquois:

Puniceoque altè ſuras vincire Cothurno.

Mais en choſe inexcuſable, ce qui ha donné pour vn temps, quelque eſpece d'excuſe aux femmes, naturellement curieuſes de telles joliuetez : eſt, que le Roy de Syrie Antiochus, *aureos clauos Crepidis ſubiectos habuit* : & que l'on ha veu à Rome ſoubs Iules Cæſar, parmy ſes eſtendarts ſanglants, & parmy ſes Aigles heriſſées de fer & d'acier : la pluſpart des ſoldats d'iceluy, porter des clouds d'or, aux ſemelles de leurs ſouliers : outre les muſques, & parfums, qu'ils reſpiroient parmy leur audace & fureur : *an vt nitidi, & vncti in primo puluere deficerent?*

Et depuis la tranſlation de l'Empire : ſoubs le regne de Iulian l'Apoſtat : ce fut encores tout autre excez, ſelon la plaincte qu'en faict Ammian Marcellin, és 14. 22. & 28. de ſon hiſtoire : *vt ſudarent ſub ponderibus lacernarum, & longioris fimbriæ Tunicæ, perſpicua lucerent varietate Liciorum, effigiatæ in ſpecies animalium multiformes* : toute piaffe, toute delicateſſe, *etiam* IN GRESSIBVS MOLLIORIBVS.

Ce qui

Ce qui fera trouuer plus estrange, ce que rapporte nostre histoire de France, de certains Moines de Tours, qui du temps de nostre Charlemagne, entre autres marques de dissolution, portoient des glaces de mirouërs, sur le couuercle de leurs souliers.

Somme: pour conclurre ce poinct, apres auoir couru l'vniuers d'vn bout à l'autre: que pour ce qui est des socques, sandales, ou souliers liez d'vne courroye, telle ha esté indifferemment la mode de tous lesdits pays. Et que par especial, ils auoient comme ils ont encores auiourd'huy des Saraballes, Brayes, ou guarguesses de marine, qui leur couuroient les iambes, & les pieds: ou portoient des Brodequins, qui depuis la plante des pieds, montoient iusques aux reins. Comme encores nos Princes, Seigneurs, & Gentils-hommes de France, és ceremonies de Cour: portent des haults de chausses, attachez au bas, à la vieille Gauloise.

Bref l'vsage en ha esté indistinct, pour gents de toute profession, soit sacrée ou profane: & n'auroit esté blasmé, que l'abus en l'excés, ou superfluité. *Non habent virgines Christianæ,* disoit S. Hierosme, *crispantes mitras*, NON STRIDENTES CALCEOLOS, *nec orbes stibio fuliginatos: quantò fœdiores, tantò pulchriores.*

Ou bien on auroit eu à contre-cœur, & auroit-on pris pour argument de trop grande insolence: si quelqu'vn venoit à porter des habits & chaussures de façon estrangere, & plustost à la mode d'autre pays, que du sien. Comme ce L. Scipion, Senateur Romain: *qui fiducia sui*, se fit esleuer au Capitole vne statuë en bosse, vestuë à la Grecque: *cum pallio &* CREPIDIS. Marc-Antoine, tant exagité par Ciceron, *quod consulatum petiisset*, auec des Galloches, *cum* GALLICIS *& lacerna.* Et ce Præteur *Verres*, *qui stetit* SOLEATVS, *cum pallio purpureo, & tunica Talari.* Cet Empereur Tybere, *qui quandoque deposito patrio habitu, ad pallium, &* CREPIDAS *se*

redegit : comme iadis noſtre Charles le Chauue, ſe veſtoit à la Grecque : au lieu que le Grec Alexandre, *ſola ſua gloria minor, ad captiua Perſarum Sarabara deceßit.*

Et finalement, de meſmes que ces Senateurs Romains, ſi iuſtement repris & tanſſez dans Aulugelle ; par le Rheteur Caſtritius, leur Precepteur : *quos cum vidiſſet die feriato Tunicis, & lacernis indutos, &* GALLICIS CALCEATOS, chauſſez de Galloches, ou à la Gauloiſe. *Equidem (inſit) mallem vos Togatos eſſe ;* pluſtoſt veſtus à la Romaine, qu'à la foraine. Mais que peut-on dire de plus diuers, que les guiſes ? que les modes? *cultuſque, habituſque locorum?*

Ceſte prénotion generale, eſtant donc ainſi eſtablie, pour donner vne intelligence pleniere, de ce qui doit eſtre ſceu, & entendu, ſur le ſubiect qui s'offre : il eſt maintenant facile de reſpondre par le menu, à ce qui auroit eſté obiecté de la deſchauſſure pretenduë, ſoit entre ceux de la ſecte Iudaïque, ou de la ſuperſtition des Gentils, ou de la vraye Religion Chreſtienne. Et mon effort ſera, que tout s'y r'apporte par ordre:

----vt quadrent vndique frontes,
Nec commiſſuris diſtantibus angulus impar
Argutam mutilet per diſſona ſymmetra normam.

Premierement : quand à ce que Iacob changea d'habits, luy & les ſiens : lors qu'auec eux, il voulut monter en Bethel, en la maiſon de Dieu, où il vid l'eſchelle des Anges, & la porte du Ciel: Le ſemblable font tous les Religieux à leur premiere entrée au Monaſtere, voires auec vne conſecration beaucoup plus auguſte, que celle qui ſe faiſoit és myſteres des ſuppoſts d'Eleuſine, eſquels la couſtume eſtoit, de proferer pluſieurs paroles de ſanctification, ſur les habits dont on les reueſtoit. Teſmoin ce traict d'Ariſtophane : πελβώνιον ἀναθήσων ἔρχομαι πρὸς ταῖν θεαῖν. Et de Melantius en ſon liure des Myſteres, πάτειον ἐστὶ ταῖς θεαῖς ἀνιερῶν, καὶ τὰς στολὰς τοῖς μύσταις ἐν οἷς τύχοιεν μυηθέντες.

Petrus Blesensis, sur ce subiect apostrophant aux Moines, en son Sermon trentesixiesme: *Tonsura capitis* (dict-il) VESTIVM VILITAS, *& mundities, ciborum arida sobrietas, metus, incessus, gestus & habitus compositus, & cætera in hunc modum: inscriptiones sunt vobis impressæ, & signa Dei vestri, vt dicere possitis.* POSVIT SIGNVM IN FACIEM MEAM: *vt nullum præter eum, amatorem admittam. Hæc autem signa sunt ab angulo corporis, in angulum: id est a capite vsque ad pedes: vt nulla enormitas à planta pedis, vsque ad verticem, habere in vobis locum videatur: vel ab initio professionis vestræ, vsque in finem vitæ, quia citra veritatem sacrificij est, hostiæ caudam non offerre.*

Par apres, ce qui est obiecté de la deschaussure commandée à Moyse & Iosué, estants venus à mettre le pied sur vn lieu sacré-sainct. On doibt sçauoir selon le discours vniuersel, faict par Clement Alexandrin és liures de ses Stromates: que tout le texte de la Bible, est plein d'ænigmes, & allegories, qui contiennent autre chose en la lettre, & autre chose au sens. C'est ce que signifioit la couuerture d'Hyacinthe, dont l'Arche estoit enuelopée, c'est ce que demonstroit le voile sur la face de Moyse, *vsque in hodiernum diem,* disoit sainct Paul en la seconde aux Corinthiens, *idipsum velamen in lectione veteris Testamenti non reuelatum, quod in Christo euacuatur.* Et en l'Epistre aux Colossiens ou Rhodiens: *Neomeniæ ac Sabbata, erant futurorum vmbræ.*

Et pour faire paroistre, qu'il y auoit de l'Ænigme, & allegorie, en ceste deschaussure ordonnée à Moyse, & Iosué: c'est que la saincte Escripture estant la mesme verité, elle demeure vniforme, & ne se peut elle mesme contredire. Or Dieu commande à l'opposite, par la bouche du Prophete Ieremie: au chapitre deuxiesme: PROHIBE PEDEM TVVM A NVDITATE, *& guttur tuum à siti.*

Donc l'allegorie de la deschaussure de Moyse & Iosué, estoit pour les aduertir, que d'vne basse & terrestre profes-

ſion, Dieu les appelloit à de plus releuez myſteres, & miniſteres, par vne plus haute vocation: ſçauoir Moyſe, au lieu de la ſapience d'Ægypte, en laquelle il auoit eſté nourry & enſeigné; & de laquelle luy failloit quiter l'affublement, à la celeſte & diuine legiſlation, laquelle il deuoit apprendre face à face, de la bouche de Dieu, pour la preſcrire & preſcher au peuple, lequel ce Dieu de Sabaoth, s'eſtoit reſerué pour ſon propre pecule.

Et Ioſué, pour luy faire entendre, qu'il ſe deuoit deſpouïller des eſtofes d'Ægypte, affin de ſe veſtir des armes de lumiere, pour guerroyer les guerres de Dieu, & conduire les entrées & iſſuës d'Iſrael: En effect, Dieu voulut qu'il quittaſt la poſſeſſion de la terre profane, ſymboliſée par le Soulier, pour luy faire prendre poſſeſſion de la terre coulant miel, & laict, par vne autre chauſſure; ſuiuant ce qui luy fut dict par la bouche du Seigneur. *Omnem locum, quem calcauerit* VESTIGIVM PEDIS TVI, *tibi tradam.*

L'ænigme de ceſte deſchauſſure, vouloit encores ſignifier, que la Synagogue Iudaïque, de laquelle Moyſe & Ioſué, alloient deuenir chefs, ſeroit deſnuée & deſpoüillée de vraye affection vers ſon Dieu & Seigneur, qu'elle ſe courberoit deuant Baal, & immoleroit ſes enfants à Moloch. Voila pourquoy ceſte Synagogue, fut deſchauſſée: Mais l'Egliſe Chreſtienne, luy ayant ſuccedé, toute bruſlante de zele & deuotion: pour en porter les marques à l'ouuert, tout à l'oppoſite, elle ha eſté chauſſée. Et c'eſt ce qu'ha voulu figurer le Cantique. *Quàm pulchri pedes tui, Filia Principis,* IN CALCEAMENTIS. Et le Prophete Eſaye: *Quàm pulchri pedes Euangeliſantium pacem.* Finalement, ſainct Paul, tout à plain, en l'Epiſtre aux Epheſiens, chapitre cinquieſme: STATE CALCEATI PEDES, *in præparationem Euangelij pacis.*

Paſſant outre: & entant que touche Aaron, & ſes ſucceſſeurs, & autres Prebſtres, & Leuites, du Temple Moſaïque:

vray-ſemblablement autres eſtoient leurs habits, en la fonctiō du Sacerdoce, & miniſtere de l'Autel, & autres au dehors, en leurs maiſons priuées: ſelon qu'il ſe peut apprendre du ſeizieſme chapitre du Leuitique: *verſic:* EGRESSVS E LOCO SANCTO, INDVETVR VESTIBVS SVIS*:* & de Ioſephe au liure troiſieſme, chapitre huictieſme de ſes Antiquitez.

Et cela leur dura long-temps, meſmement parmy les Eſtrangers: puis qu'au rapport de Suetone, *dum Tyberius Cæſar Iudaicos ritus compeſcuit: coacti ſunt qui ſuperſtitione ea tenebantur*, RELIGIOSAS VESTES, *cum omni inſtrumento comburere.*

En apres: quand à ce qui auroit eſté rapporté de l'autre part, du huictieſme chapitre du Leuitique: qu'au poinct que Moyſe preſenta au peuple, ſondict frere Aaron, & autres du Sacerdoce: il leur frotta du ſang du Belier immolé, le bout de l'oreille, le poulce de la main droicte, & celuy DV PIED DROICT, ce qu'il n'euſt peu faire, s'ils n'euſſent eſté nuds pieds. La reſponſe eſt: que ce ne fut, qu'vne ceremonie temporaire de leur premiere initiation. Car ce fut la premiere fois, qu'il les alla preſenter au peuple, affin qu'il les receuſt pour ſes Prebſtres & Sacrificateurs. Mais, ce qui ſe faict à vne entrée, & vne premiere Ceremonie, ne dure pas touſiours. Et ſi bien les lauements leur eſtoient ordinaires: cela ne ſe practiquoit principalement que pour les ſacrifices: comme les habits qu'ils portoient à l'heure d'iceux, ne leur eſtoient pas communs hors de là: ains en prenoient d'autres en leurs maiſons, le reſte de l'année.

Voires d'ailleurs en tout ſens: nous ne voyons pas bien clairement en l'eſcripture: ny és paſſages de Philon, & Ioſephe cottez de l'autre part: que leurs Sacrificateurs, & Leuites, alors fuſſent nuds pieds. Les ornements de leurs parties ſuperieures, ſont bien deſcripts & figurez, auec toute leur magnificence: iuſqu'aux moindres parcelles: mais des inferieu-

res, nulle mention: S. Hierosme dict que, Dieu, *propter pudorem, ad femoralia Sacerdotum non extendit manum.*

Veritablement, à veoir, comme ce femoral, est dict en l'Escripture, ne s'estendre, que depuis les reins, *vsque ad femur:* sembleroit, de prime face, que ce ne fust qu'vn simple Perizome, ou Brayer: comme celuy qui se veoid à l'hypomphale des sacrées Images du Crucifix. Et neantmoins se peut faire, que sur iceluy en outre ils portassent des Saraballes, ou chausses deualantes iusques sur les pieds, lesquelles pour ce qu'elles estoient vastes, & larges, ne pouuoient pas empescher, que s'ils venoient à monter sur l'autel de pierre par degrez: *quod eis prohibitum Exod. 20. aliquid reuelaretur non videndum.*

Tant y ha, quand ie viens à lire au quarante-cinquiesme chapitre de l'Ecclesiastique: où il est parlé de ces mesmes ornements du grand Pontife Aaronite: CIRCVM-PEDES, *& femoralia, & humerale posuit ei:* ce mot CIRCVM-PEDES, specifiquement distingué *à femoribus*, me donne l'argument, d'vne chaussure, ou couuerture de pieds.

Et Plutarque, le faict entendre bien expressement: lors qu'au quatriesme de ses Symposiaques, chapitre cinquiesme, s'estant mis à discourir de la Religion des Iuifs: & desquels par là il demonstre auoir leu les liures bien soigneusement: ores que par malice Payenne, il tasche à les detorquer à contre-sens. Premierement (dict-il) leur grand Pontife, sortant en leurs Festes auec vne Mitre en la teste, vestu d'vn Palletoc, faict de peau de Cerf, semé de papillotes d'or, auec vne Robe longue, par dessoubs iusqu'en terre: DES BRODEQVINS EN SES PIEDS, & de petites Clochettes, attachées à la bordure de sa Robe, tout à l'entour, qui sonnent à mesure qu'il chemine, & puis le Thyrse ou Iauelot, & les Tabourins, que l'on monstre imprimez contre les lambris des parois de leur Temple: toutes ces Ceremonies là (dict-il) ne peuuent conuenir à autre Dieu, qu'à celuy, que l'Autheur s'imagine.

Neãtmoins de façõ ou d'autre: ſoit qu'ils fuſſent nuds pieds, ou non, *in die vicis ſuæ*; tant y ha, comme auroit eſté dict: que par figure, la Synagogue deuoit demeurer deſchauſſée, pour teſmoignage de ſon defaut d'affection: Auſſi n'auoit-elle ſimplement, que l'eauë, & non le laict de la Sapience diuine: ainſi qu'on interprete ce paſſage du Cantique: *ſoror noſtra* (*id eſt Synagoga*) *paruula eſt, &* VBERA *non habet*: VBERA, en l'eſcripture, veulent dire, *amores, affectus*, teſmoin ce paſſage au ſeptieſme des Prouerbes: *inebriemur* VBERIBVS, *id eſt amoribus*.

Et à ce propos, vient à remarquer, que la loy de ceſte Synagogue, fut donnée, non en la terre promiſe, ains ſur la montaigne de Sinay, en Arabie: où naſquit Iſmaël, homme ruſtique & groſſier: affin de donner à cognoiſtre, que ceſte loy eſtoit baillée, pour la ſanctification de l'homme animal: de faict que ſelon ſainct Paul, *generabat in ſeruitutem*: au chapitre quatrieſme de l'Epiſtre aux Galates.

Mais l'Egliſe Chreſtienne, toute conſommée d'ardeur, & faiſant reiaillir ſon ſang eſpandu de tous coſtez, par l'excez de l'incomparable amour qu'elle porte à ſon Eſpoux: au lieu de l'homme Animal, & outre iceluy, ſanctifie l'homme ſpirituel. Et le meſme ſainct Paul, monſtre par quelle maniere, en l'Epiſtre aux Hebreux: *Neceſſe fuit* (dict-il) *exempla Cœleſtium his mundari, ipſa autem cœleſtia, an melioribus hoſtijs, quàm iſtis? Illa enim ſanguine animalium mundabantur: Hæc autem ſanguine Chriſti, filij Dei expiata ſunt.*

Voila pourquoy, l'Eſpouſe Euangelique, qui ſanctifie l'homme ſpirituel, & le regenere en liberté, par la plenitude de ſon zele, eſt chauſſée au contraire de l'autre. Et que noſtre ſainct Pere le Pape, chef viſible d'icelle, ſe preſente à l'Autel auec des Bottines & ſandales tiſſuës d'or, de ſoye, & d'eſcarlatte: ſelon meſmes que ceſte magnificence & prerogatiue, eſt ſpecialement cottée par la Donation, quoy que tant

debatuë par les modernes, de l'Empereur Conſtantin, dont le formulaire ſe trouue tranſcript par Balſamon, ſur le huictieſme tiltre du Nomocanon de Photius en ces mots, entre autres.

DAMVS *ſanctiſſimo Domino noſtro Papæ Sylueſtro, Coronam capitis noſtri, ſimul etiam Lorum, & Superhumerale, præterea purpuream Chlamydem, & Tunicam coccineam, & Jndumenta regia, & Imperialium Equorum authoritatem: Similiter & ſceptra Imperialia, & ſigna, & Banna, & reliqua ornamenta Jmperialis amplitudinis. Viros quoque Religioſiſſimos diuerſorum Ordinum, Clericos ſanctæ Romanæ Eccleſiæ ſeruientes, ornari: & illam amplitudinem, & maieſtatem habere:* QVA ORNATVS ERAT MAGNVS NOSTER SENATVS, *ſeu Patritij & Conſules, & reliquæ dignitates. Equitabunt quoque Equos albis linteis ornatos. Et ſicut noſter* SENATVS FERT CALCEOS, SEV SANDALIA, *cum linteis albis: ita etiam cæleſtia ſint ad Dei laudem, ſicut terreſtria.*

Sur lequel texte, vient à remarquer, qu'il n'appartenoit qu'à l'Empereur ſeul, de porter le Brodequin de pourpre; lequel eſt appellé CAMPAGVS, par Pollion, par Capitolin, & par le vieil Interprete de l'Anteceſſeur Iulian: ſur la Nouelle vingtieſme: Et ces vers du Poëte Corippus en feront foy, en la vie de l'Empereur Iuſtin:

Purpureo ſuræ reſonant fulgente Cothurno,
Cruraque puniceis induxit Regia vinclis:
Parthica Campano dederat quæ tergora fuco,
Lectáque pro ſacris tactu molliſſima plantis,
AVGVSTIS SOLIS, *hoc cultu competit vti:*
Sub quorum eſt pedibus Regum cruor:

Le Pape auſſi, Empereur au ſpirituel, vſe ſeul de ce Campague; encores que ſa manſuetude Hierarchique, *nullum cruorem ſub pedibus habeat: aut pedibus calcet*, & deffend aux autres Clercs d'en vſer ſans ſa permiſſion: *can. peruenit ad nos, 93. diſtinct.*

distinct. pour plus ample confirmation dequoy : & que non seulement ce CAMPAGVS estoit peculier au Pape : ains seruoit specialement aux grandes solennitez : ce traict du Pontifical Romain, soubs le Pape Estienne, y pourra donner lumiere, & fondement.

Lors (dict-il) que le Pape Constantin second du nom, fut degradé, (ce qui aduint enuiron l'an 760.) il fut amené au milieu de la Basilique de S. Sauueur : *lectisque sacratissimis Canonibus, ita depositus est: Accedens Maurianus subdiaconus, orarium de collo eius abstulit : & ante pedes eius proiecit,* ET CAMPAGOS EIVS ABSCIDIT. Laquelle forme de parler, CAMPAGOS EIVS ABSCIDIT : faict à remarquer en ce, qu'au iadis, quand on degradoit nos Cheualiers, on tailloit & brisoit leurs Esperons en pieces.

Et quand aux autres mots de la Patente pré-alleguée, de Constantin le grand. SICVT NOSTER SENATVS FERT CALCEOS, SIVE SANDALIA : Ces Sandales priuilegées sont autrement d'vn nom propre appellées ZANCÆ *vel* TSANGÆ : pardeuers Pollion, ZANCHÆ DE *nostris Parthicis.* TZANCÆ au Code Theodosian : & le vieil Interprete d'Horace, ZANGAS *explicat, effertque, Senatorios Calceos.* Dans le septiesme des Capitulaires de Charlemagne, article 314. *vt Clerici pompis, aut Tzangis, vel armis non vtantur :* Tellement que par là vient à corriger le texte du canon *Monacho*, 27. *quæst. 1.* & lire en iceluy, ZANGAS *Monacho habere, non licet :* au lieu du vulgaire, *Zonas.*

Dauantage : pour tousiours confirmer, quelle estoit la magnificence de ces souliers de Senateur : dont Constantin octroye l'vsage aux Clercs de l'Eglise Romaine : (ainsi doibt-on entendre les tres-illustres Cardinaux) nous pouuons à ceste fin employer l'authorité de Cassiodore, en l'Epistre premiere, du sixiesme de ses diuerses, intitulée *forma Consulatus*, ou entre autres marques de la dignité Consulaire: *Pinge* (dict-

il) *vastos humeros, vario colore palmatæ, validam manum victoriali scipione nobilita, lares proprios etiam* AVRATIS CALCEIS *egredere.* Et au huictiesme liure, en l'Epistre neuf, addressée par le Roy Athalaric, au Patrice Tolony: *velauit* (dict il) *fortes humeros Chlamydum vestis, & pinxit suras setis,* CALCEVS ROMANVS.

Et de mesmes, que la splendeur & magnificence de tels ornements insignes, s'est gardée entre les Souuerains Pontifes, Cardinaux, Archeuesques, Euesques, & Prelats de l'Eglise Romaine: ainsi l'vsage en auroit esté aucunefois indulgé par grace & priuilege, à quelques Eglises inferieures: comme en nostre France, le sieur Doyen de sainct Quiriace de Prouuins, Eglise Collegiale, mais demy-Episcopale: par octroy singulier, ha droict de celebrer la Messe, auec des Sandales, ou Bottines de cuir rouge.

Ne venant aussi à passer soubs silence, le legs de deux paires de sandales, pour chanter Messe, contenu au testament de Leobauld iadis Abbé de Fleury sur Loire, du temps de nostre Roy Clouis, second du nom, fils de Dagobert: & par lequel, entre autres ornements d'Eglise, selon ses termes Latins, *legat* SANDALIA DVO, *ad missas.*

Sans oublier en outre: le decret rapporté au cinquiesme des Capitulaires de Charlemagne: article 219. *vt vnusquisque Presbyter Missam ordine Romano,* CVM SANDALIIS *celebret.* Ce qui est semblablement ordonné par le mesme Empereur, *in charta,* DE CALCEAMENTIS *secundum vsum Romanum.* Et en outre est confirmé par *Rabanus Maurus, lib. 1. de institut. Cleric. cap. 22. Amelard 2. officialis cap. 25.* Et *Albinus,* ou *Alcuinus, de diuinis officijs: cap 99.*

Mais non seulement cela auroit esté *in vsu Romano,* és pays d'Occident: ains aussi, pour de ce pas tourner en l'Orient, le Patriarche de la ville de Constantinople: appellée la nouuelle Rome, ses Supposts, & Officiers, auroient pareillement

eu à cet eſgard, de notables marques de leur pré-eminence. Specialement Balſamon Patriarche d'Antioche, au huictieſme de ſes Meditations, venant à expliquer par le menu, ce que ſignifioient les Hieroglyphes, ou charactéres ſacrez, de l'habit du Patriarche, de ladicte cité Imperiale.

Dict: que ſes Epimaniques, repreſentoient les menottes, deſquelles noſtre Seigneur fut garotté: lors qu'on le mena priſonnier à Cayphe: Les riuieres peinctes ſur ſa Tunique, figuroient les ruiſſeaux de ſang, & d'eauë, ſortis de ſa playe coſtale: QVE LES COVVERTVRES DE SES IAMBES, τῶν γονατίων τὰ ἐπιβλήματα, denotoient le linge, duquel il ſe ceignit, lors qu'il laua les pieds de ſes Apoſtres. Le Sac, duquel on le couuroit, eſtoit, pour l'affubler de la honte & contumelie, qu'il ſouffrit à la face d'Herode.

L'humeral, ou Eſpaulier, ramenteuoit, comme le Protoplaſte Adam, fut par luy eſpaulé, pour le guinder au ciel, du profond des enfers. Force Croix ſur ſon Phanouil, ou manteau: renouuelloient la memoire du Triomphe de ce bois de victoire. Les Gamma, ou Triangles parſemez entre icelles, ſeruoient à rafraiſchir le modelle de la pierre angulaire. Et finalement ce Baſton Paſtoral, pourtrayoit le Roſeau, dont la poincte auoit ſi bien graué le ſalut du genre humain: τὸν κάλαμον, τὸν τὴν σωτηρίαν τοῦ γένους τῶν ἀνθρώπων καλλιγραφήσαντα.

Partant: ſans m'eſtendre plus outre, à telles autres recherches: ce que deſſus peut ſeruir pour confirmer, ce que i'ay propoſé, qu'au lieu que la Synagogue Moſaïque, pour ſon defaut de zele: eſtoit preſque nuë, & deſchauſſée: l'Egliſe Chreſtienne à l'oppoſite, auroit pour ſon excés d'affection, eſté chauſſée, & reueſtuë de doubles, voires triples ornements de gloire, & de lumiere.

Et ne s'en faut eſbahir, puis qu'il auoit eſté prophetisé des l'ancienne Synagogue, qu'elle ſeroit enſeuelie auec honneur,

dans le Christianisme : & le Sacerdoce d'Aaron, transferé en vn plus auguste, sçauoir du Christ, vray Prebstre, selon l'ordre de Melchisedec : Auquel sens indubitablement se doibt entendre, ce qui est escript au dernier chapitre d'Esaye. *Adsumam ex Gentibus Sacerdotes, & Leuitas, (dicit Dominus) quia sicut cœli noui, & terra noua, quæ ego stare faciam coram me. Sic stabit semen vestrum, & nomen vestrum. Et erit mensis ex mense, & Sabbathum ex Sabbatho, id est dies vna, pro alia, in Sabbathum.*

Aussi croy-ie, que ce que Iosué enterra le liure de la loy de Moyse, au pied du Chesne, qui estoit dans le Tabernacle: cela ne signifioit autre chose, sinon qu'au pied de la Croix de nostre Seigneur, laquelle Paul Vuidnerus, & autres, escriuent auoir esté de bois de Chesne : seroient inhumées les Reliques & despouilles de l'ancienne Synagogue. Et à ce propos elegamment sainct Paul, aux Corinthiens : *si ministratio mortis, literis deformata in lapidibus, fuit in gloria : quantò magis administratio spiritus, erit in gloria ?*

Car la vieille alliance, ha esté renouuellée en plus beaux Characteres, *nobisque obtigit noua Hierusalem ; quæ sursùm est mater nostra.* Finalement aussi au lieu de l'ancien Temple : nous est donnée vne nouuelle Eglise, *quia intrauit Iesus* (dict le mesme sainct Paul) *in Tabernaculum non manufactum, sed in sancta : nec in sancta manufacta, sed in ipsum cœlum : vt appareat vultui Dei pro nobis.*

Tellement que ce poinct deuëment expedié, comme le plus important de toute l'obiection, faicte de l'autre part: tout le reste qui suit du Iudaïsme, est facile à resouldre:

Ictibus & vacuis hastilia fracta iacebunt.

Car si le Prophete Helie estoit haue, hideux, auoit la barbe espaisse, le crin herissé, & les reins couuerts d'vne Pelisse; ceste peau monstroit que parmy la terre, il portoit par esleuation d'Esprit, vn vestement du Ciel, figuré par la peau,

eu eſgard à ce dire du Pſalmiſte : *qui extendit cœlum, ſicut pellem:* mais cela n'includ, qu'il fuſt nuds pieds, & ſans chauſſure. Du moins les Moines du mont Carmel, ſes Diſciples & Sectateurs, qui par entreiect de temps, furent amenez en France par S. Louys, y vindrent chauſſez: comme ils le ſont encores. Et ceux appellez en Italie, les Carmes de la congregation de Mantoüe, inſtituez par Eugene quatrieſme, & en France de la congregation d'Alby, introduicte par le Cardinal d'Amboiſe, de laquelle ont eſté les Carmes de Paris, de Melun, & Roüen, auroient iuſqu'à huy porté, & portent encores des Chauſſures.

Les Enfants des Prophetes, congregez premierement par Samuel, & par luy appellez CVNEVS PROPHETARVM, puis à la longue eſtendus ſur les riues du Iourdain, vray-ſemblablement n'auoient autre chauſſure, qu'à la mode du pays: voires ce qui faict croire, que Samuel leur Inſtituteur, ores que comme Iuge, il refuſaſt des Souliers en preſent : neantmoins il en pouuoit porter de faicts à ſes deſpens : ceſt ce paſſage du 46. de l'Eccleſiaſtique : Samuel *ante tempus finis vitæ ſuæ, & ſæculi, teſtimonium præbuit, in conſpectu Domini, & Chriſti : pecunias*, ET VSQVE AD CALCEAMENTA, *ab omni carne non accepit.*

En tout euenement, l'eſcripture ne dict rien par expres de la nudité des pieds de luy, & de ſes Sectateurs. Au bout de là, ils n'eſtoient point Prebſtres, ne ſacrifioient point à l'Autel, comme nos Religieux d'auiourd'huy, ne preſchoient point, ne conuerſoient parmy le monde, ains demeuroient clos & couuerts, dans leurs Logettes, n'ayants qu'à vacquer à l'eſtude, & contemplation : *non occupati alienis moleſtiis*, comme parle ſainct Ambroiſe, *non diſtracti vrbanis diſcurſibus.*

Le meſme ſera dict des Eſſéens de Ioſephe, leſquels cet Autheur compare aux Pliſtes des Dacques : & remarque particulierement au propos que deſſus, qu'ils enuoyoient leurs

preſents aux Temple, *nempè quòd ipſi ſacra non facerent* : Dauantage nous apprenons de luy, qu'ils eſtoient veſtus à ſuffiſance, puis qu'ils deſpouilloient leurs habits ſacrez, ou de Religion, quand ils alloient, ſelon leur inſtitut, trauailler à leurs œuures manuelles, puis les ſouloient reprendre à leur retour. Ils auoient des Perizomes ou Saraballes, & n'eſtimoient leur eſtre licite, que l'on veiſt aucune partie de leur corps deſcouuerte, non pas meſmes és neceſſitez ſecrettes de la nature. Sur tout, ſelon que rapporte le meſme Hiſtorien, au ſecond de la priſe de Iudée, chapitre ſeptieſme. Ils PORTOIENT DES SOVLIERS: & ne les changeoient poinct (dict-il) non plus que leurs autres habits : s'ils n'eſtoient tout vſez & rompus.

A l'eſgard des Therapeutes ou Cure-penſées d'Alexandrie, leſquels Euſebe Pamphile, & pluſieurs autres Autheurs celebres, eſtiment auoir eſté les premiers Chreſtiens inſtituez en la ville pré-alleguée par S. Marc, Apoſtre & Catechiſte d'icelle : il y ha beaucoup de parallelle & conformité auec les Eſſéens ſuſdicts, le veſtiaire, & la forme de viure preſque du tout ſemblable. Cauſe que cet excellent Iuif Platonicien, immediatement apres le diſcours des Eſſéens, ha ſoubs-ioinct celuy des Therapeutes.

Or de ces derniers, il dict, que telle ſimplicité, qu'ils auoient en leur viure, telle l'auoient ils en leur veſtiaire, c'eſt à dire qu'il ſuffiſoit à les garentir des chaleurs, ou froidures. Il adiouſte qu'en Hyuer au lieu de peliſſes, ils vſoient de groſſes Tuniques, & en eſté, de ſimples Exomides, ou chemiſes de lin, & qu'ils ne ſe mettoient à Table, ſinon deſceincts, & leurs Tuniques raualées. De la chauſſure, il n'en parle point, mais qui ne la reputera telle, que celle des Eſſéens? & d'ailleurs s'ils eſtoient ſi bien armez contre le froid, en vn pays ſi chaud, que de l'Ægypte: Que ſera-ce des Religieux de ces plages Septentrionales, & qui ſe voyent d'ordinaire,

Cœrulea glacie concretæ, atque imbribus atris?

Ainsi pour conclurre ce point du Iudaïsme : rien ne s'en peut induire contre nostre Chaussure. C'estoient ombres, c'estoient figures, qui se sont esuanoüies, qui se sont effacées par l'esclat de la verité suruenue du depuis. Et comme dict elegamment le Poëte Prudence en son Apotheose.

In faciem cecidit plebs, non visura profundæ
Legis in effigie, scriptum per enigmata Christum.
Infelix, quæ luce oculos præstricta pauentes
Texerit: & presso faciem velarit amictu.
At nos deiecto Christum velamine coram
Cernimus: atque Deum vultu speculamur aperto.
Nec sub lege graui, depressa fronte iacemus,
Sed legis radium sublimi agnoscimus ore.

Pour tourner maintenant au Paganisme, il me sera d'autant plus facile de m'en deffendre, qu'en iceluy, ie ne recognoistray que des Singes, & Plagiaires des mysteres diuins, comme les appelle Clement Alexandrin. *Agnoscamus ingenia diaboli* (disoit Tertullian) *idcircò quædam de diuinis affectantis, vt nos de fide suorum confundat, & iudicet.* Mais à l'opposite, il vaut mieux reiecter ceste confusion sur luy-mesme, & ne luy laisser le masque, sans le leuer : ny ses plumes furtiues, sans les luy arracher : pour en faire la fable & la risée du monde. *Multa sunt digna reuinci*, disoit le mesme Autheur, *ne grauitate adorentur.*

Tels estoient dont ces contrefaicts Prebstres, ou Moines Isiaques, auec leur Ibis, Anubis, Serapis, & auec leurs Crocodiles & Musaraignes, *quæ olim Ægyptus portenta coluit*, & aux iardins de laquelle, naissoient ces belles deïtez. Encores ces Isiaques, estoient-ils chaussez : nonobstant que selon Diodore, l'estofe n'en peust estre que du papier du Nil, à la difference du profane populaire : car tousiours c'estoient souliers : & ceste estofe de l'herbe ou arbrisseau du Nil ; estoit fort en

vſage aux Moines de ce pays là : de faict que Philon le Iuif, au liure pré-allegué des Therapeutes, dict que leurs Chaſlits,& Cuiſſins, eſtoient de ce papier du Nil.

Les Prebſtres d'Ammon, viuoient parmy les chauldes areines de la Libye, à qui la deſchauſſure eſtoit allegement, comme aux Gymnoſophiſtes. Et neantmoins ne doibt eſtre oublié, ce que Philoſtrate raconte, qu'Apollonius eſtant dans leur Rocque; leur reprocha; que ce qu'ils alloient nuds pieds, c'eſtoit par vaine gloire. Le meſme des Selles Homeriques. Et Tyrius Maximus en ſa Dialexe troiſieſme, vray-ſemblablement entendant parler d'eux, dict: que ce ne ſont pas les Humicubes,& Illotipedes d'Homere, χαμαιεῦναι καθ' Ὅμηρον καὶ ἀνιπτόποδες, qu'il faut reputer pour vrais Interpretes & Miniſtres de Dieu : les argüant taiſiblement par là, de vanité: mais ceux qui ont fiché leurs yeux, & leurs eſprits au ciel : & ſe ſont entierement rengez à la prouidence diuine, καὶ ἀνηρτημένοι τῇ γνώμῃ πρὸς τὸν δία.

Entant que touche ces Philoſophes tant fameux, Pythagore, Diogene, Anacharſis, & autres : c'eſtoient animaux de gloire, comme les appellent Tertullian, & ſainct Hieroſme, *gloriæ animalia, & popularis auræ mancipia*; qui faiſoient preſque tout par vanité, parade, & oſtentation. C'eſtoient des Buyes de Candiots, dorées au deſſus,& de la cendre au dedans. C'eſtoit d'eux, comme de la pierre d'Atitanie, dont parle Ariſtote en ſes Acroames admirables: en laquelle y auoit du feu, qui ne ſe voyoit point, mais venoit à s'allumer, ſi toſt que l'on iectoit vn peu d'huile deſſus. Auec vn peu d'applaudiſſement du peuple, on deſcouuroit incontinent l'eſprit de ſuperbe, qui agiſſoit en eux :

----Deus immortalis haberi
Dum cupit Empedocles, ardentem frigidus Ætnam
Inſiluit:

on n'en

on n'en euſt rien ſceu, ſi ſon ſoulier de fer, vomy par l'effort de la flamme, n'euſt laiſſé au monde, ce teſmoignage de ſon horrible phreneſie.

Mais pour reuenir à Pythagore, il auoit eſté en Iudée. Et au rapport de Clement Alexandrin, ſur le milieu du premier des Stromates, s'eſtoit rendu familier, & diſciple d'vn Nazareth Aſſyrien: reputé par quelques-vns pour le Prophete Ezechiel. Il auoit ouy en Ægypte, l'Archiprophete appellé Sonchedis. Ainſi ſur l'inſtruction à luy donnée des liures de Moyſe, il le voulut contrefaire, mettant vn linge ſur ſa face, quand il faiſoit ſes leçons, dans ſon Auditoire, nommé Omacoeion: de meſmes que ſa maiſon, ſe diſoit Cœnobie. Mais auec ſa metempſychoſe, & autres telles reſueries, s'eſt rendu ſi ridicule: *vt ſapientiæ ſuæ cum ſæculo deſtructæ, ac dedecoratæ, pudere eum deceat.*

A l'eſgard de Diogene, il portoit ſon orgueil aux crottes de ſes pieds: & c'eſt ce que luy reprocha Platon: *calcas faſtum, maiore cum faſtu.* Anacharſis autre animal de gloire, viuoit és chaleurs de la Grece, loing du froid de ſa terre natale. Et ſon Epiſtre rapportée par Clement Alexandrin, au meſme premier des Stromates, ne parle de la nudité des pieds, comme celle du cinquieſme des Tuſculanes de Ciceron. Mon habit (dit-elle en ſommaire) eſt vne robbe de laine, & mon ſoupper, du laict & du fourmage. Au bout delà, eſtant de retour en la Scythie, il y fut aſſommé par ſes compatriotes: à cauſe des nouueautez paradoxes, qu'il s'efforça d'introduire parmy eux,

Dum tumet indomitùm, dum formidabile feruet.

Car il aduient d'ordinaire à ces gens de pompe, & oſtentation, qu'apres auoir pour quelque temps circonuenu le populaire, lequel trop legerement par ſa frequente barluë,

----- corpus putat eſſe, quod vmbra eſt:

toſt apres viennent à perdre leur credit, quand on commence

à recognoiſtre, que leur pretenduë moralité externe, n'eſt au dedans que piperie & ſimulation :

---- vultus grauis, horrida longæ
Sylua comæ, nullus tota nitor in cute, qualem
Præſtabit gelidi circumlita faſcia viſci.

Aulugelle nous en donne quelque teſmoignage, au neufieſme liure de ſes Nuicts Attiques, chapitre ſecond; quand il rapporte, qu'eſtant certain iour auec autres, en la compagnie, d'vn Seigneur Conſulaire d'Athenes, nommé Herodes : suruint en leur preſence, *palliatus quiſpiam, & crinitus, barbáque propè ad pubem vſque porrecta, ac petijt æs ſibi dari, ad panes emendos:* Lors Herodes s'aduança de luy demander, qui d'aduenture il eſtoit : luy, auec vn viſage renfrongné, & vne voix groumeleuſe : *philoſophum ſe eſſe dicit:* Et adiouſte, s'eſtonner fort, comme il s'enqueroit, de choſe qu'il voyoit. *Video (inquit Herodes) barbam, & pallium, Philoſophum nondum video:* Là deſſus Herodes, ſe tournant vers la compagnie : *illud (infit) mihi maximè dolori & ægritudini eſt, quod iſtiuſmodi animalia ſpurca, & probroſa, nomen vſurpent ſanctiſſimum, & Philoſophi appellentur:* comme blaſmant ceſte apparence exterieure, qui pour couurir le vice du dedans :

Fit virtus ſpecie, vultúque, & veſte ſeuera.

Auſſi oyez les Comiques dans Athenée, parler de ces Philoſophes pretendus : tantoſt ils les appellent ἐμπόρους λήρων, marchands de bourdes : tantoſt ὑποκριτὰς λόγων, contrefaiſeurs de paroles : & tantoſt comme chez Pacuue : *homines ignaua opera, & philoſopha ſententia.*

Ce qui faict iuger auec Simonide, qu'il eſt bien difficile de trouuer vn homme Tetragone ou carré : & dont la parole correſponde à la vie : à cauſe que ceux qui plus ſe flattent en leur foibleſſe & imperfection : taſchent à plus faire paroiſtre le contraire au dehors. D'où ie prendray ſubiect de m'eſcrier icy. O ampoulle d'orgueil Hydropique ! φεῦ ὑδερικοῦ τύφου !

Et ie croy que personne iustement, ne trouuera trop d'aigreur, & d'aspreté en cét epiphoneme : puisque Tertullian, tres-graue Autheur, estant venu à interposer sa censure, sur la personne mesme de Socrate, reputé le plus moral d'entre eux : neantmoins il y trouue plus de subiect de mespris, ou reprehension, que de loüange, ou admiration. *Adeò* (dit-il) *omnis illa sapientia Socratis, de sola industria venerat consultæ æquanimitatis, non de fiducia compertæ veritatis. Cui enim veritas comperta sine Deo? cui Deus cognitus sine Christo? cui Christus exploratus sine Spiritu sancto? cui Spiritus accommodatus, sine fidei sacramento?*

Mais soit ainsi : pour ne tenir tant de rigueur à ces pauures Philosophes Payens : encores que sainct Iustin le Martyr, ne les traicte gueres plus doucement en sa premiere Apologie : soit ainsi, encores vn coup, que parmy tant de traicts jettez, parmy tant de discours diuersement tenus, & parmy tant de sortes d'actions, exhibées à la veuë de mainte compagnie, ils se soient en quelque chose rencontrez auec nous : ayent eu mesme visée, & frapé mesme blanc : quelle merueille peut-on assigner en cela? ou quel subiect d'en faire tant d'estime? *Nam nonnunquam in procella, confusis vestigiis cœli & freti, aliquis portus offenditur prospero errore : nonnunquam & in tenebris aditus quidam & exitus deprehenduntur cæca felicitate : sed & natura pleraque suggeruntur, quasi de publico sensu, quo animam Deus dotare dignatus est.*

Or ay-ie pensé m'estre, besoin de m'estendre vn peu plus au long, sur ce discours : afin d'aduertir, que l'on se donne bien de garde, à ceste occurrence, de faire pauois du syndicat de ces Philosophes Payens, contre le Christianisme : auquel tantost nous viendrons en son lieu, & monstrerons nostre sapience estre, *è portico Salomonis, non Chrysippi.*

Attendu que par vn moyen, lequel ie veux icy alleguer pour le dernier & peremptoire : hors leur fard exterieur, &

filloleure de paroles dorées: tout leur dedans estoit si mal affecté, si gauchement pestry, & si mal disposé: que quand sainct Paul les vint prescher, en leur ville d'Athenes: au milieu des Stoïciens, Peripateticiens, Academiciens, & autres de toutes sectes: iamais ne s'en trouua vn seul, qui fust susceptible de la grace diuine, horsmis S. Denys, encores n'estoit-il de leur Eschole, ains de l'Areopage. Auoient-ils point donc le cœur plus espineux, que les espines de leur Philosophie? & la semence Apostolique, y pouuoit-elle faire naistre aucun fruict? ny rien profiter?

------ inter gentilibus obsita nugis
Ingenia, antiquos stricte retinentia cultus?
Et quibus exactas placuit seruare tenebras?
Splendentêmque die medio non cernere Solem?

Des Philosophes donc, passons aux Legislateurs: & commençons par ce paradoxe & anomal Lycurgue. Aussi Thespesion dans Philostrate, se met à inuectiuer asprement contre luy: notamment pour la honteuse nudité, & cruelle flagellation, par luy ordonnée aux enfans. Ce qui me faict estonner, si elle duroit encores du temps de Tertullian, quand il escrit en son epistre *ad Martyres: Quod* HODIE *apud Lacedæmonios solennitas maxima est,* διαμαστίγωσις, *id est Flagellatio, non latet.* Mais à quoy ceste cruauté? puisque selon le mesme, en son Apologetique, *ne vel hyeme voluptas impudica frigeret, primi Lacedæmonij penulam nudis excogitarunt?*

Veritablement, voila des contre-poinctes ou antitheses d'estrange absurdité. Et Lycurgue mesme, eut-il point apprehension, que ses loix ainsi heteroclites, ne fussent de durée? Fit-il point semblant d'aller à l'Oracle d'Apollon? & ayant circonuenu les siens par vn serment captieux, de n'y rien innouer, iusqu'apres son retour: se fit-il pas mourir de faim, *& apocarteresin optauit*, dict Tertullian: afin que n'y retournant plus: ils ne fussent iamais solus de leur promesse? Et à

ceste mesme fin, voulut-il point, qu'apres sa mort, ses cendres fussent jettées en la mer, ou dissipées au vent? Estrange ineptie d'homme!

Nam timor an-ne vltra, quàm rogus esse potest?

Que s'il ha faict ce iugement de luy-mesme, & de sa legislation si abhorrente du sens commun : pourquoy est-ce que plus iustement, elle ne sera rejettée & condamnée des autres, qui par vne raison plus droicte, & iugement mieux reglé, *nesciunt errare, nec in via pedum*, comme parle S. Augustin, *nec in via morum*?

Platon donc viendra en ordre, ce Thesmothete de Chimæres & Idées,

Consule barbati delyramenta Platonis,

disoit le Poëte Prudence : Et quand à la nudité de la teste, & des pieds, par luy prescripte aux hommes & enfans : la mettrons-nous point en mesme ligne de compte, que celle par luy enjointe aux femmes? soubs pretexte, disoit-il, de les reuestir & orner de pudeur naturelle, au lieu de leurs cottes & robes de parade? Eusebe Pamphile par expres en faict vne iuste & notable derision, au treiziesme liure de sa preparation Euangelique, chapitre douziesme.

De vray : on ne peut pas desnier, que ce Philosophe n'ait grandement sceu & entendu les liures de Moyse: dont le mesme Eusebe Pamphile, rapporte infinis tesmoignages, & passages, tirez des escripts d'iceluy : & ce par tout l'entre-cours de son douziesme liure, de la preparation Euangelique. Clement Alexandrin recite au premier liure de ses Stromates, que ce Grec, d'esprit superlatif, estant en Ægypte, auoit long temps conuersé auec Secnuphis Heliopolitain, Mystagogue du pays,

Sainct Augustin en son huictiesme liure de la Cité de Dieu, chapitre vnziesme, rapporte plusieurs auoir pensé, qu'estant en Ægypte, il ait ouy le Prophete Hieremie, là transporté

par l'exil, & transmigration des enfans d'Israël. Mais pour quelque discordance sur ce subiect, en la Chronologie: iceluy S. Augustin auroit mieux aimé croire, que ce Platon ait leu les liures de Moyse, soit par Interprete, ou par luymesme, non toutesfois sur la version des Septante, dont S. Augustin s'est du depuis retracté: car Platon estoit mort long temps auparauant.

Ains par vne traduction priuée qui couroit en l'Ægypte, & la Palæstine, lors qu'il y seiourna: & long temps auant la publique, qui fut faicte de l'authorité du Roy Ptolomée Philadelphe. Clement Alexandrin au premier de ses Stromates, faict notable mention, de ceste version ou traduction priuée, & confirme son dire par l'authorité d'vn Aristobule, en son premier liure *ad Philomatrem*.

Mais ce grand Philosophe, detenant contre son debuoir, la verité en iniustice, & par l'enfleure de la sapience humaine, ayant estoufé au fonds de son cœur, les estincelles de la diuine: s'est ineptement ingeré de sophistiquer & corrompre l'Escripture saincte, de tant de fables, desguisées dans ses œuures, sur les vrayes histoires de la Bible: qu'on le peut mettre au nombre de ceux, lesquels luy-mesme figure auoir esté enchaisnez au fonds d'vne grotte, pour ne veoir pardeuant, que la reflexion d'vne lampe allumée par derriere: ἐν καταγείῳ οἰκήσει σπηλαιώδει, ὄντας ἐν δεσμοῖς, καὶ τὰ σκέλη καὶ τοὺς αὐχένας, ὥστε μένειν τε αὐτοὺς εἴς τε τὸ πρόσθεν μόνον ὁρᾷν, φῶς δὲ αὐτοῖς πυρὸς ἄνωθεν καὶ πόρρωθεν καιόμενον ὄπισθεν αὐτῶν, &c.

Tellement qu'il luy faudroit, comme à l'Esclaue Mosaïque, au lieu de sa nudité de teste, rongner les cheueux, & raser tout ce qui luy reste d'excrements, de son vieux Paganisme: & en outre, au lieu de sa nudité de pieds, mettre les siens *in cippo & neruo*, de mesmes que ceux de son maistre Socrate: afin qu'il n'ait plus moyen de les aduancer dans le sanctuaire, pour y rien profaner. Car comme disoit S. Romain, à son Iuge:

Intrare seruis Idolorum ac Dæmonum,
Sanctam salutis non licet nostræ Domum,
Ne polluatur purus orandi locus.

Et apres luy: pour venir au Philosophe Musonius, c'estoit vn autre animal de gloire: nonobstant l'enjoliueure de ses paroles, & pretenduë austerité de vie. Aussi sainct Iustin le Martyr, qui dict en son premier Apologetique, iceluy auoir vescu de son temps, soubs l'Empire d'Antonin le pieux: rapporte qu'il souffrit beaucoup de trauerses & algarades, à cause qu'il vouloit, trop faire du Censeur. Et mieux eust-il vaillu pour luy, qu'il eust enduré ceste persecution, pour la foy Chrestienne, alors preschée à Rome: Autrement pour ne s'en estre rendu susceptible: est-ce point vn signe euident, qu'il eust le fonds mal disposé? De telles gens, disoit sainct Iacques, au premier de son Epistre: *Exortus est sol cum ardore, & arefecit fœnũ, & flos eius decidit, & decor vultus eius perijt.*

Que si les Athletes & Courriers dont parle Musonius, alloient nuds pieds, parmy les Sables de la Grece: quoy s'il leur eust faillu marcher sur des espines? Partant la nudité de teste & de pieds, par luy recommandée: seroit-elle point plus propre à des fils de Cyclopes, ou à ces Forgerons de Vulcain?

---- *queis ferrum vasto exercetur in antro,*
Brontesque, Steropesque, ET NVDVS MEMBRA *Pyracmon?*

Car entant que touche les Conipodes ou Magistrats populaires d'Epidaure, s'ils n'auoient à marcher que sur de la poulsiere, ils n'estoient à ce compte beaucoup interessez. Et à l'esgard de Phocion: comme son humeur reuesche & bisarre, le portoit à viure tout à rebours des autres: aussi se peut il faire, que par despit de leur chaussure: il allast nuds pieds, à la Tribune des harangues. De mesmes, que Caton d'Vtique, autre homme pré-postere, & lequel Plutarque luy baille en parallele: ainsi se transportoit, au Tribunal ou siege de sa Præture:

En habitum! quo te leges ac iura ferentem
Vidimus.

Mais dequoy seruit à l'vn & l'autre, ceste importune & sotte nouueauté? sinon que tant par là, qu'autres estranges deportements: le premier anima tellement le peuple d'Athenes contre luy, qu'à la fin il fut contrainct d'en souffrir vne mort dure, & ignominieuse? Et ce Caton d'Vtique, ce contrefaict Stoïque, apres ses paradoxes opinions, & forme de viure extraordinaire; qu'elle fin vint-il à faire? sinon Tragique, miserable, & qui seule, comme vn mauuais acte de Tragœdie, auroit gasté & diffamé, tout ce qui auoit peu estre de bon en luy? Car par desespoir, indigne d'vn genereux courage, il jetta les mains violentes sur soy: Quelle honte? quelle abomination? nonobstant son dire,

Scire mori, pars prima viris, sed proxima cogi?

De ce rang passera la nudité des Empereurs Neron & Commode, à l'vn parmy ses farces, à l'autre sur l'areine des Gladiateurs, non moins sanguinaires que luy: *& inter meridianos Lanistas, quibus mos sese sine arte cædere.* Quand à la dureté du coutil d'Attalus, de celuy d'Antoninus, & rigoureuse abstinence de Seneque, parmy ses richesses & delices, *qui primùm in frigidam descendebat, panis deinde siccus, tum prandium, post quod, non essent lauandæ manus:* si tout cela s'est faict pour la gloire du monde? en ont-ils point chascun remporté le loyer? D'ailleurs à l'esgard de Seneque: comment ceste frugalité se peut-elle compatir, auec les cinquante Tables Citrines, qui luy sont obiectées par Dion?

Neãtmoins pour toucher plus particulierem̃et quelques autres remarques sur ce philosophe: quand ie lis au dernier chapitre, de l'epistre de S. Paul, *ad Philippenses: Salutãt vos oẽs sancti, maximè autẽ*, QVI DE DOMO CÆSARIS SVNT: ie ne doute point que Seneque ne fust de ce nõbre: & le croy plustost par ce passage, que par les pretẽduës Epistres, que l'on faict courir de l'vn à l'autre.

à l'autre. Mais vray-semblablement, S. Paul, ne l'auroit voulu nommer par son nom, de peur que si la lettre venoit à estre descouuerte, Seneque fust pour tomber en peril de sa vie, à cause que l'Empereur Neron, bien que son disciple, estoit ennemy coniuré des Chrestiens : *& primus in orientem Romæ fidem, Cæsariano gladio ferocijt*, dict Tertullian : *nempe vt omnes intelligerent, non nisi magnum aliquod bonum potuisse à Nerone damnari, quem & Senatus ipse damnauit, & damnatos ab eo restituit.*

Tant y ha, que par cet Autheur au liure *de anima*: ce Philosophe Seneque, est cité soubs ceste modification, SENECA SÆPE NOSTER, il dict SÆPE, non, SEMPER, peut estre à mesme esgard, que sainct Augustin, au sixiesme liure de la cité de Dieu, chapitre onziesme, ou parlant d'vn traicté composé par ce Seneque, contre les superstitions des Iuifs & Gentils. *Christianos* (dict-il) *tunc Iudæis inimicissimos, in neutram partem commemorare ausus est : ne vel laudaret contra suæ patriæ veterem consuetudinem ; vel reprehenderet* CONTRA PROPRIAM *forsitan voluntatem.*

Toutesfois, quand dans les œuures de cet autheur, ie le voy si obstiné à sa barbare doctrine, de seuir librement contre soy-mesme: qu'en son liure des Superstitions: il prend subiect de se mocquer du Sabbath des Iuifs, en ce qu'il les arguë d'auoir par le repos & vacance d'iceluy, presque perdu la septiesme partie de tout leur aage : & que d'ailleurs sainct Augustin sur la fin du dixiesme chapitre, du liure pré allegué, adiouste: *eum quia illustris populi Romani Senator erat, coluisse quod reprehendebat, egisse quod arguebat, & adorasse, quod culpabat* : cela est-il point suffisant, pour s'esbahir, comment quelques vns l'ont mis au nombre des Martyrs?

Finalement à l'esgard d'Epictete : puis qu'il viuoit à Rome soubs Domitian, & en la premiere vogue de la predication des Chrestiens, se faut-il estõner, s'il auroit transcript dans ses

Morales, beaucoup de belles sentences, lesquelles il auoit appris d'eux, comme le Seneque pré-allegué, Plutarque, & autres tels autheurs, qui neantmoins l'ont dissimulé, & s'en sont rendus trop ingrats plagiaires ? Cause qu'Origene estant interrogé, quelle estoit la vraye Philosophie : semble auoir eu iuste subiect de respondre, que c'estoit celle, laquelle les Gentils auoient desrobée aux Chrestiens.

Mais à cet Epictete, peut à bon droict estre obiecté, ce que luy-mesme disoit dans Aulugelle, *literas atque doctrinam Philosophiæ, cum in hominem falsum atque degenerem, tanquam in vas impurum atque pollutum influxissent, veterari, mutari, corrumpi, & ruinam fieri.* Attendu que la liqueur de l'Euangile, luy ayant esté distillée à suffire : mais son vase ne s'estant rencontré pur & net : ceste infusion se seroit tellement aigrie en luy, qu'au lieu de le conuertir au bien : il seroit demeuré en sa peruersion, & croupy au remeugle de son Idolatrie.

Nunquam oculos, animúmque leuans, rationis ad arcem
Rettulit : insulsum tenuit sed credulus vsum.

Autrement eust-il quitté les tenebres d'icelle, pour estre illuminé : de mesmes que ce braue Platonicien Synese : de l'aisée conuersion duquel, Theophile Euesque d'Alexandrie s'asseura promptement : sur ce qu'il le vid d'vn bon naturel, & d'vne humeur docile : Mais qui se promettroit le semblable, d'vne ame enflée d'orgueil, & de presomption?

--- cui decolor vsus
In vitium versæ monimenta coinquinat artis?

Maintenant donc auec meilleur succez, ie passeray au Christianisme, & vous supplie suiuant la vieille formule Latine : FAVETE LINGVIS : ou selon la Grecque, ΕΥΦΗΜΕΙΤΕ: Il s'agist de sçauoir, si nostre Seigneur, dont la vie est nostre pleine institution, ha esté nuds pieds, durant son seiour en ce bas monde. Et pour resoudre ceste difficulté, en peu de mots: vient à noter, que le Cantique des Cantiques, resonne l'E-

pithalame d'iceluy, ou comme Espoux de la Synagogue, ou de sa chere Eglise.

Comme Espoux de la Synagogue, & pour susciter spirituellement la semence d'Abraham : il ha esté DESCHAVSSÉ, il ha faict le LIBVN, il ha deslié la courroye du sandale. Et à ce propos, Rupert sur sainct Iehan. *Cui magis competebat uxor esse Synagoga, quàm Christo? cuius est tota patria hereditas, vel vniuersa, quæ est ab initio, vsque ad finem sæculi, Ecclesia? Quis enim Patri magis propinquus, quàm filius?*

Mais comme Espoux de l'Eglise, il ha esté chaussé : CALCEATVS *in præparationem operis Euangelij.* Aussi de luy ha esté dict par esprit prophetique. *In Idumæam extendam* CALCEAMENTVM *meum.* Et Clement Alexandrin au second liure de son Pædagogue, chapitre onziesme : dict par expres, que nostre Seigneur, ha porté des Souliers, mais simples, & bas: non curieux, ny superflus. Sainct Augustin tout de mesmes, au Sermon premier des Apostres : *De his Calceamentis quibus calceati ambulamus, consolatur me dominus meus.* SI ENIM IPSE CALCEATVS NON ESSET, *non de illo Johannes diceret : Non sum dignus soluere corrigiam calceamentorum eius.*

A l'entendre, c'est à sçauoir d'vne chaussure simple, & telle que deuoit porter celuy, qui monstroit aux Hebreux, le vray Prototype de toute humilité. Et c'estoit aussi pour rabbatre l'orgueil des Pharisëens, lesquels entre autres marques de leur presomptueux Doctorat, & sublim Magistere, portoient de haultes, & grosses Pantoufles, ainsi que l'escript S. Epiphane, en l'heresie contre les Pharisëens.

Et sauue correction, n'y ha point de meilleur moyen, que par ce diuers respect de concilier les antinomies des textes de l'Euangile, & diuersitez d'opinions, qui se trouuent sur ce subiect : comme nous en faict ouuerture le canon, *olim, 8. quæst. 1.* tiré de sainct Augustin, *in libro contra Manichæos: Qui sibi prodest & Ecclesiæ, accepto Euangelizandi & prædicandi mu-*

nere (dict-il) BENE INTELLIGITVR VTROQVE PEDE CALCEATVS, *vnde illud, quàm speciosi pedes Euangelisantium pacem. qui autem lucrandorum curam refugit aliorum*, DISCALCEATI *illius non figuratum significat, sed in se impletum portat opprobrium*, veut on chose plus ouuerte que ceste distinction ?

Pareillement, & à diuers esgard, elle militera pour concilier, ce que sainct Mathieu rapporte au chapitre troisiesme, que sainct Iehan disoit aux Iuifs; *fortior me est, cuius ego non sum dignus* CALCEAMENTA *portare.* Il dict CALCEAMENTA : nostre Seigneur donc, auoit des Souliers. D'autre façon disoit S. Marc, chapitre premier. S. Luc chapitre troisiesme, & sainct Iehan chapitre premier : sçauoir *cuius non sum dignus* CORRIGIAM CALCEAMENTORVM *soluere* : comme si ce n'eussent esté Souliers, ains simples Sandales, liez d'vne courroye.

Sainct Augustin, au second liure, *de consensu Euangelistarum*, chapitre 12. & 31. semble faire ceste distinction; que les Souliers estoient couuerts, & le Sandale non : *scilicet quo pes neque tectus esset, neque nudus* : & que par l'vne & l'autre Phrase, Sainct Iehan ha faict vne protestation publique, de son humilité.

Origene & Theophylacte, interpretent ces deux Souliers, des deux allées & venuës de nostre Seigneur, l'vne du ciel en terre, l'autre de la terre, aux Enfers. S. Ambroise liure second, sur sainct Luc, chapitre onziesme, de la chaussure de la predication. Le venerable Bede : sur sainct Luc, suiuy d'Albert le grand, sainct Bonauenture, sainct Thomas d'Aquin, & autres, l'expliquent comme nous auons faict cy dessus, du mariage de l'Eglise. *Quid enim inter homines Christus* (disent-ils) *nisi Ecclesiæ sponsus apparuit? De quo & idem Iohannes dicit : qui habet sponsam, sponsus est.* Les autres comme sainct Gregoire Homilie septiesme, entendent la courroye, de l'vnion de l'humanité auec la diuinité, par le hault mystere de l'incarnation. Plusieurs pour la rupture du lien des pechez.

Tant y ha, que par les textes, & authoritez susdictes, *Christus habuit duo Calceamenta*, & vray-semblablement de cuir, qui se faict de beste morte; pour demonstrer la nature mortelle de son humanité, dict S. Gregoire en l'Homilie pré-alleguée. Et puis qu'il estoit le grand Prebstre, selon l'ordre de Melchisedec: peut-on pas estimer, ou qu'il se soit vestu des mesmes habits, que ceux prescripts au Pontife Mosaïque? ou s'il ha porté des habits, selon la mode commune de l'Orient, qu'il ait esté couuert & chaussé? selon qu'il ha esté discouru cy-dessus?

Quand à ce qu'on ha obiecté de l'autre part, que la femme pecheresse, mentionnée au septiesme chapitre de S. Luc, n'eust peu luy oindre, ny lauer les pieds, estant à Table, s'ils n'eussent esté nuds. Response double: l'vne qu'encores que nostre Seigneur eust des Souliers, neantmoins il ne les portoit pas tousiours, ains selon les mysteres que sa prescience vouloit representer. L'autre: que l'ancienne mode de ceux qui se mettoient à banqueter au Triclinium, estoit; de se deschausser, auparauant que de monter sur le lict: selon que nous apprenons de ce traict de Plaute:

> *Jam rediit animus*, DEME DEME SOLEAS,
> *Cedo vinum:*

cestuy-cy d'Horace, lors que parlant du souper de Nasidienus, il dit, que se leuant de Table, *soleas poposcit*. Et finalement par ce court Epigramme de Martial,

> DEPOSVI SOLEAS: *affertur protinus ingens*
> *Inter lactucas, oxygarumque liber.*

En tant que touche les vestiges des pieds de nostre Seigneur, imprimez à nud sur la roche du torrent de Cedron: il ha ia esté dict, & monstré cy-dessus, qu'il ne portoit ses Souliers que quand il vouloit: & peut estre lors ne les auoit il pas: ou paraduenture les Satellites Iuifs, & Romains, qui le surprirẽt, à la descente du mont d'Oliuet, le traisnerent, & tiraillerent

tant, qu'ils luy rõpirent la courroye de ses Souliers,& que l'vn s'en alla d'vn costé,l'autre de l'autre. Et pour les autres vestiges, emprainćts sur la croupe du mont d'Oliuet, lors de son Ascension : sainćt Iustin le martyr, en sa responce cent seiziesme aux Orthodoxes, dićt que nostre Sauueur,apres sa resurrection, se fit des habillements propres selon son corps glorifié, ou les prit d'autre lieu, comme il emprunta l'asnesse & le poulain,lors qu'il viuoit en terre.

Le texte grec qui suit, est defećtueux & mutilé : sinon que sur la fin, sainćt Iustin adiouste, que nonobstant que cela ne soit exprimé par l'Euangile: on ne doibt remuer ce doubte touchant les vestements du Seigneur, apres sa Resurrećtion :, ains pour l'entiere puissance qui estoit en luy, croire ce qui en doibt estre creu, sans plus ample recherche : ἐκ τῆς δυνάμεως αὐτοῦ λαβεῖν τὴν πίστιν, περὶ τοῦ ἐνδύματος αὐτοῦ.

Mais en somme:à ce fils de Dieu,dõt la diuinité n'ha iamais esté separée de l'humanité, il estoit aussi facile d'aller nuds pieds, sur la terre, qu'à pied sec sur la mer. Partant si c'est vne determination en la foy de l'Eglise, qu'il ait tousiours esté nuds pieds, pour rien ne vouldrois-je en faire doubte, ny aller à l'encontre : puis que cela redonde au surcroist de sa gloire.

Hunc ego non venerer? qui cœlo visus, humique
Inuentus Rex, atque Deus, moderatur vtrumque
Naturæ specimen : cuius quoque summa potestas
Implebat teneros diuinis flatibus artus?

Seulement ay-ie à dire : que tout ainsi qu'apres la mort de Demetrius, Roy de Macedoine, iamais ny eut Roy, ny Prince, qui osast, ny entreprist de porter le braue & magnifique manteau d'iceluy : à cause que tout y estoit superlatif, en l'estofe & artifice : que la figure du monde, des astres, & des cercles du Ciel, y estoit pourtraićte par miracle : nul aussi ne prit la hardiesse, de porter SA CHAVSSVRE, teinćte en escarlate pure, non tissuë, mais feultrée, & dorée par dessus : comme si

l'vn & l'autre ornement, euſt voulu dire par Proſopopée:

Cui colar infelix? aut cui placuiſſe laborem?
Ille mei cultus vnicus Author abeſt.

Au cas pareil, depuis que la Diuinité de noſtre Seigneur, s'eſt conioincte à ſon humanité: & que ſoubs le voile d'icelle, ſe couurirent toutes les perfections & merueilles du monde: depuis qu'il auroit tourné ſa volée au Ciel: & pris ſa ſeance au Throſne de ſa gloire: iamais, ny ha eu homme mortel ſur terre, eſleué à pareil degré de dignité, ny reueſtu de meſmes prerogatiues, que luy: *Eius hoc principaliter proprium:* (diſoit Tertullian) *nullius exempli capere comparationem.* Et ſainct Bernard fort proprement, en peu de mots; *ſemper vltrà, non citra quærendus eſt.*

Partant, ny de luy, ny de ſes Eſleus, auſquels en ces bas lieux, il ha voulu communiquer quelque ſupernaturel rayon de ſa lumiere, ne faut tirer conſequence à ce commun des hommes, leſquels on peut comparer à ceſte pourpre de Rome, laquelle confrontée au pres de celle enuoyée à l'Empereur Aurelian, par le grand Roy de Perſe: parut moins que de la cendre: ou pour vſer des termes de Vopiſque, *quaſi cinis decoloratus apparuit.*

Les grands, ont leurs graces ſingulieres, & non communes, ſoit par l'heur de la naiſſance, ou par le relief de leur vertu, ou par la faueur, dont la cauſe par nous ignorée, eſt appellée fortune, Valere Maxime le diſcourt au tiltre, *Quæ cuique magnifica contigerunt.* Et à telles prerogatiues n'appartient aux petits d'oſer mettre la main: veu meſmes ce traict de Ciceron: *Non oportere duci, hoc errore quenquam, vt ſi quid Socrates, vel Ariſtippus, contra morem, conſuetudinemque ciuilem, fecerint, locutiue ſint: idem ſibi arbitretur licere. Magnis illi & diuinis bonis, hanc licentiam aſſequebantur.*

Auquel diſcours ie me ſuis ſenty obligé d'entrer, par forme de Paraſceue, ou preparatoire: ou comme d'vn preſerua-

tif general, contre tout ce qui suit : Car à present i'ay à parler des Apostres, & Disciples de nostre Seigneur ; & d'autres qui assez proches d'eux, ayants participé aux rayons de leur gloire : ont faict paroistre la grace superlatiue, qui agissoit en eux: encores que pour nous oster tout subiect d'excuse, ou desespoir, sainct Ambroise ait voulu dire, *sanctos illos viros, non naturæ præstantioris fuisse, sed obseruantiæ maioris, nec vitia nesciisse, sed emendasse.*

En somme, il est question, de sçauoir : si les Apostres de nostre Seigneur, Disciples, & leurs successeurs pré-alleguez, ont esté nuds pieds : Et de prime face, on obiecte ce passage de sainct Mathieu, *Nolite possidere neque peram in via, neque duas Tunicas, neque* CALCEAMENTA.

Mais à cela double responce : la premiere : qu'au sixiesme chapitre de sainct Marc : nostre Seigneur leur concede, *vt* SINT CALCEATI SANDALIIS. Ainsi pour concilier ces deux Euangelistes : S. Mathieu se doibt entendre : que Dieu leur enioignit d'aller sans Tunique, c'est à dire sans autre, que celle qu'ils auoient sur le dos : il leur deffendit d'auoir Souliers : c'est à dire, autres, que ceux, qu'ils portoiét à leurs pieds : affin qu'ils n'en fissent prouision, ains se fiassent en la prouidence diuine, qui par l'espace de quarante ans, au desert, auoit conserué les habits & souliers, des Enfants d'Israel, sans qu'ils se fussent vsez, ny deschirez.

C'est ce qu'il leur disoit dans le mesme S. Mathieu : *Nolite solliciti esse, dicentes : quid manducabimus ? aut quid bibemus ? aut quo tandem operiemur ?* Finalement : c'est qu'il leur vouloit donner à entendre : que ceux ausquels ils alloient Euangeliser, leur fourniroient leur viure, leurs habits & souliers : partant n'auoient que faire de s'en fournir : *dignus enim* (leur disoit-il) *Operarius cibo suo.*

L'autre responce est ; que c'estoit vn mystere diuin : que ceux qu'il vouloit initier aux principes de la vie parfaicte, &

les

les esleuer d'vn plus bas, à vn plus hault degré, cōme nous auōs dict cy-dessus, de Moyse & Iosué : il les faisoit deschausser. Mais quand ils estoient ja promeus & aduancez en ce degré : alors il leur commandoit de prendre la chaussure. Et c'est le sens que ie donne à ce passage de S. Luc au chapitre 22. *Quando misi vos sine sacculo & pera : & CALCEAMENTIS, nunquid aliquid defuit vobis? At illi dixerunt : Nihil : sed nunc qui habet sacculum, similiter tollat & peram : & qui non habet, vendat Tunicam suam, & emat gladium.* A quoy on peut adiouster, comme à vne oraison abrupte, le pré-cotté passage de sainct Paul: *&* CALCEATE VOS *ad præparationem operis Euangelij.*

Aussi S. Ambroise, au second liure sur S. Luc, chapite 11. expliquant le traict pré-allegué : *quia non sum dignus soluere corrigiam calceamentorum eius*, dict fort à propos de nostre interpretation. *Per hæc Iohannis verba, Euangelicæ prædicationis gratia in Apostolos collata est: qui sunt* CALCEATI IN EVANGELIVM: *videtur tamen hoc ideò dicere, quòd plerumque Iohannes personam accepit populi Iudæorum, vnde ad hoc referunt, quod ait : illum oportet crescere, me autem minorari, quod oporteret minorem fieri, populum Iudæorum, crescere in Christo populum Christianorum. Deinde & Moyses accepit personam populi, sed ille* CALCEAMENTVM *non dominicum portabat, ast pedum suorum : & isti* CALCEATI *sunt calceamento, fortasse non pedum suorum.*

Puis, expliquant le mystere de ceste deschaussure, spirituelle, & corporelle, quand elle auroit commencé, & quand finy : & l'vne & l'autre, à quelle fin : *Ille autem* (dit-il) *soluere Calceamentum iubetur suorum pedum, vt animi eius, & mentis corporei nexus vinculis absolutus : iter spiritale gradiatur. Apostoli autem deposuerunt* CALCEAMENTVM *corporale, quando missi sunt sine calceamentis, sine pera, sine baculo, sine virga, sed non statim calceamenta Dei portarunt. Fortasse post resurrectionem portare cœperunt. Anteà enim, ne cui gesta Domini dicerent, admonebantur. Hæc ille.*

Par où l'on peut recongnoiſtre que le præcepte de ſe deſchauſſer ou chauſſer, doit receuoir diuerſes conſiderations en l'Eſcripture, ſelon la difference des Temps. Tantoſt nous voyons dire à Moyſe, & à Ioſué : *exuite calceum.* Tantoſt à l'oppoſite, nous oyons crier à Hieremie, *prohibe pedem tuum* A NVDITATE. Tantoſt nous entendons preſcrire aux Apoſtres d'aller preſcher, *ſine* CALCEAMENTIS. Tantoſt nous leur oyons enioindre de ſe chauſſer, *in præparationem operis Euangelij.* A diuers eſgard tout eſt veritable, & nulle diſcordance:

> *Fige gradum Scriptura tuum: nil mobile & anceps*
> *Affirmare decet.*

C'eſt tout ainſi, qu'en la meſme Eſcriture ſaincte: tan toſt il eſt enioint, tantoſt deffendu, de ſe raſer la barbe. A ceux qui retenoient quelque choſe des excrements de l'Idolatrie, ou de telle autre ancienne, & mauuaiſe conuerſation, il eſtoit preſcript de raire tout: pour marque d'vn changement de vie. Et ainſi doit eſtre entendu cét oracle d'Eſaye, au chapitre ſeptieſme. *In die illa, radet Dominus nouacula conducta, iis qui ſunt trans flumen Aſſyriorum, caput, & pilos pedum, & barbam totam.* Au contraire, à ceux qui n'ont aucune tache à effacer, & qui demonſtrent vne virilité en leurs actions, pour indice de la ſolidité, qui eſt au dedans de leurs ames: à ceux-là eſt deffendu de ne faire Seiſoen: comme parlent les Conciles: & de ne raſer ny poil, ny l'angle ou Peath de leurs Barbes. Et ainſi iamais raſouër ne monta ſur la teſte de noſtre Seigneur: comme accomply de toute perfection. Et le meſme ſe practiquoit-il pendant le vœu de tous Nazareans.

Mais pourquoy donc auiourd'huy, en la loy de l'Euangile: & apres la tranſlation du Sacerdoce, nos Prebſtres font-ils raſer leurs barbes? Eſt-ce en memoire, de ce qu'elle fut raſée par deriſion à ſainct Pierre, eſtant en Antioche? De meſmes que Hanon Prince des Ammonites, fit raſer par mocquerie la

moitié de la Barbe: & couper iusques à my-cuisse, les habits des Heraults de Dauid, enuoyez deuers luy? Et que l'Eglise pour le respect de S. Pierre, auroit voulu tourner à honneur, ce qui luy fut faict par telle contumelie?

De mesmes, que S. Augustin rapporte en son Epistre 86. qu'à cause que S. Pierre fit ieusne auec le Clergé Romain, le Samedy, dont le lendemain iour de Dimanche, il debuoit combatre Simon le Magicien, & laquelle victoire luy reüssit à gré: de là s'est introduicte la coustume, de s'abstenir de viande, le Samedy, en l'Eglise Romaine.

Ou bien est-ce point? pour ce que selon Petrus Blesensis, au Sermon quatriesme, *per capillos sæpe bona terrena solent intelligi, quod figuratur in tonsura Ecclesiastica. Unde & Leuitæ tempore oblationis suæ raserunt omnes pilos carnis suæ, Numer. 8.* Et consequemmẽt, que le Clergé Chrestien, voulant manifester qu'il abdique toutes pensées terriennes: faict abbatre son poil, par lequel les mondains taschent à se rendre si beaux, & si mignons?

------ nec vt turpe verentur
Pileolum nitidis imposuisse comis?

Mais d'où vient donc qu'à l'opposite, il y ha des Prelats, Prebstres, & Religieux, qui portent barbe? comme chose indifferente? Voires qu'en l'an 867. dans Flodoard en l'histoire des Archeuesques de Rheims: le Pape Nicolas premier, rescriuit lettres au Clergé de France: portans ces mots entr'autres: *succensent nobis Græci, quia* CLERICI APVD NOS BARBAS SVAS *radunt.* ce que pas vn de l'Eglise Greeque, n'ha iamais voulu faire?

Au reste de ce passage on peut recueillir, que ce n'ha pas esté Pierre le Lombard, Euesque de Paris, qui premier ha enioint aux Prebstres de deça, de se raser la barbe. Car le préallegué Hincmarus, viuoit plus de trois siecles deuant luy: & son passage indefiny, semble autant comprendre le Clergé

de France, que le Romain. Si ce n'est qu'on vueille dire, que par laps de temps, la mode de la Rasure des barbes, ayant esté discontinuée: ce Pierre le Lombard l'auroit restablie de son temps: Auiourd'huy neantmoins par la pluspart se practique le contraire. Que diroit-on de ceste diuersité ? C'est sans doubte à different esgard, pour les causes que dessus, & comme i'ay touché de la chaussure.

Donc pour y r'entrer, & la remettre au pied : ce qui me faict presumer, que sainct Pierre, Prince des Apostres, eust bas de chausse & souliers. C'est qu'il se lit au douziesme chapitre de leurs actes: que le Roy Herode, l'ayant faict mettre en prison: comme l'Ange vint de nuict pour le deliurer, il dit à sainct Pierre: *Præcingere*, ET CALCEA TE CALIGAS TVAS. *Et fecit sic, & dixit illi: Circunda vestimentum tuum, & sequere me.* Il ne faut pas beaucoup proumener sa plume : pour faire entendre, que c'est que CALIGA, *quæ* CALIGA *militaris, quæ* CALIGA *Maximini.*

I'aduoüe, qu'il ny ha pas ainsi au texte grec de sainct Luc: ains ὑπόδυσαι τὰ σανδάλιά σου. C'est à dire, *subliga tibi sandalia tua.* Ou selon la version d'Erasme, sans toutesfois autrement l'approuuer, *Subliga tibi* SOLEAS TVAS. Mais pour concilier la lettre du texte, auec le sens de l'Interprete. On doibt ramenteuoir, ce que i'ay rapporté cy-dessus, de l'authorité de sainct Hierosme, sur le vingtiesme chapitre d'Esaye; CALCEAMENTA *quandoque sumi pro* CALIGIS, *quæ totum corpus operirent*: c'estoient des especes de bottes de cuir qui s'estendoient iusques par dessus les reins: & en ce sens l'Interprete Latin approuué de l'Eglise, qui ha traduict CALIGAS TVAS SVME, regardant à la façon, cõme elles estoient faictes, n'a point violé le texte Grec, qui dict *subliga tibi Soleas*: ains ha suppléé au defaut d'iceluy, de mesmes qu'en autre endroicts, pour donner plus d'intelligence aux paroles de sainct Luc.

Mais soit : qu'il eust Saraballes à la mode commune de

l'Orient, ou des Sandales aux pieds, de mesmes que S. Marc, qui rompit la courroye des siens, entrant dans la porte d'Alexandrie d'Ægypte, ou bien S. Barthelemy és Indes, dont les Sandales demeurerent entiers à ses pieds, l'espace de vingt cinq ans, sans se rompre, ny vser. Tant y ha, que premierement par là est confirmé, ce que i'ay dict cy-dessus, que Dieu leur deffendit de se fournir de double paire de Souliers : affin qu'ils se fiassent du tout en sa Prouidence.

Secondement: void-on point, que parmy des pays chauds à merueilles, ils auoient neantmoins jambes & pieds couuerts? Autrement y auroit-il pas subiect de se plaindre auec S. Iean Chrysostome? de ce que les vies, & gestes des Apostres, leurs façons d'habits, & manieres de viure, nous ont esté si escharsement descriptes, si cachées & couuertes, que le regret de l'ignorance d'icelles, donne vn plus impatient desir d'en auoir entiere cognoissance?

O vetustatis silentis obsoleta obliuio!
Inuidentur ista nobis, fama & ipsa extinguitur:
Chartulas blasphemus olim nam Satelles abstulit,
Ne tenacibus libellis erudita sæcula,
Ordinem, tempus, modumque passionis proditum
Dulcibus linguis per aures posterorum spargerent.

Et ou l'on voudroit repartir, que si les Saraballes, ou longues Tuniques des Apostres, leur couuroient les pieds : aussi font les robes longues des Peres Conuentuels. Lesquels à ce compte, on pourroit comparer à ces Iaons d'Homere: appellez par luy TRAISNE-ROBES, ἑλκεχίτωνες. Response, que selon Tertullian, au liure *de Pallio*, ceux de la primitiue Eglise, qui voulurent aller nuds pieds dans le Sandale, prirent le Pallium ou manteau, deualant seulement iusqu'à my-jambe, & quitterent le Soulier, lequel iceluy Tertullian appelle *proprium Togæ tormentum.*

De sorte qu'on ne doibt enuier ce tourment ou Purgatoi-

re aux Peres Conuentuels, puis que la necessité de leur regle, les oblige à porter leurs robes ainsi longues & raualées. Car la loy de l'humanité, deffend de bailler affliction à l'affligé : au contraire parmy les plus aspres bourrasques :

Sæpiùs à Zephyris mitior aura venit.

Partant ne nuist de rien la coniecture, que puis que l'Euangile ne dict poinct, que les Apostres se deschausserent, lors que nostre Seigneur leur laua les pieds : c'est donc signe qu'ils estoient nuds. Car vray-semblablement, l'escripture s'est contentée de representer, ce qui estoit de la Ceremonie de ce lauement, sans auoir la curiosité d'exprimer vne chose abiecte, & autrement non digne de remarque. Comme pour exemple, en nos Eglises le iour du Ieudy absolu, on void les Religieux, & autres s'aller deschausser en vn Reuestiaire : puis venir presenter leurs pieds, tout prests au lauement.

Quand à ce qu'Eusebe escript, que lors que S. Polycarpe voulut monter sur le Buscher de son Martyre, il se deslia luy-mesme la courroye de ses Souliers : le semblable par entreiect de temps, de sainct Fructueux Euesque d'Arragon, d'où l'on veut colliger, que l'vn & l'autre estoient nuds pieds. Premierement, c'estoit en Grece, *sub curru propinqui solis*, c'estoit en Hesperie, *sub occiduo* : & puis de là ne vient aucune telle consequence necessaire : puis que la Chaussure Grecque, ainsi qu'il ha esté monstré cy-dessus ; couuroit toutes les parties basses, depuis la plante des pieds, iusques au haut des reins : le mesme de l'Iberique.

Finalement qu'il se peut faire que leurs Diacres, leur eussent rendu ce dernier office, que de leur auoir tiré la chausse, bien que non les souliers, comme il se lit és actes de la passion de sainct Cyprian ; que les siens, luy ayderent à le despouiller de ses habits, lors qu'il souffrit le trenchant du Martyre : *ligatis quoque Manicis ad ceruicem*, à TVLLIANO PRESBYTERO : *ipse sibi manu propria oculos texit, & sic gladio percussus occubuit.*

A l'esgard de ce qu'escriuent sainct Denys l'Areopagite, & sainct Iustin le Martyr : que lors que les Neophytes estoient initiez aux mysteres de la Religion Chrestienne, ou de la vie Monastique ; on auoit de coustume de les faire deschausser : i'y ay des-ja satisfaict cy-dessus, sçauoir que c'estoit vne Ceremonie temporaire, pour leur faire entendre, qu'il failloit despouiller le vieil Adam : & deuenir nouuel Azyme, *corporisque licet manente compage*, pour vser des termes de S. Cyprian, *hominem animo ac mente mutare.*

Et pour le confirmer de plus en plus, c'est que le Singe de la verité Cæleste, faisoit practiquer quelque semblable mystere, parmy la fallace des sacres Sebaziens. Car la coustume y estoit, de deualer vne Couleuure d'or dans le sein, de ceux qui se presentoient pour y estre initiez : & puis estant descendu iusqu'au bas : on le leur ostoit sur le champ, comme leur deuãt suffire, de l'auoir peu retenir vn momẽt. Σεβασίων μυστηρίων (dict Clement Alexandrin) σύμβολον τοῖς μεμυημένοις, ὁ διὰ κόλπου θεός.

Et Arnobe en son liure cinquiesme, descouurant ce mystere plus amplement, & plus apertemẽt. *Ipsa (dit-il) nouissimè sacra, & ritus initiationis ipsius, quibus Sebadiis nomẽ est, testimonio esse poterunt veritati :* IN QVIBVS AVREVS COLVBER, IN SINVM DEMITTITVR CONSECRATIS, ET EXIMITVR RVRSVS, AB INFERIORIBVS PARTIBVS, ATQVE IMIS.

C'est ainsi que Satã faisoit trophée, d'auoir soubs figure de Couleuure, ou de Serpent, deceu nos premiers Peres, & iceux reduicts à vne honteuse nudité. Aussi pour le contre-carrer, ceux qui estoiẽt initiez au Christianisme, des le cõmancemẽt, embrassoient vne nudité de toutes affections mondaines, & souffroient la deschaussure, pour le symbole d'icelle. Mais si tost qu'ils auoiẽt faict vn notable progrez aux exercices de la perfection, à lors ils estoient rechaussez. CALCEATI IN PRÆPARATIONEM OPERIS EVANGELII. Ceste mesme interpretatiõ reçoiuent les passages de Clement Alexandrin, *in Pædagogo*,

d'Origene, & de Tertullian *in Pallio*, & puis ils n'ont tant reprouué l'vsage du soulier: cõme ils en ont blasmé le trop d'artifice, & declamé *cõtra Perones effœminatos, & venereas sutrinas.*

Entant que touche S. Anthoine, S. Macaire, S. Hilarion, & autres Hermites, ou Anachoretes de la Palæstine, Thebaide, Ægypte, & Prouinces voisines: on ne veut, ny ne peut-on desnier, qu'ils n'ayent exercé des austeritez, qui non seulement ont surpassé la force, mais la creance humaine:

O nimis optato sæclorum tempore nati
Heroes! saluete Deûm genus! ô pia turba!

Vos loüanges ne se peuuent chanter, que par silence: & recognoistre, que par stupeur & admiration. Vous auez passé vos iours,

---in syluis, inter spelæa ferarum.

Les antres moussus, ont esté vos Palais lambrissez: les Lyons, & bestes feroces, par vous appriuoisées, vous apportoient le Past: la Courtine du Ciel, estoit vostre liure tousiours ouuert: & en terre, sans terre, vous meniez vne vie Angelique. Et peut estre, qu'il y en ha encores quelques vns, en ce siecle, qui comme vous, aiment la solitude:

---strepitusque fori, rerumque tumultus.
Cunctáque diuinis inimica negotia donis,
Et Christi imperiis, & amore salutis abhorrent.

Mais sçache, quiconque prend plaisir à ouïr ces Eloges, que Dieu ha infus des graces particulieres, dans ces vaisseaux d'eslite, lesquelles ne se communiquent au reste des Mortels: partant ne doibt-on tirer à consequẽce, selon qu'il ha esté ja touché, ce que ces rares Phœnix, ont eu de singulier pour eux, & peréptoire aux autres. Ioinct qu'ils n'estoiét point Prebstres, n'auoient la fatigue ny la peine de prescher, viuoient en pays chaleureux, ne sortoient de leurs grottes, n'auoient aucune cõuersation parmy le monde, ny ne faisoient la plus part des fonctiõs de la vie actiue, ausquelles sont iournellement, voi-

res

tes aussi nuictamment occupez, les Peres Conuentuels, & autres Moines d'auiourd'huy. Quel changement de temps, & de condition?

Hæc ego confiteor, dixi Melibœe, sed olim
Non eadem nobis sunt tempora, non status idem.

Et faute de pouuoir remettre les choses en ce premier estat: ne faut trouuer estrange, si les Saincts Peres venus depuis ce siecle là: comme le venerable Eustathius Armenien, lequel Eusebe croid auoir esté l'autheur des Regles Ascetiques, prescriptes par sainct Basile, aux Religieux du Leuant: S. Augustin à ceux de l'Affrique, & sainct Benoist à ceux de l'Italie, qui par apres se sont espandus par toutes les contrées de l'Vniuers, n'ont rien statué de ceste nudité: ains expressement leur ont donné vestements propres, & chaussures commodes: soit pour ce que lors ils estoient promeus à l'ordre de Prebstrise: car ils le furent vers le temps du Pape Siricius l'an 389. ou qu'ils alloiét prescher par fois, & catechiser selon les occurrences: & qu'il leur failloit par consequent bailler souliers, pour la préparation de l'œuure de l'Euangile.

Neantmoins, ie ne veux obmettre, pour l'honneur de nostre France, que long temps auparauant que sainct Benoist, eust institué son ordre à Mont-cassin, le tant fameux S. Martin, au rapport de Sulpice Seuere, auoit fondé par deçà plusieurs congregations de Religieux, Sainct Martin, dis-ie, qui florissoit soubs Theodose l'an 382; & sainct Benoist, long temps apres, soubs Iustinian, l'an 534.

Et outre ces Religieux, establis par sainct Martin, en Gaule: presque au mesme temps entrerent en vogue, ceux de l'Isle de Lerins, au delà du pays de Prouuence, sur les confins des Alpes, ausquels Religieux, Sidonius Apollinaris, qui viuoit assez pres de ce siecle-là, donne infinis beaux Eloges d'honneur: à cause que ceste Isle sacrée, estoit comme le seminaire, & la pepiniere, en laquelle s'alloient planter, & exercer, tous

les amateurs de la vraye pieté : comme entre autres S. Seuerin, & sainct Cloud son disciple : puis en estoient tirez pour leur donner çà & là, les charges pastorales, les Euefchez, & regimes des Eglises.

CÆSARIUS Archeuesque d'Arles, en son Homelie 25. *Hæc est illa Lirinensis Insula, quę eximios nutrit Monachos, & præstantissimos per omnes Prouincias erogat Sacerdotes: ac si quos accepit filios, reddit Patres, & quos nutrit paruulos, reddit magnos.* Et au mesme propos, *Sidonius Apollinaris carmine XVI.*

------ quantos illa Insula plana
Miserit in cœlum Montes, quę sancta Caprasi
Vita Senis : iuuenisque Lupi : quę gratia patrem
Mansit Honoratum, &c.

Ce qu'il confirme encores en l'Epistre premiere, de son sixiesme liure, addressée à sainct Loup, Euesque de Troyes: où il le louë, *quòd* LIRINENSIS *militiæ, ante Episcopatum, desudasset excubias.* Et en l'Epistre quatorze du septiesme liure, addressée à *Principius* Euesque de Soissons, frere de S. Remy, Archeuesque de Rheims: *vixit quondam in illo Cœnobio Lirinensi spectabile caput, Luporum Concellita, Maximorumque saltibus, consequi affectans Memphiticos & Palæstinos Archimandritas, is est Episcopus Anatolius.* Auquel lieu, *Concellita*, veut dire, *quasi in eadem cella habitans.* Finalement, au liure neufiesme: *Tu precum peritus Insulanarũ, quas de palæstra congregationis* Here*mitidis, quas de senatu Lirinẽsium cellularum, in vrbẽ aduexisti, &c.*

Donc auant sainct Benoist, ces venerables Religieux, faisoient honneur à nostre Gaule, & profit à l'Eglise. Et outre iceux: Clouis nostre premier Roy Chrestien, au retour du siege de de Verdun: selon le recit d'Aymon le Moine, ayant amené auec luy, sainct Auspice, & S. Maximin son Nepueu, à cause de leur eminente pieté: il leur fonda l'an 510. vn Monastere prés Orleans, *in Missiaco agro*, auiourd'huy appellé sainct Mesmin: Là où, soubs leur conduicte, s'exercerent

plusieurs Religieux insignes : & depuis leur vie canonisez à cause de leurs miracles: Sainct Auit, sainct Liphard, Leonard, Vrbice, Agile, Theodemir, Maximin le Ieune, Viateur, Lié, Calez, Constance, Frambour, Launomar, & autres, dont les noms sont heureusement escripts au liure de vie.

Tous ces Religieux auoient vn ordre en France, auant celuy de sainct Benoist: & afin que l'on ne pense point, que c'estoient congregations de simple deuotion : sans autre adstriction de regle. Le mesme Sidonius Apollinaris, liure 7. Epistre dixsept, parle nommément *de statutis Lirinensium*: sans dire quels ils estoient: A quoy supplée Hilarius Arelatensis *in vita sancti Honorati*: & les peut-on aucunement conjecturer par ces vers du mesme Sidonius:

Discipulis seruire venis: vix otia somni,
Vix coctos capture cibos, abstemius æuum
Ducis, & insertis pingis ieiunia Psalmis.

voila sommairement de grandes austeritez: & n'en peut-on auoir autre opinion, puisque cy dessus, il les compare aux Moines d'Ægypte, & de la Palæstine: Toutesfois nulle mention DE NVDITE' DES PIEDS.

Or quelque temps apres, estant venu ce grand Patriarche sainct Benoist, veritablement il composa vne regle pour son ordre, si belle & accomplie : qu'il semble auoir surmonté celles d'auparauant, & osté tout espoir à l'auenir, d'en pouuoir dresser vne plus parfaicte : puisque ceux qui ont institué de nouueaux Ordres apres luy, n'auroient pensé pouuoir rien faire de mieux à propos, que de suiure son modelle, & puiser à sa source. De mesmes qu'au recit de Pline, *fecerat Polycletus quem Canonem Artifices sculpturæ vocare solebant, lineamenta artis ex eo petentes, velut à lege quadam: solusque hominum, artem ipse fecisse artis opere iudicatur.*

Si est-ce, que tant s'en faut, qu'il ait songé à ceste nudité de pieds: qu'au contraire, il ha par le menu disposé de ce qui

concernoit les vestements & chaussures de ses Religieux, au 55. chapitre de sa regle, & en la recollection d'icelle, faite l'an 817. soubs le regne de nostre Louys Debonnaire, en l'asséblée des Abbez, & autres Religieux de cét ordre, artic. 22. *Abbas omnino prouideat, vt camisias duas, & Tunicas duas, & cappas duas vnusquisque Monachorum habeat: quibus verò necesse est, addatur & tertia & P EDVLES quatuor paria, femoralia duo paria, roccum vnum, pellicias vsque ad talos duas, fasciolas duas, quibus autem necesse est, itineris causa, alias duas, V*VANTOS (guants) *in æstate,* MVFFVLAS *in hyeme, ex Veruecino,* CALCEAMENTA DIVRNA PARIA. *subtalares per noctem in æstate duas, in Hyeme verò soccos, &c.*

Et neantmoins pour cela voudroit-on dire, que ce glorieux Patriarche, n'eust tendu à l'estat de la perfection? veu que Dieu ha donné vne si manifeste benediction à la sacrée famille de cét ordre? Car Trithemius, Azorius, Galenius, & autres, rapportent, que depuis son origine de l'an 534. ou enuiron, iusques en l'an 1417. d'iceluy estoient sortis 24. Papes, 104. Cardinaux, mille cent soixante Archeuesques, trois mille cinq cents Euesques: Que desià du temps du Pape Iehan 22. vers l'an 1300. l'on comptoit quinze mille, cinq cens 59. Religieux de cét ordre canonisez, & mis au nõbre des Saincts: Et qu'en vn mesme temps on ha veu de ceste Religion, trente sept mille Conuents, & d'auantage: selon le rapport de Folengius Benedictin, en son Commentaire, sur le Pseaulme cent deuxiesme.

A cét ordre demeuré seul en France, pendant la premiere & seconde Race de nos Roys, auroit succedé celuy de Clugny, vers l'année 910. portant comme la reforme de celuy de sainct Benoist, qui s'estoit relasché par entreject de temps: & neantmoins nulle mention en iceluy de nudité des pieds.

Quelque temps apres, & enuiron l'an 1098. s'estant meu vn paroxysme, pour ne dire schisme, en l'ordre de Clugny,

duquel sera plus amplement discouru cy dessoubs : sur ce que l'Abbé Robert, se plaignoit à ses Religieux, qu'ils ne gardoiēt assez exactement leur Regle : & qu'il veid, que nonobstant toutes ses Remonstrances, n'y en auoit que dix ou douze, disposez à s'amender, & prests à se reduire: il sortit d'auec eux, & alla fonder l'ordre appellé de Cisteaux, suiuant ce vers,

Sub patre Roberto cœpit Cistercius ordo:

auquel enuiron l'an 1115. se rangea S. Bernard : auec de grandes austeritez : *cum vexillo fidei, cum castitatis signo, cum sanctitatis trophæo.*

Neantmoins tous les Cisterciens, portent chaussure: & bien que depuis n'agueres les Peres Fueillants, ayēt pris les socques & la courroye, tous les autres, qui se disent aussi Bernardins, n'ont pas laissé de demeurer chaussez.

I'ay voulu enfiler ces trois ordres de suite : comme ayans mesme source & origine : & ces derniers, comme bastis sur la cheute des premiers. Maintenant ie viens au plus austere de tous, & qui se ressent plus de l'ancienne vie anachoretique, qui est celuy des Chartreux, fondé par S. Brunon, Theologal de Coulongne, & Chanoine de Rheims, enuiron l'an 1085.

Petrus Blesensis, qui viuoit en ce temps là, discourant des loüanges de cét ordre, en son Epistre 86. l'appelle *sanctum & gloriosæ opinionis ordinem.* Et adiouste par apres, *domus siquidem Cartusiensis, & locus appellationis illius, situs est in montibus & scopulis, & in petris : vt sit potiùs habitatio Angelorum, quàm hominum, ad dandam altissimo vocem confessionis, & laudis.* Quelques lignes au dessoubs, continuant son propos, ce traict luy vient de surcroist: *licet domus illa sit in terra horroris, & vastæ solitudinis, nominatissima tamen est in obseruantia Religionis, & ordinis, habet heic vnusquisque cellulam, mansiunculam suam : vt contemplationi & orationi liberiùs vacet.*

Qu'en ce temps là, par plus grande veneration, ne leur estoit permis de chanter tous les iours Messe, ains seulement le

Dimenche: Qu'en somme, on trouuoit en cét ordre, *locum pœnitentiæ, secretum solitudinis, arcanum gaudium in Spiritu sancto: munus salutis, & efficax beneficiũ Medicinæ:* Toutesfois cét ordre n'ha iamais eu, ny n'ha encores, LA NVDITE' DES PIEDS.

Peu de temps apres, parut l'ordre de Premonstré, sçauoir enuiron l'an 1120. suiuant ce vers,

Anno milleno centeno bis quoque deno.
In Præmonstrato fundatur candidus Ordo.

Sainct Norbert Archeuesque de Magdebourg, en fut l'instituteur. Quatre ans apres, sçauoir l'an 1124. fut produict en l'Eglise, l'ordre des Blancs-manteaux, par S. Guillaume Duc de Guyenne, prodigieux en sa peruersion, & plus miraculeux en sa conuersion: Par mediocre interualle de temps, sçauoir l'an 1201. commença le premier esclat de l'ordre du Val des Escholiers. En tous ces ordres, nulle mention de NVDITE' DES PIEDS.

Ils nasquirent tous du tẽps de ce *Petrus Blesensis* pré-allegué: & voicy ce qu'il en rapporte en son 4. Sermon de saincte Luce: *In diebus nostris, deriuationes multæ exortę sunt, quidam enim albis, quidam nigris, quidã griseis gaudent indumentis. Cæterum regularis cohabitatio Fratrum, initium habuit in Sion, temporibus Apostolorũ: initiata verò est in tribus: In caritate fraterna, in communi substantia, in communi obedientia: in his nulla licet ratione dispensare. Principiũ verò quędam habuit à Domino Benedicto, quædam à Doctore Augustino. Rudem enim quasi imaginem colorantes, addiderunt de ariditate ciborum, de modicitate vestium, de austeritate Lectorum, de custodia labiorum, de temporibus ieiuniorum: de modis & distinctionibus orationum, de consolatione laborum.* Voila vn denombrement sommaire, des austeritez de ces deux Regles: & toutesfois nul mot de deschaussure.

Au Sermon 5. apres auoir dict, que Samuel ha le premier institué la congregation des Moines, appellée en l'Escripture CVNEVS PROPHETARVM, il asseure que depuis l'Euangile annoncée, les Apostres retracerent les mesmes vestiges,

ainsi que dessus. Il adiouste : *Dominus Benedictus huic capiti supererogauit quædam ornamenta, vel vt veriùs dicam, circa sterilem ficulneam fodit, vt fructum ferret, & stercora apposuit, vt plus ferret: de ariditate ciborum, de vilitate vestium, de humilitate Lectorum, de temporibus ieiuniorum, de custodia labiorum, de exercitio laborum, & de distinctionibus orationum.* En ceste seconde recapitulation: quel mot, ou quel præcepte de nudité de pieds?

Apres les ordres pré-alleguez, le Pape Honoré 3. approuua celuy de S. Dominic, ou des Freres Prescheurs, enuiron l'an 1210. & ceux-là sont chaussez. Le mesme Pape l'an 1224. homologua celuy de S. François, de la chaussure ou deschaussure duquel nous parlerons tantost: Le Pape Honoré 4. & Innocent aussi 4. receurent l'ordre des Carmes, reglé par le Patriarche sainct Albert. Et ce dernier Pape l'an 1247. y apporta quelques modifications, nulle de la deschaussure. Bien que la saincte Mere Tereze, depuis nagueres, l'ayt faict prescrire à ceux par elle restablis.

Les Hermites de sainct Augustin, par vne longue coustume, mis au nombre des Mendiants: se voyent aussi chaussez. De mesmes les Minimes, instituez par S. François de Paule, & approuuez par les Papes Iules second, Leon dix, & autres: & quoy que reputez par Nauarrus, les plus austeres des Mendiants: neantmoins portent la guestre, auec le soulier. Les Peres Iesuistes, fondez par sainct Ignace de Loiola, pareillement chaussez: bien que luy, & sainct François Xauier: la pluspart du temps allassent les pieds nuds. Sainct Charles de Borromée alloit aussi chaussé: & la blessure qui luy aduint, par vn cloud de fer, à la plante du pied, fut en vne procession de penitence publique.

I'ay passé sciemment, & de propos deliberé, plusieurs autres ordres entre-moyens, dautant que ie n'ay voulu toucher, que les plus austeres, & de regle plus estroicte: pour en induire: que les Saincts Patriarches, & auiourd'huy reluisans

au ciel, qui les ont establis: jaçoit qu'à cause de la communication, qu'ils auoient dés icy bas des rayons de la Diuinité: ils fissent des actes de deuotion, qui surmontoient les forces communes de la Nature: voires que les vns d'eux souuent fussent nuds pieds.

Neantmoins s'attemperans à la foiblesse de leurs disciples, & sectateurs, lesquels ils pré-uoyoient ne pouuoir atteindre à pareil degré de perfection, leur ont laissé l'vsage de la chaussure: ne plus ne moins qu'au quatriesme & septiesme des Nombres, les Leuites comme plus releuez en saincteté, portoient les plus sacrez vaisseaux du Tabernacle: & aux Bœufs on laissoit porter, les moins precieux, & de faix plus pesant.

Mais pour venir maintenant par especial, à S. François d'Assise, à l'occasion duquel, auroit esté principalement entrepris ce discours: de vray il alloit nuds pieds: mais premierement par humilité, il refusa d'estre promeu à l'ordre de Prebstrise, ny ne passa le degré de Leuite: tesmoin l'estole trauersante, qu'à Paris, le iour de sa feste, on met à son Image au haut du grand Autel: ainsi oultre l'assistance des autres graces diuines, pouuoit aller pieds nuds: ses Disciples au contraire paruiennent à la Prebstrise, font estudes, leçons, disputes, vont prescher de costé & d'autre: pourquoy donc ne seront-ils chaussez, selon le traict tant reiteré de S. Paul, *ad præparationem operis Euangelij?*

En apres: sa regle ne porte aucun commandement expres ny precis de ceste nudité de Pieds. Et quand au statut *de non portando calceamento, vel equitando, nisi in casum necessitatis* il peut receuoir diuers visages, selon les occurrences, comme sera dict cydessoubs, en son lieu plus cõmode. *Res alioquin illa*, estant de telle importance, *egebat speciali nota*, & d'vne precise determination: comme disent les Iurisconsultes *in l.2. C. de Episcop. audient. & l. omnes §. in hac, & ibi glossa C. de his qui in Ecclesia.*

Et à

Et à l'esgard de ce que Frere Thomas de Chantpré, qui viuoit de ce temps-là, rapporte, que les Cordeliers, alloient nuds pieds: peut estre entend-il escrire de ceux, qui n'estoient ny Prebstres, ny Predicateurs, ny fatiguez du trauail des estudes. Ou bien il parle de quelques Obseruantins, qui sont differents sur ce point, des Peres Conuentuels: En cela *Mysorum & Phrygum fines discreti sunt.*

D'ailleurs, il y ha eu du depuis du changement: pource que ce Cantipratanus descriuant leur habit: *sunt* (dict-il) *duro cincti funiculo, & sine amictu* CAPPÆ VEL PALLII, *induti Tunica super nudo.* Toutesfois ce Pere general moderne, les ha contrainct de charger leurs Espaules de ce Pallium ou manteau, au lieu qu'ils ne l'auoient point, comme c'est chose notoire: Hé toutes les choses de ce Monde, sont elles point subiectes à changement?

Nec species sua cuique manet: rerumque nouatrix
Ex aliis alias reparat Natura figuras.

On s'est de l'autre part estudié, à monstrer par six amples raisons, que ceste nudité de pieds, est vn acte d'estroicte religion, d'autant que les pieds en l'escripture, portent les marques, & symboles de nos affections: & que tout ainsi qu'en Ægypte, aucun n'estoit receu à se faire initier: qu'au pré-allable, on n'eust enseuely le Bœuf Apis, & qu'il fust enterré: au cas pareil, dict on estre pré-allable, d'inhumer les sensualitez, & despouiller son vieil Adam: auparauant que l'on se puisse rendre capable des mysteres de l'Eglise, y gaigner le degré de perfection, & prendre la route du chemin de salut.

Mais ceste premiere raison, & les cinq qui ensuiuent, sont-ce point simples figures, & ænigmes enuelopez des ombres d'vne obscurité Mythologique, dont le signe est autre, que le sens? καταμαντεύεται τοῦ λόγου, ἕτερα δὲ αἰνίττεται; Quel subiect donc de vouloir poursuiure ces ombres perplexes, ou de s'y

arrester ? sçait-on pas, que la figure de ce monde se passe, *& in imagine pertransit homo !* Que si selon Aristote, en ses grandes Morales, liure premier ; la fin est tousiours plus noble, que les choses qui tendent à la fin: & veu que les ombres & figures ne sont que par relation à vne realité : doibt-on point faire plus d'estat du corps solide d'icelle, que de ces Phænomenes qui se dissipent d'elles-mesmes, faute de subsistance? *Porrò imago*, disoit Tertullian, *non vsquequaque veritati adæquabitur, aliud est enim secundum veritatem, aliud ipsam veritatem esse.*

D'ailleurs, comment sçauroit-on s'imaginer, que les pieds peussent auoir aucune affection ? Certes bien au contraire, nous est escript par Philon le Iuif, en son traicté, des embusches du pire contre le meilleur ; que Dieu auroit appliqué contre terre, les pieds de l'homme, comme les parties qui ont le moins de sens, & les plus esloignées du siege de la raison. En apres : est ce pas la seule ame, selon Epicharme) qui void, qui oyt ? qui ouure la bouche, qui estend les bras, qui remuë les mains, & faict mouuoir les pieds ? *Sapimus animo*, disoit le vieil Poëte *Attius, fruimur animo: sine animo, anima est debilis.*

Tous les membres de soy sont aueugles, sont sourds, sont muets, insensibles, immobiles. C'est l'ame vitale qui les anime, & qui au dedans agite la mole : non pas (dict Aristote au liure *de communi animalium gressu*,) qu'elle habite en chasque partie, mais elle luy transmet ses facultez. De mesmes que le Magistrat ou Prince d'vne Republique, se contente d'ordonner son Estat du hault de son Palais : & pour le reste, laisse à chacun de ses Officiers, ce qui est de leurs propres fonctions. Au mesme propos, sainct Augustin, *De interiori Palatio, quicquid iusserit Imperator, per Imperium Romanum emanat : quicquid videtis agi per Prouincias. quantus motus fit ad vnam iussionem Imperatoris, intus sedentis ? mouet ille solùm labia cum*

loquitur : & mouetur omnis prouincia, cum fit quod loquitur.

Partant sur ce point de la pretenduë affection des pieds, doibt auoir lieu, ce que dict le mesme Autheur, au troisiesme *de doctrina Christiana*, chapitre seiziesme : que depuis que l'Escripture saincte, parle de quelque chose, qui semble auoir le sens estrange, *figuratiuè intelligenda est* : Et ainsi Euthymius expliquant ce passage de sainct Mathieu : si ton œil te scandalise, arrache-le : ce n'est pas qu'il le faille entendre à la lettre : mais d'arracher la mauuaise affection, cause de ce scandale: Tout de mesmes, sainct Ambroise, interpretant ce traict si ton œil est vne fois simple, ton corps aussi deuiendra tout luisant, *vel è conuerso* : si ton œil (dict-il) *id est* ton affection, ton intention manifestée par l'œil, & ainsi consequemment.

Adiousterons-nous point d'ailleurs, que ces pieds doiuent estre plustost entendus de l'homme interieur, que de l'exterieur? Pour le moins y ha raison d'interpreter en ce sens : ce que disoit Rabi Abraham, que Dieu ha faict le pact de la circoncision, entre les doigts des pieds : De mesmes que dans le Deuteronome, *circumcidite præputium cordis vestri* : dans Ioel: *scindite corda vestra.* Dans Ieremie *denigrata est eorum facies, super carbones*, c'est à dire la face interieure, sçauoir la conscience. Ne plus ne moins qu'en ce verset du Psalmiste : *exquisiuit te facies mea, hoc est conscientia mea.* Au premier liure de S. Ephrem, de la componction du cœur, chapitre onze : si tu veux lauer ta face ou ta synderese, c'est auec larmes qu'il la faut nettoyer.

Et finalement ce qui est dict en l'Euangile: *vnge caput tuum*, est interpreté par sainct Ambroise & S. Bernard, de l'homme interieur. Le mesme donc de la pretenduë affection des pieds: Et passant outre : puis que ceste affection peut aussi tost estre bonne que mauuaise: si ceste derniere se doibt desnuer: pourquoy non l'autre se chausser & vestir?

Outre ce que dessus, si Platon ayant appris des Hebreux, qu'il y ha des plantes raisonnables : mystiquement appellées les cedres du Liban : *vbi passeres siue Angeli nidificant* : S'est ingeré d'escrire, que l'homme est vn arbre renuersé : dont les racines sont les cheueux, tournez vers le ciel, duquel ils prennent leur nourriture ; comme la cheuelure de l'Espouse du Cantique, comparée à la Pourpre ioincte à ses canaux, c'est à dire aux esgousts celestes, desquels elle puise ses douces influences : ou de mesmes que la perruque des Nazareans, qui pour ceste cause pendant leur vœu, ne deuoit estre tousée : ou finalement au cas pareil, que les cheueux de Sanson, esquels gisoit le surcroist de sa force.

De là s'ensuit, que puis que les racines des arbres sont leurs pieds, & ainsi appellées par Aristote : donc les pieds de l'homme, sont ses cheueux. Partant veu que la femme Iuifue, estoit circoncise *in viro*, qui est son chef : pourquoy est-ce que la rasure de la teste des Religieux, ne sera censée comprendre la nudité des pieds ? Ou qui empeschera, qu'ils ne soient couuerts, puis que le chef l'est aussi ? attendu qu'au dire ja touché de Platon, l'homme ha la teste aux pieds, & les pieds à la teste ? Et à ce propos conuiennent fort ces vers de Martial, au liure douziesme :

Hœdina tibi pelle contegenti
Nuda tempora, verticemque caluæ :
Festiuè tibi dixit ille,
Qui dixit CAPVT ESSE CALCEATVM.

Et quand à ce qui ha esté obiecté : que ceste deschaussure de pieds, & nudité d'affections, est vne demonstration de la despouille du vieil Adam : cela ne doibt estre à la façon de ces Heretiques Adamiens, qui s'assembloient tout nuds, dans des estuues chauldes : & auoient des Capsaires à la porte, qui gardoient leurs habits : selon que l'escript sainct Epiphane au second liure, *sui Panarij* : ains cela gist en la despouille des

mauuaiſes paſſions de l'homme interieur, pour euacuer le vieil leuain de ce Protoplaſte Adam; appellé ſelon les Hebreux, *malum figmentum*: & le reiecton duquel ayant eſté retranché par Ioſué *cultris lapideis*, il oſa dire myſtiquement: *hodie opprobrium Ægyptii abſtuli à vobis*.

Au reſte comme Dieu voulut, que le peuple d'Iſrael fuſt veſtu & paré, pour receuoir le don de la loy Moſaique. De meſmes, & à plus forte raiſon requiert-il non poinct des ames nuës: mais doublement parées, *bifariis veſtibus Sanſonis*: l'vne pour faire brauer & pomper l'homme ſpirituel: l'autre le corps animal à la reception de la loy de l'Euangile. A ceſte fin, dict-il dans Ezechiel: *veſtiui te diſcoloribus, & CALCEAVI TE HYACINTHO: & cinxi te byſſo, & indui te ſubtilibus*.

A la ſeconde obiection: que les Monaſteres ſont appellez Semnies & Phrontiſteres, comme lieux auguſtes, & de veneration: leſquels partant on ne doibt profaner par les ſouliers: ſelon l'aduertiſſement donné à Moyſe & Ioſué: & ſelon qu'en outre au recit de Tertullian, il fut practiqué par le Soldat Chreſtien, qui degradé pour ſa religion, *inter cætera*, SPECVLATORIAM (*hoc eſt caligam*) *pedibus abſoluit*, TERRÆ SANCTÆ INSISTERE CVPIENS.

Que noſtre ſainct Louys, ſe proumenant par les Cloiſtres Monaſtiques, ſe deſtournoit, quand il voyoit des Croix emprainctes ſur le paué: pour ne marcher deſſus: Qu'à l'adoration d'icelle Croix, le iour du Vendredy ſainct, les Prebſtres officiants vont nuds pieds, pour teſmoigner plus de reſpect & veneration. Que pour meſme cauſe, à pluſieurs proceſſions publiques & ſolennelles, maint & maint va nuds pieds. Que les Chreſtiens d'Armenie, voires les Turcs vſent de ceſte nudité de pieds, en leurs plus auguſtes deuotions.

Semble par ceſte obiection qui eſt generale, & commune à tous Monaſteres, que tous Religieux donc deuroient aller nuds pieds. Neantmoins il ha eſté prouué cy-deſſus

que les Esséens de Iudée, & Therapeutes d'Alexandrie, les Cellules desquels estoient principalement appellées Semnies, souloient porter chaussure. A l'esgard de Moyse & Iosué : ce n'estoit qu'vne figure, dont le voile ha esté descouuert cy-deuant. Et le second signe demandé par Gedeon, en fut vne apparente signification. Car le millieu de la toison, demoura sec, & le circuit d'alentour, fut tout mouïllé: pour demonstrer que la Synagogue Mosaïque, deuiendroit seche & aride : & que la rosée de l'Euangile, s'espandroit és enuirons des peuples de la terre; qui feroit esvanoüir l'ombre de la deschaussure : & reuestiroit les peuples de l'habit septiforme des graces du S. Esprit.

Si nostre sainct Louys, par respect special, ne vouloit marcher sur les Croix du pauement des Cloistres : il n'alloit nuds pieds pour cela. Et la deschaussure au iour du Vendredy sainct, n'est que pour vne ceremonie: & pour vne minute, non à perpetuité. Le mesme de la deschaussure és autres actes solennels : & c'est donc à iceux, qu'on la doibt restraindre, non la faire commune. Comme Dieu deffend, que l'huile destinée au basme du Sanctuaire, ne soit employée à aucun autre effect, *iuxta compositionem olei sanctuarij, non facietis in vsum vestrum.*

Entant que touche le troisiesme obiect : que la nudité estant venuë à l'homme, par force & contraincte, & à cause de la transgression: de luy opposer vne nudité volontaire: c'est vn acte de plus grande iustification. Qu'il n'y ha tesmoignage plus euident, d'vn cœur contrit & humilié, que de monstrer ses pieds nuds, fangeux, & margouïllez. Et puis que le monde se braue & piaffe, en ses souliers mignons : de n'en point porter du tout : est-ce point donner à cognoistre, combien on se plaist à le fouler aux pieds, & l'auoir à mespris? Finalement en la primitiue Eglise, estoit-ce pas là, le geste des Pœnitens publics? *& id inoleuerat in conciliciatis & concine-*

ritis? affublez du Cilice, & gisants sur la cendre?

Mais apprenons-nous point d'Esaye, au chapitre 53. que nostre Seigneur par sa passion, auroit enleué les despouilles de celuy, qui ha desnué ses Protoplastes: pour au de là les leur rendre en pompe, & haute magnificence? *Ipse diuisit spolia, pro eo quod tradidit in mortem animam suam.* Et dans S. Paul en l'Epistre aux Collossenses, *ille Chirographum nobis contrarium affixit cruci, expolians principatus & potestates.*

Or depuis ces despouilles rauies au Prince des Tenebres: celuy qui ha triomphé de luy, auroit voulu, que l'homme affranchy par sa redemption: fust reuestu & orné, iusqu'aux parties plus ignobles, & abiectes de son corps. *Ignobiliora membra, Deus vult vt abundantiori honore circumdemus*, (dict sainct Paul) en la premiere aux Corinthiens, chapitre douziesme.

Et supposé que ce nonobstant, la nudité des pieds fangeux; ou verglassez, soit vn acte d'extreme humiliation: estce à dire que par icelle seule, on se presume pouuoir atteindre à vne parfaicte iustification? Car que seroit-ce si au dessus, on descouuroit vn Terebinthe de lustre & de parade? & au dessous gisoit vn feu de concupiscence, fomenté de la couuerture des peaux de Madian? Qui estoient ceux, qui pour acquerir reputation parmy le monde, *scalpebant carnes suas, iuxta ritum suum, cultris & lanceolis, donec sanguis exiret? regum 3. cap. 18.* Mais que dirons-nous de ces soldats de Iudas Macabée, lesquels ayants esté deffaits en vn combat: comme on vint à les despouiller: on trouua soubs leurs cottes d'armes, des Phylacteres d'Idoles? Que sont-ce autre chose allegoriquement? que secrette ambition, enuie; rancune, & autres telles passions?

D'ailleurs; si autresfois Bibulus, fit reproche à Marcellus: de ce que pour auoir donné vne legere escarmouche, aux troupes d'Annibal; il s'estoit faict decerner l'honneur solen-

nel du Triomphe? comme s'il eust gaigné vne pleine victoire. Hé que seroit-ce de ceux, qui soubs pretexte d'vne nudité de pieds, penseroient, que la Religion leur deust de reste? *Sat patriæ, Priamoque datum?* & n'eussent besoin d'autre plus grand merite?

Ce n'est pas, qu'estant ceste nudité gardée à bonne fin: on n'y recognoisse des vestiges apparents, & tout ensemble des effects insignes d'vne extreme penitence, & mortification. Aussi le iour du Vendredy sainct, que ceste nudité ha esté reparée, par la despouille du Prince des Enfers, l'Eglise va nuds pieds: & les Conuentuels ne s'en exemptent, non plus que tous les autres: E en outre és temps de pœnitence publique, ou priuée, ceste nudité n'est gueres omise, ains constamment retenuë en vsage: comme on apprend de plusieurs canons de S. Basile, *ad Amphilochium*: & du canon, *in capite quadragesimæ*, cité de l'autre part.

Mais à la fin d'iceluy, voicy les mots qui semblent y faire l'exception. *Hanc pœnitentiam nempe cum nudis pedibus, &c. nulli vnquam Clericorum agere conceditur: atque ideo huiusmodi pœnitentes, ad Clerum admitti prohibentur.* Et tant s'en faut que ceste nudité de Pieds soit requise és Clercs: qu'au contraire la chaussure, leur est & enioincte, & permise, *modò* EX CALCEAMENTIS *decùs non quærant, can. cum Clericus*, tiré du quatriesme Concile de Carthage *distinct. 40.* Or auiourd'huy selon qu'il ha esté discouru cy-dessus, les Moines, les Peres Conuentuels sont Clercs, sont Prebstres: & non plus simples Anachoretes, ou personnes laiques, comme ils estoient du temps, du canon *à subdiacono, vbi post ostiarium ponitur Abbas, vt laicus: distinct. 93.*

Dauantage vient à considerer, que l'estat de l'Eglise, n'est pas tousiours en Pœnitence: elle ha son temps de ioye, & de liesse. Hieremie apres auoir long temps porté par les ruës de la ville de Hierusalem, *lumbare suum*, son Scapulaire: le cacha

par

par apres soubs la pierre d'Euphrate. Euphrate en Grec, veut dire resiouïssance. Et sainct Augustin fort à propos, en l'Oraison funebre, par luy faicte sur le trespas de Valentin, Euesque de Carthage. *Sunt* (dict-il) *tres status Ecclesiæ. Status videlicet pœnitentiæ, Iustitiæ, & gloriæ. In primo liberat, in secundo conseruat, in tertio coronat Dominus. In primo afficimur, in secundo reficimur, in tertio perficimur. In primo est labor & dolor, in secundo sapor & decor: in tertio gloria & honor.*

Or c'est le vray & principal estat de l'Eglise, que celuy de la ioye. De maniere que tout ainsi, que ceux qui assistent à la representation des Tragœdies: encores qu'il leur aduienne souuent de pleurer à l'obiect des maux representez: prennent toutesfois plaisir à ceste representation. Au cas pareil en l'Eglise, se faut-il mesme resioüir parmy les haires qu'on porte, & parmy les croix & tourments qu'on endure. Ainsi fort conuenablement Aaron à son frere Moyse: seroit-il possible, que des hosties offertes, ie peusse rien manger, *mente lugubri?* Et les Leuites en leurs prosnes ou proclamations. NOLITE MOESTI ESSE, QVIA DIES FESTVS EST. Ceste notion mesme, auroit passé iusqu'aux Payens, ne fust-ce que par ce vers.

Dij quoque vt à cunctis hilari pietate colantur:
Tristitiam poni per sua festa iubent.

Cause, que Ciceron en vn certain fragment, tiré comme ie croy par Columelle, de la traduction faicte par ce grand Orateur, de l'œconomique de Xenophon: distinguoit en vne famille bien ordonnée, les ornements pour les iours de Festes, les autres pour les iours ouuriers, & les autres pour seruir à vne garde-robe, de lustre & de parade: & le mesme des CHAVSSVRES. *Præparatis* (dict-il) *idoneis locis, primùm ea secernimus, quibus ad res diuinas vti solemus, postea virilem ornatum, qui ad dies festos comparatur, nec minùs* CALCEAMENTA

vtrique sexui conuenientia : tum quæ ad lauationem, quæ ad exornationem , exponentur.

Que si le Monde applique trop mal sa vanité, que de l'employer à l'enioliuement des Souliers, qui ne seruent qu'à gascher la boüe, & tracer la poulsiere : est-ce à dire , que d'vne extremité, on se doiue iecter à l'autre ?

Nam neque qui Capua Romam venit, imbre, lutoque
Adspersus, volet in caupona viuere, nec qui
Frigus collegit, furnos & balnea laudat,
Vt fortunatam plenè præstantia vitam.

Trop bien qu'entre ces extremitez, on interposera le temperament du 45. canon cy-dessus allegué , & merite d'estre icy repeté, du quatriesme Concile de Carthage. *Clericus professionem suam, & in habitu, & in incessu probet : & ideò nec vestibus, nec* CALCEAMENTIS *decorem quærat.*

Maintenant donc pour venir à la quatriesme obiection: que le Socque ou le Sandale, auec sa courroye , est vn symbole de la perpetuelle demeure, dans le cloistre. Comment cela se peut-il adapter aux Conuentuels de Paris, qui tel Aduent, tel Caresme, comme des Essaims d'abeilles, sortiront de leurs ruches?

Spiculaque exacuunt rostris, aptantque lacertos :

pour aller prescher la parole de Dieu, par les bourgs & bourgades, villes & villages ? voires qu'il y ha tel, qui en vn mesme iour, fera trois & quatre sermons, en trois & quatre villages, assez distants les vns des autres : par les vents, par les pluies, les brouillars & les neges ?

Interea toto non secius aëre ningit :
Intereunt pecudes : stant circumfusa pruinis
Corpora magna boum, &c.

Que si auec cela, vous mettez ces pauures Prescheurs, nuds pieds: quel moyen de les rendre aptes, & idoines, à vn si pe-

nible & fascheux ministere ? vne Colique, vn Rheume, vn Catharre, vne toux, vne gorge enroüée, vne jambe gelée, ou les pieds morfondus, les feront-ils alaigrement monter en chaire, & donneront-ils moyen à leur voix, de se faire oüir par tous leurs Auditeurs ? *Dolor corporis* (dict Symmaque, par vne phrase assez extraordinaire) *familiarium officiorum sequestrator est.*

Et ce qui vient plus à obseruer, est ; qu'au lieu que nostre Seigneur, disoit à ses Disciples : *Orate ne fuga vestra sit in hyeme :* à l'opposite c'est en Hyuer, qu'il faut, qu'ils sortent du cloistre. Car l'Aduent & le Caresme se rencontrent à la teste, & à la queuë de ceste fascheuse saison. Fascheuse di-ie, puis que la prouidence Oeconomique de la loy *veluti, ff de seruit. rust. præd.* veut, & ordonne, *vt hyeme ingruente, habeat quis quò se recipiat :* que par la loy, *ciuitas, C. de offic. rect. prouinc.* à cause qu'en Hyuer, la nauigation est perilleuse, l'Empereur enioinct au President de la Prouince des Rhodiens, *in quinque vrbibus hyemare.* Bref qu'en ceste saison là, les Mondains mieux vestus : neantmoins, par la rigueur, qui les vexe & trauaille,

Ipsi in defoßis specubus, secura sub alta
Otia agunt terra.

Voires les animaux mesmes se mussent au fonds de leurs tasnieres, les autres gisent sur la paille

---glacies ne frigida lædat
Molle pecus, scabiemque ferat, turpesque Podagras.

Cependant les pauures Conuentuels, & autres, sont à l'erte : & se portent, qui en vn climat, qui en vn autre :

Quod latus mundi, nebulæ, malusque
Iuppiter vrget.

Bref si ce passage du Psalmiste, *qui perfecit pedes meos tanquam Ceruorum*, est mystiquement interpreté des Predicateurs, qui doiuent courir viste à ces Montaignes, appellées

par le Prophete, *Montes excelsi Ceruis*: Montaignes de la maison de Iacob, *vbi via mandatorum curritur, vbi ambulatur in semitis Domini:* comment pourrez-vous retenir leurs pieds, dans la bride d'vn Sandale? *& in tædio Podostrabæ?*

Ou si les Predicateurs sont comparez aux Cerfs : dautant qu'ils doiuent comme luy, combatre le Serpent: est-il pas dict en la Genese? que le Serpent *insidiatur* CALCANEO? le faut-il donc pas chausser? le faut-il pas couurir? mesmement en Hyuer? puis que c'est le temps, auquel ces Champions Cœlestes,

Confligunt vitiis, seque ad sua præmia seruant?

Aussi le Patriarche Gad, appellé des Hebreux *accinctus*, comme les Franciscains, *dicuntur* CORDIGERI, *à funibus, quibus* CINCTI, est il pas figuré par la Genese, *armatus, vsque ad Calcaneum?* & Iacob l'auroit-il pas beny, *vsque ad Calcaneum?* bien que Moyse par apres, luy ayt seulement baillé sa benediction, *in vertice & brachio?*

Hé pourquoy pensons-nous, que par la loy *nam salutem* §. *effracturæ, ff. de officio Præfecti vigilum*: il soit si precisement enioinct au Cheualier du guet de Rome, appellé par le droict Oriental, le Nycterarque, & Drongaire de la Veille: d'aller CHAVSSE' de nuict par la ville: *per totam noctem vigilare, & oberrare* CALCEATVM, *ad incendia restinguenda?* sinon que la chaussure, est le symbole d'vne prompte & alaigre preparation, à toutes occurrences?

L'apprenons-nous point de cet exéple de Iules-Cæsar? qui le dernier iour de son Triomphe d'Affrique, apres son souper solennel, *ipse in suum forum* CALCEATVS, *& variis floribus coronatus venit?* Et cela est-il point encores confirmé par ce passage de Pline le ieune, liure septiesme, epistre troisiesme? là où reprenant vn sien Amy, de ce qu'il demouroit trop longtemps oisif aux champs, & l'exhortant de reuenir à la ville, pour vacquer aux affaires: *quousque* (luy dit-il) CALCEVS

NVSQVAM? *Toga feriata?* Et le mesme en l'epistre premiere de son troisiesme liure, descriuant la façon de viure de son amy *Spurinna, Mane* (dict il) *lectulo continetur, hora secunda,* (c'est à dire selon la supputation du iour ciuil, à sept heures du matin) CALCEOS POSCIT, *ambulat millia passuum tria, nec minùs animum quàm corpus exercet:* voila l'effect de sa chaussure.

Au contraire en l'epistre seiziesme, du sixiesme liure, parlant de l'effroyable embrasement du mont Vesuue, & des nouuelles qui en furent apportées à son oncle, qui estoit lors en vne sienne mestairie, assez proche de là, SOLEAS POPOSCIT, (dict-il) *& locum ascendit, ex quo maximè miraculum illud conspici poterat.* Esquels mots *poposcit soleas:* il veut demonstrer que le premier dessein de son oncle, n'estoit pas d'aller gueres loing, puis qu'il ne demanda que ses pantoufles, autrement eust il pris des souliers, s'il eust voulu courir à l'incendie.

Comme en fin pour reuenir à nostre Drongaire ou Cheualier du guet, la loy pré-alleguée luy enioint d'estre chaussé de nuict: en signe, qu'il est prest contre les inconuenients, qui peuuent arriuer pour s'y porter promptement, & courir à la haste? Quoy donc pour esteindre le feu des heresies, & qui menacent ou de consommer l'Eglise, *aut eius incendium ruina extinguere?*

D'ailleurs, comment est-ce, que l'Empereur Alexandre Seuere, selon Vopisque, equipoit ses soldats? *dabat eis vestimenta militaria, ocreas, Bracchas, &* CALCEAMENTA: & c'estoit son dire commun, selon Lampride, *Militem nil timere nisi vestitum, armatum,* CALCEATVM, *& saturum, & aliquid habentem in zona:* c'estoit ce qui le faisoit bien combattre, craignant de perdre tout cela: *cæteroquin mendicitas militaris, ad omnem desperationem armatum vocat.*

Et sur tout, Vegece conseille en son second liure, chapi-

tre troisiesme : *ne* SÆVA HYEME, *ire per niues ac pruinas Milites cogantur, aut lignorum patiantur inopiam : aut minor vestium suppetat copia. Nec enim sanitati aut expeditioni miles idoneus est : qui algere compellitur :* Hé quoy des soldats de la Milice celeste ? lesquels selon Tertullian, au liure *de corona Militis, russati sanguine suo,* SPE CALCEATI, *de Euangelij paratura succincti, acutiore verbo Dei, toti de Apostolo armati, & laurea meliùs coronati, donatiuum Christi in cœlis expectant?*

Partant pour venir à la cinquiesme obiection : que la courroye du Sandale, semble tenir le pied comme en captiuité : que c'est vne espece d'entraue, & marque de seruitude. Ouy bien, en l'ancienne Synagogue, figurée par Hagar, dict sainct Paul aux Ephesiens, *quæ generabat in seruitutem.* Mais l'Eglise signifiée par Sara, nous ha produict en liberté: *& illa quæ sursum est Hierusalem, libera est, quæ est mater nostra.*

Et à ceste cause, les siens portent non la courroye : ains la chaussure pleine, pour tesmoignage de ceste liberté : faict cét honneur à son affranchy, que de le promouuoir au Sacerdoce Royal, imperatif, Hegemonique, le dispose à la predication, appellée par Clement Alexandrin, la science Angelique : le faict monter en chaire :

Liberum & erectum præsens hortatur, & optat,

de dire la verité, deuant les Roys, deuant les Princes, & autres de tous estats.

La mesme Eglise, est dicte triée comme le Soleil, & belle, comme la Lune : le Soleil & la Lune, selon Aristote, au neufiesme de sa Metaphysique, agissent perpetuellement: & ne faut point craindre ce dont les Physiciens ont apprehension : que quelque iour ils arrestent leur course. Dautant que ce mouuement assidu, ne leur faict souffrir aucune peine, ny fatigue : à cause qu'il ne peut estre allenty par

contradiction quelconque, comme celuy des choses basses & corruptibles.

Donc la verité de la predication, claire comme le Soleil, & nette comme la Lune: pourroit-elle receuoir des entraues, és pieds de ses Cerfs, plus vistes que la fouldre? & se trouueroit il rien d'assez fort & puissant, pour luy contredire, ou luy seruir d'obstacle? Veu d'ailleurs, que la Colombe du sainct Esprit, leur preste ses æles argentées, pour aller porter le son, la regle, & la parole de Dieu, par tous les coings du monde?

Non secùs ac niuei liquida inter nubila Cycni,
Cum sese è pastu referunt: & longa canoros
Dant per colla modos, sonat amnis, & Asia longè
Pulsa palus.

Que si au rapport du mesme Aristote en ses Meteores: les Roys Sesostris & Darius, ayants autresfois entrepris de foüir, & creuser l'Isthme: ou entre-atterrissement de la mer Rouge: pour y conduire vn canal, qui ioignist à l'Ægypte; furent frustrez de leur dessein, sur ce que l'experience fit cognoistre: que la mer rouge estoit plus haute que l'Ægypte.

Ceste Ægypte donc appellée en l'Escripture saincte, la maison de seruitude, *Beth gnavoda* בת עברה se trouuant beaucoup plus basse, que la passion de la mer rouge de nostre Redempteur, qui auroit deliuré les siens du ioug de Pharaon, & les ha mis en pleine liberté: pourroit-elle rien influer, *in lauachrum Christi*, ny rien emporter sur le relief d'iceluy? & que doibt-on recognoistre, ny en l'interieur, ny à l'exterieur des Predicateurs, qui ne respire ceste manumission?

O quibus vna salus placuit, pia castra secutis
Indomita ceruice mori: componite mentes
Ad magnum virtutis opus.

car ceste parole : est-elle point vraye ? *Non decet manumissos, rursus iugo seruitutis adstringi, iuxta illud, disrumpamus vincula eorum, &c.*

Reste donc la sixiesme & derniere obiection : que la nudité de la teste, & des pieds, cause la santé de l'esprit & du corps. Mais sera-ce à l'esgard des Encelades, ou Milons Crotoniates ? & non des gents d'estude, qui en souffrent vne extreme indisposition ? Aussi le prouerbe, est commun en France:

Couure tes pieds, couure ta teste :
Et au reste vy comme beste.

pour dire que specialement ces deux parties extremes, superieure & inferieure, affligent le reste du corps, si elles sont descouuertes.

Auicenne, & autres Medecins, qui en rendent la raison, notamment en ce qui touche la nudité des pieds: disent, que le nerf d'iceux, comme celuy des bras, tire son origine du cœur, donne à cognoistre par sa Systole & Diastole, la correspondance qu'il ha aux diuerses affections d'iceluy. Les mesmes pieds, ont aussi pareille anaphore à l'estomach, de sorte qu'il est debilité, par la froidure d'iceux. Attendu que tout ainsi que les triplicitez des signes, ont conuenance au Ciel : la mesme ont aussi les triplicitez des membres du corps humain.

Et en outre : les pieds correspondent au signe des Poissons : l'estomach, & la partie adiacente à celuy du Scorpion. Lequel signe est en vne triplicité aquée, auec les Poissons & le Cancre. Tellement que de la lesion de l'vn, vient l'indisposition de l'autre : & quand l'vn est bien fomenté, l'autre s'en ressent par sympathie, & communication. *Piaque est illa tristitia, & sic dici potest bona miseria. Si enim alienæ, cur non quis suæ infirmitati compati velit?*

Or la force dé l'estomach, est principalement requise en vn Estudiant, en vn Choriste, en vn Lecteur, en vn Predicateur. Et pour ceste cause sainct Paul conseilla l'vsage d'vn peu de vin, à son cher Timothée, *contra debilitatem stomachi.* Comme aussi Eusebe, rapporte, au cinquiesme de son histoire Ecclesiastique, chapitre 3. que le sainct Martyr de Lyon, Alcibiades, s'estant dés long temps accoustumé à mener vne vie austere: & ne viure que de pain, de sel, & d'eauë pure: & estant en prison pour la foy Chrestienne: ayant voulu continuer pareille austerité: il eut vne reuelation de l'Ange qui l'en reprit, *quia non rectè faceret, creaturis Dei & ipsum non vti, & alijs formam scandali derelinquere.*

Pourquoy non donc prouuoir à la chaussure? & armer les pieds contre tout accident? Car le mesme sainct Paul dict, en la premiere aux Corinthiens, chapitre 12. *multa quidem membra: vnum autem corpus. Non potest autem oculus dicere manui, opera tua non indigeo. aut iterum* CAPVT, PEDIBVS: *Non estis mihi necessarij.*

Le semblable dict Iamblique, au liure des mysteres, Proclus au traicté de l'ame, & du Dæmon: Porphyre en l'opuscule des Sacrifices, & Synese au liure *de insomnijs:* comme Ciceron au 5. des Tusculanes: que toutes les parties du corps, voires les plus esloignées, correspondent ensemble: & que quand elles souffrent trop d'affliction: trop de peine & fatigue: l'ame aussi s'en ressent, & ne peut auoir ses fonctions, ny libres, ny commodes. Et à ce propos sainct Hierosme, *nimia ieiunia, quandoque in dementiam vertunt, vt Hippocratis fomentis potiùs, quàm Socratis monitis indigeant.* Et *Petrus Blesensis: nimia austeritas parit impatientiam, quandoque occultam superbiam.*

Platon *in Phædone*, & Aristote en ses Problemes, section 30. discourants d'où vient, que l'estude rend les hommes si maladifs, & si melancholiques: & recherchants la cause de la maladie, appellée Herculaine: disent, que c'est, qu'à cause du trop

de trauail, la chair par vne ardeur fascheuse & ennemie, vient à se liquefier : & les vapeurs qui en sortent, puis de là montent au cerueau : donnent atteinte iusqu'à l'ame raisonnable. ce que dict aussi Apulée, en sa premiere Apologie.

Ainsi les Hebreux nous rapportent, que le Prophete Ieremie, à force d'amertume & affliction, deuint comme atrabilaire : de faict, que toute sa prophetie, est pleine de douleurs & tristesses, de plainctes, & doleances. Et trop d'abstinence à Philotas, causa vne contraction des mesenteres, d'où luy suruint la mort, au recit d'Athenée. Et de mesmes au Philosophe Cleanthes, & à Zenon trop debile, pour s'estre blessé le pied, sortant de son Eschole.

En fin, pour nous approcher plus pres de nostre subiect : Spartian rapporte de l'Empereur Adrian : que s'estant endurcy au mal, *cumque frigora & tempestates adeò patienter ferret, vt caput nunquam tegeret: inde morbus ei, ex quo mortuus.* L'espreuue s'en faict aussi en toutes autres personnes: rien ne les consomme tant, que le trop de trauail :

Ille potest magnas Heroum infringere vires:
Ille etiam duris mentibus esse dolor.

ce que le Poëte Ouide tesmoigne de soy-mesme :

Nobis ingenium longi minuêre labores,
Sorte nec vlla mea tristior esse potest.

Au lieu donc de dire, qu'il faut faire mourir, matter, & crucier le corps, pour sauuer l'ame : vaut-il point mieux sauuer l'vn & l'autre ? puisqu'il est dict en l'Escripture : que la benignité diuine, *pecudes & iumenta saluabit :* par laquelle figure, est designé le corps, subiect à des passions brutales & sauuages? Et le Philosophe Socrate auoit il tellement le corps à contre-cœur ? qu'il ne conseillast de demander aux Dieux, la santé d'iceluy? afin que l'ame y fust aussi logée sainement ? & par ceste mutuelle sympathie, peust rendre l'homme idoine, à toute espece de charge & ministere?

C'est ce que l'on disoit à Iphicrates: que le soldat doit auoir vn corps ferme & robuste: afin qu'il se puisse aisément remuer, patir & trauailler, selon tel ou tel commandement, qu'il en aura de son Prince, ou de son Capitaine. Aussi Eusebe disputant auec les Philosophes, se range du costé des Peripateticiens, qui disoient à l'opposite des Stoïques, & autres; que personne ne peut estre dict heureux en ce monde, si outre l'esprit bien faict, il n'ha vn corps vigoureux & solide. *Corpori vaco*, disoit Pline, *cuius fulturis animus sustinetur*. Et au mesme sens fort conuenablement *Petrus Blesensis* en son Sermon 4. *Morbis & naturæ defectibus, etiam superuenientibus pressuris, quoad possumus, humano consilio debemus obuiare: ne totum Deo committentes, potiùs eum videamur tentare, quàm implorare.*

Ie craindrois d'adiouster icy la recommandation que faict Tertullian, d'auoir soing de ce corps: à cause qu'on luy reproche, qu'il l'ha tant chery, qu'il auroit mesmes voulu bailler vn corps aux choses incorporelles: qu'il ha dict que tout estoit corps: & qu'il ha eu peur que les Anges *præ tenuitate, de fide corporalitatis periclitarentur.*

Si est-ce neantmoins, qu'il semble y auoir grande apparence de raison, en ce qu'il dict serieusement: *Absit vt Deus manuum suarum operam, ingenij sui curam, afflatus sui vaginam, molitionis suæ reginam, liberalitatis suæ heredem, religionis suæ sacerdotem, testimonij sui militem, Christi sui sororem, in æternum destituat interitum: Illam (inquam) carnem; quam Deus suis manibus ad imaginem sui struxit, quam de suo afflatu ad similitudinem suæ viuacitatis animauit, quam incolatui, fructui, dominatui totius suę operationis præposuit, quam sacramentis suis disciplinisque vestiuit, cuius munditias amat, cuius castigationes probat, & cuius passiones sibi adpretiat.*

Aussi voyons nous, que par vn instinct commun de la nature: n'y ha si petit animal, qui ne tende à la conseruation de soy, & de son corps: si petit arbre, si chetiue plante, qui

ne s'efforce de repousser, ce qui la peut incommoder, ou luy porter dommage. Combien donc à bon droict, sommes nous commandez par S. Paul, d'auoir soing de nostre corps? *& magnificare Deum in illo? In se quippe communicat spiritus ob imperium, & caro ob ministerium.*

Que si l'on veut repeter l'ordre des choses du monde, dés la premiere facture d'iceluy: on trouuera qu'à cause qu'il fut creé au printemps: les deux Protoplastes furent exposez tout nuds sur la face de la terre:

Non alios prima crescentis origine mundi,
Illuxisse dies: alium-ve habuisse tenorem
Crediderim: ver illud erat, ver magnus agebat
Jupiter.

Sainct Ambroise, & autres, sont de mesme opinion: & qu'il estoit bien seant, que le monde commençast par vne saison si douce & aggreable: comme mesmes nous la trouuons telle, *post hibernas glacies, atque hyemalem caliginem.*

Mais si tost, que le peché de nos premiers Peres, eschangea ces rozes en ourties: & qu'ils commencerent à sentir les maux & incommoditez de ceste nudité: alors nostre Dieu par sa prouidence & benignité insigne, leur fit à l'instant des habits de pellisses, afin de les couurir, & armer contre toutes les intemperies de l'air, & des saisons. Sainct Iustin le Martyr le discourt plus amplement, en ses interrogatoires aux Grecs: & plus serieusement, que Platon en son Protagore, où il se plainct, de ce qu'Epimethée donna toutes sortes d'armeures & couuertures aux bestes, & laissa l'homme tout nud à sa creation.

Trop bien, que sainct Macaire en sa premiere homilie, retraçant le mesme discours, d'ailleurs assez commun: dict que Dieu ayant donné poil & peau, griffes & oncles aux bestes, laissa l'homme nud, desprouueu du boire & du manger, d'habits & de chaussures, τῶν ἐνδυμάτων καὶ ὑποδημάτων, afin

qu'il ſe les fiſt & acquiſt par ſa propre induſtrie. Et Tyrius Maximus ſemble ne s'eſtre eſloigné de ceſte notion en ſa Dialexe 20. quand il dict, que lors que les hommes commencerent à partager la terre, entre eux: parmy leurs principales prouiſions, ils eurent ſoing de ſe munir les pieds de ſouliers, & chauſſures: τὼ πόδε σκύτεσι χαλκῶσαι.

A quoy ils ſemblent auoir eſté inuitez par l'exemple du monde meſme. Car ſi le Dieu Serapis, ſur l'interrogatoire de Nicocreon, Roy de Cypre, reſpondit, que le Monde eſtoit vn animal: que le ciel eſtoit ſa teſte, les eſtoiles ſes yeux, la mer ſon ventre, & la terre ſes pieds: il eſt certai n que le monde ha les pieds chaulds: puiſque la terre couue du feu ſecret en pluſieurs endroicts de ſes entrailles:

-------- viuit, habetque
Spiramenta, locis FLAMMAM *exhalantia multis.*

Delà, pour la ſanté, parmy les rigueurs de l'hyuer, ſe feroit introduict l'vſage des habits, & chauſſures, voires des habits doubles. Et la bonne meſnagere de Salomon, ou du Roy Lamuel, *inde non timuit domui ſuæ, à frigoribus niuis: quia omnes domeſticos ſuos veſtiuerat duplicibus.* Diray-ie que cela auroit paſſé iuſqu'aux Religieux? Car les Eſſéens ſuſdits, quelques auſteres qu'ils fuſſent, outre leurs chauſſures, au lieu de leurs ſimples habits d'eſté: l'hyuer, prenoient des veſtements fourrez.

Ie paſſe à la legere, ce qui ſe practique encores à cét eſgard en pluſieurs Egliſes Canoniales: pour repeter ce que i'ay touché cy deſſus de la Regle de S. Benoiſt: & addition, qui eſt au bout des Capitulaires de Charlemagne, que par icelle leur eſt permis de porter en hyuer, *vuantos* ou *guantos*, *&* *muffulas*, guants & mouffles fourrées. Er ſe lit dans les Archiues de ſainct Denys en France: que depuis la ſaincte Croix en Septembre, iuſqu'à la ſainct André, ſe leue vn peage ſur les batteaux qui paſſent de ce coſté là, ſur la riuiere de Seine; pour

des deniers qui en prouiennent, faire des bottes fourrées aux Religieux dudit lieu, afin de les porter par eux en hyuer, lors qu'ils vont à matines.

Sainct Hierosme rapporte, que S. Anthoine, auroit veu & manié la Pelisse, *vel pelliceum Ependyten* de S. Hilarion. Et luy mesme remercie bien fort le charitable personnage, qui luy auoit enuoyé, *Pileolum textura breue, caritate latissimum, senili capiti confouendo aptissimum*. Pouuoit-il mieux periphraser vne Calote? par là, donc void-on que l'vsage en est bien ancien.

Finalement, Hippocrate au liure *de salubri diæta*, venant à distinguer la qualité des habits d'hyuer, & d'esté: dict, que les vns doiuent estre purs & frottez d'huile: les autres espais, & comme sordides. Sans obmettre, que selon Xenophon en son Oeconomique, le bon Pere de famille doibt faire prouision aux siens, d'habits propres pour l'hyuer: attendu, qu'à ce default, la santé peut se trouuer beaucoup incommodée: comme d'ailleurs, tout est trop fascheux, & desplaisant:

----- dum annus hybernus Iouis,
Imbres niuesque comparat.

Mais c'est principalement aux pieds, qu'il fault alors prouuoir de garniture: ne fust-ce qu'à l'exemple de ceux:

------ mos est quibus alto
Per glaciem Perone tegi.

& d'où quelques vns estiment que les habitans de Peronne en Picardie, ont deriué l'origine de leur nom: leur ayãt tousiours esté necessaire l'vsage de ce hault brodequin; à cause que le circuit de leur ville, est plein de marescages.

Comme aussi par mesme raison entre autres, *dabantur clauatæ Caligæ peditibus gregariјs: & inde Clauaria*, dans le 19. de Tacite, pour la solde, qui leur estoit baillé à cét effect: afin que ie n'obmette la couuerture de l'vne des jambes des Hoplomaques, ou gladiateurs pietons, qui combatoient sur l'areine du Theatre:

----- crurisque sinistri, Dimidium tegmen:

peut estre, à l'opposite de ces peuples d'Amasene, en Italie, lesquels au recit de Virgile:

------ vestigia nuda sinistri
Instituere pedis, crudus tegit altera Pero.

Sus donc, ce sera pour nous escrier auec S. Augustin: *Vocem pedis suscipit lingua, quando forte in turba contritus pes dolet: clamat lingua, calcas me: non enim ait calcas pedes meos, sed se dixit calcari; quam nemo tetigit: quia pes qui calcatus est, à lingua separatus non est.* Il veut dire en sommaire, ce que nous auons ja touché cy dessus: qu'à cause de la correspondance du pied au chef, & autres membres: il en fault auoir soing, & le munir contre l'aspreté de l'hyuer: afin que tout le reste du corps demeure sain: n'estant à croire qu'aucun vueille vser de moindre humanité vers soy, qu'Alexandre le Grand, à l'endroict d'vn sien pauure soldat: lequel ayant trouué transsi de froid, il prit la peine de le reschauffer, & fomenter dans son habit Royal.

Ioint que si la loy Mosaïque rejettoit de l'Autel *pedes fractos*: doibt-on point craindre l'inconuenient du froid rigoureux, par lequel pourroit aduenir ceste fracture & impotence? Et ne seruiroit de dire, que c'est aux delicats Mondains, qu'il fault renuoyer ce soucy: Car si nous apprenons de l'histoire Romaine: que M. Plautius estant mort sur l'object des obseques de sa femme bien-aimée: *Togatus & CALCEATVS corpori vxoris iunctus est*: d'où nous apprenons que c'estoit la coustume à Rome, *etiam CALCEATOS in rogum inferre*: pourquoy les Religieux, bien que morts au monde, en seront-ils priuez, pendant ceste vie temporelle? subiecte à tant de maladies, & tant d'infirmitez? & mesme au temps qui faict fendre les pierres, & choses plus robustes?

Autrement de le mettre à nonchalloir, seroit-ce point vn traict de desespoir, & d'vn homme plus cupide par ennuy, de

retrancher ses iours: que de les allonger au seruice de celuy, qui l'ha faict & creé? Aussi Caton disoit fort à propos des hommes trop hazardeux: qu'il y ha bien de la difference, entre estimer beaucoup la vertu, & faire peu d'estat de sa vie: Quelle honte d'ouyr ce traict: *si tædet te vitæ: an-non habes laqueum?* combien plus doux ce vers d'Ausone?

Nec timeat mortem bene conscia vita, nec optet?

Partant supposé, qu'il y ait eu autresfois vn Medecin d'Auguste, nommé Antonius Musa, qui pour se faire valloir par vne heteroclite nouueauté, contre les regles de l'art de Medecine: introduisit à Rome des cures par les baings froids: qu'il y soit plongé luy-mesme le premier, au solstice de la Brume: ou qu'on le relegue en l'Isle d'Anticyre, pour y guarir à force d'Ellebore, son cerueau alteré. Si d'autres se sont lauez en eauë froide, ou roulez parmy les neges: outre que ce n'estoit qu'vne mortification à temps, & non perpetuelle: qu'ils en reçoiuent le loyer digne de leur intention. Si d'autres ont caué les montagnes, pour en boire les glaces: qu'il leur soit libre d'aller aux festins de Luculle, ou à telle autre table de malheureuse issuë:

Quę petit adscitas luxuriosa dapes.

Nous au contraire: sçauons-nous point la menace de Dieu, au 26. du Leuitique, *si ambulaueritis mecum* חרי *cheri, frigidè; & ego frigidè ambulabo vobiscum?* Car que vient-il jetter en terre, sinon le feu & l'ardeur? D'ailleurs, estudier ou apprendre, selon Caton d'Vtique, est-ce pas eschauffer l'ame? Comment donc peut-elle faire ses fonctions à son aise, dans vn corps organique indisposé, transsy, & tremblotant de froid?

Improba pugnat hyems, indignaturque, quod ausim
Scribere, se rigidas percutiente manus.

A l'opposite eschauffée temperément, elle s'acquitera volontiers de toute sorte de debuoir: iour & nuict: elle supportera toutes fatigues, rien ne luy sera fascheux, ny difficile: l'hon-

l'honneur n'en sera petit, le fruict s'en fera grand :

Magnáque cum multo veniet tritura calore.

Quelle apparence donc, dés vne premiere enttée, dés vne premiere arriuée, d'auoir par ceste nudité de pieds, donné terreur & appréhension aux Peres Conuentuels, de mille sortes de peines & langueurs? d'auoir voulu arborer le pauillon rouge? descocher des flesches de rigueur? & reduire ses Confreres à vne espece de desespoir? *Increpauit Obed suos, quid tractastis fratres vestros tam security?* & tout à l'instant fleschis par sa remonstrance: *vestierunt de spolijs fratres, qui nudi erant, & CALCEARVNT, & refecerunt cibo ac potu, &c.*

Aussi est-ce la douceur qui maintient les Empires, qui les rend supportables, & dispose tous cœurs, à les subir par toute espece d'humiliation:

Vtque sacri fontes, non sola incendia sistunt:
Sæpe etiam flores vernáque prata iuuant.
Sic hominum ingenium, duci flectique, per artes
Non rigidas, docta mobilitate decet.

Ce sont vers du style de Pline second, inserez en l'Epistre 9. de son septiesme liure: & par l'eschantillon desquels, on peut recognoistre, qu'il auoit la veine aussi douce en ses vers, qu'en sa prose. Et bien à propos auroit-il eu le style doux, en parlant de douceur, & de ceste moderation: laquelle dailleurs, vn autre Autheur iustemẽt appelle, *saluberrimam partem animi, quę mentes nostras impotentiæ, & temeritatis incursu transuersas ferri non patitur: quò euenit, vt reprehensionis morsu sit vacua, & laudis quæstu opulentissima · itaque effectus suos sæpiùs in claris viris recognouit.*

Dauantage, là où l'esprit de mansuetude, peut beaucoup plus operer, que la seuerité: en vain se veult-on seruir du fiel de ceste derniere, puisque le miel de la premiere, seroit plus sauoureux. Nostre Seigneur donna cõmandement à Moyse en Cades: c'est à dire au destroict de sainctetė, de parler à la

pierre trouuée deuant luy, afin qu'elle fist jaillir des eaux, au peuple qui murmuroit de soif. Moyse ne parla pas à la pierre, comme Dieu luy auoit expressement enioint: ains au lieu de parler à elle doulcement: il la frappa de sa verge par deux fois: *percussit virga bis silicem*: Au lieu de doulceur, voyla de l'aspreté: qu'en aduint-il?

Que Dieu dit à Moyse, que pour punition de sa faute: iamais il n'introduiroit le peuple dans la terre de promission. Et non seulement il fut priué de cét honneur, ains aussi estant allé de vie à trespas, sur le sommet de la montaigne de Nebo: Sainct Iude escript en son Epistre Canonique, que Satan s'efforça d'auoir son corps: mais par la victoire que S. Michel, obtint contre luy, son effort demoura frustratoire. Ainsi son corps, selon l'Hebreu, fut enterré *in Gaï*, c'est à dire, en la 13. mesure, de la misericorde & clemence de Dieu: & dautant que ceste mesure n'ha ny borne, ny fin: & que l'abysme d'icelle, est du tout inscrutable: voyla pourquoy l'Escripture dict, que personne iamais n'auroit sceu le lieu, où ha esté inhumé cét incomparable & merueilleux Moyse.

Au lieu de parler à la pierre: il la batit deux fois: & nonobstant sa rigueur, fut enterré en clemence & pitié. Quel exemple & doctrinal aux Superieurs, d'vser de retenuë? & se comporter auec temperament, enuers les compagnies de leurs inferieurs? *Non in turbine Dominus, sed in susurro sibilantis auræ,* disoit le Prophete.

Et pourquoy est-ce qu'il garda cét ordre à chasser les Heueans, Cheteans, Iebuseans, & Chananeans, de la terre promise? que premierement il leur enuoya des guespes auant-courieres? puis leur donna le loisir de cultiuer leurs terres? & façonner leurs vignes? & ne les fit sortir tous en vn an, ains par interualle, & file à file? les vns apres les autres? sinon qu'il estima ce temperament luy estre necessaire, pour la raison, qu'il en rendit luy-mesme à son peuple? *ne terra in*

ſolitudinem redigeretur? & creſcerent contra eum beſtiæ? Ideò paulatim expulit eos de conſpectu eius, donec augeretur, & poſſideret terram?

Eſt-ce pas donc la moderation, que dobt tenir tout Superieur d'Ordre, pour introduire ſes ſuppoſts en la terre des viuants? c'eſt à dire, en vne regle de reforme? luy eſt-il ſeant? ny vtile à eux? qu'il y procede auec impetuoſité? qu'inopinément, & au deſprouueu, il les jette d'vne extremité à l'autre? qu'il cligne les yeux à leur ſouffrance? qu'il ferme l'oreille à leurs remonſtrances? & mettre vn huis d'embaſcle au deſſus de leurs levres? Que s'il prit mal à Nadab & Abiu, d'auoir voulu apporter à l'Autel, *extraneum ignem*: quoy? d'introduire en vn Ordre, FRIGVS EXTRANEVM?

On repart: que ce n'eſt point *extraneum frigus*: qu'il eſt domeſtique, & eſſentiel de la regle de ſainct François: Que de faict les Peres Capuchins, les Recollects, Tierciers, & autres: qui militent ſoubs l'eſtendart de ce ſainct Patriarche: vont nuds pieds, ſoit eſté, ou hyuer: non point parmy les chauldes areines des plages voiſines du Soleil: mais à Paris, & ailleurs, ſoubs meſme Pole, ſoubs meſme Zenith, & ſoubs meſme horizon. Eſt-ce point donc vne honte, ou charge de conſcience aux Conuentuels, leurs Confreres, d'aller auec chauſſures? Partant vault-il pas mieux, les reduire tous à vne obſeruance vni-forme, & meſme condition? *Nonne Deus habitare facit vnius moris homines in domo?* ou ſelon les Septante, κατοικίζει μονοτρόπους ἐν οἴκῳ. Et Lycurgue reuenant certain iour à Lacedæmone, comme il veid és champs les jauelles eſgalles: dit-il pas, que toute Lacedæmone luy ſembloit vn partage de freres?

Mais à l'oppoſite, nous apprenons d'Ariſtote en ſes Topiques, que l'eauë puiſée d'vne meſme ſource, eſt ſouuent differente en qualité, en gouſt, & en ſaueur. Et au meſme propos le Poëte Lucrece:

------ sæpe greges sub eodem tegmine cœli,
Ex vnoque sitim sedantes flumine aquaï,
Dißimili viuunt specie :

De sorte, qu'au lieu, que le Philosophe Anaxagoras disoit, que toutes choses estoient vn : Empedocles soustenoit au contraire, qu'il les failloit prendre, selon qu'elles estoient distinctes & separées.

Et Platon adioustoit, que ce qui participe, n'est tousiours de semblable nature, bié qu'il le semble ainsi: & que les choses esgalles en vn sens, se trouuent à la fin inesgalles en vn autre.

Ipse Dei clypeus, terra quum tollitur ima,
Mane rubet, terraque rubet cum conditur ima:
Candidus in summo est:

& neantmoins à quelque heure qu'on le prenne, c'est tousiours le mesme char du Soleil.

Donc supposé, que le mesme sainct Pere Seraphique, ait seruy d'Achetype, & donné le principe à toutes les familles de l'ordre Cordigere: si est ce que l'on peut dire auec verité, & l'experience commune le faict iuger, & recognoistre à l'œil: qu'és vnes & autres y ha beaucoup de difference, soit és habits, institut, maniere de viure, seruices, fonctions ordinaires, & autres telles particularitez. *Omne quod transfiguratur in aliud*, dict Tertullian, *desinit esse quod fuerat, & incipit esse quod non erat.*

Le Patriarche S. François, commença son Ordre general enuiron l'an 1208. & vn particulier des Tierciers l'an 1221. il l'institua par especial pour ceux, qui en l'estat du mariage, voudroient mener austerité de vie, & faire pœnitence : cause qu'il fut par luy nommé l'ordre de pœnitence: d'autres toutesfois le professent aussi en estat Monastique : & pour ceste cause, les Canonistes y apportent ceste distinction: qu'à l'esgard des gens mariez, & autres personnes laïques, ce n'est tant regle, *quàm modus viuendi.* Mais pour les Cloistriers, & portans

exterieurement l'habit Monaſtique, *dicitur regula:* & ſont reduicts *ad inſtar* de tous autres Religieux profez, *gloſſ. cap. cum ex eo, de ſentent. excommun. in 6.* & Bartole *in Minoricis.*

Par apres, ce Tige s'eſt eſpandu & prouigné és branches des Obſeruantins, *de Familia*, des Colletains, Clairins, Damianites, du ſainct Euangile, du Capuce, & autres, de noms diſtincts: tous leſquels chaſcun recognoiſt,

Suppliciter Chriſto ſe conſecraſſe regendos.

Les Peres Capuchins prirent leur origine ſoubs le Pape Clement ſept, l'an 1526. Leur Autheur ſpecial ou ſecondaire, fut frere Mathieu, ſurnommé *de Baſſo*, du nom d'vne ville fameuſe au pays d'Ombrie, ſur le fleuue Maride: Ce fut luy qui le premier au Monaſtere de Mont-Florentin à Montfeltre, audit pays d'Ombrie, prit & porta la robe de couleur de cendre, en l'ordre de ſainct François: & pour ceſte cauſe, en ſon honneur fut faict ce bref diſtique:

Ecce CAPVCENI *Mathæus* NOMINIS *Author:*
Seraphici lumen ſuſcitat ipſe foci.

Au meſme temps parurent les Recollects, *ſiue Fratres de Obſeruantia*, & furent confirmez par le Pape Clement ſept, puis apres luy, par autres de ſuite en ſuite. Ils figurent aucunement la recollecte de la diſperſion d'Iſraël: *vadunt in agrum Eccleſiæ, & colligunt ſpicas, quæ fugerint manus metentium, vbicunque clementis in ſe Patriſf. repererint gratiam.*

Mais ceſte difference n'eſt pas cõme de ces Geniſtiens, Meriſtiens, Galiléens, Helleniaques, Saducéens, & Phariſéens, auec leurs grandes robes teinctes, & autres telles ſectes Iudaïques, du ſchiſme deſquelles parle ſainct Iuſtin le Martyr, en ſon Dialogue, contre Tryphon le Iuif: Ains parmy ceſte diuerſité de familles de l'ordre Seraphique, il ne laiſſe de demeurer entier, dautant que l'vnité de la foy, n'y eſt point diuiſée: Qui eſt la meſme raiſon de ſainct Cyprian, en ſon traicté ſur le Symbole des Apoſtres, & pour laquelle il ſou-

ſtient, que les diuerſes couſtumes des Egliſes, doibuent eſtre tolerées: *ſcilicet, quatenus per eas vnitas fidei non ſcinditur.*

Auſſi les fleurages de diuerſes couleurs, qui eſtoient ſur le daiz ou poiſle, couurant le Sainct des Saincts, en ſeruoit de figure. Et tout de meſmes, la robe de l'eſpouſe enrichie de maintes varietez. Tant y ha, que les Plato niciens tiennent, que les bigarrures des parties, ne laiſſent d'eſtre belles, quand elles ſe rapportent vniformement au modelle de leur tout.

Suffiſt, que chaſcun ſ'eſvertuë d'y ſeruir Dieu, ſelon ſon talent: & comme autrefois on diſoit qu'Aiax auec ſon Bouclier de cuir de bœuf, faiſoit autant qu'Achille, auec le ſien d'argent: & que le Philoſophe Ariſtippus parmy ſes delices, ne laiſſoit de mener vne vie auſſi correcte, que Diogene auec ſes pieds crotez: de meſmes, ceux qui ont quelque relaſche en leur regle, ne viennent à faillir de trauailler autant pour leur ſalut, & celuy de leur prochain: que ceux qui tiennent vne obſeruance plus dure, & plus auſtere: ainçois que tous enſemble d'vn courage vnanime, ſ'efforcent de combatre leurs ennemis viſibles & inuiſibles, ſoubs le Cantabre, ou Enſeigne de la Croix.

Concurrant alacres caſtris ex omnibus omnes,
Nulla vacet pars mentis iners, quæ corporis vllo
Intercepta ſinu, per conceptacula ſeſe
Degeneri languore tegat.

Mais tant y ha, que comme l'on dict des jumeaux Tyndarides, qu'encores qu'ils euſſent vne extreſme reſſemblance l'vn à l'autre: ſi eſt-ce qu'on y obſeruoit quelques petites particularitez, par leſquelles l'vn eſtoit aiſément diſcerné d'auec l'autre. Le meſme peut on aſſeurer des Freres pré-alleguez: notamment pour ce qui touche la nudité Pedale:

Omnibus vna ſubeſt natura, ſed exitus omnes
Non vnus peragit, placitorum SEGREGE FORMA.

Les Peres Capuchins, Obſeruantins, ou Recollects, Tier-

ciers, ou autres semblables, sont initiez & receus en la Religion, auec ceste nudité : font leur an de probation, & profession en ceste nudité: la continuent, & y sont obligez par vœu essentiel. Tellement qu'à leur esgard, se verifie le Prouerbe : *Compedes quas fecit : ipsus vt gestet Faber.*

Les Conuentuels à l'opposite, entrent chaussez, s'esprouuent, & font leur profession auec ceste Chaussure. En apres: les Peres Capuchins, & Consorts sus-nommez, sont exempts de beaucoup de fatigues, offices, & seruices : ausquels les Conuentuels sont iournellement subiects. Car sans parler du ministere de l'Eglise, auquel ils vacquent à toute heure, & auec extresme deuotion. Tel iour leur fault aller par la ville, à quatre, cinq, ou six Conuois, & enterrements, à plusieurs processions extraordinaires, à mainte & mainte assemblée du Clergé, de l'Vniuersité, de la Sorbone, ou autres: ausquelles les Peres Capuchins, ny leurs Confreres, n'ont ny subiection, ny coustume de se trouuer. Qui empeschera donc, veu l'excez du trauail de ces Conuentuels, qu'il ne leur soit donné plus de soulagement ? afin qu'ils ne deuiennent Cliniques, Grabatiers, & plus souuent gisants en vne Enfermerie, que bien dispos ts aux fonctions de l'Eglise, ou l'Eschole ?

Veritablement, si Abimelec donna mille pieces d'argent, au Patriarche Abraham : pour le voile des yeux de sa femme Sara : qui seroit celuy qui volontiers n'en donnast autant ou plus, pour voiler & couurir les pieds de ces pauures Religieux? lesquels il void auec tant de trauaux de iour, & de nuict :

Quasi fessos vomerem inuersum Boues
Collo trahentes languido ?

Dieu, qui par sa misericorde, ne tente iamais les hommes pardessus leur pouuoir : qui ha commandé, que les Arbris-

ſeaux fuſſent clos & fomentez par trois ans, auant que d'en cueillir le fruict. Que l'Aigneau ſoit laiſſé par ſept iours à ſa mere, pour en eſtre allaicté: auparauant qu'on le retire, pour l'offrir en aucun Sacrifice: qui ha deffendu de ne mettre le cheueſtre à la bouche du bœuf, qui bat le bled en l'aire: & qui par tels actes d'humanité, vers les beſtes: *& ex præmeditata illa in pecudibut humanitate*, comme parle Tertullian, *maiorem in hominum refrigeria erudiuit :* c'eſt à dire : auroit demonſtré, combien à plus forte raiſon elle doit eſtre exercée vers les hommes qui trauaillent: & encores trauaillent à l'eſtude, à la leçon, à la prædication: & autres telles actions ſerieuſes.

Ce Dieu Bien-facteur veult-il point ? que ceux qui ont l'intendance ſur eux? les traictent doucement ? & ſelon qu'il ſe practiquoit au labour de Syrie: *leui ſulco tenuem imprimant vomerem ?*

Clement Alexandrin au premier des Stromates, eſt de cét aduis; dautant qu'à ſon dire, ſelon la peſanteur du trauail, le ſoulagement d'iceluy, doibt eſtre eſgal, & proportionné. Autrement, qu'elle pitié ſeroit-ce? de la Prefecture de l'Egliſe, en faire vne torture? *& veluti humaniſſimam Sculpturæ artem, ad Perylli Taurum deducere ?*

Car l'equité veut, que chaſcun ſoit meſuré ſelon la portée de ſes forces. Celuy qui en la loy Moſaïque, ne pouuoit offrir des Bœufs, ou Aigneaux en ſacrifice, en eſtoit quitte pour des Colombes & Tourterelles. Et au Paganiſme, les Mages Cleonæans qui ne pouuoient cheuir de victime, pour immoler cōtre la furie des vents: n'auoiēt qu à ſe picquer le doigt & en tirer du ſang : c'eſtoit aſſez pour leur deſcharge, & ſatisfaction. Finalement l'Homerique Vlyſſe, faulte d'orge, dans ſon vaiſſeau : ſe contenta de faire ſes vœux, auec des fueilles de Cheſne:

Dix-

εὐχετόωντο θεοῖσι
φύλλα δὲ δρεψάμενοι τέρενα δρυὸς ὑψικόμοιο
οὐ γὰρ ἔχον κρῖ λευκὸν ἐϋσσέλμου ἐπὶ νηός.

Tellement que ſuppoſé, que les Peres Capuchins, & autres tels, pour auoir faict vœu & profeſſion en la nudité des pieds, ſe tiennent obligez à l'entretenir. Toutesfois n'eſt à croire que pour la charité, & fraternité d'entre-eux, & les Conuentuels : ils les vouluſſent exterminer, à cauſe de leur chauſſure: ny abolir la pepiniere des lettres, au grand Conuent de Paris: par ceſte nudité de pieds, non profeſſée: & iuſqu'à huy entre-eux non obſeruée. Veu qu'Ariſtote, au ſecond de ſes Rhetoriques *ad Theodecten* eſcript, que les Lacedemoniens, ayants peu par quelque temps ruiner la ville d'Athenes, reduicte ſoubs leur pouuoir, & domination : iamais n'eurent le cœur ſi dur, que de le faire: ains à l'oppoſite, dirent qu'ils ne le ſouffriroient onc : ny que la Grece deuinſt borgne ou difformée d'vn œil. Hé quoy du plus bel œil, ainçois du plus bel Aſtre de toutes ſortes de ſciences, qui reluiſe en l'ordre Seraphique? *Dicebat ſuis Maſiniſſa, vnum in terris Populum Romanum: in populo Romano, vnam Scipionis domum exiſtere.*

Au reſte ceſt vn traict de ſainct Paul, ſur lequel amplement diſcourt Clement Alexandrin, au troiſieſme des Sromates: qu'il ſeroit bon de ne manger chair, ny boire vin, s'il en deuoit arriuer du ſcandale. De meſmes, au faict qui s'offre: ſi c'eſtoit vne pierre d'offenſe, de voir les Peres Capuchins, & autres aller nuds pieds, & les Conuentuels chauſſez: vaudroit mieux mille fois, que la chauſſure fuſt iectée au fonds de la riuiere: ou au Barathre, auquel Curtius ſe precipita pour l'eſperé ſalut de ſa patrie.

Mais s'il n'arriue rien de tel: & ſi le peuple d'vn œil eſgal, void les vns nuds pieds, à cauſe de leur profeſſion : & les autres chauſſez, d'autant qu'ils ſont en ceſte poſſeſſion : qu'elle apparẽce de la diuerſité des vns, vouloir induire l'exſtinction

des autres? Car ce n'eſt pas vne diuerſité artificielle, ou imaginaire, comme de ce Palamedes de Platon *in Phædro*, qui faiſoit à ſes Auditeurs, que les choſes ſemblables paroiſſoient diſſemblables, que le ſingulier deuenoit pluriel, & que les choſes permanentes, ſe rendoient fluides & mobiles : ὥστε δοκεῖν φαίνεσθαι τοῖς ἀκούουσι τὰ αὐτὰ ὅμοια καὶ ἀνόμοια. Mais telle difference eſt reelle & eſſentielle, & au vœu de la profeſſion:

--quippe hanc comprehendere promptum eſt:
Quam modus & ſpecies determinat.

Et puis qu'au dire d'Ariſtote en ſes premieres Analytiques, l'induction ne doibt eſtre reputée bonne, quand on veut adapter & reſtraindre à vn particulier, ce qui peut de ſoy conuenir à vne pluralité. Il n'y ha ordre en l'Egliſe, auquel on ne peuſt faire pareille obiection, qu'aux Peres Conuentuels: pourquoy les Benedictins, Chartreux, Cœleſtins, & autres, ne ſe voyent-ils nuds pieds? Et plus ſpecialement ceux de l'ordre de ſainct Bernard, pourquoy vont-ils chauſſez? veu que les Fueillants tirez de meſme eſtoc, ne portent que des Socques? Pourquoy les Carmes ne ſont-ils Gymnopodes? veu que les Tereziens, ont depuis nagueres introduict la nudité des pieds?

En vn mot, ce ſont diuers peuples, diſoit on dans Homere, au Roy Agamemnon : gouuerne lés ſelon leurs differences.

κρῖν, ἄνδρας κατὰ φῦλα καὶ κατὰ φρήτρας:

Si tu le fais : tu ſeras volontiers obey:

Εἰ δέ κεν ὡς ἔρξῃν καί τοι πείθωνται ἀχαιοί.

L'on inſiſte là deſſus: qu'il eſt du vœu eſſentiel des Peres Conuentuels: de ſe tenir nuds pieds: & qu'il n'en faut d'autre plus fort argument: que des diſpenſes par eux miſes en auant: pource que la diſpenſation comme la priuation, pré-ſuppoſe l'habitude. On adiouſte qu'elles ſont ſubreptiues: du moins ont eſté obtenuës auant les nouuelles hereſies : partant que

pour les mieux combatre à force de pieté, les Conuentuels doiuent reprendre la nudité pedale, par eux abandonnée. Que les ames timorées craignent de la faute, ou peut estre ny en ha poinct. Que tous les autres Ordres se disposent à la reforme, & que les necessitez de la Nef de sainct Pierre, agitée de tant de bourrasques, le requierent, le veulent plus que iamais.

Seuls serez-vous exempts d'y contribuer de vostre ayde, & secours? S'il y ha de la peine: estoit-il point escript sur le Frontispice du Temple de Delphes, que le deuoir, & le plaisir, ne se r'encontroyent tousiours en mesme lieu? *Cæterùm erubescat senectus, quæ se emendare non potest: an pudor est* (s'escrioit sainct Ambroise) *ad meliora transire?*

Mais est-ce point, à tous les Religieux de quelque ordre qu'ils soient, que s'addresse ceste belle Remonstrance? & non aux simples Cordeliers Conuentuels? Que s'il ne tient qu'à la nudité de leurs pieds, que la paix soit renduë à l'Eglise:

Non ego vel Libycos cessem tolerare labores,
Sarmaticosve pati MEDIO SVB FRIGORE *Coros.*

Ils diront comme le Martyr Denys Alexandrin dans Eusebe: s'il ne tient qu'à mon sang: que ne soyez contens: tenez, prenez ma teste: ou plustost ô Seigneur! affin qu'ayez le plaisir de vous voir obey: *non solùm pedes, sed manus etiam, & caput laua.*

Au surplus, il y ha eu des heresies, & des troubles en l'estat de l'Eglise, & deuant & apres sainct François. Et puis qu'ils rapportent des bulles du Pape Clement huict: on ne peut dire qu'elles ne soient depuis les orages plus modernes. Et quel moyen de subreption au Throsne, qui porte les clefs de science & Iurisdiction? sainct Pierre veid-il pas au trauers du cœur d'Ananias, & sa femme Saphire? Et le rezeau est-il point en vain iecté, deuant les yeux des oiseaux empennez?

La Reforme est veritablement vn nom de specieux pretexte : mais vaut-il point mieux quelquefois laisser les choses, en leur premier estat ? & se tenir à ce que l'on void estably, que de rien remuer auec hazard perplex & incertain ? de crainte, que pensant mieux faire, on ne vienne à gaster tout ? Pour le moins Scipion L'Affricain, assistant comme Censeur à certain sacrifice solennel, auquel le Herault, selon la formule couchée par escript, auoit de coustume de crier & prier tout hault : *vt populi Romani*, RES MELIORES AMPLIORESQVE, *Dij facerent*. SATIS *(inquit)* BONÆ AC MAGNÆ SVNT. *Itaque precor vt eas perpetuò incolumes seruent. Ac protinùs in publicis Tabulis, ad hunc modum carmen emendari iussit.*

Mais passe : que la Reforme soit grandement opportune en ce temps : & doiue estre embrassée de toute affection : est-ce pas prouueu qu'elle ne se face en la superficie ? comme sur la peau de Poulpe ? ains au fonds, & en la substance des vrais poincts de la religion ? Dequoy sert, dict sainct Hierosme d'entrer en vn Monastere ? *& tantum vestitu, non moribus, de pristina conuersatione mutare?*

Elegamment sans doubte Cleanthes : que les anciens Sages, philosophoient mieux, que les nouueaux : d'autant qu'ils exerçoient la Philosophie à bon escient, par les effects : & non par les paroles. Aussi l'Oracle d'Apollon respondit autresfois, que les sacrifices des Lacedemoniens, bien que plus simples, estoient dauãtage aggreables aux Dieux, que ceux des Atheniens, ores que plus magnifiques : pour ce qu'il y auoit en iceux trop d'ostentation.

Croyent neantmoins les Peres Conuentuels, & l'afferment ingenuëmẽt : que leur Pere General, y auroit procedé en toute syncerité, & tout prest d'ouïr cet applaudissement. *O sapientia : quanta arte medendi, in vino & oleo, animæ meæ sanitatem restauras, fortiter suauis, & suauiter fortis, fortis pro me, & suauis mihi!*

Et peut-estre que si quelques vents Subsolans, ne l'eussent porté ou poulsé, outre ses premiers desseins, qui ne tendoient rien moins, qu'à telles voyes de rigueur : le tout fust heureusement reussi, selon sa droicte intention. Car tandis que chacun le contemple commencer la reforme par soy-mesme: *& propriæ conuersationis authoritate, rectà suos dirigere, nec dicta factis deficientibus erubescere,* chacun se sent plus viuement esguillonné à suiure son exemple.

---hoc acriùs omnes
Incumbunt, generis lapsi sarcire ruinas.

Mais le malheur seroit arriué: qu'au lieu que le Philosophe Abderitain, pour establir les choses, auoit inuenté des Principes qui s'accordoient à tout : on auroit intempestiuement pris vn principe de nudité de pieds, qui ha discordé tout : & à ceste occasion s'est meu plus de bruit, que par tous les Cothurnes de la vieille Tragœdie. Tellemenr que de mesmes que Bias, ayant veu vne espée iectée au millieu du chemin: luy demanda: qui t'ha perduë : ou qui as tu perdu : au cas pareil, qui eust veu les souliers iectez emmy le Cloistre : il se fust volontiers enquis d'eux : Qui vous ha delaissez ? ou qui auez-vous delaissé ? volontaires, ou contraincts ? d'amitié, ou par force ?

---an excussit habenas
Luctificus pauor, & tempestas aucta timendo ?

Voila : que c'est de trop de rigueur : & comme par fois il est expedient, *non omnia pro iure suo agere :* Platon escript que quand les Corybantes initioient quelqu'vn, en leurs mysteres : ils le mettoient en vne chaire, luy faisoient feste : & luy applaudissoient : affin que par là, il prist goust, à ce que par apres, il pourroit trouuer d'austere en leur Religion : οἱ ἐν τῇ τελετῇ τῶν Κορυβάντων τὴν θρόνωσιν ποιοῦνται περὶ τοῦτον, ὃν ἂν μέλλωσι τελεῖν : καὶ γὰρ ἐκεῖ χορεία τίς ἐστιν, καὶ παιδιά.

Sainct Gregoire au 24. de ses Morales, conseille aussi de te-

nir vne mesme forme de regime, à l'esgard de ceux, qui conuertis à l'obseruance de la Religion, se resoluent à y subir le ioug de la regle Monastique. *Tres modi sunt Conuersorum* (dict-il) *inchoatio, medietas, & perfectio. In inchoatione autem inueniuntur blandimenta dulcedinis, in medio tempore, certamina tentationis, ad extremum verò perfectio plenitudinis. Priùs ergo illos dulcia suscipiant quæ consolentur: postmodùm amara, quæ exerceant, & tunc demum suauia, atque sublimia, quæ confirment.* Tout de mesmes Isidore au 3. *de summo bono: Primordia Conuersorum, blandis refouenda sunt modis, ne si ab asperitate incipiant, exterriti ad priores lapsus recurrant. Qui enim Conuersum sine lenitate erudit, exasperare potiùs, quàm corrigere nouit.*

Icy on n'ha ouy que terreurs, & menaces. Et bien qu'à cela on vueille repartir de la necessité du deuoir, & de la charge precise du General: qui autrement conniuant aux pretenduës fautes des siens: en seroit comme vn Heli, responsable enuers Dieu, & les hommes. Que le malade maintefois se courrouce, & veut seuir contre celuy, qui tasche à le guarir. Que ce qui semble amer au commencement: comme la fueille du figuier, se trouuera sauoureux à la fin, de mesmes que son fruict. Qu'il n'y ha que le premier coup d'essay fascheux:

--- procul omnis esto, clamor & ira.

Neantmoins pour tout cela, que void-on, qui puisse dispenser vn Superieur, *à spiritu lenitatis?* Les Hebreux rapportent de Moyse, qu'apres qu'il eut cassé les deux tables de Saphir, pour le peché du peuple: d'autant que Dieu ne repete iamais ce qu'il ha donné, il les retint, les chargea sur ses espaules: & s'en fit vn dossier, qui luy seruit de perpetuel couuercle, & ornement. Que signifioit cela? sinon: que comme ces tables estoient transparentes: ainsi le gouuerneur d'vn peuple doibt auoir double mansuetude? l'vne pour luy: affin qu'il supporte sa charge en patience: & l'autre pour les siens, affin qu'il se monstre à eux plustost bening Pere, que Censeur rigoureux?

Que s'il y va du faict de sa conscience, pourquoy moins de celle de ses Inferieurs? Et partant s'il s'agist de reforme: ce n'est pas pour introduire des nouueautez, desquelles on n'ha iamais cogneu la forme, ny promis l'obseruance: ains pour retracer les lineaments de la vieille discipline alterée par le temps. Aussi pour ceste cause, dans le Cantique des Cantiques, les iouës de l'Espouse, sont comparées à la Tourterelle, ou plustost selon la vraye signification du mot Hebreu Thurim, ses joües sont dictes belles en ses lineaments: pour faire entendre, que la vraye reforme gist à refrayer les vestiges de la Tourterelle, en la pristine simplicité de nos Ancestres: & repeindre les couleurs du visage d'icelle: qui en sa ieunesse monstroit vne beauté plus naifue, & plus aggreable: que toutes les politesses inuentées du depuis,

Ciceron en vn riche fragment, de son cinquiesme liure de la Republique, se plainct qu'en la pretenduë reforme de son pays, ce souuerain expedient, n'eust esté ensuiuy: *Nostra ætas* (dict il) *cum Rempublicam sicut picturam accepisset egregiam, sed iam euanescentem vetustate: non modò eam coloribus ijsdem, quibus fuerat, renouare neglexit, sed neque id quidem curauit: vt formam saltem eius, & extrema tanquam lineamenta seruaret.*

Les Peres Conuentuels, n'ont rien tant desiré que cela: ils en ont de toutes parts monstré les Tableaux, dans leurs cloistres, & autres places de leur Conuent:

Tota etenim veteres exornant vndique ceræ
Atria,

de tant de bons Religieux, qui ont esté vestus, & chaussez de mesme sorte, qu'eux: *vt nil potest similitudinem de suo præstare*, dict Tertullian, *nisi sit idipsum, quod tali similitudine præstet.*

Que si autresfois on admira tant ce pourtraict, auquel on voyoit vn ieune fils Pubere, ressembler à son Pere tout vieil, de telle sorte neantmoins, qu'on y pouuoit discerner, & recognoistre la difference de l'aage; seroit-ce point vn

chef-d'œuure de reforme, de s'accommoder tellement au temps present? qu'on y peust remarquer les traces du passé? Car à quoy ces nouuelles couleurs, & figures modernes? *In tanta nouitate colorum*, disoit Pline, *subit antiquitatem mirari: quatuor enim coloribus solis, illa immortalia opera fecere: albo, viridi, rubro, nigro.*

C'est à quoy l'on vous r'enuoye (dict-on) souffrez iugement par vostre bouche: & faictes ce que disoit Socrate: que l'image vous ressemble: & non vous, à la pierre de l'image. Ne vous endurcissez en vos erreurs, regardez à vostre regle, qui vous deffend si expressement l'vsage de la chaussure, sinon en cas de pretenduë necessité. Ce mot, SINON, est-ce pas vne exception, qui confirme la regle pour tout le reste? Et puis l'argument, *à contrario sensu*, doibt-il pas gaigner cela? Ou s'il y ha de la doubte, l'vsage auroit-il pas expliqué le statut?

Voyez les Obseruantins, les Capuchins, & autres: qui vous exempte de leur estre semblables? Et le cas de necessité se doibt-il pas entendre de maladie Sontique? ou autre empeschement fortuit, qui affoiblist tellement les forces de l'homme, qu'il ne peut bonnement suruenir à ses propres affaires?

Cum neque sunt vires, nec qui color esse solebat,
Cum subeunt anni fragiles, & inertor ætas?

Mais appellerez-vous statut, vne loy imparfaicte, comme la qualifient les Iurisconsultes, & qui ne determine rien precisement: non pas mesmes auec peine, en cas de contrauention? Ains seulement se tire ou par consequence d'exception reseruée, ou en vertu d'vn argument, induict par sens contraire? Car chose de telle emphase: & qui frappe coup à la conscience, & au peril de l'ame, n'auroit-elle pas eu besoing d'vne marque speciale? *negat scriptura*, dict Tertullian, *quod non notat:* Et c'est ce que propose elegamment Ciceron en l'oraison, *pro Cæcinna: Maiores nostri tanta diligentia prudentiaque*

tiaque fuerunt, vt omnia non modò summarum rerum, sed etiam tenuissimarum iura statuerint, persecutique sint.

Dauantage sur la double vocation d'Abraham, les Theologiens obseruent, que quand Dieu inuite vn homme, à vn Estat plus noble & plus parfaict, il l'appelle deux fois: comme si ce n'estoit assez d'vne, en chose de si grande importance. Icy où est ceste double expression? voires ou est-elle toute simple? ou si le statut permet de porter chaussure, en cas de necessité: c'est donc à dire, qu'il indulge aux estudiants, & prescheurs, de la porter tousiours: parce que tousiours il leur en est besoing. Et si l'exception confirme la regle en choses semblables, il la dissoult donc és differentes, comme le Tribunat Romain, n'estoit tant vn legitime Magistrat: que l'obstacle opposé à vn autre, selon que conformement à la doctrine des Iurisconsultes: Plutarque le discourt en ses Symposiaques. *Et hæc erit*, pour parler auec Tertullian, *aduersùs abruptam prouocationem, abrupta defensio.*

Quand à l'argument, *à contrario sensu*: il cloche si souuent en droict: que si la loy Mosaïque, deffendoit de presenter vn boisteux à l'autel: encores moins vn argument clochant, contre des gents qui vont droict en besongne. Partant le sens contraire ne doibt tousiours estre pris pour loy bien inferée: *can. si qua causa, 1. quæst. 1. can. admonet. 33. quæst. 2. & l. vlt. C. de collat. iuncta, l. 2. C. de condit. insert.* Et la raison est, que l'induction du sens contraire, *potest alia atque alia esse*, & d'vne façon ou d'autre, causer absurdité. Comme pour exemple, au faict qui s'offre, ou l'on tasche à inferer vne nudité de pieds, *è sensu contrario*: laquelle mesmes ne pourroit proceder, *sensu directo*: pource qu'il n'y en ha, ny vœu, ny obligation: *saltem in ambiguo, conscientiæ suæ quis committendus est, can. vlt. distinct. 33.*

Et partant ne faut point dire, qu'en cas de doubte, l'vsage interprete le statut. Premierement, pource que selon Aristo-

te, au premier de ses Rhetoriques, *ad Theodecten*: la loy n'est bonne, si elle ne s'interprete d'elle-mesme, sans auoir besoing de Truchement forain: *nec veluti sal alieno sale se condiat.* Ioinct que l'vsage est au contraire de la nudité ; puis que les Conuentuels au dessus de cent ans, & plus, sont en possession paisible de la deschaussure. Les Peres Capuchins, & autres, n'y sont pas: pourquoy argumenter contre le droict, de choses distinctes & separées? Dans la ville de Troyes, disoit Iris enuoyée à Hector, il y ha diuers peuples, & de meurs, & de langues: que chacun commande à sa chacune.

ἄλλη δ' ἄλλων γλῶσσα πολυσπερέων ἀνθρώπων.
τοῖσιν ἕκαστος ἀνὴρ σημαινέτω οἷσι περ ἄρχει.

Mais tout cela cessant: que veut-on repartir aux dispenses, qu'ils en ont des SS. Peres? Sont-ils pas par dessus le droict positif? comme le tiennent tous les Canonistes, au chapitre *proposuit de concess. Præb.* Puis qu'ils ont eu le pouuoir d'homologuer la regle de sainct François? pourquoy non de la modifier, & relascher selon les occurrences? *nam aliquando potius requiritur lenitas, quàm rigor: can. licet distinct. 45.* En apres est-ce pas à celuy là d'interpreter, *cuius est condere. l. si Imperialis. C. de legibus?*

Autrement, voudroit-on reuoquer en doubte, la plenitude de l'authorité de l'Apostolat? & de ceux qui siegent sur le Throsne d'iceluy, notamment és choses spirituelles? Aussi tous les Canons, & saincts Decrets sont-ils pas pour l'establir?

Quáque patent ortus, & quà fluuialibus vndis;
Solis anhelantes abluit amnis equos?

en vn mot, par toute l'estenduë de l'Eglise, & de l'orbe Chrestien? *can. cuncta per mundum, 9. quæst. 3. cap. si eo tempore de elect. in 6. & cap. licet ë de præbend. eodem.*

D'insister, que nonobstant toutes ces dispenses: c'est le deuoir des ames ingenuës, de s'en desister: lors qu'il s'agist de

censure & reforme: pourquoy? puis que Dieu ne repete iamais ce qu'il ha donné? au contraire enioinct à chacun de garder ce qu'il tient, de peur qu'vn autre ne prenne sa couronne? Et que veut dire en l'exode: que le peuple d'Israel sortit armé d'Ægypte? qui luy auoit baillé ces armes? ou les auoit-il pris?

Frere Nicolas de Lyra, tres-docte Cordelier, & du Iudaisme, conuerty à la religion Chrestienne: dict que dans l'Hebreu, il y ha *chamussim* חמושים: c'est à dire *prodierunt quinquagenarij*: voulant faire entendre, qu'ils sortirent armez de la vertu quinquagenaire du Iubilé, de la vertu de remission, dispence, & indulgence. Si les Peres Conuentuels, en sont aussi armez, par la force des bulles des SS. Peres: quelle apparence de leur faire quitter de si bonnes armeures? ou de iecter le pauois d'vne si iuste deffense? *Apud Germanos scutum abijcere*, disoit Tacite, *capitale crimen erat.*

Mais outre ces dispences: qui leur sont comme les Boucliers des soldats de Camille, bordez d'ærein, à cause que le simple bois n'en estoit assez fort: ils sont fondez en l'exception du cas de necessité, qui est perpetuelle, à leur esgard: notamment en deux poincts, le premier ia touché à cause de leurs predications, leçons, & estudes assiduës: L'autre, pource que les pays de deça, esquels ils habitent, sont subiects à des hyuers intemperez, & froidures excessiues:

Semper hyems, semper spirantes frigora Cori:

Pour retracer encores vn petit mot du premier poinct. Demades r'encontra bien, quand il dict quelque iour: que la necessité estoit la loy des Esclaues: & que la loy des hommes libres, estoit la necessité. τοῖς μὲν δούλοις ἡ ἀνάγκη, νόμος· τοῖς δ' ἐλευθέροις, ὁ νόμος, ἀνάγκη. Que signifie cela? sinon qu'au lieu que les hommes d'estat seruil, ne font rien de bon, qu'à contre-cœur: & par despit? les esprits de condition ingenuë, le font tout au contraire, auec allegresse, & bonne

volonté? & que n'estoit l'infirmité de la nature humaine, à laquelle malgré qu'ils en ayent, ils sont contraints de s'accommoder: ils font des choses, comme de porter chaussure, qu'ils desireroient eux-mesmes ne faire pas? Car il y ha deux principes qui nous regissent (dict S. Gregoire le Theologien) la nature, & la loy: mais la premiere est plus forte, que ceste derniere, *δύο μὲν τὰ διάγοντα ἡμᾶς. ἐστι: φύσις καὶ νόμος, κρατεῖ δὲ τοῦ νόμου ἡ φύσις.*

Vn Moine Gnostique dans Nicephore, disoit plus outre: que les Religieux, font tout pour cinq causes: sçauoir pour Dieu, pour la nature, pour la necessité, pour la coustume: & pour l'vsage des mains. Toutes les cinq se rencontrent au faict de la chaussure. Elle se porte pour Dieu nostre Sauueur: puis qu'il l'ha portée: & qu'il deffend de le tenter. Pour la nature: à cause de la foiblesse d'icelle: & affin de luy donner quelque soulagement. Pour la necessité, qui est extréme, notamment en hyuer, en ces pays Transalpins & Septentrionnaux: Pour la coustume: puis que les Peres Conuentuels, en sont en possession plus que centenaire. Et pour l'vsage, sinon des mains, dont toutesfois le trauail n'est reprouué, par la regle susdicte: à tout le moins pour celuy des pieds, qui ont extremement besoing de ceste chaussure: comme ce que disoit la vieille Comedie: or sus à Hipponax donnez vn vestement: de peur que trop de froid ne le face mourir.

Maintenant, pour venir au second point de ceste necessité, qui concerne le diuers respect de l'assiette des lieux: sainct Benoist, & sainct François d'Assise, y ont consultement & expressement prouueu, par leurs regles, & presque en mesmes termes. Le premier dict: *vestimenta Fratribus secundum qualitatem locorum, vbi habitant, dentur, vel secundum aeris temperiem:* IN FRIGIDIS ENIM REGIONIBVS, *amplius indigetur, in calidis minus.* Et le dernier en ces mots, repetez és decretales, qui ont confirmé sa regle: *Pensatis necessitatibus*

& circumstantiis, quæ secundum Deum, & regulam attendendæ videntur: Ministri & Custodes, de infirmorum necessitatibus, & FRATRIBVS INDVENDIS *sollicitam curam gerant*, SECVNDVM LOCA, ET TEMPORA, ET REGIONES FRIGIDAS.

Et ce temperament, non sans exemple, ny sans raison: d'autant que nous lisons dans Nicephore, liure onziesme, chapitre 41. que les Moines du pont Euxin, de l'Hellespont, & de la Bithynie: à cause de l'aspreté du froid, qui trauailloit grandement ces pays là, ne peurent viure separez parmy la solitude, comme faisoient les Anachoretes des regions plus chaudes: ains furent contraincts de s'assembler en communauté, és villes & bourgades, affin qu'ils eussent meilleur moyen de s'ayder, & secourir les vns les autres, parmy l'intemperie d'vn air si rude & inclement.

Aussi seroit-ce chose trop dure & inhumaine, veu qu'ordinairement les Moines sont comparez aux serfs: de ne leur faire au moins vn pareil traictement, que ceux de Rome, à leurs serfs, & esclaues, *Transeo*, dict Seneque, *vinctorum in ergasteriis agmina, per nationes & colores distincta. fusci Orientales in calidis, albi Occidentales in frigidis*, ceux là moins vestus: & ceux-cy dauantage: pourquoy non? puis que selon Xenophon, l'espy de bled de la Thrace, ha trois & quatre tuniques, plus que l'ordinaire, pour le premunir contre les rigueurs excessiues du Pole glacial, qui domine audict pays?

Quáque redit medium Rhodope porrecta sub axem,
Illic aggeribus niueis informis, & alto
Terra gelu iacet, ac septem consurgit in vlnas?

Or la France appellée par vn ancien, *quasi* CINNVS, *id est quasi intermedium quid, inter Italiam & Septentrionem*: notoirement participe plus de l'intemperie de ce dernier: que de la chaleur & plaisance de l'autre. Le Pere general luy-mesme en ha faict espreuue, estant en ce pays. Qui ne dira donc

que les Peres Conuentuels de Paris, & autres villes de France: sont en l'exception portée par la Regle Seraphique ? veu mesmes qu'elle se remet pour ce regard, à la discretion, arbitrage, & temperament des Peres Prouinciaux?

Ainsi Platon dict, que le sage gouuerneur d'vne Republique, se doit accommoder à tout. Et Hippocrate au liure *de aëre, aquis, & locis*, prescript signamment, au discret, & aduisé Medecin : de prendre garde à toutes ces circonstances, à cause que telle forme de viure, & vestiaire, est bonne en vn pays, qui non pas en vn autre :

Vincit enim natura genus, legesque ministrat
Finibus in proprijs,

Et non seulement à l'esgard des basses Regions : mais aussi des superieures : puis que selon Aristote, en ses Meteores : il y ha des estoiles qui paroissent en l'Ægypte, & en Cypre: qui non pas ailleurs : à cause que le globe du monde, quoy que rond, monstre sur soy force diuersitez. Et suiuant S. Augustin en ses dix Categories : *terra quæ videtur in medio, vbique subtus est : Nam & Antipodes nostri, qui nobis figere dicuntur aduersa vestigia : cœlum super se habent.*

C'estoit donc le premier & principal chef de la Remonstrance des Peres Conuentuels: deuoit-il pas estre receu d'vne aureille plausible ? & sur vn subiect de passion, failloit-il point auoir de la patience ? *De patientia locuturus*, disoit sainct Cyprian, *vnde potiùs incipiam ? quam quod nunc quoque ad audientiam vestram, video patientiam necessariam ? vt nec hoc ipsum quod auditis, & discitis, sine patientia facere possitis ?*

Car à l'esgard du second obiect : qu'ils n'ont faict l'an de probation de ceste nudité : on leur oppose deux poincts : Le premier : que s'ils se sont bien & deuëment exercez és autres austeritez de la Regle : celle-cy leur doit estre legere, & supportable :

Hoc quoque Naſo feres, quoniam peiora tuliſti:
Iam tibi ſentiri ſarcina nulla poteſt.

Le deuxieſme: que le vœu qu'ils ont faict, de tendre, & aſpirer de tout leur poſſible, à la perfection Apoſtolique: mentalement, voires labialement, & par profeſſion expreſſe, les oblige à ceſte nudité.

Illic eſt aptum noſtræ nauale Carinæ:
Et meliùs nulla ſtat mihi puppis aqua.

Donc quand au premier: on le veut icy eſtablir comme vn principe de Mathematique, & contraindre à pré-ſuppoſer: que la nudité des pieds, ſoit la choſe la plus facile de la regle: combien qu'à l'oppoſite, on la maintienne la plus faſcheuſe, & la moins ſupportable. Donc comment peut on dire? que ceux qui ſe ſont exercez aux autres auſteritez d'icelle? n'ont que faire de s'eſprouuer en celle-cy? veu que tel peut moins, qui ne peut plus? que ceſte nudité, leur ha eſté iuſqu'à huy totalement incogneuë: & que ſelon Ariſtote au troiſieſme des Ethiques: *voluntas non poteſt ferri, niſi in præcognitum?*

Sans doubte (diſoit Platon *in Gorgia*) c'eſt vne prépoſteration, de cuider ſe faire initier aux grands myſteres: auparauant qu'auoir ſceu les petits: τὰ μεγάλα μυεῖσθαι πρὶν τὰ σμικρά, οὐ θεμιτόν. A quoy s'accorde Syneſe *in Dione*, μικρὰ πρὸ τῶν μειζόνων. Et ſi le meſme Philoſophe *in Phædro*, reputoit pour inepte, l'Epitaphe du Roy Midas: auquel n'importoit de tranſpoſer l'ordre, & lire la derniere partie deuant la premiere, *vel è conuersò*. Combien plus eſtrange ceſte prepoſterée probation: & que ſoubs l'eſpreuue des plus petites auſteritez de la regle, on ait faict l'eſſay de la plus grande: à laquelle d'ailleurs, on n'ha iamais ſongé? *Qui puerum docere vult literas, ante ſyllabas, vinciendus eſt*, dict ſainct Auguſtin, *quia doctrinæ non ſeruat ordinem.* Veu qu'à le ſuiure, ſelon le Poëte.

Per partes ducenda Fides, & singula rerum
Sunt gradibus tradenda suis: & cum omnia certa
Notitia steterint: proprium reuocentur ad vsum.

Nous apprenons du Scholiaste d'Aristophane, *in Pluto*, de Crinagoras en l'anthologie des Epigrammes, Clement Alexandrin, & autres: qu'és ceremonies Dionysiaques, & de la deesse Eleusine: il y auoit de grands, il y auoit de petits mysteres: les premiers instituez par Eumolpus: les autres par Orphée, on commençoit par les petits, *à rombo, tympano, & cymbalo*: de la on venoit à la danse, à la course, puis à la Lampadouchie, ou au port de la torche: en fin, & apres cinq ans passez, on paruenoit aux grands: & encores faisoit-on double probation: l'vne sur l'entrée du printemps, l'autre sur la venuë de l'Hyuer, les nuicts estants ja longues.

Demetrius, tesmoin Plutarque en sa vie, ayant rescript aux Atheniens, qu'il vouloit estre initié en tous leurs mysteres petits & grands, tout ensemble: & iusqu'aux Epoptiques: ils luy respondirent, que cela ne se pouuoit faire, & iamais ne s'estoit practiqué. τοῦτο δ' οὐ θεμιτὸν ἦν, οὐδὲ γεγονὸς πρότερον.

Apulée parlant des mysteres de la deesse Isis, ou conformes, ou les mesmes que les pré-alleguez: *quam multa*, dict-il, *ex probatione didici!* En quoy vray-semblablement, il entend toucher ceste longueur de tentatiue, & probation. Et ce que le Poëte Æschyle, estant accusé d'auoir decelé quelques mysteres de ceste deesse Eleusine: se sauua sur ce seul point: qu'il pretendoit n'estre encores initié: c'estoit en apparence: qu'il n'auoit parfaict toutes les choses requises: car il y auoit longue besongne à faire: & peut estre que sur cet exemple, les Valentinians de Tertullian, auoient pris la coustume, *diutiùs initiare, quàm consignare*.

Somme: qu'il n'y auroit onc eu espece de religion, en laquelle, l'espreuue & tentatiue n'ayt commencé, par les choses plus legeres, pour venir aux plus grandes, & plus lourdes:

Si mu-

Si murus eſt, diſoit l'Eſpouſe, au Cantique des Cantiques, *ædificemus ſuper eum propugnacula argentea, ſi oſtium eſt, compingamus illud tabulis Cedrinis.* ſi le mur eſt bien baſty, s'il ha ſes fondements fermes & ſolides: ſi la viſite, ſi l'eſpreuue en eſt faite, baſtiſſons deſſus, des Tourelles d'argent. Mais ſi rien de tout cela; eſt-ce pas au lieu de baſtir, deſtruire? & faire les preparatifs d'vn encombre de ruine?

Paſſant outre: voyez le progrez de la Iuſtice meſme, ſelon le cours de l'ordre de Nature: *Primò fuit in rudimentis,* dict Tertullian: *naturâ Deum metuens: dehinc per legem & prophetas promouit in infantiam: tum per Euangelium efferbuit in iuuentutem: nunc per Paracletum componitur in maturitatem.* Mais admirez qu'en noſtre Seigneur, Dieu & homme, & le plus parfaict des hommes, *ſcientia tamen habuit ætates ſuas.*

Cela eſtant: pourquoy donc penſer prepoſterer la probation des Peres Conuentuels? dire que faite auec la chauſſure, c'eſt autant que nuds pieds? & par vn nouueau paradoxe, leur vouloir faire accroire, que ceſte nudité des pieds, eſt la moindre de toutes les fatigues, qu'ils ont ſouffert par le paſſé?

Veritablement, ils ne peuuent deſnier auoir grandement paty: & neantmoins ſ'abſtiennent de parler de tant de laborieux exercices, qu'ils redoublent & triplent iour & nuict: de peur qu'ils ne leur ſoient imputez à oſtentation. L'hiſtoire eſt notable de ce braue & induſtrieux pere de famille: qui eſtant accuſé d'enchanter les bleds de ſes voiſins: pour auoir les ſiens trop beaux, & trop grenez, fit apporter en plain parquet, & auditoire, ſes coultres & charruës, & autres oultils d'agriculture, des mieux ouurez & façonnez. Et quand à mes ſueurs & trauaux (dit il à ſes Iuges) comment les verrez-vous?

Mais ce n'eſt à dire, que pour auoir iuſqu'à huy enduré tant de maux, on les accable, qu'on leur donne affliction ſur affliction: & que pour auoir patienté à tant d'autres fatigues, ils ayent de la force aſſez pour ſupporter la deſchauſſure, &

nudité des pieds. Car comme autresfois Iethro ayant commandé à Gedeon son aisné, mais encores ieune enfant, de se leuer, & combatre vn Prince Philistin: ce petit garçon fit responſe, à son pere: *Nonne secundum ætatem est robur hominis?* ainsi les forces des Religieux, ont-elles pas leur mesure? & tel qui souffre les veilles, les ieusnes, & tant d'autres actes penibles de Religion: est-ce à dire, qu'il soit robuste comme vn Geant, ou vn Cyclope, pour resister à toutes les autres mesaises? notamment celle-cy? encores que par vains soulas,

------ non sibi mollem
Desidiam pigro rerum medicamine palpent?

En vain on iette la pierre dans le tas de Mercure: ou selon l'Hebreu, *Margemah* מרגמה: en vain du creux d'vne fonde, on iette vne pierre en l'air, dautant que par sa pesanteur naturelle, tousiours elle retombe à bas. De mesmes est-ce point frustratoirement, qu'on pense fortifier & endurcir le corps, contre tant de fatigues? veu qu'à la longue, il est accablé soubs le faix, par la foiblesse de sa chair si tendre, de ses muscles, fibres & veines, si minces & deliées: qu'en fin il bronche à terre, le plus souuent, sans espoir de ressource:

Genua labant: vastos quatit æger anhelitus artus.

Et tant s'en fault: comme on ha obiecté de l'aultre part: qu'il n'y ait que le premier coup d'essay, de penible & fascheux: qu'au contraire, n'y ha rien si facile, qu'à des-anchrer la nauire, & des-marer du port. Mais de la gouuerner parmy les flots, & tempestes: & tenir le gouuernail droict au fil de l'eauë: c'est ce qui requiert l'industrie du plus sage Pilote, du plus expert Typhis.

Voires la vie de l'homme est exposée à tant de cas fortuits, & trauersée de tant d'orages & bourrasques: qu'encores qu'vn homme ait fait ses preparatifs auec toute sorte de prudence: & par vn progrez secondant ses desirs, ait ja euité plusieurs perils: & semble ja tendre la prouë au port: tout à coup, &

inopinément luy arriue, comme au Sergestus de Virgile,

------- qui dum proram ad saxa suburget, Interior:
Infelix saxis in procurrentibus hæsit.

Au lieu que Mnestheus deuancé par luy, & tirant son aduantage de l'accident de l'autre:

-------- in scopulo luctantem deserit alto
Sergestum, breuibusque vadis, frustraque vocantem
Auxilia: & fractis discentem currere remis.

Combien de gens ont eu des entrées de Religion, heureuses & fauorables? combien se sont-ils emphiltrez en toutes sortes d'exercices pieux? qui par apres soit par foiblesse humaine, ou autres accidents des plus inopinez, *conuersi sunt in arcum prauum*? Le Moyne Eutychian, le plus exact obseruateur de sa regle, qui fust en l'Orient: qui pour vn temps y auoit excellé en miracles: comment est-ce qu'il tresbucha par apres, en l'hæresie des pretendus Cathares, & Nouatistes? Eustathius fut par vne saison, reputé le plus accomply des Moines de l'Armenie: par quel malheur, du depuis, deuint-il hæretique Encratite? Hé quoy, de tant d'autres? desquels il vaut mieux se taire, que d'esventer plus outre leur meschef? C'est le precipice denoté par le Mime Laberius.

Summum ad gradum cum claritatis veneris:
Consistes ægre: & quàm descendas, decides.

Aussi l'homme parfaict, est appellé en Grec τέλειος *finalis*: pour demonstrer, que c'est en la fin, que gist la perfection, non au commencement. Qouy donc, d'vn acte? qui n'ha eu ny l'vn ny l'autre? Qui n'auroit point eu de commencement par la tentatiue, & probation de la nudité pedale: quelle en sera l'issuë? & ou peut-il abboutir faute de cét essay? puisqu'il est requis en tout ordre Monastique?

De vray, si l'on vouloit bailler au Roy Demetrius, vne cuirasse qui fust à toute sorte d'espreuue: si celuy qui veult nauiguer seurement, & proceder auec plus de discretion, que de temerité:

Tranquillo priùs arma lacu, clauumque, leuesque
Explorat remos, atque ipsa pericula discit.

combien plustost à faire vne probation de nudité de pieds: par dessus ce qui ha esté professé de la Regle? *An non suspecta lex est*, disoit Tertullian: *quę se probari non vult?* Et l'Empereur Theodose, bien que deuëment informé de la suffisance de ses Ministres & Officiers: neantmoins s'il en promouuoit quelqu'vn à vne nouuelle charge: *nonne vt nouum semper expendebat?*

Partant ce que l'on ha obiecté des accessoires d'vn mariage temporel, au spirituel: se trouuera, soubs correction, hors de propos: à cause qu'il y ha bien de la difference entre les accidents d'vne societé indiuiduë: lesquels il faut supporter, tels qu'ils arriuent: & entre les vœux substantiels d'vne Religion, qui ont leurs formes specifiques: *can. sicut & ibi glossa: 27. quæst. 1. & can. beata 27. quæst. 2.*

De ce pas donc: pour venir au second poinct, par lequel on insiste, que le vœu y est mental, vocal, labial, par la promesse de tendre à la perfection Apostolique: pourroit-on point par là obliger & astraindre tous les Religieux, de quelque ordre qu'ils soient, à la nudité des pieds? Car voyez la regle de sainct Augustin, de S. Benoist: & autres puisées d'icelles: que resonnent-elles autre chose, sinon l'exemple de nostre Seigneur, & le modelle de la vie des Apostres? *quæ tamen inter tot æmulos, æqualem hucusque non repperit?*

Si est-ce qu'il se trouue decidé en termes expres, par la Decretale, *exiji qui seminat*, par celle qui commence, *exiui de Paradiso*, par l'extrauagante premiere, l'extrauagante *quia*, & celle *ad conditorem*: que supposé, que les Cordeliers soient precisément obligez, *in his quæ sunt præcepti Euangelici, non tamen in his quę sunt meri consilij*: & ce nonobstant, on ne peut pas desnier, que les Conseils Euangeliques, aussi bien que les premiers, ne tendent à la perfection. Mais c'est qu'en ces

derniers on regarde plustost l'affection, que l'effect: *laudandaque velle sit satis:* ou pour mieux parler auec sainct Hierosme: *hæc est in omnibus sola perfectio, suæ imperfectionis cognitio.*

En somme, tout cela depend d'vne aultre, & troisiesme dispute, qui suit en ordre: & qui faict veritablement la crise de ceste cause: sçauoir, si le vœu des Peres Conuentuels, est indefiny, ou limité: s'il est indefiny, on dira, comme de l'autre part, ALIQVEM POSSE COGI CRESCERE: s'il est limité: on soustiendra au contraire, personne ne pouuoir estre contrainct à autre ou plus estroicte obseruance, que celle gardée au Conuent, lors de sa profession. C'est le but de ma course, c'est l'effort du combat:

Heic mihi lex cæstus, aduersaque tollere contra
Brachia.

Or que le vœu soit limité, oultre le commun des Scholastiques: *Petrus Blesensis* autheur docte & serieux, le tient en son Epistre 131. *Desiderio desiderarem te permanere in ea vocatione qua vocatus es*, SECVNDVM MENSVRAM REGVLÆ: *qua mensus est tibi Deus.* Et Frere Thomas de Chătpré, tres-sçauant Iacobin, collige de là, *neminem cogi posse crescere:* voicy ses mots au premier de ses Abeilles. *Maiorum est regulas ponere, ordinare statuta; Minorum verò, ac subditorum est, secundùm regulam viuere, & statuta seruare.* NVLLI TAMEN MAIORVM LICET GRAVE ALIQVID AC DIFFICILE *per se, quod stabilimentum obtineat, ordinare: nisi per consensum subditorum:* QVI AD ALIA NON TENENTVR NEC OBLIGARI POSSVNT, IN ALIQVO: NISI AD ILLA QVÆ TEMPORE SVÆ CONVERSIONIS STATVTA PER REGVLAS INVENERVNT.

Au mesme propos, le Cardinal Zabarella, tres-celebre Canoniste: & qui ha grandement fleury en l'vniuersité de Padouë, vers l'an 1400. traictant la question sur le chapitre *cum ad Monasterium, de statu Monachorum*: sçauoir, si le Religieux, qui entre en vn Monastere, auquel est deffendu de

manger chair, & neantmoins auquel les Religieux en mangent de tout temps, contre leur Regle : commet peché d'en vser, ou si on le peut contraindre de s'en abstenir : resoult absolument, que non : dautant, dit-il, qu'il luy est loisible de suiure les mœurs des autres. *Quisquis*, disoit S. Augustin, *rebus praetereuntibus strictiùs vtitur, quàm sese habent mores eorum, cum quibus viuit, aut intemperans, aut superstitiosus est.* De ce mesme aduis est Panorme, sur le chapitre, *Deus qui Ecclesiam, ë de vita & honestate Clericorum.*

Comme si tous les Autheurs pré-alleguez vouloient dire, qu'vne vieille obseruance faict droict : mesmement quand le vœu formel n'ha rien dict au contraire : & qu'il n'y ha lieu d'estendre ceste obligation, laquelle en face de saincte Eglise, presens les Anges, *& adstante Christi vicario, emittitur.*

Et bien qu'on vueille pretendre, qu'à l'esgard de Dieu, par fois autant vault le vœu taisible, que l'expres : & que la simple promesse, oblige autant que la solennelle : *can. si quid 14. quaest. 5. can. humanae & can. cauete 22. quaest. 5.* Neantmoins tous tiennent, que c'est l'expression des paroles, qui donne plus d'efficace : *cap. literaturam de voto & voti redempt.* Partant à ce contract ne peut rien estre adiousté de plus austere : ou bien faut que ce soit du consentement de celuy, que l'on veut obliger. DD. *can. illud 20. quaest. 1. cap. significatum, & cap. consulti de regularibus.*

Aussi à ceste decision, comme ferme & asseurée, ont passé les sanctions Canoniques des Saincts Peres : qui ont pardeuers eux les clefs de science, & iurisdiction. Sainct Gregoire, dõt l'Epistre est rapportée au canon *gesta, distinct. 74.* le resoult *in versic.* IVSTVM EST, VT NEMO CRESCERE COMPELLATVR INVITVS. Où la Glose remarque : *Nota, quod* MONACHIS *vel Canonicis* INVITIS, *districtior vita non possit imponi.* De mesmes, le Pape Nicolas au canon *praesens, versic. quod quis non eligit, nec optat : profectò non diligit : 20. quaest. 3.* Pareillement

ſainct Ambroiſe, au canon, *non eſt 15. quæſt. 1. verſic. voluntarium ſibi Militem eligit Chriſtus*: & au canon *integritas, verſic. ſuadeo, non præcipio, 32. quæſt. 1.*

Contre leſquels Canons, bien que precis & formels: on ha voulu de l'autre part, obiecter quelques particularitez és hypotheſes d'iceux: mais ce n'eſt point choſe nouuelle en droict ciuil & canon: que d'vne hypotheſe ſpeciale: & qui ſe void rarement ſans quelques particularitez, neantmoins on tire & induiſe vne regle generale: DD. *l. Generali C. de ſacroſ. Eccleſ. & can. quanquam diſtinct. 24.*

Auſſi les Saincts Peres pré-alleguez, parlent generalement, & indefiniement: quand ils diſent: NON ESSE IVSTVM QVENQVAM COGI CRESCERE: & quand ils poſent indiſtinctement, VOLVNTARIVM MILITEM A CHRISTO ELIGI. Les Gloſes pareillement ſe conforment à ceſte generalité, *nec mutanda ſunt* (diſent les Iuriſconſultes) *quę certam ſemper interpretationem habuerunt*. Car quel que ſoit le texte des eſcritures: dict Tertullian, *certæ interpretationis expetit gubernaculum*.

En apres, pour demonſtrer, que la vraye interpretation dudit chapitre *Geſta*: n'eſt pas fondée ſur la particularité, de l'incapacité du Diacre, qui ne vouloit eſtre promeu aux ordres ſuperieurs: c'eſt que nous liſons de S. Hilaire, ce grand & celebre Eueſque de Poictiers: qu'au iour qu'il voulut faire ſoubs-Diacre S. Martin, cét autre inſigne Luminaire des Gaules: ce ſainct Martin en fit refus: & S. Hilaire s'attemperant à luy, *eum tantum fecit Exorciſtam*. Ce n'eſtoit par incapacité: ains par humilité, que ſainct Martin ne vouloit accepter ce degré. Voyez-vous point toutesfois, que S. Hilaire ne le voulut contraindre à croiſtre, quelque grand & puiſſant en merites qu'il fuſt?

Que ſi ceſte maxime auoit lieu par tout: ce ſeroit entierement exſtirper ceſte excellẽte vertu de Modeſtie: par laquelle pluſieurs ont refuſé les premieres dignitez ſpirituelles, & tem-

porelles, & en sont plus loüez, que ceux qui les ont ou affecté par ambitiõ, ou accepté sans cõtradiction. Sainct Gregoire le Grand, Nicolas premier, Benedict treiziesme, & autres, sçachãs leur election au Papat, se cacherent, s'enfuirent: & ce fut auec grande abondance de larmes, de regrets, & souspirs, qu'on les fit monter au sommet de ce Throsne Apostolique. S. Celestin s'en abdiqua de sa volonté propre. Pierre Damian, se deffit de son Cardinalat. Et le venerable André, Nepueu du Pape Alexandre quatriesme, en refusa le chappeau, tant brigué par les aultres: *& reiecit alto purpuram istam vultu.*

Sainct Ambroise empescha long temps sa promotion, au degré d'Archeuesque de Milan. S. Bernard par humilité, refusa les Archeueschez de Gennes, & Rauenne, à luy deferées par le Pape lors seant. S. Thomas d'Aquin, celuy de Naples, & autres, que luy offrirent les Papes Vrbain, & Clement, tous deux quatriesmes de ce nom: NEC COACTI SVNT CRESCERE.

D'ailleurs és charges temporelles: on recommande vn Scipion, & vn Fabius, d'auoir refusé la perpetuation du Consulat annuel de Rome, en leurs races, & familles. *Q. Mutius*, ce braue Iurisconsulte, se tint seulement en l'ordre des Cheualiers, & refusa le Consulat: bien qu'il luy fust offert par l'Empereur Auguste: cõme tesmoigne nostre Põponius en la loy seconde: *§. ex his ff. de origine Iuris.* Le Iurisconsulte *Labeo*, en fit autant: & selon Pline, en ses Epistres: on blasma de son temps, vn Pallas; & autres, qui appetoient indeument des honneurs: que le Senat auoit refusé par modestie.

Le mesme au liure 3. Epistre 2. parlant de son amy Arrianus Maturius: entre autres eloges d'hõneur, dict de luy: *Ambitione caret: ideò se in Equestri gradu tenuit, cum posset ascendere altissimum.* Et Pacatus en son Panegyrique à l'Empereur Theodose: *Cum se tibi Respubl. obtulit* (luy disoit-il) *Tu oblatum Imperium deprecatus es: nec dans speciem tantùm, vt cogi videreris: sed obnixè, & diu & velut impetraturus egisti: quippe aberat causa fingendi.*

Aussi

Aussi ne faut-il establir vne regle du progrez à la perfe-ction : sur la naturelle inclination de l'homme : à rechercher & poursuiure les principaux hōneurs, & premieres dignitez. Ceste violente passion produict des effects trop Tragiques : tant s'en faut qu'on doiue en faire estime.

Hic qui ventosæ scandit fastigia famæ,
Inflaturque cauo pompæ popularis honore:
Qui summum, solidumque bonum putat ambitionis
Crescere successu.

est-ce pour le proffit public, qu'il le desire ? ou pour sa vanité priuée ? Certes selon sainct Bernard, s'il y sentoit autant de charge, que de commodité : il ne s'y porteroit auec telle furie. *Multi non tanta fiducia, & alacritate currerent ad honores : si & se sentirent onere grauari : metuerent, nec cum tanto labore, & periculo, quarumlibet affectarent infulas dignitatum.*

Souuent aussi eux-mesmes tombent au precipice : *Qui altam facit domum suam* (dict le Sage) *quærit ruinam.* Et sainct Augustin addressoit ceste parole à l'ambitieux : *Quò tendis pedem vltra te ? cadere vis, non ascendere, à gradu humilitatis incipe, & ascendisti.* Estant ceste cheute comme la punition de tous vœux desmesurez : *Has toties optata exegit gloria pœnas :* de maniere que ce grand Alexādre, *cui angusta gloriæ possessio fuit, quæ deorum omnium domicilio sufficere poterat :* sceut & entendit apres son trespas, par ceux qui le luy rapporterent és champs Elysiens : que sa Macedoine estoit trop vaste, & trop large pour le peu que contenoit son Empire, escartelé en pieces.

--- Ecce vix totam Hercules
Compleuit vrnam : quàm leue est pondus mihi ?
Cui totus æther pondus incubuit graue ?

Veu qu'au contraire : ceux qui descroissent és pompes & grandeurs du monde, croissent d'autant en la gloire du ciel, qui est eternelle, & par consequent beaucoup plus souhaittable. *Nihil est* (disoit sainct Hierosme) *quod nos ita & homini-*

bus & Deo gratos faciat, quàm si vitæ merito non magni, sed humilitate infimi simus. Tellement que pour conclurre ce poinct, le canon, *gesta* pré-allegué: qui dict qu'aucun ne peut estre contrainct de CROISTRE, se doibt entendre, si luy, ou l'Eglise en souffre preiudice : autrement par diuerse consideration: vn homme croissant au monde; peut descroistre à Dieu, ou croissant à Dieu, descroistre au monde: selon qu'il ha esté amplement discouru cy-dessus. Et partant ce canon *gesta* deuëment expliqué, ne peut nuire à nostre propos : encores que l'on ayt pensé de l'autre part, en tirer vn tres-fort argument.

Et d'insister, que s'il est loisible à vn Religieux, *petita venia, licet non impetrata, conuolare à laxiore ad strictiorem :* par mesme ou plus forte raison, à vn Superieur : *petito, licet non obtento consensu inferioris, ei imperare arctiorem : vel si in Tusca ergastula mittat.*

En premier lieu; le chapitre *licet, de Regularibus,* duquel on tire ceste obiection, n'est pas sans contredict, veu que le Canon *statuimus*, qui est du Pape Vrbain second, *19. quæst. 3.* & le canon *Monachum 20. quæst 4.* y resistét de front, mais qu'il passe au sens, auquel il est induict : il confirme nostre dire, & nostre opinion : car cela procede, *ex voluntario proposito Monachi.:* au lieu que le commandement du Superieur, emporte vne contraincte, & de n'obeir que par la force d'icelle : *non tam obedientia ibi tenet Palmam : quàm obedientia metuit pœnam.*

Quand au chapitre second, *de Regularibus,* duquel la glosse collige, *votum non infringi, cum in melius commutatur :* il reçoit mesme solution : *quia procedit ex mera voluntate profitentis :* C'est l'eslancement de celuy, qui dispose des degrez en son cœur, pour monter de vertu en vertu : il adiouste charge sur charge: neantmoins y prend plus de plaisir, & y sent moins de difficulté. *Onus oneri additur*, dict sainct Bernard, *& minùs onerat: & sic oneri grauissimo legis, accedens quadriga Euangelij, & auget perfectionem, minuitque difficultatem.*

Aussi Oldradre Aduocat Consistorial du Pape Iehan 22. & qui florissoit y ha plus de trois cent ans, traictant ceste question, *ex professo*, en son conseil 96. sçauoir si *à Papa ipso*, vn Religieux, ou vne Religieuse, *possunt arctius constringi*: apres auoir allegué quelques authoritez pour l'affirmatiue.

Il dict pour la negatiue: *Mouet contrarium: quod ab initio datur ingresso annus probationis: vt experiatur asperitates ordinis, infra quem si sibi non placet, potest exire, extra de regularibus in cap. ad Apostolicam, & eodem tit. cap. 1. lib. 6. Non ergo videtur, quod contra voluntatem suam: ad asperiorem vitam debeat adstringi:* VEL SALTEM QVOD CONCEDATVR SIBI ALIVS ANNVS. *Et pro hoc facit quod notat Hostiensis, de Regularibus in summa, §. ad quid tenetur. De hoc Archidiaconus 74. distinct. can. gesta. & 11. quæst. 1. c. certè, 72. can. proposuisti. Et hoc videtur textus clarè dicere, 30. distinct. can. ante triennium, & 33. distinct. de his & ibi Hug. & extra ne Clerici vel Monachi cap 1. & de condit appos. & ff. de vsu & habitat l. per seruum, & C. de sacros. Ecclesijs authent. sed si.*

Voila ce que contient la resolution de cet Oldrade, Iurisconsulte tres-insigne en son temps: & laquelle peremptoirement tranche le debat des deux chefs: l'vn: que le Religieux profez, *non potest cogi ad arctiorem*: l'autre qu'en tout euenement luy faut vn nouuel an de probation: sur l'vn & l'autre, il allegue des authoritez formelles: & qu'il ha creu seruir à son propos.

Ie passeray pardessus vn nombre infiny d'autres Docteurs & Interpretes: pour venir à Nauarrus, le plus recent de tous: & duquel neantmoins, les Canonistes modernes disent, comme les Hebreux de leur Rabi Eleazar fils d'Hircan: que si tous les autres estoient mis en vne balance: & luy en vne autre: la sienne au contre-poids les emporteroit tous. ושבאל בכת אנזים יאליעזר בן הורקנוס בכת שניה מכריע את כלם אם והיו כל חכמי.

Donc Nauarrus, ce grand Censeur des consciences, ce grand Syndic des Casuistes : traictant la question qui s'offre, *consilio 6. de statu Monachorum : Communis* (dict il) *conclusio habet : quod etiam Religiosis professis, non potest imponi austerior vita : si vouerint limitatam seruare Regulam : secundùm quod obseruabatur tempore professionis : quam tenet Hostiensis, in summa de voto, §. vtrum & Panormit. in cap. super eo, de Regularibus. Decius cap. ad nostram de appellat. & Felinus cap cum M de constitut. cum citatis ab eo, & quod limitata causa limitatum producit effectum, l. non omnis ff. de rebus credit: & cap. f. de verb. significat.*

Le mesme Autheur, reiterant encores ceste question, en son conseil seiziesme, *de regularibus* : la traicte premierement sur la these, de telle sorte : qu'il descend par apres à la nostre particuliere, touchant les Peres Conuentuels de l'ordre de sainct François : *Videtut mea sententia responderi posse : non potuisse Papam cogere prædictos Monachos, &c. Tum quia Nemo* COGITVR CRESCERE *: can. gest. 74. distinct. Tum quia nemo cogitur vouere : Deinde quia licet variæ sint opiniones, circa illam quæstionem : an Religiosi posint compelli, ad obseruantiam sua regula duriorem, illa scilicet quam inuenerunt tempore suæ professionis : quam meo iudicio tersiùs & attentiùs tractat Decius quàm alij, in cap. ad nostram, num. 9. de appellat. notabili 4. Omnes tamen consentiunt in hoc, quod non possunt cogi ad profitendum nouam regulam, quam anteà non vouerunt.*

Voila ce qu'il resoult en la these generale : voicy ce qu'il decide en la speciale, qui se presente du faict des Cordeliers. *Nos pridem respondimus, quod postea typis excudi fecimus : in comment. 4. de Regularibus, super eodem cap. Statuimus : à num. 13. vsque ad 20. 12. quæst. 2. Nullum Prælatum, nec inferiorem, nec supremum, posse cogere vllum Religiosum, ad transeundum ad aliam regulam strictiorem, non laxiorem. Ex quibus colligitur fratres Minores Conuentuales, quorum regulam Pius quintus extinxit, in Hispania; non potuisse compelli, ad profitendam regulam* FRATRVM

MINORVM OBSERVANTIÆ, *quia regula eorum est longè durior, & alia, quàm regula Conuentualium, quia hi profitentur Regulam Diui Francisci,* TEMPERATAM PRIVILEGIIS APOSTOLICIS *: illi vero profitentur eam, nullo tali temperamento laxatam.*

Mais pour ce qu'il n'y ha rien qui tant esclaircisse, ou confirme les authoritez des Docteurs, sur les questions ambigües & controuersées, que les exemples & iugements qui en peuuent estre aduenus; d'autant que pour le respect de l'antiquité, on les prend pour regles prescriptes, de ce qui pourroit escheoir à l'auenir. Il sera en ceste consideration fort à propos, de ramenteuoir icy l'histoire, du different suruenu pour ce regard, en l'ordre de Clugny. Elle est fidellement rapportée par *Oldricus Vitalis,* Moine de sainct Euroul en Normãdie, au huictiesme liure de l'histoire Ecclesiastique de France: soubs datte de l'an 1094. Duquel temps il pouuoit certainement parler, d'autant que c'est celuy, auquel il florissoit.

Là donc il expose & raconte : que du temps de nostre Roy Philippes premier. Robert Abbé de Molesmes, ordre de Clugny, apres auoir curieusement fueilleté, parcouru, & examiné la Regle de sainct Benoist, dit à ses Confreres. *Nos fratres carissimi, secundùm normam sancti Patris Benedicti, professionem fecimus : sed vt mihi videtur, non eam ex integro tenemus: Multa quæ ibi non recipiuntur, obseruamus : & de mandatis eius plura negligentes intermittimus.* Nous ne trauaillons point de nos mains : comme nous lisons les SS. Peres auoir faict.

Si vous ne me croyez, ô mes Amis, lisez les gestes de sainct Antoine, S. Macaire, S. Pacomie : & deuant tous autres : du Docteur des gents, l'Apostre sainct Paul. Nous auons abondamment, & viure, & vestiaire, des decimes, & offrandes de l'Eglise : *sic nimirum sanguine hominum vescimur : & peccatis participamus* Ie louë donc & trouue bon, que nous tenions tout à faict la regle de sainct Benoist : & nous gardions de nous

desvoyer d'icelle, ny à droicte, ny à gauche. Que nous gaignions nostre viure, & vestiaire, au trauail de nos mains. *A femoralibus & staminiis, pellicijsque, secundum regulam abstineamus. decimas & oblationes Clericis qui Diœcesi famulantur, relinquamus. Et sic per vestigia patrum, post Christum currere feruenter insudemus.*

Neantmoins les Religieux du Conuent, ne voulurent acquiescer au dire d'iceluy : ains luy representerent deuant les yeux, les exemples & instituts de leurs Predecesseurs, dont la vie auoit esté honorée de miracles insignes, & preferoient leurs venerables vestiges, à ceste moderne nouueauté. Nous auons (dirent-ils) des long-temps suiuy la trace de la vie, que plusieurs saincts Peres ont mené en France, auec vne extreme religion : & les miracles desquels aduenus apres leur mort: ont donné suffisant tesmoignage, combien leur saincteté, auoit sceu plaire à Dieu : Nous auons obserué leurs traditions ; & l'ame nous abandonnera plustost, que nous en departions. *De hoc quod redarguimur à te, Pater venerande : quia exorbitamus à rigore Monachilis Regulæ, nec aspero gradimur Patrum Ægyptiorum tramite, qui in Thebaida, & sancta in terra commorabantur, inter Barbaros, antiquo tempore : necessariam rationem subtili considera examinatione.*

Pas vn Docteur ne contrainct les fidelles à souffrir en temps de paix, ce que les SS. Peres ont enduré des Payens, pendant leur persecution : d'autant mesmes qu'auparauant icelle, ils n'ont souffert de volonté, ce que par apres ils ont faict de necessité. *Hoc nimirum Petro Dominus declarauit, dicens : Cum esses Iunior, cingebas te, & ambulabas vbi volebas, &c.* Considerez prudemment selon les preceptes de la loy diuine: auec quelle discretion vous deuez diriger ceux : *qui sponte sua conuersi à prauitate mundana, sub tuo Magistratu emendatiorem vitam volunt arripere. Prouidus Archiater, ægrum fouet temperato medicamine : ne si nimis importunæ medicationis vexat infirmum*

cruciamine, quem curandum susceperat, videatur exstinguere. Nullus prudens, inualido infert onus importabile : ne lassus portitor vel oppressus sarcina, pereat in itinere.

L'Abbé Robert, les voyant ainsi contraires à sa volonté, leur repartit. Ie vous represente la vie inimitable des Peres Anachoretes d'Ægypte: pour vous seruir d'exemple, & de modelle de pareille vertu. SED INDE NVLLA VOBIS VIOLENTA IMPONITVR EXACTIO: *imo* SALVBRIS, *proponitur* PERSVASIO. *Verũ ad tenendam per omnia sancti Benedicti Regulam vos inuito : quam in pluribus præuaricari, secundum id quod professi estis, vos veraciter agnosco. Vnde superni iudicis animaduersionem pertimesco, ne in nos desæuiat, pro reatu transgressionis : in tremendo Iudicio.*

Les Religieux luy repliquerent : le Bien-heureux Pere sainct Benoist: comme il est notoire à chacun de nous, enuoya en France sainct Mor son Disciple, & Prieur de son Monastere : y transmit par luy, le liure de sa Regle, qu'il auoit escript de sa propre main: mesmes luy donna la liure de pain, & mesure de vin, qu'il vouloit estre gardée par ses Moines en France : Ce sainct Mor ayant esté fauorablement receu par le Roy Theodebert : de là en auant demeura en France, iusques à son trespas, & auec l'aide du Seigneur Flour, Conseiller du Roy, bastit vn Monastere au lieu appellé Glaine-fueille : & le fonda de cent quarante Moines. *Discretus autem Pater Maurus, non mores Ægyptiorum, qui nimio solis ardore iugiter æstuant, imitatus est*, SED RITVS GALLORVM, *qui sæpe* BRVMALI GELV IN OCCIDENTE CONTREMISCVNT, *piè intuitus est : sicut à spirituali Magistro, salubriter edoctus est. Dicit enim sanctus Benedictus : vestimenta Fratribus* SECVNDVM QVALITATEM LOCORVM, VBI HABITANT, VEL AERIS TEMPERIEM DENTVR, QVI IN FRIGIDIS REGIONIBVS *ampliùs, in calidis verò, minus indigent. Hæc ergo consideratio penes Abbatem est.*

Le sainct Pere ha vsé de toute pareille préuoyance, pour le reglement du boire & du manger : affin que toutes choses se facent par mesure, enuers les plus debiles : & qu'il n'en puisse aduenir de murmure. *Abbatem quoque summopere admonet : vt omnium imbecillitatem consideret.* Sainct Paul & S. Antoine, par les persecutions, se iecterent dans les deserts : & faisants de necessité, vertu : *necessitatem in voluntatem transmutauerunt.* De là, grand nombre de Moines espars en diuers lieux. *Sed in vna fide, vt dicit Gregorius Papa, nihil officit sanctæ Ecclesiæ consuetudo diuersa. Magna pars hominum* IN GALIDIS REGIONIBVS, *caret femoralibus : Tunicisque fruitur, vt mulieres, laxis, & talaribus, Ast omnes Populi Braccis vtuntur* IN OCCIDVO CLIMATE, *nec eis tam pro frigore, quàm pro dedecore nolunt carere. Quibus pro causis idem mos est in nostro ordine : Nec illum qui vtilis & honestus est, volumus relinquere : sic de omnibus aliis rationabiles causas nobis tradiderunt eruditi Doctores : qui nos in sacro schemate præcesserunt, &c.*

Les Moines disants telles choses, & autres, touchant le labeur des mains : que pour cause de briefueté, ie n'ay voulu traduire, ny transcrire entierement icy : L'Abbé Robert demoura constant & ferme en son propos. Tellement qu'il se departit du Conuent, auec douze qui se resolurent de le suiure, & de luy adherer : & luy, comme leur Chef, chercha longtemps vn lieu d'heberge, pour y faire sa retraicte, auec ses douze Confreres, *qui decreuerant Regulam sancti Benedicti,* SICVT IVDÆI LEGEM MOYSI, AD LITERAM SERVARE. En fin Odon fils de Henry Duc de Bourgongne, ayant compassion d'eux, leur assigna vn lieu appellé CISTEAVX : dans le Diocese de Chaalon sur la Saosne : où cet ordre fructifia beaucoup, & en peu de temps, produisit grand nombre d'autres Monasteres.

En fin : l'Abbaye de Molesmes, estãt abãdonnée par Robert pour la cause susdicte ; les Religieux se trãsporterẽt pardeuers le Pape, lors seant, qui estoit Vrbain secõd : luy firent entendre

le motif, pour lequel il s'estoit departy d'eux : & le besoing que le Conuent auoit de luy : le supplierent de vouloir enioindre à l'Abbé Robert de retourner : *Ille verò paterno affectu vtrisque consuluit : Abbati enim Apostolica iussit authoritate, vt prius Monasterium repeteret : & ne laberetur, regulariter erigeret : ac in alio quod postmodum cœperat, quemlibet de suis idoneum substitueret. Deinde firma statuit sanctione:* VT IN PRIMIS QVAM QVISQVE VELLET, INSTITVTIONEM VITÆ ARRIPERET, *ipsamque omni sua vita irrefragabiliter teneret.*

En ceste forme (dict Oldric) le Pape bien aduisé, promulgua son decret tres-vtile : disant en luy-mesme : il faut euiter qu'vn schisme horrible, ne se nourrisse en la maison de Dieu : & ne s'accroisse au detriment des Ames. Aussi ne faut-il d'aultre part, suffoquer auec blasme, vn bien ja pullulant : & qui est diuinement inspiré pour vn commun salut. *Salubriter ergo paterno more prouidemus, & Apostolica authoritate iubemus : vt Molismenses, qui generales Monachorum mores eligunt :* INVIOLABILITER ILLOS CVSTODIANT : NE AMODO RELICTA SVA SEDE, TRANSIRE AD ALIOS RITVS AVDEANT. *Cistercienses verò, qui sese sancti Benedicti regulam, per omnia seruaturos iactitant, denuò relapsi ad ea quę spontaneo despectu nunc deserunt, nunquam redeant.*

Telle fut l'issuë de ceste diuision en l'ordre de Clugny. D'icelle nasquit la famille de Cisteaux : laquelle protesta de garder la regle de sainct Benoist au pied de la lettre : l'autre, selon l'obseruance commune. Cela, comme dict est, aduint l'an 1094. Depuis ce temps-là, iusques à present, se sont maintenuës ces deux maisons Religieuses, & subsistent encores. Ceux du siecle present iugeront, laquelle des deux ha mieux gardé sa regle.

Tant y ha, que de la narration & decision du different susdit : resulte, en premier lieu : que l'Abbé Robert, voulant introduire sa pretenduë Reforme, en l'ordre de Clugny, vsa

de ces mots: NVLLA VOBIS VIOLENTA IMPONITVR EXACTIO: IMO SALVBRIS PROPONITVR PERSVASIO. Le second poinct: que les Religieux de Molesmes furent receus à proposer, tant à leur Abbé, qu'au sainct Siege, leur ancienne & commune obseruance. Le troisiesme: que le Pape ne voulut vser de contraincte touchant la reforme, *sed firma statuit sanctione:* VT IN PRIMIS QVAM QVISQVE VELLET, INSTITVTIONEM VITÆ ARRIPERET. Le quatriesme & dernier : qu'il deffendit à ceux qui auoient suby la Reforme, de plus s'en departir, ny de plus retourner au Conuent, dont ils estoient sortis.

Voila donc nostre question pré-iugée, par vn decret bien solennel du Pape, & du sainct Siege Apostolique. Faut il d'autres discours? En vn mot, Dieu ne veut point de soldat, sinon volontaire. Cause qu'il dit au Patriarche Abraham: *Vade tibi, id est, ad cor tuum:* & que l'Escripture porte que son fils vltronément s'offrit en sacrifice. Aussi pour mesme marque: l'Arche d'alliance fut mise en la maison d'Aminadab, *id est Patris spontanei:* Et au Pseaume 109. où la version commune, *lit: Tecum principium in die virtutis tuæ,* l'Hebreu porte *gnameka nedauoth* עמך נדוות *populi tui sunt voluntates tuæ, vel populus spontaneus offeret tibi oblationes in die virtutis tuæ, &c.*

Comme de faict, les premices estoient presentées *in Calatho vel Carthallo,* pour demonstrer l'esgalité d'vn mesme consentement. Et selon le Leuitique, les victimes debuoient estre entieres, *nisi voluntariè offerrentur, quo casu, & mutila dari poterant. Hugo lib. 3. de claustro animæ:* bref selon le Psalmiste: *Deus statuit timenti se viam quam eligit:* & qu'en fin, au dire de S. Paul, *non ex necessitate vel tristitia offerendum, quia hilarem datorem diligit Deus.*

Aussi la loy en langue Hebraïque, est appellée *Thorah* תורה, qui signifie doctrine, enseignement, ou persuasion: & non vne contraincte, telle qu'en Latin, LEX A LIGANDO. Et en consequence de ce, Abdalach & Mercure Trismegiste, ap-

pelloient l'hôme, l'Espoux ou Hymenée du Monde: à cause qu'il luy sçait fiancer son amour de pure volonté, & qu'en oultre soubs la grace diuine, il est Forgeron & Maistre de sa Fortune: *Imò vt possit filius Dei fieri.*

Et les Chaldeans adioustent, qu'au lieu, que tous les autres Animaux, ont leurs formes determinées: l'homme seul ne l'ha point: à cause, qu'il est remis en son franc & liberal arbitre: & par lequel, sans doubte, il opere des actions beaucoup plus excellentes, que par force ny contrainćte. De mesmes, que les perles & pierres precieuses, *mellis decoctu nitescunt*: & que la myrrhe auparauant que d'estre blessée par le fer: *sudat sponte stacten, vel guttam dictam, cui nulla in odore præfertur.*

Quand à ce qui ha esté obiećté de sainct Hierosme: qu'en matiere de Religieux, *perfectum esse nolle, delinquere est*: premierement, en ce mot NOLLE, il demonstre vn acte de volonté, ou de refus contraire: non de force, ou contrainćte. Et puis luy-mesme s'explique, plus clairement en vne autre Epistre: quand il dict: *utinam, quod renuntiamus sæculo,* VOLVNTATIS, SIT NON NECESSITATIS, *& paupertas habeat* EXPETITA *gloriam*, NON ILLATA CRVCIATVM.

Allez donc, & contre tant d'authoritez, & d'exemples, contre tant de decrets des Papes, & sentences des saincts Peres, allez forcer les Conuentuels, à vne nudité de Pieds, de laquelle ils n'ont faict probation: & encores moins profession, ny de bouche, ny de pensée: *cum alioquin homini in sacris operanti, nihil tam obsit, quàm intentionis defectus.*

Aussi les Payens mesmes, imbus de ceste notion, auoient pour coustume, quand leur Sacrificateur se disposoit à faire ses prieres, & immolet la victime, de luy entonner dans l'oreille, le son d'vn cornet d'iuoyre: selon que nous apprenons de ce vers de Virgile:

Hic laticis qualem pateris libamus & auro
Inflauit quum pinguis EBVR *Tyrrhenus ad aras*:

afin qu'il eust intention & attention exacte à l'œuure qu'il faisoit : Et les Grecs en outre, versoient de l'eauë dans l'oreille de l'hostie, afin qu'elle prestast consentement à sa mactation, suiuant cequ'escript le Scholiaste d'Apollonius, sur le premier des Argonautes, εἰώθασι τὸ ὕδωρ ἐμβάλλειν εἰς τὸ οὖς ἱερείου ἐπὶ τὸ ἐπινεύειν τὸ ἱερεῖον.

Consideré dailleurs, que leur ceremonie estoit de rechercher & appliquer au sacrifice, vne hostie si volontaire : que si lors qu'on la menoit, on luy voyoit faire la moindre resistance, elle estoit laissée là : comme l'atteste Seruius, sur le 6. de l'Æneide : & Macrobe au 3. des Saturnales. Mais si elle se laissoit mener doucement, & se tenoit à l'Autel de pied quoy : c'estoit bon signe, par ce traict de Virgile :

Et ductus cornu STABIT *sacer hircus ad aram.*

Les Romains sur ce mesme sentiment, auoient vne autre Ceremonie aux Sacrifices de la Deesse Vesta : sçauoir, qu'ils ne souloient y vser sinon d'eauë viue, & ayant son lict & son cours naturel, non d'eauë qui fust venuë par artifice, & industrie humaine : dautant que c'estoit vne espece de contraincte : au lieu qu'ils ne demandoient, que ce qui estoit de libre, de naïf, & se ressentant de son commun principe :

Vt Lyris nutritus aquis, qui fonte quieto,
Dissimulat cursum : & nullo mutabilis imbre,
Perstringit tacitas gemmanti gurgite ripas.

Plus iustement donc en la vraye & orthodoxe religion, *Deus odit coacta seruitia, can. iam vero 23. quæst. 6.* puisque le cœur humain, est le principal ioyau, qu'il demande pour soy. Et que ce qu'on apprend de l'Escripture : qu'iceluy Souuerain Createur ha faict la lumiere, & l'auroit ordonnée : qu'il ha faict les tenebres, mais ne les ha ordonnées : est qu'il affectionne la libre deuotion de l'homme, figurée par la lumiere : non la contraincte & seruitude signifiée par les tenebres, esquelles plus l'esprit seruil s'enueloppe, & plus il se desvoye de tout droict sentiment :

Libera ne tenerum penetret meditatio cœlum.

Que si és Orgies ou mysteres Dionysiaques, le vin estoit versé, non d'vn broch, ou d'vne bouteille, ains par expres d'vn vase de miel, pour demonstrer la douceur de la liberté: pourquoy à plus forte raison, les effects d'icelle, ne paroistront-ils en l'heredité de la Sapience diuine, doulce *super mel & fauum* ? Ou pourquoy les Peres Conuentuels, desquels on ha tenu les vœux pour vallables, entant qu'ils les ont faicts vltronément : receuront-ils vn nouueau joug, contre leur intention, contre leur profession? *aut quomodo nutabit in labijs ? quod nunquam in corde fuit ?*

Tout ce qu'en apparence, de l'autre part, on leur ha objecté de plus fort: est : qu'il y ha difference entre vne volonté absoluë, & vne conditionnée. Qu'à l'esgard de la premiere : veritablement on ne violentera personne d'entrer en religion : mais s'il y est vne fois entré, on le contraindra de s'y tenir : & entant qu'il ha faict vœu d'obedience estroicte, se sentira tenu d'accomplir, tout ce qui luy sera enioint par son Superieur. Que pour ceste mesme raison, les Iuifs & Sarrazins, ores qu'ils ne puissent estre forcez à embrasser la Religion Chrestienne : neantmoins depuis qu'ils en ont pris le charactere : peuuent estre empeschez de ne s'en departir : sinon seront punis comme Transfuiards, *qui de castris lucis*, comme parle Tertullian, *in castra tenebrarum nefaria transgressione nomen deferant. Planè si quos, militia præuentos,* FIDES POSTERIOR *inuenit : alia conditio est, &c.*

Mais ceste pretenduë obiection la plus forte de primeabord, est-elle point pour deuenir la plus foible *in recessu* ? Car à cela vne response, qui tranche : sçauoir, qu'és choses où est requise vne pleine liberté ; *nunquam coacta voluntas, dicitur voluntas, cap. veniens ad Apostolicam, & cap. cum locum ẽ de sponsalibus.* Donc la nudité pedale, ne peut estre en-

ioincte, non mesmes à vn Profez: puisque c'est vn nouueau joug, qu'il n'ha professé ny entendu promettre, soit d'esprit, ou de bouche: *nec quis credendus est ore dixisse, quod mente non agitauit, can. hæc est fides, & ibi glossa, 24. quæst. 1.* & si l'esprit n'y ha pensé: la langue n'est censée y auoir onc touché, *quia ream linguam non facit nisi rea mens, can. homines 22. quæst. 2.*

En somme, leur vœu ha esté limité: & c'est la difference, qu'il y ha entre iceluy: & la profession Chrestienne des Iuifs & Sarrazins, qui est indefinie à l'obseruance de tous les preceptes de l'Eglise, & foy Euangelique. Par ce seul mot est destruicte toute l'obiection.

Æreaque incocto cassis formata metallo,
Tinnitum percussa refert, aciémque retundit.

Passant oultre: croiroit on? que des Religieux, soubs ombre de leur vœu d'obedience, fussent des Esponges marines? qui se deussent laisser emporter aux flots, comme choses insensibles, & inanimées? Retiennent-ils point leur liberal arbitre? pour discerner, si ce qu'on leur enioint, est de la substance de leur regle, & essence de leur vœu? ou s'il en est dehors?

------ quæ mergitur Himera ponto:
Non minus occasus petit incita, quam petit ortus.

Veritablement, si c'estoit vne inionction de quelque exercice temporaire, & qui fust pour esprouuer le cœur du Religieux, comme de luy cõmander de ieusner toute vne sepmaine au pain de douleur, & eauë de tribulation: ou prescher trois iours durant, ou d'aller en quelque lieu, par vne grosse pluye: ou quelque œuure semblable. Sans doubte le Religieux seroit tenu d'obeyr, par honneur & respect, & oultre comme obligé: *& propter iram, & propter conscientiam.* Car ce n'est qu'vne simple submission, & pour vn temps: & qui n'altere ny ne change en rien l'essence de son vœu.

Sic docilis fræni, & melior parere Pelorus,

Non vnquam effuſum ſinuabat deuius axem:
Sed læuo interior ſtringebat tramite metam.

Autre choſe ſeroit à l'oppoſite, d'vne iniončtion qui obligeroit à perpetuité, & pardeſſus le vœu: car eſtant limité, il limite auſſi l'obedience: à ce qui eſt dans l'enclos de la regle: & tant s'en faut que ce deſir paternel, ſoit vn ſubieǤt de perfeǤtion, qu'au contraire, c'eſt vn reuers de defeǤtion. Attendu, comme diǤt Bleſenſis, en ſon Epiſtre 54. que l'Eſcripture nous teſmoigne par trop, que les ſeruices contrainǤts, ne ſont aggreables à Dieu. *Monachum* (dit-il, apres autres) *facit vel propria profeſſio, vel paterna deuotio. Deuotio igitur, non coactio:* quelque commandement qu'ait le pere ſur ſon fils: puiſque par le benefice de l'vn & l'autre droiǤt (dit-il) *matrimonia libera ſunt: ſi matrimonium carnale gaudet libertate indulta. Spirituale matrimonium, priuilegiatum eſt pleniore fauore libertatis: nam vbi ſpiritus, ibi libertas: hæc ille.*

Auſſi Aulugelle au ſecond de ſes NuiǤts Attiques, chapitre 7. traiǤtant la queſtion agitée par les Philoſophes, Grecs, & Latins: *an patri per omnia parendum ſit:* Apres auoir propoſé les trois opinions: la premiere: *omnibus quę pater imperat: parendum:* La ſeconde, *in quibuſdam obſequendum, in quibuſdam non:* La troiſieſme: *nihil neceſſum eſſe patri obſequi & parere.* Il reieǤte la premiere, comme trop indefinie: & la troiſieſme, comme abſurde, & pleine d'infamie: mais ſe tient à celle du milieu, auec ceſte modification: *modò ea quę obſequi non oportet, leuiter & verecundè declinentur: & magis relinquantur, quàm reſpuantur.*

La meſme correlatiõ eſt entre les Peres ſpirituels & tẽporels: *quia ſola voluntas,* comme diſoit Quintilian, *imperari non poteſt.* Tu tranſporteras nos corps, là où tu voudras: reſpondoit le Gymnoſophiſte, au grand Roy Alexandre: mais quand à nos ames: tu n'auras iamais pouuoir deſſus. Et ainſi lors que Platon arriua en la Cour du Roy Dionyſius: & que l'on y

veid vne ſubite reforme : elle vint d'vne pleine volonté: auſſi dit-on alors, que la ſimple langue d'vn Philoſophe, auoit plus faict, que l'effort de mille & mille armées: *quàm vis, & aſperitas, propria ſcilicet negotia præliorum*. Mais quoy? icy forcer & contraindre à vne perpetuelle nudité de pieds, non promiſe, non profeſsée, ny de cœur, ny de langue?

An tenerum pietatis opus ſudatur in armis?

Athenée eſcript, qu'anciennement c'eſtoit vne couſtume en la Grece: quand on vouloit faire quelque magnifique, & celebre feſtin: de mettre vn eſcripteau, au deſſus de la Table, contenant par ordre, & par le menu, toutes les ſortes de mets, & viandes, qui ſeroient apportées ſur icelle: afin que les Conuiez ſceuſſent de prime-abord, ce qu'ils auoient à manger: & choiſiſſent ce qui ſeroit plus à leur gouſt, plus à leur appetit: *poſceréntque vario diuerſa Palato.*

Le meſme ſe practique, à l'eſgard de ceux, qui en habit de religion, & auec la robe nuptiale, ſe preſentent au feſtin de l'Aigneau: *vt ſequantur eum, quocunque ierit.* On leur mõſtre la Tablette de leurs trois vœux, d'obedience, chaſteté, & pauureté: on leur en faict entendre les branches, & circonſtances. Voila leur vœu, voila leur profeſſion: voila leur promeſſe & obligation determinée. Si on leur enioint, quelque choſe au dehors, comme vne nudité pedale, ou ſemblable auſterité, non voüée, non promiſe: ſont-ils point hors les termes de ceſte obedience? Autrement y auroit-il point de la ſurpriſe? & vne embuſche, ou vn piege à la perte des Ames?

Hoſtili de parte latens? vt foſſa ruentes
Exciperet cuneos, atque agmina merſa voraret?

Donc, pour ne ſe commettre à tant de hazards: le plus ſeur eſt, de prendre pour guide de noſtre vie, la Cynoſure ou Tramontane de nos Anceſtres: *qui feliciter ſequuti ſunt ſuos:* & qui viuans en ſimplicité, ſelon Dieu, n'ont eſté moins curieux de leur

leur salut, que les Modernes : & toutesfois n'ont veu, ny practiqué ces nouueautez, par l'introduction desquelles, on semble les vouloir arguer de negligéce, ou transgression : & reuoquer en doubte, ce qui est du salut de leurs ames. Mais nous au contraire venerants leurs cendres : & portants honneur à leur memoire : *Laudemus viros gloriosos* (comme admonestoit l'Ecclesiastique,) *& parentes nostros in generatione sua : Omnes illi gloriam, in diebus suis adepti sunt. Sapientiam ipsorum narrent populi, & laudem eorum sonet Ecclesia.*

Autrement, seroit-ce auec trop d'irreuerence, bondir sur leurs Vrnes sacrées, que de dire qu'ils ayent erré : & que ce n'est à dire, qu'à leur exemple, il faille errer tousiours : veu qu'à l'opposite, l'antiquité ha pour soy la presomption d'vne plus grande integrité : tant pour auoir approché plus pres de la source de vie : *quia meliores fœtus orbis nouus edidit*, selon Seneque apres Philon, en sa Cosmourgie : que pour auoir moins eu de corruption : & laquelle s'estant accreuë à la longue, auroit faict aller toutes choses en empirant.

Jamque adeò effœta est ætas, effœtaque Tellus,
Vix animalia parua creat : quæ cuncta creauit
Sæcla : deditque ferarum ingentia corpora partu.

Tellement que sur ceste plus pregnante coniecture de l'abondance de vertu, de ceux qui ont cultiué l'Eglise, en sa premiere pureté : & sur le respect qui leur en est legitimement deub : *Apostolos Domini* (disoit Tertullian) *habemus Authores : qui nec quidquam ipsi ex suo arbitrio, quod inducerent, elegerunt : sed acceptam à Christo disciplinam fideliter nobis adsignauerunt.*

Le mesme de tant d'insignes Predicateurs & renommez Docteurs, qui ont precedé ceux de present, en l'ordre de S. François : & qui vray-semblablement enseignants la doctrine de verité aux autres, & leur descouurants à plain la lumiere d'icelle, n'eussent pas eux mesmes porté des tenebres aux yeux, pour ne veoir ou ignorer leur regle. La chose va bien

disoit Aristote au second *de cœlo* : de ce que nous auons vne naturelle inclination, à honorer la memoire de nos anciens Maistres : & de reputer leurs sentences, pour vrayes & valables.

Ou du moins, si l'on veut astraindre les Conuentuels de present, à vne nudité de Pieds, à laquelle on n'auroit onc obligé leurs Deuanciers en l'ordre : & leur faire supporter vn ioug, à eux cy-deuant incogneu : voires au preiudice des Bulles des SS. Peres, qui les ont mis, de long temps, en paisible possession de la chaussure : Quelle demande plus ciuile peuuent ils faire? ne qui plus iustement leur doiue estre accordée : que d'auoir vn nouuel an de probation, pour ceste nudité? & qu'ils ayent moyen d'essayer, non par maniere d'acquit, ains à bon escient : si outre leurs autres grandes austeritez, ils pourront encores supporter celle-cy, qui leur semble la plus dure de toutes? *An non cum fortuna nimis contumaciter agit*, disoit Symmaque, *qui accepto vulnere, statim miser esse dissimulat?*

Tant y ha, que sans ramenteuoir, ce que sainct Denys l'Areopagite, escript de l'efficace & vertu de ceste Dokimasie : & ce que conformement à luy, Philon le Iuif, & Iosephe en ont discouru, s'estants rencõtrez à parler de l'an de probation des Esseens : l'experience commune faict recognoistre, qu'il n'y ha rien de si necessaire en la Religion : affin que chose si importante, ne se face à la legere : ains depuis qu'elle aura esté faicte auec poids & mesure, elle soit inuiolablement entretenuë, & sans s'emanciper à vne honteuse Apostasie.

---terram multò ante memento
Excoquere : & magnos scrobibus concidere montes :
Ante supinatas Aquiloni ostendere glebas :
Quàm lætum infodias vitis genus.

Et ne se doibt faire ceste espreuue seulemẽt à vne premiere entrée : ains à toute autre occasion, qui requerra vn second

essay, outre le pré-allegué : quand pardessus iceluy, on voudra introduire quelque nouuelleté. De mesmes que le braue & sage Capitaine, quoy qu'experimenté en toutes sortes de sieges, & batailles : neantmoins à chasque bout de champ qu'il faict quelque nouuelle entreprise, aussi vient-il à vne nouuelle recherche de ses gents, & reueuë de leurs armes : voires iusqu'aux forces des ennemis, qu'il luy conuient debeller, & combattre. Fabius le disoit ainsi à Paulus dans le Poëte:

Tu campum noscas ante, exploresque trahendo,
Quantum hostis ritus valeat, quæ copia rerum,
Quæ natura locis : quod sit rimabere solers
Armorum genus.

Ou plustost ce n'est tant vne seconde & nouuelle probation qu'vne premiere: puis que iamais elle n'auroit esté faicte en ceste deschaussure, & nudité des pieds. Tout ainsi que Geoffroy Abbé de Vendosme, au neufiesme chapitre de ses opuscules: *vbi* (dict il) *sacramentum propter aliud & aliud datur: non iteratur, sed tribuitur virtutis augmentum.* Et au mesme sens le tiennent tous les Docteurs, sur le chapitre final, *de sacramentis non iterandis, cap. maiores ë de baptismo, & cap. 1. de consecrat Eccles.*

Que si par le chapitre vnique, *de Clerico per saltum promoto, non dicitur iteratum, quod ignoratur an factum sit:* à plus forte raison, *quod certò scitur, non factum fuisse : cap. 1. de presbytero non baptisato.*

Aussi dans les liures des Conciles, nous auons le decret du Pape Marcel, qui siegeoit l'an *304.* pour l'effect de ceste probation : AVTREMENT CONGE' DE SE RETIRER ; eu esgard à la raison qu'il allegue : QVIA SATIS INVTILE EST, VT COACTA SERVITIA DOMINO PRÆSTENTVR. Semblable decret du Pape Innocent premier, qui tenoit l'Apostolat l'an 408. voires touchant les années de l'espreuue, & examen des Clercs, qui vouloient estre promeus aux sainctes Ordres. Pareille constitu-

tion du Pape Nicolas premier, en son epistre addressée à Michel Empereur de Constantinople : pour les ans de probation de ceux qui de l'estat Laique, vouloient venir à la Clericature : pour n'accumuler icy, autres canons & decrets formels à ce propos.

N'estant à omettre, pour toucher en passant vn mot des profanes : ce que Ciceron rapporte au premier *de Oratore*, d'vn Apollonius Maistre de Rhetorique, en la ville d'Alabāde : lequel bien qu'il enseignast publiquement à gages : *tamen non patiebatur eos, quos iudicabat non posse Oratores euadere : operam apud se perdere : dimittebatque: & ad quamque, quemque artem putabat esse aptum : ad eam impellere solebat.*

Est-ce point donc en vain, que l'on obiecte aux Conuentuels, vne perseuerance ? & qu'on leur dict que le Rubicon est passé ? car ils ne l'ont passé nuds pieds. Au reste selon le Poëte.

Esse viros fama est in hyperborea Pallene,
Queis soleant leuibus velari corpora plumis :
Cum Tritoniacam nouies subiere paludem.

Si donc apres auoir passé & repassé neuf fois, ce palu: ces æles commencent à leur venir. Est-il à desesperer qu'apres neuf mois passez & plus: c'est à dire apres vn an de iuste probation, les æles de ceste tant obiectée perfection, puissent esleuer les Conuentuels au comble de leurs desirs? ou si les entraues de la foiblesse humaine, se trouuent y resister : *quærant terras alio sole calentes ?*

Veritablement ce leur est chose bien rude, qu'apres auoir consommé leur ieunesse, voires la meilleure partie de leur aage, en l'obseruance de la regle de leur sainct Patriarche, auec vn ferme propos d'y perseuerer, iusqu'à la fin : voires d'en porter les marques, iusqu'apres leur tōbeau : apres auoir tant de temps abandonné leur maison paternelle, oublié leur lignage, quitté leur patrimoine : & abdiqué le monde : ils en-

tendent ceste voix abrupte : ou deschaussez-vous , ou sortez vieux Colons : & se voyent reduicts à ceste extremité , qu'ils soient contraincts.

Diuersa exilia, & desertas quærere sedes.

Iamais ils ne se fussent attendus à cela, comme leur vœu ha tousiours esté de couronner leur œuure, par vne heureuse fin. Mais à qui en est la coulpe? de les auoir par vne bourrasque inopinée, interrompus au millieu de leur course?

Cur Notus abreptos in saxa latentia torquet?

Pourquoy sont-ils arguez de rechercher des longueurs, delais, & subterfuges? s'ils ont voulu à tout le moins prendre conseil sur chose de telle consequence? Ce precepte de sainct Paul aux Colossiens, est il incogneu? *quodcunque facitis, ex animo operamini?*

Pythagore entre ses Ænigmes, souloit dire : que depuis que l'homme estoit sorty de sa maison : il n'y deuoit r'entrer: pour faire entendre mystiquement : qu'auparauant que d'entreprendre vn affaire : il le faut peser & meurement deliberer: affin de n'auoir subiect par apres d'en resilir, ny de s'en repentir. Et à ceste cause selon Ciceron au second *de finibus*, en cas d'affaires d'importance, *in quibusdam formulis scriptum erat :* EA RES AGATVR. Et au recit du mesme Autheur, en sa seconde Philippique : *In Comitiis, si dixisset Augur :* ALIO DIE *: Comitia proferebantur.*

Ainsi l'Affricain Scipion souloit dire : *non amo nimium diligentes :* & l'Empereur Adrian : sur certaine entreprise *fracto vehiculo, consultò tardatus est.* Car souuentesfois les affaires resoluës pesamment, viennent à meilleure fin : *& quò tardiùs putantur vites* (disoit Pline) *eò fructum reddunt vberiorem.*

Bref si selon le mesme Autheur, en son histoire naturelle: c'estoit vne ancienne ceremonie: quand quelqu'vn marchoit par vn lieu perilleux, de deschausser le soulier de son pied

droict,& cracher dedans: *quasi mali ominis auertendi causa*: quelle raison d'empescher, que l'on n'vse de pareille pré- caution? s'agissant du hazard & danger, non des pieds seulement, ains du corps entier, voires de l'ame mesme? Et auec quel pretexte, veut-on dire? que le refus de ceste nudité, n'est qu'vne pure fuite? veu qu'à l'opposite, selon Vegece: *non de pugna sed de fuga cogitare dicuntur*, QVI NVDI EXPONVNTVR *ad vulnera?*

Et tant s'en faut: que ce soit refuser la charge: qu'au contraire, c'est la vouloir accepter consultement, pour y pouuoir durer. *Recusatio ponderis fecit* (dict le mesme Vegece) *vt* NVDI *ad pugnam prosilirent: qui antea non nisi armati.* Ainsi dirons-nous point? qu'il y ha bien de la difference, entre s'ennuyer de sa vie: par forme de desespoir? & d'estre en bon propos de longuement durer en l'estat Monastique, pour y gaigner plus & plus de merite?

Sic excitato perspicax acumine,
Liberque flatu laxiore spiritus,
Rerum Parentem rectiùs precabitur.

Mais! ô rigueur inouïe! semble que de toutes parts on leur en ait voulu soubstraire le moyen, parce qu'incontinent apres l'inionction precise, de la deschaussure: tandis que la plus part des Peres Conuentuels, estoient empeschez en Sorbonne: subitement on fit enleuer tous les Troncs des Aulmosnes de l'Eglise, *deposita illa pauperum, & penuaria fidelium.*

Veritablement on veut recognoistre, que par la regle primitiue de sainct François, il y ha statut formel: NE CIPPI VEL TRVNCI SINT IN ECCLESIA. Mais du depuis, par le refroidissement ou defaut de la charité pristine: & abondance ou surcroist de toutes necessitez, en ceste pauure maison: les SS. Peres, tres-consultement ont octroyé, que les Conuentuels peussent auoir de ces Gazophylaces: croyants à bon droict que personne n'en pourroit estre offensé, qu'il n'eust au pré-

allable despouillé tous sens d'humanité! Car fort bien disoit Phocion, quelque Payen qu'il fust: qu'il ne failloit du temple oster l'Autel, ny de la vie humaine, ce qui s'appelle Misericorde : οὔτ' ἐξ ἱεροῦ βωμὸν, οὔτ' ἐκ τῆς ἀνθρωπίνης φύσεως ἀφαιρετέον τὸν ἔλεον.

Aussi apprenons nous des Epistres de sainct Paul, de S. Iustin le Martyr, sur la fin de son Apologie seconde, de Tertulliã au liure du mesme titre, & autres: que des la naissance de l'Eglise, & parmy l'austerité Apostolique: lors que toute richesse estoit en commun, & pleine pauureté en particulier: Si est-ce qu'il y auoit des Troncs destinez à receuoir les aulmosnes des fidelles. Et c'est ce qui faisoit dire de si bonne grace au pré-allegué Tertullian : *Porrigat Iupiter manum, & accipiat: cum interim plus nostra misericordia insumit vicatim, quàm vestra Religio templatim.*

Et la practique s'en seroit du depuis continuée en l'Eglise Romaine: puis que dans Eusebe, nous lisons vne Epistre de S. Denys Euesque de Corinthe, au Pape Soter: par laquelle il luy mande, que c'estoit la coustume d'icelle Eglise de Rome, d'enuoyer aulmosnes, recueillies de toutes parts pour suruenir aux pauures. Et à l'æmulation d'icelle: les Heretiques Montanistes faisoient aussi des collectes, & leuées de deniers : pour sustenter ceux de leur secte, qui se trouueroient desnuez de moyens. liure cinquiesme, chapitre dixhuictiesme.

Quand à ce qui auroit esté obiecté de l'autre part : de l'exemple du Prophete Esdras: la verité de l'histoire porte, qu'il n'osta pas, ny n'arracha le Tronc: ains seulement fit enleuer le Magazin des choses illicites, que l'on y auoit mis. Et pour confirmer de plus en plus, que le Tronc d'vne Eglise, est vn Thresor sacré: lequel Dieu prend en sa garde speciale · & venge seuerement l'attentat cõmis sur iceluy. C'est qu'au second des Maccabées, nous auons l'exemple insigne de l'extraordinaire punition d'Heliodore, *quòd manum iniecisset in Gazo-*

phylacium, vbi erant (disoit le grand Prebstre Onias,) *victualia viduarum, & pupillorum, & deposita pietatis.* Si Dieu n'eust eu pour aggreable les Troncs du Sanctuaire, eust-il si exorbitamment puny ce sacrilege?

D'insister, que ça esté seulement pour oster toute occasion de proprieté, ou peculiarité. Comment? est il croyable, qu'il y ait si peu de foy, & de conscience, és Conuentuels de l'ordre Seraphique? que le moindre d'entre-eux voulust seulement songer à se mesprendre en l'administration du Thresor d'vne Eglise? veu que disertement l'escripture saincte nous atteste, & asseure: que les Prebstres, qui manioient le Magazin, ou Tronc du Temple de Salomon, n'en estoient comptables à personne? *Non fiebat ratio ijs hominibus, qui accipiebant pecuniam, vt distribuerent eam Artificibus*: SED IN FIDE TRACTABANT EAM: *Regum 4. cap. 12.* & en outre au 22. chapitre du mesme liure. *Non supputetur ijs argentum quod accipiunt*, SED IN POTESTATE HABEANT EX FIDE.

D'ailleurs, si en vne famine de la ville d'Edesse, & pays d'alentour: le venerable Moine Ephrem, estant sorty de sa cellule, pour secourir les pauures: incontinant tous les Greniers & celliers des Riches, luy furent ouuerts: qui auparauant auoient esté tenus clos, faute de trouuer homme fidelle, comme luy: & ainsi distribua bled, pain, farine, & disposa de tout librement, & selon sa discretion, sans estre tenu d'en rendre compte à personne? Seroit-ce point faire iniure aux Peres Conuentuels, que de presumer en eux moins de prud'hommie? ou moindre probité? En fin quand on venoit offrir quelque chose au miraculeux Spiridion: s'il ne vouloit rien receuoir, ny toucher de sa main: *ipse repositoriam cellam ostendebat*: estoit-ce pas approuuer les Troncs, & leur vsage?

Tant y ha, qu'il faut que les Peres Conuentuels viuent: qu'ils ayent leur past & vestiaire. Car les cheueux qui leur

restent, & aux autres Religieux, au bout de leur rasure : tesmoignent qu'ils ont encores besoing de quelques biens temporels, jaçoit qu'ils y ayent renoncé : c'est le texte expres du canon, *Duo, 12. quæst. 1.*

La question donc qui se presente, est double: l'vne s'il conuient à leur regle, qu'ils ayent leur viure & vestiaire asseuré par ces Troncs : l'autre s'il est plus seant, qu'on leur porte leurs Aulmosnes directement en l'Eglise, où à l'escart, peut estre par quelque huis de derriere : *an janua, vel pseudothyro. Si tuba canetur in turba*, contre la prohibition de l'Euangile, ou si à couuert, on fera ce que sainct Paul appelle, ἀγάπην ἀνυπόκριτον, *sine hypocrisi charitatem.*

Sur le premier poinct, on remarque, & serieusement, que deux grands Patriarches d'Ordres, bien qu'ils ayent tous deux visé au but de la perfection Euangelique: neantmoins ont suiuy chacun d'eux, vn chemin bien contraire. Ce sont sainct Benoist, & sainct François d'Assise. Car le premier ha voulu, que ses Religieux, fussent garnis de toutes choses, & prouisions necessaires, à la vie humaine : affin qu'ils n'eussent, ny pretexte, ny besoin de conuerser auec le monde : & qu'ainsi fournis de tout, ils eussent meilleure commodité, de vacquer à la Philosophie Chrestienne. Au contraire : S. François ha voulu, que les siens fussent du tout desgarnis, affin qu'ils se resignassent & confiassent entierement, en la prouidence de Dieu.

Que direz-vous de ces deux saints personnages ? tous deux illuminez du S. Esprit? tous deux releuez pardessus le cõmun des hommes? & neantmoins tous deux si diuers en vn mesme dessein ? & si contrepointez en la forme de paruenir à leurs intentions ?

Non liquet, ac bifidæ caligant nubila lucis.

Certainement l'histoire du temps nous enseigne: que quãd cet ordre de S. François, parut en sa source premiere : & iecta

les esclats de son lustre naissant: il y eut vn Messire Guillaume de S. Amour, Docteur en Theologie, & autres de sa secte: qui s'ingererent d'escrire, & de crier cõtre ceste mendicité, la voulants comparer à celle des Ebioneans, reprouuée par l'Eglise. Et sur ce qu'outre ce que dessus, ils s'emanciperent à semer des discours, par lesquels l'authorité du S. siege, estoit interessée: cela fut cause que leurs opinions furent condamnées, & leurs liures censurez.

Neantmoins, sur ce que par interualle de temps, l'experience fit cognoistre, que le grãd Cõuent de Paris, pour l'affluẽce iournaliere de toutes sortes d'Escholiers, & necessitez qui croissoient parmy eux: ne pouuoit bonnement subsister, sans l'aide de ces biens temporels: cela fut cause, que l'on procura & obtint, qu'il fust fondé & renté de reuenu notable: de maniere, qu'alors on les appelloit LES GRANDS FRERES, à la difference des FRERES MINEVRS, reduicts à la Bezace. Et ce reuenu leur seroit demouré iusqu'au tẽps du Roy Louys douze: que le Cardinal d'Amboise, son grand fauory, ayant entrepris comme il disoit, de reformer cet Archi-monastere: leur osta de tout poinct, ce reuenu temporel: & les reduisit comme les autres, *ad peram & baculum.*

Si est-ce que ceux de present rapportent, que lors que leur Conuent estoit doté de ce biẽ temporel: la discipline y estoit mieux obseruée: les estudes y florissoient dauantage: les pauures Escholiers y estoient plus soulagez, & les malades mieux assistez, qu'ils auoient moindre conuersation auec le populaire, duquel ils se pouuoient plus aisement passer, n'estoient veus si souuent en Cour, à caresser les grands, pour obtenir d'eux quelque gracieuseté. Bref suiuant l'intention pré-alleguée de S. Benoist, ne manquants de temporel, auoient principalement soing du Spirituel: & ainsi se tenants fermes en l'exercice de leur profession: approchoient le plus pres, qu'ils pouuoient, du but de la perfection.

Mais soit ainsi : que selon le vœu de l'estroicte pauureté de leur Patriarche S. François, les Souuerains en l'ordre Hierarchique, & Monarchique, ayent trouué bon, que ce reuenu temporel, duquel estoit doté ce grand Conuent de Paris, luy ait esté soubstraict, en la forme que dessus : à quel propos leur enleuer les Troncs de leur Eglise, aucunement subrogez au lieu d'iceluy ? à quoy leur oster leur viure, & vestiaire ? Est-ce poinct contre la prohibition de l'Apocalypse ? *vinum & oleum ne læseris ?*

Car si és actes des Apostres : sur la prediction faicte par le Prophete Agabus, d'vne proche famine; les Apostres, & Disciples firent bonne prouision : pourquoy moins les Conuentuels, les necessitez desquels ne furent iamais plus grandes ? De faict qu'en ce miserable siecle, plus qu'en aucun autre, l'argent peut bien estre appellé, comme au 22. de Iob, *Ceseph Togaphoth* כסף תועפות, *argentum lassitudinum :* d'autant qu'on se lasse merueilleusement à le pouuoir gaigner, iamais n'y eut tant de peine, iamais tant de fatigue : *pumices non sunt æque aridi, ac plerique homines huiusce sæculi.*

A quoy contraindre ces pauures Religieux, de quitter leur Cloistre, & leur estude ? pour aller caresser des gents, qui prendront leurs compliments à importunité ? Et qui se gaudiront incontinant auec le Comique?

Puto illos scire me Thesaurum habere, & me benignius
Omnes salutant : quàm salutabant priùs :
Adeunt, consistunt, copulantur dexteras.

Sans parler de ces Euclions de Plaute, si resserrez, & de telle tenacité, *vt famem vtendam, si roges, nunquam duint*, voires qui iour & nuict, *folle gulam obstringunt : ne quid halitus amittant : & fortè si Tonsor vngues ademerit : colligunt, & auferunt præsegmina :* Allez à l'aulmosne, allez à la charité vers telles gents, & encores parmy vn si grand nombre de nouueaux

questeurs & Bezaciers : *quanti facient arguta ista mendicabula ?* Hé pourquoy est-ce que Salomon, bien qu'autrement ne demandant des richesses à Dieu, dépria neantmoins la mendicité ? sinon sur ce qu'il dict luy mesme ailleurs ? *cum obsecrationibus loquetur pauper, & diues effabitur rigidè ?*

Triste rebut pour des Mendiants volontaires, *qui pauperes sunt animo potiùs, quàm sacculo*: comme parle S. Augustin. Mais encores cent mille fois plus fascheuses, tant de submissions; dont le relief de leur profession, deuroit les exempter.

Viden' egestas, quid negotij dat homini?
Ego Triûm Nummûm causa (disoit le Gelasinus de Plaute)
Subigor, vt dicam ibi me fuisse: vbi---
nunquam fui.

Non pas que si abiecte seruitude puisse tomber en l'esprit d'vn Religieux, qui ha plus de generosité que cela : qui porte tousiours deuant ses yeux l'honneur de Dieu, & de son ordre:

--- celsa qui mentis ab arce
Despicit errantes, humanáque gaudia ridet.

Au contraire, comme le Philosophe Aristippus, encores qu'il eust vn naturel propre à s'accommoder à tout, & se trãsformer en toutes sortes de guises: luy ayant esté dict vne fois: Ton champ s'est depery par toy : mais non moy, par luy (respondit-il.) Ainsi le vray Religieux, en quelque necessité qu'il soit, aimera tousiours mieux, que le don esperé, perisse, & faille par luy : que luy, par le don : s'il y va de l'interest & mespris de sa condition: veu mesmes qu'en cela souuentesfois ce tant fameux Cynique monstra son grand courage,

Diogenes : cui pera, penus : cui dolia, sedes.

Mais en fin : c'est pour reuenir à ce qui ha esté touché cydessus, & qui faict le poinct decisif de tout ce differend : sçauoir qu'il faut excuser le remede cõtre la necessité. Car à ceste fin selon S. Augustin, *Christus habuit loculos* : & d'ailleurs : si

nous croyons Seneque: *nemo ſapientem paupertate damnauit: poſſidet enim ſapiens opes: quarum tam ſit honeſtus exitus, quàm introitus.*

Voila donc à ſuffire contre le premier poinct, ſçauoir ſi les Conuentuels, ſuiuãt leur regle, peuuent auoir leur prouiſion aſſeurée, *in ſacris illis promptuarijs.*

Maintenant à la ſeconde, de ſçauoir s'il eſt plus pieux & plus ſeant de leur offrir leurs aulmoſnes directement dans ces Troncs & Reſeruoüers: ou de les leur enuoyer obliquement par vn huis de derriere. La reſponſe, premierement ſera, que l'aulmoſne faicte pour l'honneur de Dieu, en tout lieu, en tout temps, à couuert, ou à deſcouuert, eſt bonne & meritoire. Pierre Chryſologue en ſon Sermon neufieſme, expliquant ces termes de l'Euangile, que voſtre aulmoſne ſoit faicte ſecrettement, *quid dicit aliquis? ergo in conuentu, in plateis, in triuiis, neganda eſt miſericordia? non præbendus eſt victus? At è contrà, in omni loco, in omni tempore facienda eſt miſericordia, præbendus eſt victus, nuditas eſt tegenda, ſed ſic, quomodo docuit miſericordiæ author, vt miſericordia, non terræ ſit nota, ſed cœlo, non hominibus ſit inſinuata, ſed Deo. In platæis, in triuiis ſuum pietas habet ſecretum: contra, platæa triuium eſt, cum in ſecreto facit hypocrita nil ſecretum. Fratres, Deus monendo ſic, vota culpat non loca, ſenſum, non opera: ſtudium, non datorem: arguit largientem ad ſuam famam, non ad pauperis famem: iudicat, non vbi facias, quando facias, ſed qualiter facias: quia Deus de cordibus, non de manibus facta metitur: & de ſenſu, non de locis operum colligit qualitatem. Miſericordiam coram ſe ſolo vult fieri, qui ſolius eſt miſericordiæ remunerator & teſtis.*

Secondement: puis que ſelon S. Ambroiſe: il y ha de la cõparaiſon entre les degrez d'offices: ſemble, que l'œuure de miſericorde, ne ſoit point mieux exercée, qu'au lieu principalement deſtiné pour icelle, c'eſt à dire au Temple: pour ce qu'y eſtant faicte, les Religieux reçoiuent l'offrande, comme de la

main diuine : & imputent leur nourriture & entretenement à sa pure gratification. Auquel sens Hieron Roy de Syracuse, voulãt faire aux Romains, vn riche present, & de notable quãtité d'or & d'argent: & craignant par la grandeur de leur courage, qu'ils en fissent refus: il vsa d'vn stratageme qui fut, de faire fondre le tout en Images de Dieux, & Déesses, de Palmes & Couronnes : VT EOS RELIGIONE MOTOS, *munificentia sua vti cogeret.*

Pour ceste mesme cause, par l'ancienne coustume des Perses: ce qu'ils offroiẽt à leur Dieu Mithres, estoit en son Tẽple: & luy disoient, COMEDE O DOMINE, *δέσποτα ἔσθιε*: selon que le rapporte Tyrius Maximus: en sa Diale 38. Et en outre par l'vsance des mesmes: iamais n'estoit rien baillé aux Domestiques & Officiers de la Cour du Roy, pour leur boire & manger, non pas mesmes aux Cheuaux, Chiẽs de chasse, & autres animaux. selon Ctesias: qu'au pré-allable, il n'eust esté seruy & presenté sur la Mense du Roy : affin qu'ils recongneussent tous grands & petits : qu'il estoit leur Pere commun : & qu'ils tenoient de sa beneficence, le don gratuit de leur estre, & leur vie.

Quel adueu donc en comparaison, deuons-nous rendre à nostre Pere Celeste ? qui par vne exuberance de liberalité, dict Philon le Iuif: verse la pluye d'enhaut, & faict germer la terre, voires és pays deserts ? pour demonstrer combien plus il se plaist à feconder les plages habitées, & cultiuées des hommes ?

Nam pro iucundis aptissima quæque dabunt dij:
Charior est illis homo ; quàm sibi:

Et nous auons plusieurs exemples : qui tesmoignent, que la charité exercée directement, non par derriere, est plaisante & aggreable à Dieu. Consideré, que pour autre cause, il ne deffendit aux Moabites, & Ammonites, l'entrée de son sainct Temple : sinon : *quia non occurrerant Moysi, in pane & aqua.* Et à l'opposite Dauid voulut, que les fils de Iersellay,

comederent panem in mensa eius : quia ei egeno occurrerant in pane & aqua : Et luy mesme apres la procession de l'Arche paracheuée, *distribuit populo panem , carnem , & similam* : d'où l'on peut deriuer l'origine du pain de chapitre, & prebendes, ou prouuendes des Eglises de Chanoines.

Mais en fin pour conclurre: l'Aulmosne, ne peut estre censée faicte plus conuenablement, plus opportunement, ny en lieu plus seant, que dans vn Tronc d'Eglise. Chacun ne baille que ce qu'il veut, & n'y est poinct contrainct: il n'est importuné, on ne luy demande rien, il n'ha ny mescontentement, ny subiect de refus, il faict quelque chose de semblable à ce Romain Brutus, qui offrit son present au Dieu Apollon, *in cauato baculo*, de peur d'estre descouuert : sa gauche ne sçait, ce que faict la main droicte : tout y est exempt de vaine gloire : Dieu seul void son vœur, considere son affection : & luy en donne, quand il luy plaist, la retribution : Et de vray: puis que selon le Payen mesme :

Prima ferè vota, & cunctis notissima Templis
Sunt, vt diuitiæ crescant :

ou peuuent ils mieux que dans les Eglises, iecter la graine de leurs richesses ?

Condere diuitias? opibusque immittere lucem ?

Et le sens commun faict reiecter, ce que l'on obiecte aux Peres Conuentuels, que ces Troncs en leurs Eglises, repugnent à leur vœu d'estroicte pauureté : puisque pas vn d'entr'eux, n'y ha rien de propre, ou de particulier, ains tout y est commun. Auparauant le Christianisme, disoit sainct Iustin le Martyr, en sa seconde Apologie : nous estions curieux d'amasser force biens temporels : Depuis la foy Chrestienne receuë, nous auons perdu ceste conuoitise: & par charité fraternelle, contribuants nos facultez, nous ne possedons plus rien qu'en commun : & pour nostre simple vsage. Autant en dict sainct Macaire, en sa troisiesme Homilie ; ὤν ὁ ἀδελφός μου

κτᾶται θησαυρὸν, ἐπεὶ κοινός ἐστιν, κ' ἀγὼ ἔχω· καὶ διακονίαν τὴν ποιῶ, κοινή ἐστιν ὠφέλεια.

Le mesme est-il pas des Peres Couentuels? depuis leur vœu d'expropriation? se contentent-ils pas des bienfaicts des fidelles?

In quantum sitis, atque fames, & frigora poscunt?

Peut estre aussi, qu'auec cela, ne sera hors de propos d'y conioindre la faueur de leurs longues & penibles estudes: les frais qu'il leur conuient faire à leurs disputes, & actes de Sorbonne, de leurs Licences & Doctorandes, & autres telles publiques solennitez.

Consideré que le Zohar expliquant ce passage de la Genese: Isachar est vn Asne fort, qui ha courbé son dos, pour porter le bast: c'est à dire le fardeau de l'estude de la loy: dict & r'apporte, que les riches marchâts de la Tribu de Nephtalim, subministroient à ceste Tribu d'Isachar, toutes ses necessitez. Et ceste vsance, du depuis s'estendit, par toute la Iudée, non seulement en faueur des estudiants Iuifs: ains aussi des Chrestiens mesmes: recours à ce beau passage de S. Hierosme, contre Vigilance: *Hæc in Iudæa vsque hodie perseuerat consuetudo, non solùm apud nos, sed etiam apud Hebræos, vt qui in lege Domini meditantur die ac nocte, & partem non habent in terra, nisi solum Deum:* TOTIVS ORBIS FOVEANTVR MINISTERIIS.

Chacun sçait notamment és maisons de l'ordre de sainct François: que l'an 1515. Frere François Maronis Cordelier: fut le premier Autheur de la dispute, appellée Sorbonique: en ce que comme vn second Gorgias, *qui iubebat vnumquemq; dicere, de qua re audire vellet:* s'estant depuis le matin iusqu'au soir exposé sur le Banc; à la venuë de toutes sortes de disputants: & ayant en cet acte nouueau, faict paroistre vne prodigieuse viuacité d'esprit, & la parfaicte cognoissance qu'il auoit de la Theologie, sur quelque matiere qu'on l'eust peu attaquer: le grand honneur qu'il en r'emporta

r'emporta, seruit d'aiguillon, & de motif aux autres, pour courir apres luy, en ceste lice Olympique, & par le moyen d'icelle:

Vndique præcerptam fronti præponere oliuam.

Or Dieu mercy, depuis ce braue Maronis, le grand Conuēt des Cordeliers de Paris, ayant tousiours abondé en bons estudiants, en doctes Philosophes, & insignes Theologiēs, qui ont conserué tousiours, voires accreu l'hōneur de ceste illustre & auguste famille: il seroit merueilleusemēt dur & grief à ceux de present, que pour leur oster toutes sortes de moyens temporels: ils fussent contraincts de quitter & abandonner ces Thresors spirituels, desquels & l'Eglise en general, & eux en particulier ont extresme besoing. Car combien qu'on ait voulu obiecter le commun quod-libet, *paupertatem nescio quomodo bonæ mentis esse sororem:* & qu'elle est comme assiduë compaigne de la Philomathie:

Non tamen hoc tanti est: pauper vt esse velis.

Ou s'il y ha difference *inter pauperem, & egenum:* dautant que le Pauure est celuy, qui ha quelque peu de commoditez: *& quem satis locupletem facit non multa possidere, sed pauca desiderare:* & que l'indigent à l'opposite soit celuy, qui faute de tous moyens, est reduict à la mendicité: quelle apparence de vouloir conioindre ceste derniere, à l'amour des sciences? Car c'estoit vn vieil prouerbe des Hebreux: VBI NON EST FARINA, IBI NON EST LEX: là où le pain manque, aussi default l'estude, & le soing de la loy, אם אין חמה אין תרוה.

Partant ne se faut il esbahir, si les histoires sacrées & profanes, ne resonnent autre chose, sinon qu'en faueur des estudes, les grands Pontifes, les Roys, les Princes, & personnages de marque, ont fondé Colleges, les ont dotez de bourses, & riches reuenus, leur ont donné des priuileges, & immunitez singulieres, pour leurs personnes & biens: & tout ce qu'ils auroient peu d'insignes prérogatiues.

Comme nous en auons dans Iosephe, au liure vnziesme de ses Antiquitez, vn fort beau tesmoignage de l'Eschole saincte de Hierusalem, appellée *Beth hamedrasch*, בית המדרש, beaucoup enrichie, & priuilegée par Alexandre le Grand, quelque Payen qu'il fust. Et Optat Mileuitain fait honorable mention des sept Escholes, ou Synagogues, fondées & basties sur le mont de Sion, lesquelles mesmes suruescurent aux cendres de la ville, selon le recit d'Epiphane, en son liure des poids & mesures.

Que diray-ie de celle d'Antioche? en laquelle le Diamantin Origene, fit profession publique de la Theologie? Ou de celle d'Ephese, en laquelle, au Dialogue contre Tryphon le Iuif: S. Iustin rapporte y auoir eu tant d'excellents Docteurs, & Interpretes de l'Escripture saincte? Passeray-ie celle d'Alexandrie, instituée par sainct Luc l'Euangeliste? en laquelle, au rapport d'Eusebe, liure septiesme de l'histoire Ecclesiastique, florirent Pantænus, Origene, Denys, Athenodore, Malchion, Didyme, Athanase? & à la source de laquelle puiserent sainct Hierosme, S. Basile, S. Gregoire Nazianzene, & autres luminaires de l'Asie?

Ou comment se pourroit obscurcir de silence, la memorable institution des Empereurs de Constantinoble, notamment d'Alexius Comnenus, lequel d'vn costé fit bastir vn Hospital pour les pauures orphelins? & de l'autre, vn College de doctrine? & dota l'vn & l'autre de riches possessions? afin que les Estudiants n'eussent subiect de se defaillir à eux mesmes, veu que toutes choses leur estoient à souhait?

Et pour ne m'estendre aux autres Colleges des lettres humaines, dont le champ seroit trop ample, & trop fœcond: depuis que Grece & Rome auroient esté transferées en l'Vniuersité de Paris: apprenons-nous pas de Rigordus, Historien & Medecin de nostre Philippes Auguste: que les liberalitez de nos Roys, enuers les Escholiers, les auroient attirez en

icelle?des quatre coings du monde? Et Iacques de Victry Cardinal & Legat en France: qui viuoit au dessoubs du siecle préallegué: *Non solùm* (dit-il en son histoire Occidentale) *ratione diuersarum sectarum, vel occasione disputationum, sibi inuicem aduersabantur, sed pro diuersitate regionum, mutuò dissidebant, inuidebant.*

Or que parmy tant de nations differentes, & de langues, & de mœurs, les Reguliers & Mendiants ayent tenu le premier rang, mesmement pour l'Eschole, & l'estude de la Theologie: tesmoings en sont, Guillaume de Champeaux soubs Louys le Ieune, premierement Archediacre de Paris, puis Chanoine de S. Victor. Hugues, Iacobin depuis Cardinal: soubs lequel ayant estudié François de la Victoire Hespagnol: au sortir delà, il porta en Hespagne, l'estude Theologique. Albert le Grand, apres ce Hugues entre les Freres Prescheurs. Frere Alexandre de Hallez entre les Cordeliers, Precepteur de S. Bonauenture, & S. Thomas d'Aquin: Frere Gilles de Rome, en l'ordre des Augustins: & du depuis, pour sa rare science, Archeuesque de Bourges. Et à leur exemple, vn nombre infiny d'Estoiles, & Phares en l'Eglise: notamment ceux qui ont paru de siecle en siecle, au firmament de l'ordre Seraphique:

Quàm multa affixus cœlo, sub luce serena
Fluctibus è medijs sulcator Nauita Ponti,
Astra videt.

Ie passe les Docteurs seculiers, qui ont rauy le monde en admiration, dautant que ce n'est mon propos de m'estendre si auant. Et se doibt croire, que leur eminente literature, leur concilioit vne merueilleuse authorité: puisque *Petrus Blesensis*, qui viuoit en la premiere poincte de ceste Vniuersité, soubs Louys septiesme, ja cy dessus nommé: à l'exemple de ce qui est dict en la Bible: *qui interrogant, interrogent in Arbela:* auroit dict en cõtre-eschange par forme de Parodie. *Qui inter-*

rogant, interrogent Parisius, vbi difficilium quæstionum nodi intricatissimi resoluuntur.

Et du depuis par interualle de temps : Dante Aligere, & François Petrarque, celebres Italiens, y estans attirez par son renom insigne, en firent mesme iugement. Par especial, ce dernier se met à celebrer la ruë du Feurre, VICVM STRAMINEVM, lequel il appelle FRAGOSVM, où retentissant : à cause du grand bruit des disputes, qui s'y faisoient, *inter contentionis cupidos, æquè ac veritatis.*

Mais pour ne point m'esloigner de nostre Eschole Theologique : semble n'y auoir lieu de s'estonner, si le Pape Innocent troisiesme, selon Onuphre, enuiron l'an 1200. Pierre de la Tarentaise, qui fut du depuis promeu au Papat, & appellé Innocent quatriesme, l'an 1276. Et le Pape Clement sixiesme, ayants passé Docteurs en la faculté de Theologie de Paris, auparauant que de paruenir à ce degré supresme de l'Eglise : auroient donné tant de beaux priuileges aux Estudiants en ceste mesme Eschole. Sans obmettre le Pape Clement cinquiesme, predecesseur du dernier pré-allegué : lequel au Concile general de Vienne, en la Decretale *de Magistris*, auroit ordonné à ces Hieroniques ou Athletes sacrez, pour leur marque d'honneur, le Laurier, le Bonnet ; & mesmes prescript les fraiz de ceste promotion Doctorale, de peur que le trop grand coust ne desgoustast ceux, qui auroient paraduenture plus d'esprit & de science, que d'or ou de finance.

Ce sont donc les faueurs & commoditez venuës des grands, qui ont entretenu ce venerable estude, & si profitable à tout le genre humain. Au Concile de Mayence, tenu soubs Charlemagne, grand amateur des lettres, selon le rapport d'Æghynart Secretaire de sa Châbre : il est enioint aux Peres & Meres d'enuoyer leurs Enfans *ad Monasteria*, pour y estre instruicts aux bonnes lettres : dautant que les Monstiers ou Monasteres estoient lors les peuplades & Colonies des Muses : tesmoing

entre autres le Monastere de Fleury sur Loire, dés le temps de nostre Roy Robert. Comment cela, sinon à cause du bon appoinctement des Maistres, & de leurs Escholiers?

A ceste mesme fin, au Concile general de Latran, fut institueé la chaire Theologale, en chasque Eglise, auec prebende suffisante, & riche reuenu. Et finalement, par le traicté de paix de l'an 1228. auec Raymond Comte de Thoulouse, venu à resipiscence de sa lourde heresie: entre autres articles, il fut adstrainct, & par le Pape, & par le Roy sainct Louys: d'appoincter & entretenir quatre Professeurs en Theologie: les autres exemples en sont presque infinis.

Somme, que tout ainsi, que les faueurs & commoditez, ont beaucoup seruy à l'aduancement de cét estude, au grand profit de toute la Chrestienté: de mesmes les disgraces & necessitez, le peuuent à l'opposite esteindre, ou assopir à la ruine d'icelle. Et lors que Iehan de Sarisbery, Euesque de Chartres, enuiron le temps de nostre Louys le Ieune, escriuit en son Epistre 211. que les Mercurialistes (c'est le nom qu'il baille aux Maistres & Escholiers de Paris) s'escarterent de l'Vniuersité, ce fut en haine de ce qu'on leur faisoit trop mauuais traictemẽt: *Mercuriales (inquit) adeò depreßi sunt, vt Francia omnium mitissima & ciuilißima Nationum, alienigenas Scholares abegerit.*

Le mesme aduint du depuis, soubs la Roine Blanche, mere de S. Louys: comme à Rome soubs Domitian, dont la noble Sulpitia nous ha laissé vn Poëme bien elegant, pour le style d'vne femme: outre ce qu'escript Agathias Scholasticus des Philosophes, en son temps expulsez de l'Empire de Grece.

Est-il point donc à déprier, que tel desastre n'arriue, en ce grand Conuent de S. François? cy deuant le seminaire de tant de gens sçauants en toute literature? Et duquel on peut dire auec Estienne Euesque de Tournay, du temps de nostre Philippe Auguste: *habet in claustris sapientia regulas suas, erigens sibi scholas, inde veritatis, hinc virtutis?* Quelle pitié? quelle

desolation ? s'il aduenoit de veoir ceste saincte Academie reduicte en solitude ? Que la fille de Sion fust ainsi despoüillée de ses beaux ornements, que son lustre fust terny, sa splendeur obscurcie : & qu'il fust dict par les passants : la voyants en dueil, en pleurs, & en tristesse ? *Hæccine est illa domus perfecti decòris, gaudium vniuersæ terræ* ?

A cela de l'autre part, sont obiectez deux poincts : l'vn, qu'il y auroit eu plusieurs grands personnages, qui nonobstát leur pauureté extresme : n'ont laissé de paruenir au comble d'vn eminent sçauoir : L'autre, qu'au pis-aller, & prix pour prix, vauldroit mieux pour le cloistre, qu'il y eust moins de science, & plus de discipline : *quia cum simplicibus est sermocinatio Dei.*

Mais au premier poinct : en pourroit-on cotter precisément aucun, qui ait onc souffert pareille disette & indigence que les Conuentuels ? Car ils ont quitté tout : & ne leur reste, que ceste grace de Dieu : *qua nihil deest auibus, qua pecora in diem viuunt, & qua ferarum alimentis, solitudo sufficit* : D'ailleurs comment auroient-ils quelque chose, *cum seipsos non habeant*? & veu qu'ils se sont abdiquez de leurs propres personnes? Mettez moy aupres d'eux, tous les Cleanthes, tous les Phreanthles : ces Diogenes, ces Asclepiades, & Menedemes, cottez de l'autre part, sont-ils iamais entrez en pareille expropriation? *an non plus est animum deposuisse, quàm cultum* ? s'escrioit S. Hierosme ?

Et outre l'expropriation de leurs personnes, quelles commoditez peuuent ils auoir, & encores subiectes à l'enuie ? eux qui n'ont pour appanage, qu'vne souffrance continuë : *& quos perpetuus paupertatis Caminus excoquit* : cóme parle S. Gregoire? Et puis : les Philosophes pré-alleguez ont ils iamais supporté la centiesme partie des peines & fatigues de ces Conuentuels? qui sont iour & nuict *in labore Dei* : les autres seulement *in labore hominum : an potiùs Dæmonum* ?

Quand à S. Hierosme, & autres venerables Peres de l'Eglise, cottez de l'autre part : & lesquels on auroit dict auoir composé mille & mille beaux liures, parmy l'excez de leurs austeritez : soit ainsi, puisqu'ils ont eu ce rayon super-naturel de la grace diuine.

Sunt Superis sua iura, quid ad cœlestia ritus
Exigere Humanos, diuersaque fœdera tentas?

Mais oyons le iugement que faict le mesme S. Hierosme, touchant ceste extraordinaire affliction du corps. Son authorité est rapportée au canon, *non mediocriter, de consecrat. distinct. 5. Non mediocriter errant* (dit-il) *qui bono magno, præferunt mediocre bonum : Nonne rationabiliter homo dignitatem amittit, qui vel ieiunium charitati, aut vigilias præfert sensus integritati? vt propter innocentiam immoderatam, atque indiscretam psalmorum, vel officiorum decantationem, aut amentiæ, aut tristitiæ notam incurrat? Nunquid verborum multitudine, flecti Deus, vt homo potest? Non enim verbis tantum, sed corde orandus est Deus. Quapropter melior est quinque psalmorum decantatio, cum cordis puritate ac serenitate, ac spirituali hilaritate, quàm totius psalterij modulatio, cùm anxietate cordis & tristitia.* AVDIANT ITAQVE QVI EA QVÆ NECESSARIA SVNT CORPORI, SVBTRAHVNT, *illud quod per prophetam Dominus loquitur. Ego dominus odio habens rapinam holocaustorum. De rapina verò holocaustum offert,* QVI TEMPORALIVM BONORVM, SIVE CIBORVM NIMIA EGESTATE, VEL MANDVCANDI, AVT SOMNI PENVRIA, CORPVS SVVM IMMODERATE AFFLIGIT. *Videat itaque, quid Apostolus dicat : carnis curam ne feceritis in concupiscentijs.*

Au second poinct, qu'il seroit plus expedient pour la regle Monastique, d'estre moins docte, & mieux discipliné. Est-ce point soubs vn pretexte specieux, vouloir re-susciter le vieil reproche, que l'Ægyptien Appion, faisoit à Iosephe, & autres Iuifs, qu'ils n'estoient sçauants és lettres, comme les Payens des autres nations? que iamais il n'estoit sorty de leur

secte, d'excellents Orateurs, ny d'habiles Philosophes? Et ceste obiection remet-elle point aussi en memoire, ce que déprioit Tertullian, dés le temps de la primitiue Eglise? *Inter Cultores pecudum,* ASINARII TANTVM SVMVS?

Mais sans doute: ce seroit vne grande erreur de croire, que la literature d'vn vray Religieux, seruist d'obstacle à la bonne discipline: veu qu'au contraire, elle en est la nourrice, le nerf, & le ciment. Voires seroit-ce chose absurde, & incompatible, de présupposer vn bon disciple: & qu'au pré-allable il n'eust eu vn braue Maistre, pour le bien enseigner. *Educatio & disciplina mores facit; & illud sapit vnusquisque, quod didicit.* Et iaçoit qu'il se trouue quelquesfois des hommes de si bon naturel: qu'ils se façonnent d'eux-mesmes: si est-ce que la bonne doctrine, leur en sert de principal outil & instrument:

Doctrina sed vim promouet insitam:
Rectique cultus pectora roborant.

Mais au reste, comment entendrons-nous, que le deuis familier de Dieu, est auec les plus simples? prendrons-nous telles gens pour de purs idiots, ou pour les doctes aussi? dautant pauures d'esprit, par leur humilité? que riches de ce fecond talent, auec lequel ils font tant de profit en l'Eglise de Dieu? Sainct Hilarion auroit-il point esté le vray mirouër de tous Anachoretes? pourquoy donc frequentoit il si souuent les Escholes d'Alexandrie? tesmoing Nicephore liure 9. chapitre 15? L'esprit de Dieu en habitoit-il moins auec luy? ou croyoit-il par là, que les lettres portassent ombrage, à l'estat Monastique?

En apres, cét Alexandre Euesque de Hierusalem, qui honora ceste ville d'vne si noble & riche Bibliotheque? ce tant fameux Pantænus, Heraclas, S. Plutarque leur disciple: & autres Docteurs d'Alexandrie, ce Pierius du mesme lieu, si admirable en ses disputes, & lectures publiques & priuées? ce Dorothée d'Antioche: ce Melitius du pont Euxin, appellé le Miel Attique, & lequel on disoit sçauoir toutes les sciences comme

comme vne? Et sans parler de tant d'autres, ce Denys Alexandrin, qui estant tombé en scrupule de ne point lire les liures des Heretiques: receut vne vision & reuelation diuine de les lire hardiment, à cause qu'il auoit de la suffisance & capacité assez, pour les combatre & refuter: tous ces sçauants personnages-là, estoient-ils exclus de la conuersation Angelique? *an non cum eis erat sermocinatio Dei?*

Que si au rapport d'Eusebe liure six, chapitre 15. non seulement les Ecclesiastiques, ains aussi les Laïques, sçauants, & lettrez, furent en telle estime du temps de l'Eglise primitiue: que les Euesques mesmes, les prioient de disputer, & prescher deuant le peuple: afin qu'ils contribuassent aussi de leur talent au seruice de Dieu: comme Euelpius laïque & orateur excellent, en fut requis par Neon Euesque de Larandes: *Paulinus à Celso apud Iconium, & apud Synnadam Theodorus ab Attico:* est-il point plus seant d'entretenir si grand nombre d'hõmes doctes és religions: mesmement en celle de S. François: qu'ils se puissent aisément passer du ministere des Seculiers? voires des Ecclesiastiques, ou Religieux d'autre ordre, & d'autre habit? comme il y en ha de nostre temps, qui sont contraincts d'aller à tels emprunts? Et à ceste fin, au lieu de les accabler soubs le faix? leur donner quelque relasche, *quę magis dolorem leniat, quàm commotionem excitet?*

Et neantmoins quand les Principaux & Superieurs de la maison, par preuoyance & apprehension du desastre, qui autrement y pourroit arriuer, ont tasché à diuertir leur Pere General, par tres-humbles prieres, & remonstrances, de la rigueur par luy conceuë, & beaucoup aduancée en l'execution: & qu'ils luy ont dict: *si regnas iube: si iudicas cognosce:* tout à rebours, sans congnoissance de cause: il en ha deposé deux ou trois de leurs charges claustrales: & faict sortir les portes: & encores chascun d'eux ha regret de dire,

Addita sunt pœnis aspera verba meis.

On obiecte de l'autre part : que Dieu deposa bien le Cherubin de Tyr, pour n'auoir fidellement gardé sa station: Mais le fit-il sans les formes? bien qu'il soit pardessus le droict positif? & sa Iustice est-elle pas infaillible? au lieu que les Iuges du monde, enuelopez de tenebres, *peccant*, selon S Augustin, *necessitate nesciendi*?

Veritablement ce seroit chose horrible, d'ouïr parler de telle degradation d'vn Cherubin : n'estoit que nous apprenons de la mesme Escripture, que ceste pure Essence, *quandóque in Angelis suis inuenit prauitatem*. Et c'est entre autres, ce que dict le Poëte Prudence en son Apotheose :

Miraris peccare Animam? quæ carne coactam
Sortita est habitare Domum? CVM PECCET ET IPSE
ANGELVS, *hospitium qui nescit adire caducum*
Cratis tabifluæ? PECCAT QVIA FACTVS ET IPSE EST.
Non genitus : quocunque modo sit factus, id vnus
Scit factor Dominus : factum mihi credere sat sit.

Là dessus on insiste : que ce sont les effects d'vne obedience claustrale: que ce sõt charges manuelles, & reuocables *in nictu oculi*. Mais si au recit d'Aristote en ses Problemes: Anaxagoras souloit dire, qu'à l'homme seul de tous les Animaux, Dieu auroit donné la main, pour luy seruir d'instrument de raison, & d'outil de sagesse.

Est-ce pas donc à inferer de là, que comme les charges manuelles sont deferées à vn Religieux, par merite, par eslite, & choix de sa vertu : ainsi luy doibuent elles estre maintenuës par prudence & æquanimité? non qu'il soit exauthoré d'icelles à la legere, sans subiect, sans raison, ny que ceste ignominie luy soit faite sans cognoissance de cause, & ordre de Iustice? Bref qu'il n'ait subiect de ceste plaincte:

Nec hoc leuamen denique ærumnis datum est:
Videre saltem, & nosse quo peream malo.

En consideration dequoy, au Concile second d'Hispale ou

Seuille, tenu en Nouembre, ſoubs le Pape Honore premier, vers l'an 630. ſur le murmure qui ſ'excita de la depoſition de certain Prebſtre, faicte par ſon Eueſque: ſans congnoiſſance de cauſe. *Sancitum eſt, iuxta Priſcorum Patrum decretum, ſynodali ſententia: vt nullus Præſulum,* SINE CONCILII EXAMINE, *deijcere quemlibet Presbyterum vel Diaconum audeat.* EPISCOPVS ENIM SACERDOTIBVS ET MINISTRIS SOLVS HONOREM DARE POTEST: AVFERRE SOLVS NON POTEST. Suiuant quoy, au canon 27. du 4. Concile de Tolede, *iniuſtè deiecti, gradus amiſſos receperunt.* Et de là, par le Concile de Tribour, l'Eueſque ne peut eſtre degradé, que par douze Eueſques, le Prebſtre par ſix, & le Diacre par trois. Les exemples au reſte en ſont aſſez vulgaires.

Et afin, que l'on ne croye, que telles ſanctions ont lieu ſeulement pour les ſeculiers, non pour les reguliers: à cauſe de leur obedience eſtroite: & que peu leur doit challoir de telles Præfectures: Le contraire eſt ordonné par le Concile general de Latran, tenu ſoubs le Pape Alexandre 3. en l'onzieſme canon: *vt* PRIORES *in Conuentualibus Eccleſiis conſtituti,* NON NISI PRO MANIFESTA ET RATIONABILI CAVSA MVTENTVR, *videlicet, ſi dilapidatores fuerint, ſi incontinenter vixerint, aut tale quid egerint, pro quo amouendi ſint meritò.* Lequel canon eſt tranſcript au chapitre *Monachi* §. *vlt.*, *de ſtatu Monachorum.* Le meſme au chapitre *cum ad Monaſterium* §. *vlt. ibidem.*

Somme, que generalement il eſt deffendu de depoſer aucun ſans ordre de Iuſtice, & pour cauſes eſquelles ſe trouue plus de paſſion, que de iuſte pretexte: *cap. inquiſitionis, & cap. petitionẽ ẽ de accuſat.* Les Eueſques de Grece, qui pour vn temps s'ingererent de faire le contraire, en furent blaſmez, ſelon le teſmoignage de Socrate, en ſon hiſtoire Eccleſiaſtique.

Specialement, auroit eſté obſerué par ſainct Bernard, & tiré de Sulpice Seuere, à la recommendation de noſtre ſainct Martin: qu'il auoit vn tel eſprit de douceur, patience, & æqua-

nimité : que iamais il ne deposa Clerc ny Officier, pour quelque iniure, ou tort qu'il luy eust faict. *Audi mansuetudinem eius, suo illo Sulpitio sic scribente : Tantam aduersus omnes iniurias patientiam assumpserat, vt cum esset summus Sacerdos : impunè tamen à Clericis læderetur :* NEC PROPTER ID, EOS, AVT LOCO VNQVAM AMOVERIT, *aut à sua quantum in ipso fuit charitate repulerit : quod quidem in Brixio probatum omnes vos arbitror meminisse : eum quippe licet sibi crebrò iniurium, ex omnibus successorem elegit, & de tanta post futura aduersitate præmonuit.* Ceste loüange particuliere eust-elle esté donnée à S. Martin, par deux si excellents & deuots personnages ? si ce n'estoit, vn acte plein de courroux & de temerité, que de deposer legerement les Seculiers, & Reguliers, de leurs charges, offices, & dignitez ?

Aussi generale en est la raison : sçauoir que telle Cathærese ou destitution, emporte infamie : que l'infamie equipolle à la mort : *imò etiam viuit*, disoit Plaute, *cum credas esse mortuam.* Quoy qu'il en soit : l'apprehension de l'vne, est aussi fascheuse, que celle de l'autre : & la cause de la vie, & de la renommée sont comparées en Droict : *l. iusta ff. de manumiss. vind.* suiuant quoy, Ciceron en l'oraison *pro Quintio : ignominia affectus* (dit-il) *non modò è numero viuorum exturbatur, sed etiam infra mortuos amandatur.* Partant, puisque l'honneur, sinon du monde, au moins de l'innocence, doibt estre aussi cher à vn Religieux, qu'à aucun homme d'autre condition : qui l'empeschera de reclamer contre telle extraordinaire deposition ? contre telle honte ? contre telle ignominie ? Contenez-vous Pere, desistez vous :

Deque graui duras vulnere tolle manus.

Car c'est vn fouldre, que la Philostorgie paternelle doibt iustemét restraindre, & r'allentir. Cesetius Cheualier Romain, ayant receu commandemét précis de Cæsar victorieux, apres la fin de la guerre ciuile : de chasser & abdiquer l'vn de ses fils, qui auoit conspiré contre luy : sa response fut vrayment bien

libre, & pieuse tout ensemble. *Celeriùs tu mihi Cæsar omnes filios meos eripies, quàm ex his ego vnum nota pellam mea.* La charité fraternelle inuite aussi à ceste douceur, & moderation. Voires en general, c'estoit vne sentence des anciens Hebreux: que Dieu destourne sa face de celuy, qui faict monter la rougeur sur la face de son prochain: המלבון פבי הברוו ברבים. Car est-il plus de vie apres cela? & selon le Poëte:

Nonne mori satius, vitæ quam ferre pudorem?

Toutesfois le malheur des Peres Conuentuels ha esté, que ny leurs playes, ny leurs plainctes, n'ont peu fleschir leur Pere General: Le Gladiateur vaincu sur l'areine, encores par la demonstration de son doigt esleué, esperoit-il mercy:

Sperat & in sæua victus gladiator arena,
Sit licet infesto pollice turba minax.

icy quelle attente? veu que plus la grace est demandée, & plus on y resiste?

Ancienement l'inspection de l'augure, n'estoit interrompuë mieux à propos, que quand à l'improuiste suruenoit vne pluye: l'Augur en lauoit ses mains, faisoit ses prieres, & souhaitoit à l'estat public, toute prosperité. Mais tant s'en fault que les doleances des Conuentuels, accompagnées ou de larmes, ou des armes, que donne la Nature, en quelque affliction: ayent peu interrompre le dessein commencé: qu'au cõtraire: *ipse sibi vult adduci Lamentatrices,* pour déplorer, dit-il, la cõtumace & desobeyssance qu'il impropere aux siens: *vt quid,* se plaint-il, *rebellio hæc? non tam aduersus me, quàm aduersùs Dominum?*

Paroles de vray terribles: cependant, où est la contumace, parmy tant de submissions? & si l'obedience n'est point deuë en chose non promise, où se trouuera ceste humeur refractaire? Bref, où ceste rebellion, parmy des esprits æquanimes? & disposez à faire, tout ce qui est d'empire legitime? & qui n'ont souhaité autre chose, sinon?

Det libertatem fandi, flatusque remittat?

Il est escript au dixiesme du second des Paralipomenes, que le peuple d'Israël, se sentant trop greué, par le successeur du sceptre de Salomon: & s'estant escrié, *non est nobis pars in Dauid, neque hæreditas in filio Isay:* incontinét fut mise sur pieds vne armée, pour combatre & guerroyer ce peuple. *Dixit autem Semeia, homo Dei: Hæc dicit Dominus: non ascendetis, neque pugnabitis contra fratres vestros: reuertatur vnusquisque in domum suam,* QVIA MEA GESTVM EST HOC VOLVNTATE.

Et se lit dans Eusebe au 4. de l'histoire Ecclesiastique, chapitre 23. que sainct Denys, Euesque de Corinthe, rescriuit vne lettre aux Gnosiens, par laquelle il admonestoit Pinytus leur Euesque, *ne grauia onera, discipulorum ceruicibus superponeret: néve fratribus necessitatem coactæ castitatis indiceret: in quo nonnullorum periclitaretur infirmitas.*

Que s'ensuit-il de là, sinon vn enseignement de moderation à tous Superieurs? & qu'ils ne doibuent tousiours prendre à crime, soit vne excuse legitime, ou vne deliberation necessaire, ou vn delay ciuilement requis, pour esprouuer le joug d'vne nouuelleté? Dieu ne veult point de seruices contraincts.

---- quoniam probitate coacta,
Gloria nulla venit: sordétque ingloria virtus:

pourquoy est-ce qu'vn General d'ordre les viendra exiger? *Non est Iudex super Dominum, neque intelligens super altissimum.*

Autresfois on blasma les Thebains, d'auoir renuersé sans dessus dessoubs, les sacrifices que le Roy Agesilaus, faisoit au lieu sacré d'Aulide. Icy on ha renuersé chaussures, enleué Troncs: degradé deux ou trois Præfects de la maison, effarouché les autres:

Lingua sile: non est vltra narrabile quidquam.

Si Iethro fut bien ouy par Moyse: quoy que le reprenant: *si Paulus restitit in faciem Petro:* si plusieurs Prelats respectueu-

sement s'opposerent au S. Pere Victor. Si l'Euesque ne doibt rougir, d'estre enseigné par sō inferieur: *can. si habes 24. quæst 3.* ny vn Seigneur par son subiect: *can. quanquam distinct. 23.* ny vn vieil par vn ieune: *can. de Constantino distinct. 22.* ny le pere mesme par son fils, qui se fonde en raison: *can. quæritur 2. quæst. 7.*

Quel pretexte aura vn Pere Spirituel, de reiecter les iustes remonstrances des siens? ou leur interdire d'entrer en Conseil sur vn affaire perplex? & auquel ils ont interest, tant pour leur conscience, qu'afin que l'ancien estat de leur maison ne soit interuerty? Par la loy Mosaïque, il estoit deffendu de ne transferer la portion d'vne Tribu à l'autre: sur quel motif donc attenter la transmigration des Obseruantins, en l'heritage des Peres Conuentuels? Abraham fit bien alliance auec Abimelech, quoy qu'estrāger: qui empeschera, qu'à plus forte raison, ces Confreres venus d'vne mesme origine, ne viuent chascun à leur esgard en bonne correspondance?

D'ailleurs: par quel changement de saison: veult-on introduire entre les Conuentuels, vne froidure estrangere? veu que Dieu ne se plaist qu'au feu, & à l'encens ardant? qu'au 6. du Leuitique, le feu ne doibt iamais cesser deuant sa face? que selon Esaye, il sauue le monde, *in spiritu iudicij & ardoris:* que Ieremie ha recongneu & protesté de soy-mesme? *De excelso ignem misit in ossibus meis, & erudiuit me?* Que c'est son plaisir, de faire marcher les siens, *in splendore fulgurantis hastæ,* que sa parole, suiuant Salomon, est ardente: & vn bouclier estincelant, à ceux qui esperent en luy? Bref, qui ha dict de luy-mesme en l'Euangile: *Ignem veni mittere in terram, & quid volo nisi vt ardeat?* Mais comment? parmy la morfonture & nudité des pieds?

Il y ha eu des langues & plumes enuenimées, qui se iectans à la trauerse, ont tasché à detracter de l'honneur des Peres Conuentuels: Estoient ils pas obligez, selon la loy de Dieu,

& l'vſance du monde, de s'en purger & garentir? Petrus Cellenſis Eueſque de Chartres, vers le temps de noſtre Philippes Auguſte: diſoit fort bien, en vne ſienne Epiſtre: *Reproba humilitas eſt, plus quàm in corde tuo ſentias, vanè te deijcere, deteſtanda præſumptio famam ſuam negligere, & ſuſpicionis næuum non abolere.*

Les Conuentuels ſe ſont deffendus contre l'vn, & nettoyez de l'autre. Ils ont practiqué par effect, ce que ſignifioient les deux Sacrifices Moſaïques, du ſoir & du matin: celuy du ſoir, pour appaiſer les Anges Accuſateurs: & celuy du matin, pour obtenir la grace des Bien-faicteurs: qu'eſt ce qu'ils y ont gaigné? Finalement, ils ont executé ce que cõſeilloit Pythagore, de preſenter le pied droict au ſoulier, ils l'ont faict pour teſmoigner leur droicte affection: en outre vouloit-il, qu'on offriſt le ſeneſtre au lauouër: & n'ont auſſi manqué de ceſte part, pour demonſtration de vouloir embraſſer cordialement, ce qui ſeroit de cenſure & reforme, horſmis ceſte nudité des pieds, par eux non profeſſée: Mais le refus de ce ſeul poinct, l'ha plus mis en courroux, que l'accord de tous les autres, ne l'auroit contenté, combien que la plus forte ſatisfaction deuſt ſeruir de relaſche pour le reſte: *cum alioquin*, ſelon Bleſenſis, *culpa ſit, totam proſequi culpam.*

Que ſi depuis l'abſence du General, pluſieurs ſe ſont reſolus à ceſte nudité, bien que par eux en ſa preſence viuement oppugnée. S'il y ha eu auſſi quelque Arreſt ſur ce ſubiect, mais par prouiſion ſeulement, iuſqu'à ce que les Parties ayent eſté plus amplement ouyes, en l'Audience: par là void-on l'inconſtance des hommes, & le flux & reflux des affaires du monde:

Quid mea cum pugnat ſententia ſecum?
Quod petijt, ſpernit: repetit, quod nuper omiſit?

Tant y ha, que c'eſt touſiours pour faire paroiſtre, que l'on gaigne plus ſur les Eſprits par amitié, que par force &

con-

contrainĉte : & que la volonté libre, faiĉt beaucoup plus de son propre mouuement, que par commandement. C'est ce que respondit Agesilaus : quand on demandoit à Phœbidas, de quel instinĉt il auoit pris le chasteau de Cadmée. Quiconque (dit-il) de son propre mouuement, faiĉt le bien public, n'est tenu d'en rendre compte à personne. Mais icy l'interest de quelques particuliers, plus à penser qu'à dire : peut-il obliger le corps general, iusqu'à vne finale decision ?

Que si elle est reseruée à vn Chapitre General, comme l'importance de l'affaire, le semble bien meriter : puisqu'il ha esté diĉt par le Prophete Esaye, d'vne telle congregation sainĉtement faiĉte, de plusieurs personnes vni-formes, multiformes. *Ecce ego sternam lapides tuos per ordinem, fundabo te in Sapphiris, & Iaspide, & Lapidibus sculptis:* que peut-on esperer, d'vne si venerable assemblée ? sinon que le sainĉt Esprit venant à y presider, les Esprits, eschauffez de son ardeur, illuminez de sa grace, & pleinement instruiĉts de sa doĉtrine, se r'encontreront & conformeront en telle vnion de sens & volontez, que venants à prendre vne resolution solide, ferme, & stable : les Peres Conuentuels seront asseurez au vœu de leur profession, & en l'obseruance des termes de leur regle ? sans plus estre agitez de ces bourrasques ? & sans plus flotter en ceste incertitude, *tunc non erit palmes in sepe : neque botrus inter spinas.*

Et à ceste fin, ils vous tournent les yeux, & addressent leurs vœux, o sainĉt Pere esleué sur le Throsne de l'Apostolat: *cuius lingua, clauis cœli facta est*, disoit-on au Pape Innocent 3. *& cuius in plenitudinem exuberans potestas, non ab homine, sed à Deo est:* Car tout ainsi qu'és grandes & difficiles questions de la loy Iudaïque : anciennement on recouroit à la chaire de Moyse (selon que remonstroit autresfois *Petrus Cellensis*, à vostre deuancier Alexandre troisiesme) *sic nunc pater venerandè, ab omni Ecclesia Dei, recurritur ad beati Petri, & vestram*

Sedem. Tam enim communiter communis vobis imponitur ſollicitudo omnium Eccleſiarum, quàm ſingulariter & ſpecialiter Petro videtur dictum: Et tu conuerſus confirma fratres tuos.

Partant les Peres Conuentuels, humblement proſternez aux pieds de voſtre Sainɛteté: la ſupplient de prendre ce ſoing paternel, de ſi grand nombre d'enfants ſpirituels, qu'elle ha par l'Vniuers: meſmes entre les infideles. Qu'il luy plaiſe par ſes deux Clefs de Science, & Iuriſdiction: faire ouuerture du Decret fondamental, qui d'vne part terminera la diſpute: de l'autre, reglera ores & pour l'aduenir le pouuoir de leur Pere General: & par ce moyen mettra la paix en leurs conſciences, le repos en leurs ames, & le ſalut en l'Ordre. Et fera que la ſplendeur de ceſte ſacrée famille, ſi vtile à l'Egliſe, & ſi floriſſante par tout, voires parmy les Barbares: ne receura aucun dechet, ny ne ſera plus alterée par telles diſſenſions, *in diſcordia*, diſoit ſainct Ambroiſe, *nemo benedicit Dominum.*

C'eſt du Siege de voſtre ſainɛteté, que ſont venuës les diſpenſes, ſur leſquelles ils ſe fondent, & ſe croyent aſſeurez: eſt il point de voſtre pré-eminence Apoſtolique, de les garantir, deffendre, & maintenir? comme naturellement tout Legiſlateur ſe ſent obligé à propugner ſa loy: tout Patron, d'aſſiſter à ſes Clients, & tout autheur, à combatre ceux qui veulent faire effort à l'œuure de ſes mains? Leurs bulles, leurs priuileges ſont voſtres: *ſi non noſtra*, diſoit vn ancien Romain, *ſaltem veſtra deffendetis.*

Pour tout pretexte, on leur propoſe le mirouër de la perfectiõ: de vray, il eſt fort beau, meſmemẽt à vne Ame ſaincte, qui eſt vn ſecond ciel, dict ſainct Bernard, ayant l'intellect pour Soleil, la foy pour la Lune, & les vertus pour Aſtres, & Eſtoiles. Sainct Auguſtin croid qu'il n'y ha rien de ſi heureux, en ce bas monde, de ſi tranquille, & ſerein, que ceſte ame: laquelle en l'æmulation de ceſte qualité parfaicte

& accomplie : ne retient plus que l'ombre du corporel, *quam Deus respicit, humilitas subijcit, potentia reducit, obedientia conducit, perseuerantia perducit, deuotio introducit, charitas vnit.*

Mais les choses les plus magnifiques à dire, gisent plus és vœux & souhaits, que non pas és effects : l'esprit est prompt, la chair lourde & massiue. Le relief de la perfection humaine, n'est rien qu'vn plus asseuré tesmoignage de sa foiblesse & imperfection : *qui super se attollitur, cadit à se.* Et tel ha heureusement vogué tout le temps de sa vie, qui faict naufrage au port :

-------- speculatus littora Tarchon,
Quà vada non sperat, nec fracta remurmurat vnda,
Sed mare inoffensum crescenti allabitur æstu :
Aduertit subitò proras, ibi fracta carina.

Veritablement il n'y ha point de passions en ce monde, qui puissent reuenir au moindre contre-poids des plaisirs de la vie eternelle : il n'y ha volée de perfection quelle-quelle soit, qui puisse onc y atteindre, du moins humainement, & sans la grace d'enhault. Ceste gloire, ceste abondance de ioye, que Dieu ha preparé aux siens, *fide non capitur, spe non attingitur, charitate non apprehenditur, acquiri potest, æstimari non potest.*

Mais benist soit Dieu, qui ha voulu qu'en tout estat, en toute condition, en tout aage, en tout sexe, chascun peust faire le salut de son ame, & gaigner Paradis : Il en ha faict le chemin plus court, & plus facile, que l'on ne pense : afin d'oster toute excuse, & tout pretexte de desespoir. Là sont plusieurs estages, là diuerses mansions : où chascun receura diuers loyer, au prix de son merite, biẽ que different en valeur : *ibi vna cunctis erit beatitudo lætitiæ, quamuis non vna sit omnibus sublimitas vitæ.* Ainsi les vns aurõt de plus hauts souhaits, & de

plus sublimes prætensions. Les autres s'imputeront à grand heur, d'en poursuiure & atteindre les ombres. Entre ces deux extremitez, quel vœu fera le Poëte Sedulius, representant en sa personne, l'humilité, accompagnée tout ensemble & de la tremeur, & de l'esperance, de chasque fidelle Chrestien?

Militiæ ecce tuæ bone Rex pars vltima resto,
Heic proprias sedes, huius mihi mœnibus vrbis
EXIGVAM *concede* DOMVM: *tuus Incola sanctis*
Vt merear habitare locis, alboque beati
Ordinis EXTREMVS *conscribi in sæcula* CIVIS:
Grandia posco tamen; sed tu dare grandia nosti:
Quem magis offendit, quisquis sperando tepescit.

τῷ θεῷ δόξα.





AVTHORIS

AD LECTOREM.

SVB-MONITIO.

OPpositas Acies, & tela minantia telis,
Sed tamen innocua cuspide, LECTOR habes.
NVDIPEDVM generosa Cohors, hinc agmine facto
Dimicat: & glaciem, duraque saxa terit.
Castra tenent illinc, quibus est CALIGA, reuinctis
Non sine Pontificum Numine, CALCEOLIS.
Dux stat vtrisque Pater, supera FRANCISCVS ab arce,
Et cupit incolumes, quos in AGONE videt.
Quisquis ades, faueas: nec iniquæ sortibus vrnæ,
Alterutri licitum tollere iura putes.
Seria res agitur: Iudex, ECCLESIA Mater,
Finiat arbitrio, quæ volet ipse DEVS.

HEMITRITÆE,
OV
DE LA FIEBVRE DOVBLE-TIERCE,

*qui dés la promotion de nostre sainct Pere, VRBAIN VIII. au souuerain Pontificat * soudain l'auroit surpris, & long temps affligé.*

* Le 8. Aoust 1623.

ANTIDOT POETIQVE.



AILLOIT-IL pas, qu'ainsi nostre Sauueur patist?
Et qu'auec tant de maux, il entrast en sa gloire?
Qu'au tourment de la Croix, il gaignast la victoire?
Et qu'ainsi Couronné, à son Pere il s'offrist?
Tout de mesme, vne fiebure ardente te recuist,
Lors qu'on te faict monter sur le Throsne d'yuoire,
Du Prince Apostolique: afin d'auoir memoire,
Grand que tu sois, qu'au miel, aussi le fiel s'vnist.
Mais que de l'Art salubre, & le Dieu de Poesie,
Prolonge tes beaux iours, à vne heureuse vie:
O tres sainct Pere VRBAIN! quoy? te haster aux Cieux?
Qu'il t'est loisible ouurir, & fermer quand tu veux?
Bon heur soit au sainct Siege, auquel soubs FOY VNIQVE,
Tu rendras pour iamais L'EGLISE PACIFIQVE.

Par Me. SEBASTIAN ROVLLIARD, de Melun, Aduocat en Parlement.

HEMITRITAEVS,

SIVE

DE SESQVI-TERTIANA FEBRE, QVÆ SANCTISS. D. D. N. VRBANVM VIII. RECENS inauguratum Pontificem summum, statim corripuit, diúque afflixit.

CARMEN ALEXIPHARMACVM.



ON-NE pati decuit? sic non-ne per aspera CHRISTVM?
Nectareæ placidum limen adire Domus?
Non-ne CRVCIS merito decuit rutilare triumpho?
Laurigerúmque PATRI sic retulisse caput?
Te quoque discruciat calidæ sitis arida Febris,
CHRISTIADVM potior dum tibi surgit Apex.
Ut meminisse vices Hominum, commixtáque melli
Fella, scias: supero stans licet ipse gradu.
At tibi PLECTRI-POTENS, MEDICINÆ & Amabile NVMEN,
Protrahat in longos candida fila dies:
VRBANE! heu quid enim repetas nisi serus Olympũ?
Pandere pro libito, claudere quém-que potes?
Macte PETRI Solio, FIDEI cui pace sub vna,
Per te optata venit restituenda salus.

SEBASTIANVS ROLLIARDVS, MELO-DVNENSIS, IC. ET IN SVPREMA CVRIA Franciæ Aduocatus, fecit.

VIII. ID. OCTOB. CIↃ IↃ C XXIII.



HYMNE

DE SAINCT MARC

L'EVANGELISTE, PATRON DE LA SERENISSIME, ET ILLVSTRISS. Republique de Venise.

* Esleu le 8. Septéb. 1623.

AV SERENISSIME DVC, M. M. FRANCISQVE CONTAREIN, SEN. & PEVP. de Venise.*

TOY, qui d'vn Lion emplumé,
Au Ciel de maints feux allumé,
Portes la face, & corps agile:
Qui traisnes le Char Triomphant,
Auec ces TROIS, dont l'air bouffant,
Par tout fait bruire L'EVANGILE.

ROME, Chef de l'Apostolat,
Soubs SAICNT PIERRE, ayant veu l'éclat
De ta plume, à luy familiere:
Fit escrire amplement par toy,
L'œuure de la nouuelle Loy,
Qui au monde sert de lumiere.

L'Ægypte en tenebres marchant,
T'ha veu foudroyer en preschant
Le vray Christ, dans ALEXANDRIE:
Là! tu fais miracles certains:
Et non comme les Spectres vains,
De leur aueugle Idolatrie.

HYMNVS



HYMNVS.

DE SANCTO MARCO

EVANGELISTA, SERENISSIMÆ ET ILLVSTRISSIMÆ VENETIARVM Reipub. Patrono.

AD SERENISSIMVM DVCEM, D. D. FRANCISCVM CONTARENVM: Sen. Pop. que Venet.



OELESTIS Aulæ Penni-potens Leo!
Solers Quadrigam CVM TRIBVS Entheam
Versare MYSTIS: qui per auras,
Tela Dei Fideíque vibrant.

Pollens supremo CHRISTIADVM Throno,
Te ROMA, PETRI gestiit Asseclam.
Mandare chartis, quod stupendæ
LEGIS opus radiauit Orbi.

Te fulminantem Nilus, & audiit
A Rege MAGNO condita ciuitas:
Te verba CHRISTI, te docentem
Mira suis potiora monstris.

Bbb

Grand nombre ſe range à la Foy:
D'autres crient: ſus: qu'en eſmoy:
CE BVBALE: AV BVCVLE on tire:
BVCVLE, Egliſe des Chreſtiens:
Ainſi t'enleuent les Payens,
Et te font ſouffrir le martyre.

Les Halliers ſanglants, ont pleuré,
Ton corps en pieces deſchiré:
Tandis çà & là, les Fidelles,
Vont recueillir chaſque lambeau,
Qu'ils mettent de nuict au tombeau:
Le ſauuants des flammes cruelles.

Mais Dieu vangeur de ce forfaict,
En fin, ha voulu, que ſoubſtraict
Fuſt ton Corps, de ce lieu indigne:
Comme ce Ioyau deſtinant,
AU PEVPLE, A LA MER DOMINANT,
DANS VENISE, SA VILLE INSIGNE.

Là: par merueilles t'eſt conſtruict
Vn Temple, où le Marbre reluit:
Et où l'or eſclatte en ta gloire:
Car le zele de cette GENT,
Ha dedié cét ornement,
A ton honneur, & ta memoire:

Là: ſur tes Autels, ſi l'Encens
Recrée à chaſque heure tes ſens;
Et ſi le bruit de tes loüanges,
Sans ceſſe y réſonne, le iour:
Où lors que le temps à ſon tour,
De la nuict y fait les eſchanges.

Pars multa credit: cætera peruicax
Duraque frontis: BVBALE BVCVLI,
Dum clamat; oppreßit cruento
Martyrij celebrem Triumpho.

Luxère vepres sanguine Rosidi,
Artus revulsos: quos pia colligens
Plebs nocte, clam condit sepulchro:
Incolumes vt ab igne seruet.

Ast immerenti Relliquias loco,
Vis sæua tandem Numinis abstulit:
Illúcque transvexit, Marinis
Quà VENETI dominantur oris.

Illic, ad æui perpetuum Decus,
Templum stat ingens, quod tibi marmore:
Quod strauit auro: quod dicauit
MARCE, tuo pia GENS honori.

Illic Sabæis Ara vaporibus
Si plena fumat: si resonant tuæ
PATRONE laudes: siue lucem
Iuge ferat, tenebrásve tempus.

O SAINCT MARC! maintiens à requoy,
TON DVC, commandant par la Loy:
Donne à ces VENERABLES PERES,
Vn Conseil plein de fermeté:
Et du peuple la Liberté,
Soit sans excez & improperes.

Que ta GENT, sur ses Ennemis
Par mer, & terre, au Ioug soubsmis,
Gaigne tousiours PALME nouuelle:
Quelle croisse, & prospere autant,
Que L'HADRIE en ses eaux flotant,
Y fera sa course eternelle.



Firma quietis Imperiis DVCEM:
Cautóque sanos Consilio PATRES:
Fac: prisca Libertas modestum
Contineat ratione vulgus.

Da, gens Triumphet: viribus æquore
Terráque saluis, floreat in dies,
Duretque felix: donec VRBI,
HADRIACAS mare voluet vndas.

SERENISSIMÆ ET ILLVSTRISS. VENET. Reipub. quæ ferè temporis eiusdē primordia CVM FRANCICIS LILIIS habuit; quibus etiam arctissimo fœdere iuncta est. Ego SEBASTIANVS ROLLIARDVS MELODVNENSIS, Ic, & in suprema Curia Franciæ Aduocatus: ex animo, dedi, dicaui. LVTETIÆ PARISIORVM: MENSE OCTOBRI. CIↃ. IↃC.XXIII.



TENEVR DV PRIVILEGE.



OVYS par la grace Dieu, Roy de France & de Nauarre, A nos Amez & feaux Conseillers, les Gents tenans nostre Cour de Parlement à Paris, Preuost dudit lieu, Bailly de Rouën, Seneschal de Lyon: & à tous nos autres Iuges & Officiers, ou leurs Lieutenants, Salut. De la part de nostre bien Amé M. Sebastian Rouillard, Aduocat en nostre Cour de Parlement, Nous a esté humblement exposé, qu'il desire faire Imprimer & & mettre en lumiere, vn liure par luy composé, & intitulé, *Les Gymnopodes ou de la nudité des Pieds, disputée de part & d'autre.* Mais d'autant qu'il craint que celuy qui fera les fraiz de ladite Impression, ne fust frustré de son labeur, si d'autres que luy, s'ingeroient de le contrefaire & imprimer, mettre en abbregé, soit en langue Françoise ou Latine, ou en autre sorte desguiser ledit liure: pour ces causes de sireroit luy estre prouueu de nos remedes à ce conuenables. Parquoy nous desirans que celuy qui fera les fraiz de ladite Impression, tire la iuste recompence d'iceux, sans qu'il soit loisible à aucun d'entreprendre sur luy directement ou indirectement, Auons permis & octroyé, permettons & octroyons audit Exposant de faire imprimer ledit liure, par tel que bon luy semblera: iceluy faire vendre & distribuer par tout nostre Royaume, sans qu'aucun autre puisse Imprimer ou faire Imprimer, vendre ny debiter ledit liure, iusques à dix ans, reuoluts & accomplis, à cōpter du iour du paracheuement de ladite impression: & sans qu'aucun ait la faculté de desguiser, abbreger, tronquer, ou mutiler ledit liure par traicts, ou passages empruntez, & trauestis, soit en langue Latine, ou Françoise: si ce n'est que tout le liure soit entierement, & fidelement traduict. Et ce à peine de mille liures d'amende, confiscation d'exemplaires, despens, dommages, & interests. Si vous mandons, & à chascun de vous cōmettons endroict soy, si comme à luy appartiendra, que de nostre present Priuilege, & du contenu en iceluy, vous faites & souffriez iouyr ledit Exposant, ou celuy qui aura charge, transport, ou cession de luy, & en vser pleinement & paisiblement: & à ce faire souffrir & obeyr contraignez tous ceux qui pour ce seront à contraindre, par toutes voyes & manieres deuës & raisonnables. CAR tel est nostre plaisir: Nonobstant quelconques lettres à ce contraires. Donné à Paris le vingtiesme Decembre, l'an de grace mil six cents vingt trois. Et de nostre regne le quatorze.

Par le Conseil,

L'EVESQVE.

Et seellé en cire jaulne.